1980

Gazette officielle du Québec

Éditeur officiel
Québec

Partie 1
Avis juridiques

112e année
2 février 1980
No 5

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $2 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de $30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi sur les compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
CHARGO INVESTMENTS LTD. 1245-2587	61 08 15	80 02 08
CLUB SPORTIF D.-QUATRE DE DRUMMONDVILLE 1462-8424	75 11 13	79 09 17
FLORENT HOUDE LTÉE 1260-1423	65 08 13	80 02 02
MAISON CHINOISE DE LAVAL INC. 1140-8036	69 03 04	80 02 02
SUNSET VALLEY CAMPSITE INC. 1242-5466	66 06 28	80 02 19
TRANSPORT YVON CÔTÉ INC. 1249-6113	69 06 06	80 02 02

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
AFFINERIE MATTAGAMI INC. 1501-4210	75 12 16	3
ASSURANCE C.W. DUNN INC. 1244-1754	55 10 26	6
BLONDEAU & COMPAGNIE 1467-5078	76 06 01	9
LE CAMP ADRIEN RIVARD 1465-8710	76 03 29	6
CAMP FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE LE NORDET INC. 1503-3772	76 05 10	10

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs Nouveau nombre
CLEYN & TINKER INC. 1146-9335	62 08 01	9
CÔTÉ, LABRECQUE & COUTURE INC. 1289-1594	63 12 31	3
A. DECOSTE INC. 1356-6062	74 05 15	4
DUVERNAY ASPHALTE ET TRANSPORT INC. 1140-9836	64 10 06	4
LA GARDERIE DU QUARTIER OUEST 1256-5925	58 06 25	7
LES GESTIONNAIRES D'ASSURANCES BABY INC. 1234-9999	47 12 24	3
GILOX LTÉE 1467-2232	76 05 18	3
LE GROUPE MASTER LTÉE 1109-1741	52 03 03	4
HABITATIONS BEN & GILBERT INC. 1628-6114	78 08 04	4
ROBERT LAFORCE INC. 1155-9762	68 10 30	14
LÉVIS MUFFLERS INC. 1159-4207	69 10 24	4
LIQUEURS LA SARRE INC. 1177-8768	68 12 30	5
MARCHÉ CENTRAL (QUÉBEC) INC. 1140-5156	59 04 10	3
QUINTEX INC. 1281-3796	67 02 21	3
RADIO COMMUNAUTAIRE DU BAS ST-LAURENT 1624-0855	78 03 03	9
THE ROBSON PRINTERS, LIMITED 1118-8646	34 09 14	3
ROTOTECH-SMITH INC. 1125-8647	62 09 24	4
TÉLÉ-MÉTROPOLE INC. 1122-2478	60 06 29	11

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi sur les compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC AU LOUP NORD INC. 1627-2213	ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LOUP NORD, INC.	78 06 05
L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DU CANADIEN NATIONAL (MONTRÉAL) INC. *CANADIAN NATIONAL RECREATION ASSOCIATION (MONTRÉAL) INC.* 1281-7904	CANADIAN NATIONAL RECREATION ASSOCIATION INC. (MONTRÉAL)	54 03 19
AUTOSTOCK INC. 1481-0139	DISTRIBUTION C.D. (1975) LTÉE *C.D. DISTRIBUTION (1975) LTD.*	75 11 21
BÉTON AIMÉ CÔTÉ LTÉE 1180-3061	AIMÉ CÔTÉ READY-MIX LTÉE	61 12 27
LES CHEVRONS DE MATANE LTÉE 1363-3243	ATELIER J. & R. GAGNÉ INC.	75 05 06
LA COMPAGNIE DE MANUFACTURE DE FOURRURES JENNY LTÉE *JENNY FUR MFG. CO. LTD.* 1213-2551	JENNY FUR MFG. CO. LTD.	71 08 25
CONSTRUCTION L.B.S. INC. 1624-4774	LES ENTREPRISES GRÉGOIRE LETEMPLIER INC.	78 03 14
LES CUISINES FRANCIS INC. 1261-0275	FRANCIS INSTALLATION INC.	72 01 31
DUGRÉ, MILLETTE, LEMAY & ASSOCIÉS INC. 1635-9762	DUGRÉ & MILLETTE INC.	79 05 03
ENCADREMENTS MONTRÉAL LTÉE *MONTRÉAL PICTURE FRAME LTD.* 1104-7453	MONTRÉAL PICTURE FRAME COMPANY LTD.	56 09 18
ETCA INC. 1504-0082	BETAC INC.	76 06 25
FOURNITURES ATHLÉTIQUES CANADIENNES LTÉE *CANADIAN ATHLETIC SUPPLIES LTD.* 1234-7571	CANADIAN ATHLETIC SUPPLIES LTD.	69 11 12
GESTION M.B.T. LTÉE *M.B.T. HOLDINGS LTD.* 1329-7189	M.B.T. HOLDINGS LTD.	63 10 17
IMMEUBLES PRINCETON LTÉE *PRINCETON REALTIES LTD.* 1280-8333	PRINCETON REALTIES LTD.	58 05 16
LES INVESTISSEMENTS JANTON LTÉE *JANTON INVESTMENTS LTD.* 1268-0088	JANTON INVESTMENTS LTD.	59 06 18

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LES INVESTISSEMENTS RONGLO INC. *RONGLO INVESTMENTS CORP* 1282-8513	RONGLO INVESTMENTS CORP.	66 08 31
JULRO INC. 1347-7096	MATÉRIEL DE SÉCURITÉ JUL-RO INC. *JUL-RO SAFETY SUPPLY INC.*	73 12 12
MARCHÉ J.C. MESSIER INC. 1101-0394	MESSIER SUPER MÉTRO INC.	59 09 11
MARCHÉ PETITOUT INC. 1475-8312	LES IMMEUBLES B.O.R.N. LTÉE	77 12 20
LES MINES D'OR KEWAGAMA (QUÉBEC) LTÉE *KEWAGAMA GOLD MINES (QUÉBEC) LTD.* 1263-5702	KEWAGAMA GOLD MINES (QUÉBEC) LIMITED	37 08 21
MINES FLINTKOTE LIMITÉE *FLINTKOTE MINES LIMITED* 1260-0938	FLINTKOTE MINES LIMITED	45 01 03
LES MODES CORRY INC. *CORRY FASHIONS INC.* 1224-7631	CORRY FASHIONS INC.	72 04 04
SABEC INC. 1283-2085	SABEC LTD.	69 11 14
LA SOCIÉTÉ DE GESTION CHARTERED INC. *CHARTERED HOLDINGS CORPORATION* 1288-5182	CHARTERED HOLDINGS CORPORATION	63 11 12
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION DES OISEAUX, INC. *THE PROVINCE OF QUÉBEC SOCIETY FOR THE PROTECTION OF BIRDS, INC.* 1337-9771	THE PROVINCE OF QUÉBEC SOCIETY FOR THE PROTECTION OF BIRDS, INC.	31 04 29
TRANSMISSION P.T.L. LTÉE *P.T.L. POWER TRANSMISSION LTD.* 1280-6337	POWER TRANSMISSION LTD.	67 12 06
TRANSPORT G. LESSARD LTÉE 1633-7693	EMBALLAGE L.G.F. LTÉE	79 02 20

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
LES AGENCES GAUDET, OSLER, DOYON INC. 1331-5346	73 04 13	52, rue Crérar, place Bonaventure, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
LES AMIS DE LA RADIO L.S.B. INC. 1509-5375	78 01 09	947, avenue Pouliot, Sainte-Foy
ARTOPEX INC. 1632-3404	79 01 01	2121, rue Berlier, Laval
ASSOCIATION DES COMMISSAIRES INDUSTRIELS DU QUÉBEC 1250-6689	59 09 24	800, place Victoria, bureau 4130, Montréal
L'ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES D'ELY INC. 1229-7941	72 02 14	1030, rue St-Joseph, Valcourt
L'ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD 1624-0996	78 05 03	6840, rue des Pins, Lac-Mégantic
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS DE LA CÔTE-NORD INC. 1626-5662	78 05 16	911, rue de Puyjalon, Hauterive
AUGER & AUGER LIMITÉE 1156-1602	49 06 29	1200, avenue Industrielle, Québec
AUTOBUS J.L. LANDRY INC. 1475-8866	77 09 30	1212, 46e Rue, Shawinigan
CLÉMENT BERNARD LTÉE 1165-6691	58 05 30	541, rue St-Pierre, Saint-Raymond
CANDIAC AUTOMOBILES LTÉE 1148-9150	57 11 22	30, route 132, Delson
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC. 1630-1566	78 09 29	50, 15e Avenue, Lachine
GÉRARD CHARLAND ET CIE LTÉE 1365-4421	75 05 16	446, rue des Moulins, Mont-Saint-Hilaire
CLUB ÂGE D'OR SAMUEL HOLLAND INC. 1508-9980	77 11 29	3, parc Samuel-Holland, app. 934, Québec
CLUB CYCLISTE SPORTS DUPLAIN 1467-1150	76 05 17	3645, boulevard Ste-Anne, Beauport
LE CLUB D'AVIATION CYCLOPE INC. 1338-6552	73 08 15	1760, boulevard Jacques-Cartier, Trois-Rivières
LE CLUB DE L'AMITIÉ DE SAINT-HYACINTHE INC. 1232-1980	71 12 20	940, rue des Cascades. Saint-Hyacinthe
CLUB DE MOTO-NEIGE DES SULTANS MONT-LAURIER, ST-JEAN, VAL-LIMOGES INC. 1504-5842	76 08 12	288, rue des Tilleuls, Mont-Laurier
COMITÉ DE CITOYENS ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE 1238-7551	44 05 25	176, rue Brosseau, La Prairie
COMITÉ DE RÉCEPTION DES IMMIGRANTS SAGUENAY LAC ST-JEAN 1467-8817	77 04 04	247 est, rue Racine, Chicoutimi
COMPTOIR FROMAGER LA MEULE INC. 1461-8516	75 09 09	4857, boulevard Bourque, Rock-Forest

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
CONSEIL SANTA MARIA NO 2267 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-LAMBERT 1322-6212	53 04 22	574, rue Victoria, Saint-Lambert
CONSTRUCTION JURA LTÉE 1504-7277	76 08 24	5015 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
CÔTÉ, LABRECQUE & COUTURE INC. 1289-1594	63 12 31	610 sud, rue Bowen, Sherbrooke
LES ÉDITIONS LA CHOUETTE INC. 1633-0532	79 01 19	514, chemin de la Colline, Sainte-Adèle
LES ENTREPRISES JAPIRO INC. 1465-9809	76 04 01	260, chemin des Poiriers, Montmagny
LES ÉQUIPEMENTS BERNE INC. 1501-3691	75 12 11	34, rue Germaine, Saint-Philippe
LA FERME DES DEUX LACS INC. 1633-1381	79 02 12	Route Rurale numéro 1, Compton
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LA CRITIQUE QUÉBÉCOISE 1473-9643	77 02 07	800, place Victoria, bureau 612, Montréal
LA FONDATION JEAN EUDES INC. 1633-0896	79 01 23	3535, boulevard Rosemont, Montréal
LA FRATERNITÉ EUCHARISTIQUE INC. 1258-0114	57 12 30	4527, rue Berri, Montréal
GARDE ST-PATRICE DE TINGWICK INC. 1352-8609	74 04 01	76, rue Ste-Marie, Tingwick
CHARLES GODFRIND INC. 1148-1603	62 06 08	1156 sud, Bas-L'Assomption, L'Assomption
GROUPE QUÉBECOR INC. 1640-3743	79 12 28	225 est, rue Roy, Montréal
LES HÉLICOPTÈRES DU LAC ST-JEAN INC. 1475-6365	77 09 09	693 ouest, Sacré-Coeur, Alma
IMMEUBLES ZURICH INC. 1288-1231	68 09 11	5015 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
MARCHÉ E. HAMEL INC. 1323-1097	72 05 03	102, 39e Avenue, Saint-Eustache
PARK ROYAL SERVICE STATION INC. 1106-0282	61 01 13	5960, boulevard Décarie, Montréal
PLACEMENTS BEN-HUR LTÉE 1479-6833	77 07 18	95 est, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts
LES PLANTATIONS DE WOLFE LTÉE 1280-2088	68 12 12	1174, rue du Parc, Joliette
LES PRODUCTIONS DE LA CHOUETTE INC. 1508-7356	77 11 18	1227, rue St-Hubert, Montréal
RANCH LE SABOT D'OR INC. 1254-3278	72 02 15	700, chemin Sabot-d'Or, Saint-Antoine-de-Pontbriand

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
ROCH TRANSPORT INC. 1282-6319	66 08 04	11390, 88e Avenue, Montréal
ST CHARLES AJUSTEURS LTÉE 1300-1318	58 01 30	1452 est, rue Fleury, Montréal
SOCIÉTÉ D'IMPLANTATION DE LA PAPETERIE DE LA MATAPÉDIA LTÉE 1506-0197	77 08 12	284, rue Potvin, Rimouski
LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC 1265-8571	47 11 21	25, rue Ste-Famille, Québec
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MÉDIC INC. 1267-0246	63 11 22	490, 17e Rue, Grand-Mère
THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC 1286-0680	63 11 06	5015, rue Boyer, Montréal
LES TITANS DE RIMOUSKI INC. 1631-7216	78 11 27	298, rue St-René, Rimouski
TRANSPORT LESSARD (1979) LIMITÉE 1465-6771	76 03 18	1829 nord, boulevard Smith, Thetford-Mines
TRANSPORT MARCEL AUCLAIR LTÉE 1361-3195	75 01 21	4949, boulevard St-Elzéar, Laval
RAYMOND VIGNEAULT INC. 1465-3794	76 03 11	108, rue St-Georges, Pierreville
VITRERIE DE TROIS-RIVIÈRES INC. 1166-6237	63 11 30	2825, rue Girard, Trois-Rivières
VITRERIE RONDEAU (1972) INC. 1349-0016	72 06 12	803, rue Richard, Joliette

4988-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
SUPER MARCHÉ LAPLANTE INC. 1639-1518	Iberville	79 10 02	SUPER MARCHÉ LAPLANTE INC. LES SUPERMARCHÉS LAPLANTE ET GOULET INC.

4988-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ACADÉMIE DES ARTS ITALIENS LE MASCHÉRE LTÉE .. 1640-1614	Montréal	79 12 03
ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE RÉFORMÉE 1639-7721	Longueuil	79 10 19
LES AMBULANCES DE L'ISLET-SUD INC. 1640-8114	Saint-Pamphile	80 01 10
ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL 1635-7154	122, rue Berri, Hull	79 11 22
L'ASSOCIATION DES AUTEURS DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS 1639-6137	Hull	79 11 13
ASSOCIATION DES CAMBODGIENS AU CANADA 1640-4998	Montréal	79 12 20
ASSOCIATION DES COMITÉS DE PARENTS DE LA RÉGION 03 INC. 1640-5698	Québec	79 12 21
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CRÉDIT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP — K.R.T. INC. 1640-3354	Rivière-du-Loup	79 12 11
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC INC. 1639-4728	53 ouest, St-Germain, Rimouski	79 10 16
L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN TECHNIQUE TOURISTIQUE DE GRANBY INC. 1639-8745	Granby	79 10 23
ASSOCIATION DES HÔTELIERS ET RESTAURATEURS DE CHICOUTIMI INC. 1640-0863	Chicoutimi	79 11 28
L'ASSOCIATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA RÉGION DE LA CÔTE NORD 1640-2877	Place Bonaventure, 55H, rue Edison, Mart E. Montréal	79 12 06
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LANE (A.P.L.L.) 1639-4272	4081, chemin Lac-Lane, Chertsey	79 10 15
L'ASSOCIATION DES VITICULTEURS DU QUÉBEC INC. . 1639-8828	269, avenue Royale, Beaulieu	79 11 02
ASSOCIATION MUSULMANE POUR LE BIEN-ÊTRE JAMIYYATU FALAHIAL MUSLIMIN 1639-0304	5151, avenue Verdun, Verdun	79 09 24
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LAURENTIENNE ..... *LAURENTIAN RECREATION ASSOCIATION* 1634-3014	1105, Victor-Morin, Laval	80 01 03

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ATELIER DU VERSANT NEUF INC. 1640-5052	Saint-Ludger	79 12 20
BATISCAN ET SON HISTOIRE 1639-3977	Saint-François-Xavier-de-Batiscan	79 10 12
LES BINGS 1639-6392	4e Avenue, Saint-Romuald-d'Etchemin	79 12 21
LE CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ACTION CHRÉTIENNE DU FAUBOURG INC. 1640-5136	369, rue St-Jean, Québec	79 12 20
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE DU LAC BOIVIN INC. 1640-5367	700, rue Drummond, Granby	79 12 20
CENTRE SOCIAL ST-EUGÈNE 1639-4637	Rue Mgr-Bernier, Saint-Eugène	79 12 12
LE CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES VAUTOURS INC 1638-8860	Saint-Théophile	79 11 29
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-BONIFACE DE SHERBROOKE 1639-8190	Sherbrooke	79 11 02
CLUB DES COPAINS ANSE-ST-JEAN INC. 1639-8570	73, St-Jean-Baptiste, Anse-Saint-Jean	79 10 30
CLUB OPTIMISTE DE GAGNON INC. 1639-8182	230, 2e Rue, Gagnon, Québec	79 11 02
CLUB OPTIMISTE DE LABELLE (QUÉBEC) INC. 1640-6118	Labelle	79 12 28
CODICEM 1639-9164	Shawinigan	79 11 19
COMITÉ DE BIENFAISANCE CHANOINE GUY INC. 1639-8679	10, rue Marquette, Sainte-Rosalie	79 10 30
COMITÉ D'ENTRAIDE DE MARSOUI INC. 1640-4519	Marsoui	79 12 18
COMITÉ DES OEUVRES PAROISSIALES NOTRE-DAME INC. 1640-3107	Paspébiac	79 12 10
COMITÉ RÉGIONAL DE LOISIRS DE STE-MARIE 1639-0494	Montréal	79 09 25
LE CONSEIL DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE LA RIVE SUD INC. 1640-7181	(Sainte-Angèle-de-Laval) Bécancour	80 01 07
FESTIVAL DE LA VOLAILLE DE ST-FÉLIX-DE-VALOIS INC. 1640-3578	Saint-Félix-de-Valois	79 12 13
GALERIE-ATELIER TURGEON INC. 1639-2128	388, St-Joseph, La Tuque	79 10 03
LA GIROUTERIE INC. 1640-1697	Sainte-Marguerite	79 12 03

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES GLADIATEURS DE ST-STANISLAS 1640-6373	110, Hébert, Saint-Stanislas-de-Kostka	80 01 03
GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DE MILTON PARC, INC. 1640-5201	Montréal	79 12 18
LE GROUPE LUBERVILLE 1640-0889	991, boulevard Walberg, Dolbeau	79 11 28
LIGUE DE HOCKEY AMICALE ÉTIENNE-DESMARTEAUX 1639-5469	7262, 15e Avenue, Montréal	79 10 22
LIGUE DE HOCKEY LES PIONNIERS DE LA CÔTE INC. 1639-7036	11094, avenue Royale, Beaupré	79 12 24
LIGUE DE HOCKEY LES PROMOTIONS JUNIOR INC. 1640-5185	Saint-Pie	79 12 20
LA LIGUE INTER-NOVA INC. 1640-6399	Terrebonne	80 01 03
LES MESSAGERS DE L'AMITIÉ INC. 1638-9264	63, rue St-Georges, Windsor	79 09 18
NACHES, GROUPE HOMOSEXUEL JUIF DE MONTRÉAL *NACHES, MONTREAL'S GAY JEWISH GROUP* 1635-7212	3811, avenue Prud'Homme, appartement 12, Montréal	79 04 20
PROMOTION COMMERCIALE DE JONQUIÈRE INC. 1640-5011	Jonquière	79 12 20
SERVICE BÉNÉVOLE D'ENTRAIDE ANJOU INC. 1639-9776	8800, place Chaumont, Anjou	79 11 22
LA SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE DU SAGUENAY INC. 1640-5797	930 est, Jacques-Cartier, Chicoutimi	79 12 27
VALUTÈQUE (LA) 1640-0806	Montréal	79 11 27
VIEILLES NOUVELLES, SOCIÉTÉ DE CONVERSATION 1639-3910	1319, Van Horne, Outremont	79 10 11
VILLA NOTRE-DAME D'ORLÉANS INC. 1640-1390	Québec	79 11 30

4988-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
AGENCE DE COMMERCIALISATION EURO-QUÉBEC LTÉE 1631-5608	78 11 21	79 10 23	Modifiant le capital.
LES AMÉNAGEMENTS RÉSIDENTIELS S.H. LTÉE 1367-1193	75 09 26	79 12 20	Modifiant le capital.
AMEUBLEMENT LAURENTIEN INC. *LAURENTIAN FURNITURE INC.* 1140-9513	55 01 19	79 10 05	Changeant son nom en celui de: MOBILIER LAURENTIEN INC.
LES ASSURANCES DORÉ, ARCHAMBAULT, BOYER & ASSOCIÉS INC. 1506-6608	77 09 06	79 12 28	Changeant le nom nouveau nom: LES ASSURANCES DORÉ, ARCHAMBAULT, BLOUIN, BLOUIN, BOYER & ASSOCIÉS INC.
LES ASSURANCES VEILLETTE ET CURE INC. *VEILLETTE & CURE INSURANCE INC.* 1338-4870	73 08 27	79 10 18	Changeant son nom en celui de: LES ASSURANCES VEILLETTE & ASSOCIÉS INC.
ATLAS WELDING CO. LTD. 1142-3704	69 01 15	79 10 09	1) Changeant son nom en celui de: LES PLACEMENTS JACQUES DORRIS INC.; 2) étendant les objets.
BALMORE LIMITED 1235-9303	46 10 23	79 12 18	Modifiant le capital.
BARD, THERRIAULT & D'AMOURS INC. 1477-7288	77 05 17	79 12 11	Changeant son nom en celui de: THERRIAULT, D'AMOURS, LÉTOURNEAU, INC.
I. BENVENISTE INC. 1238-0648	58 05 01	79 12 12	Modifiant le capital.
BÉROL INC. 1143-9148	48 10 19	79 12 17	Modifiant le capital.
ROGER BÉRUBÉ INC. 1461-2873	75 09 17	79 11 07	1) Modifiant les objets; 2) Modifiant le capital.
BOMEN INC. 1339-7708	73 09 21	79 12 27	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
HARRY A. BORNSTEIN INC. 1228-2935	66 09 15	79 12 11	Modifiant le capital.
CAISSES ENREGISTREUSES MONTRÉAL (1976) LIMITÉE 1501-6892	76 01 09	79 09 14	Modifiant le capital.
CAMP JOIE DE VIVRE INC. 1319-0855	59 01 05	79 12 08	Étendant les objets.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
J. & J. CASH LIMITÉE 1114-5455	50 07 12	79 12 19	1) Modifiant le capital; 2) Modifiant les dispositions des lettres patentes.
CASTION INC. 1463-0081	75 11 12	79 11 21	Étendant les objets.
CENTRAL SERVICE CORPORATION (MONTRÉAL) LTD. 1315-5338	62 09 24	79 12 05	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
CENTRE D'ACHATS CARRIER INC. 1417-7232	71 03 26	79 12 19	Modifiant le capital.
CENTRE D'ADOPTION INTERNATIONAL LES ENFANTS DU SOLEIL 1510-1728	78 03 15	79 10 29	Changeant son nom en celui de–nouveau nom: «CENTRE D'INFORMATION SUR L'ADOPTION INTERNATIONALE LES ENFANTS DU SOLEIL INC.; changeant le siège social au 2480, boul. de Rome, Brossard; changeant le nombre d'administrateurs à 3.
CENTRE HOSPITALIER RÉGINA LTÉE 1363-5479	75 07 09	79 06 19	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
CHALET ST-LUC INC. 1335-7801	72 10 13	79 11 28	Changeant son nom en celui de LES ENTREPRISES MARCEL GUÉRIN INC.
CITÉ PARC DE MAISONS MOBILES LTÉE 1276-1631	64 06 18	79 12 27	Modifiant le capital.
CLUB DE GOLF BROMONT (1974) INC. 1355-3391	73 12 28	79 11 13	Modifiant le capital.
LE CLUB DE HOCKEY LES NORDIQUES (1979) INC. 1637-0876	79 06 15	79 11 27	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
J. & P. COAST (CANADA) INC. 1256-6691	01 07 03	80 01 03	Étendant les objets.
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION CRIS (QUÉBEC) LTÉE 1505-3531	76 10 19	79 12 18	Modifiant le capital.
COMPAGNIE DE MENUS ARTICLES DE QUALITÉ LTÉE 1109-2533	53 11 16	79 12 19	Modifiant le capital.
CONFECTIONS STORNOWAY INC. 1248-5082	70 12 31	79 10 20	1) Étendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
CONSTRUCTION CLAUDE PÉPIN INC. 1366-9353	75 09 15	79 11 19	Changeant son nom en celui de: ISO-TECHNIQUES INC.
CONSTRUCTION GUY GODBOUT INC. 1332-9107	73 04 25	79 12 28	Modifiant le capital.
CORPORATION EDLÉE 1331-2350	73 04 27	79 12 31	Modifiant le capital.
COWANSVILLE TRANSPORT LTÉE *COWANSVILLE TRANSPORT LTD.* 1289-2782	67 02 28	79 12 06	Changeant son nom en celui de: TRANSMODAL INC.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
CRÉATIONS A.I. INC. 1474-8966	77 03 07	79 12 18	Modifiant le capital.
DELJON HOLDINGS LTD. 1251-8148	67 06 02	79 11 30	Modifiant le capital.
JOSEPH DION & FILS, LIMITÉE 1178-1614	64 01 07	79 09 28	Modifiant le capital.
EASTCLIFF SUPPLY CO. LTD. 1316-2367	60 03 14	79 12 19	Modifiant le capital.
ÉCOLE DE MUSIQUE LACHUTE LTÉE 1473-4891	77 01 24	79 11 09	Changeant son nom en celui de nouveau nom: «ÉCOLE DE MUSIQUE RACICOT LACHUTE LTÉE
LES ENTREPRISES MIRCA INC. 1502-0621	76 02 10	79 12 21	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES SANITAIRES R.M. INC. ... 1327-7611	70 01 09	79 12 27	Étendant les objets.
FERME JEAN-CLAUDE LAVALLÉE INC. 1477-6751	77 05 13	79 11 05	Modifiant le capital.
LE FESTIVAL DE LA MITIS INC. 1463-9173	75 12 30	79 11 08	Changeant son nom en celui de: LA FESTIMOUCHETÉE DE LA MITIS INC.
FINKELSTEIN HOLDINGS LTD. 1259-6797	59 03 11	79 11 15	Modifiant le capital.
LES FONDS SARTIGAN LTÉE 1260-3361	67 02 27	79 10 23	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
JOS GAGNON & FILS INC. 1289-1891	58 08 29	80 01 09	Changeant le nom en celui de nouveau nom: PLASTIQUES GAGNON INC.
GAUDREAULT, ROY ET ASSOCIÉS INC. 1369-2116	74 08 21	79 12 19	Changeant son nom en celui de: GUILBAULT, ROY ET ASSOCIÉS INC.
GESTION LAYLANG INC. 1365-2664	75 05 02	79 10 16	Modifiant le capital.
LES GESTIONS SUDISTES INC. 1332-4124	73 06 26	79 10 26	Modifiant les objets; Changeant son nom en celui de–nouveau nom–LES VERGERS LEAHY INC. et sa version *LEAHY ORCHARDS INC.*
GRANBY TRADING CO. LTD. 1160-0129	61 05 25	80 01 03	Modifiant le capital.
ALAN GREENFIELD INCORPORATED 1230-8706	63 05 02	79 11 21	1) Changeant son nom en celui de: ALAN GREENFIELD INC.; 2) modifiant le capital; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
GREENFIELD PARK SHOPPING PLAZA LIMITED 1308-1948	58 12 18	79 11 22	Changeant son nom en celui de: nouveau nom: CENTRE COMMERCIAL GREENFIELD PARK LIMITÉE *GREENFIELD PARK SHOPPING PLAZA LIMITED*

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
HABITAT NORDIQUE INC. 1629-4381	78 09 07	79 11 22	Modifiant les autres dispositions des lettres patentes.
HÔTEL STANDISH HALL, INC. 1133-2632	29 08 12	79 12 20	Modifiant le capital.
LES IMMEUBLES FOURNIER INC. 1316-5352	63 12 31	79 12 27	Modifiant le capital.
LES IMMEUBLES S.V.D. INC. 1348-6766	72 09 08	79 12 19	Modifiant le capital.
LES INVESTISSEMENTS CHARTIER INC. 1245-4963	65 12 24	79 12 07	Modifiant le capital.
LES INVESTISSEMENTS GILLES DURIVAGE INC. 1366-9759	75 09 17	79 12 20	1) Changeant son nom en celui de: LES ENTREPRISES GILLES DURIVAGE INC.; 2) modifiant le capital.
JALBEC INC. 1267-9072	71 09 29	79 12 06	Modifiant le capital.
LES JARDINS DE L'EST INC. 1630-2150	78 09 29	79 10 01	1) Étendant les objets 2) changeant le nombre d'administrateurs à 10 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LACROIX INC. 1632-6621	78 12 31	79 12 19	Changeant son nom en celui de-nouveau nom: FERRONNERIE DU GOLFE (1979) INC.
D. LAMOTHE LTD. 1339-8920	46 09 07	79 10 22	Changeant son nom en celui de: nouveau nom: D. LAMOTHE LTÉE et sa version *D. LAMOTHE LTD.*
LARIVIÈRE INCORPORÉE 1125-4604	33 10 17	79 12 17	Modifiant le capital.
LAVERS LIMITED 1271-6924	63 02 20	79 12 21	Modifiant le capital.
JEAN-LUC LEMIEUX INC. 1356-3069	74 05 06	79 12 28	Étendant les objets.
GASTON LÉVESQUE INC. 1157-9653	57 12 28	79 12 27	1) Modifiant les dispositions des lettres patentes; 2) modifiant le capital.
LOCATION C.L.E. INC. 1369-3767	74 08 16	79 09 02	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions.
MOE LUPOVICH LTD. 1317-2416	71 12 17	79 12 28	Modifiant le capital.
LYSINC INC. 1361-0399	75 02 26	79 12 21	Modifiant le capital.
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION L.B. LTÉE 1502-5406	76 03 12	80 01 04	Étendant les objets.
MERCERIE AU CHOIX DE L'HABIT INC. 1470-5800	76 10 04	79 12 28	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
METEOR DISTRIBUTING CO. LTD. 1253-4756	69 05 01	79 12 20	Modifiant le capital.
LES MEUBLES D'ANTAN QUÉBEC INC. 1508-6820	77 11 16	79 10 15	Modifiant le capital.
MEUNERIE DE KAMOURASKA INC. 1333-6565	72 11 30	79 12 21	1) Modifiant le capital; 2) Modifiant les dispositions des lettres patentes.
BILL MILLER LANDSCAPE INC. 1192-8447	70 01 02	79 12 11	Changeant son nom en celui de: BILL MILLER INC.
HENRY MILLER LTD. 1309-5344	63 05 07	79 12 20	Modifiant le capital.
MODES Q.J.W. INC. 1125-8324	35 06 19	79 12 17	Modifiant le capital.
NATBET INC. 1277-3255	67 01 26	79 12 13	Modifiant le capital.
NEBARICH HOLDINGS LTD. 1277-4188	58 09 19	79 10 26	Modifiant le capital.
PARÉ INVESTMENT CORPORATION 1278-9103	56 06 20	79 10 15	Changeant son nom en celui de–nouveau nom «INVESTISSEMENTS PARÉ INC.»
PAVAGE ET BÉTONNIÈRE ST-EUSTACHE LTÉE 1322-0983	65 07 12	79 11 23	1) Modifiant les dispositions des lettres patentes. 2) modifiant le capital.
PAYETTE RADIO LIMITED 1261-3568	27 08 09	79 12 10	Modifiant le capital.
LES PÉTROLES J. & G. GAUTHIER INC. 1479-1875	77 07 04	80 01 04	Étendant les objets.
PLACEMENTS BOURGET INC. 1630-7746	78 10 31	79 12 20	Modifiant le capital.
PLACEMENTS GER-BEN INC. 1237-9699	68 05 27	79 12 04	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS HÉLIAN INC. 1115-2345	60 04 05	79 12 20	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS JOMABER INC. 1144-2621	58 04 22	79 12 28	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS RADIATION INC. 1363-5834	75 05 15	79 10 19	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS RAYMOND SOUCIE LTÉE 1281-6963	62 06 21	79 11 22	Modifiant le capital.
POLY-MÉCANIQUE INC. 1329-8997	73 04 12	79 10 26	Changeant son nom en celui de: INDUSTRIES TREBERLEC INC.
LES PORTES ST-JEAN INC. 1625-9244	78 04 28	79 12 20	Modifiant le capital.
PRINCETON REALTIES LTD. 1280-8333	58 05 16	79 11 15	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
PRODUITS DE PAPIER BEN-MAR INC. 1199-8051	70 05 26	79 11 09	Modifiant le capital.
PRODUITS V-TO (1977) INC. 1509-8643	77 12 28	79 12 19	Modifiant le capital.
R L REALTY LTD. 1212-6876	61 04 20	79 11 28	Modifiant le capital.
S. RATNER LTD. 1281-6393	65 02 18	79 12 18	Modifiant le capital.
RAY-CAR ENTREPRISES LIMITÉE 1158-5692	60 09 29	79 11 23	1) Modifiant le capital; 2) étendant les autres dispositions des lettres patentes.
S. REINBLATT LTD. 1281-9413	65 02 18	79 12 18	Modifiant le capital.
RESTAURANT P.R. INC. 1477-1018	77 04 28	79 12 28	Modifiant le capital.
RESTAURANT P.R. (ST-BRUNO) INC. 1506-2425	77 08 17	79 12 28	Modifiant le capital.
ROSE HAVEN INC. 1265-2376	58 10 17	79 11 21	Modifiant le capital.
RUDMAR LIMITÉE 1359-8602	74 10 18	79 12 27	Modifiant le capital.
LES SERVICES D'ADMINISTRATION PENTAMAR LTÉE 1370-2048	74 10 30	79 12 27	Modifiant le capital.
SHERWOOD AIR SERVICES INC. 1230-6601	61 12 14	79 12 20	1) Modifiant le capital; 2) étendant les autres dispositions des lettres patentes.
SIMCARD LTÉE 1334-2159	73 02 21	79 12 27	Modifiant le capital.
SOCIÉTÉ POPULAIRE TRICOFIL INC. 1361-7691	75 02 12	79 10 19	Modifiant le capital.
SOFIDEL LTÉE 1148-9531	69 02 21	79 12 28	Modifiant le capital.
LES SOUDURES CHAGNON LIMITÉE 1220-4418	71 10 29	79 12 27	Étendant les objets.
THÉÂTRE DE L'ALMA MATER INC. 1510-6636	78 02 02	79 10 18	Changeant son nom en celui de: THÉÂTRE DE LA RELANCE.
VERRIER, FONTAINE, HÉBERT & BELISLE INC. 1461-5454	75 08 22	79 11 02	Changeant son nom en celui de: LES CONSULTANTS HÉBERT & VERRIER LTÉE.
VITRERIE D'AMQUI INC. 1352-5092	74 01 30	79 12 04	1) Modifiant le capital 2) Modifiant les dispositions des lettres patentes.
VOYAGES ESPAGNE LTÉE 1357-0197	74 03 08	79 11 30	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
WILMOR INDUSTRIES (1969) LTD. 1287-8716	69 10 22	79 11 27	Changeant son nom en celui de-nouveau nom: IMPORTATIONS KALÉIDOSCOPE INC. *KALEIDOSCOPE IMPORTS INC.*
WONG WING FOOD PRODUCTS CO. 1114-3138	58 12 31	79 11 19	Changeant le nom-nouveau nom: LES ALIMENTS WONG WING INC. *WONG WING FOODS INC.*

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social — Nouvelle adresse
L'ASSOCIATION DE VOL LIBRE DU QUÉBEC INC. 1627-7162	78 06 21	1720, rue Édouard-Laurin, Saint-Laurent
AUTOBUS ASTON INC. 1234-6128	68 08 30	790, rue Marquis, Saint-Célestin
CORPORATION DES TECHNICIENS INHALO-THÉRAPEUTES DU QUÉBEC 1267-3117	69 10 21	666 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2004, Montréal
ÉPICERIE JOVIAL INC. 1507-2622	77 09 30	11377, avenue Royale, Beaupré
FONDEX LTÉE 1260-3056	71 05 21	123, rue Jean-Proulx, Hull
A. & O. GENDRON INC. 1510-6974	78 01 31	444 ouest, rue de Liège, Montréal
LES GESTIONNAIRES D'ASSURANCES BABY INC. 1234-9999	47 12 24	830, rue Lapointe, Saint-Laurent
HÔTEL ST-OMER INC. 1204-0481	70 10 13	Route 132, Maria
LES IMMEUBLES FRANÇOIS LOUIS LTÉE 1261-0812	63 08 12	2820, rue de l'Anse, Sainte-Foy
LES INVESTISSEMENTS RÉAL TRUDEAU LTÉE 1367-8032	74 04 11	594, boulevard Marie-Victorin, Boucherville
LES JEUNES EXPLOS 1258-3274	60 12 16	286, rue Saguenay, Saint-Fulgence
JOS MOREL LIMITÉE 1269-0129	45 02 15	1091, chemin St-Louis, Sillery
LES PÉTROLES YVON GODIN INC. 1215-5487	71 04 21	203, boulevard Mailloux, Rivière-Malbaie

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social — Nouvelle adresse
F. X. PICHÉ INC. 1218-1160	71 07 14	5143, route Rurale numéro 2, Saint-Raymond
LES PLACEMENTS L. D. B. INC. 1236-8262	70 07 08	102, Pied-de-la-Montagne, Sainte-Marcelline-de-Kildare
CONRAD RIVARD INC. 1248-6122	56 03 20	7473, rue Principale, Saint-Louis-de-de-Lotbinière
VILLAGE GUITÉ INC. 1182-7169	68 04 30	Route 132, Saint-Omer

4988-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 4, 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivie de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1228-7181	A.C.D. INC.	Amos (Abitibi)	24 10 1966	1975 à 1979 incl.
1118-1484	A M ENTREPRISES INC.	635 est, boul. Henri-Bourassa, Montréal	20 10 1964	1975 à 1979 incl.
1166-6302	AMEUBLEMENT ÉCONORAMA INC. *ECONORAMA FURNITURE INC.*	Montréal	27 07 1966	1975 à 1979 incl.
1137-9260	ANJOU AUTOMOTIVE RENTAL INC.	7700, boul. Yves-Prévost, Anjou (Montréal)	21 05 1959	1975 à 1979 incl.
1282-5527	APPARTEMENTS ROBERT LTÉE	Daveluyville (Arthabaska)	05 10 1965	1975 à 1979 incl.
1318-5368	AU BAS PRIX LTÉE	321, 1re Avenue, Charlesbourg (Québec)	29 11 1955	1975 à 1979 incl.
1299-9843	AU CASSEAU DORÉ INC.	760 est, rue Beaubien, Montréal	28 10 1958	1975 à 1979 incl.
1231-2245	L'AUBERGE ALINE INC.	3678, St-Denis, Montréal	21 08 1967	1975 à 1979 incl.
1318-5178	F. BACHAND INC.	70, rue Radisson, Sherbrooke	14 04 1961	1975 à 1979 incl.
1237-5382	BÉJAR INC.	1750, de Lery, Québec	27 08 1971	1975, 1976, 1978 et 1979
1174-3093	BÉRIC SERVICE STATION LTÉE	94, 3e Avenue, Val-d'Or (Abitibi)	08 09 1967	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1238-4251	CLAUDE BERTRAND & ASSOCIÉS INC.	7, rue Sacré-Coeur Alma (Lac-St-Jean-Est)	06 08 1971	1975 à 1979 incl.
1354-6999	LE BISTRO	551, rue St-Antoine, La Tuque (Champlain)	14 02 1974	1975 à 1979 incl.
1332-3431	GAÉTAN BLANCHET & ASSOCIÉS INC.	1026, rue St-Jean, suite 100, Québec	28 11 1972	1975 à 1979 incl.
1335-8510	BOIS MATAG INC. *MATAG LUMBER INC.*	Matagami, Territoire du Nouveau-Québec	02 02 1973	1975 à 1979 incl.
1239-6875	ROGER P. BOISVERT INC.	6551, av. Ernest-Lavigne, Montréal	23 06 1970	1975 à 1979 incl.
1239-7196	BO-KOC, INC.	St-Méthode-de-Frontenac	30 01 1957	1975 à 1979 incl.
1367-4023	BOUTIQUE AVITAL IMPORT-EXPORT INC. *BOUTIQUE IMPORT-EXPORT AVITAL INC.*	1465, rue Drummond, Montréal	25 03 1974	1975 à 1979 incl.
1199-9216	LA BOUTIQUE 153 INCORPORÉE	153, rue Court, Granby (Bedford)	02 11 1970	1975 à 1979 incl.
1214-6338	BOUTIQUE D.P.M. INC.	Place St-Romuald, St-Romuald-d'Etchemin (Lévis)	07 10 1971	1976 à 1979 incl.
1210-1465	BOUTIQUE DE COIFFURE STUDIO 16 INC.	5535, avenue Monkland, Montréal	10 04 1970	1975 à 1979 incl.
1256-5651	BOUTIQUE L'ENCRIER (MTL) LTÉE *THE INKWELL BOUTIQUE (MTL) LTD.*	Montréal	29 05 1972	1975 à 1979 incl.
1163-7634	BRASSARD & FRÈRES LIMITÉE	435, av. Ste-Anne, Chicoutimi	06 12 1946	1975 à 1979 incl.
1547-3689	BUANDERIE DU SAGUENAY, LIMITÉE *SAGUENAY LAUNDRY, LIMITED*	Chicoutimi	05 10 1943	1975 à 1979 incl.
1308-3589	C.L. CONSTRUCTION LTÉE *C L CONSTRUCTION LTD.*	7041, de Lanaudière, Montréal	27 09 1966	1975 à 1979 incl.
1247-2387	C. & L. TRANSPORT LIMITED	333 est, rue Craig, suite 203, Anjou (Montréal)	30 09 1957	1975 à 1979 incl.
1310-8915	CAFÉ 79 INC.	Montréal	03 04 1964	1975 à 1979 incl.
1298-8655	CANADA YULE PRODUCTS LIMITED	Tibbits Hill Farh, Brome	19 12 1961	1975 à 1979 incl.
1263-4689	CENTRE DU TROUSSEAU G. M. INC.	18, boul. Carignan, Victoriaville (Arthabaska)	20 07 1970	1975 à 1979 incl.
1291-2531	CHAMPAGNE & LETOURNEAU LTÉE	Linière (Beauce)	14 03 1956	1975 à 1979 incl.
1325-5732	LES CHANTIERS MARITIMES DE GASPÉ INCORPORÉS *THE GASPÉ SHIPBUILDING INCORPORATED*	Gaspé (Gaspé-Est)	26 02 1955	1975 à 1979 incl.
1178-7397	CHAPUT ET ROY INC.	St-Pie (Bagot)	08 06 1964	1975, 1978 et 1979

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1318-4882	LA CIE D'AUTOBUS DE RIVIÈRE-DU-LOUP LTÉE	Rivière-du-Loup	15 03 1957	1975 à 1979 incl.
1236-7322	LES CIMENTS ÉMAILLÉS B. R. INC.	100, rue Beaucage, Vanier, Québec	10 03 1970	1975 à 1979 incl.
1572-1491	CLUB DE MOTO-NEIGE PETIT ST-JEAN INC.	Ste-Aurélie (Beauce)	16 11 1971	1975 à 1979 incl.
1572-3471	CLUB DU PONT FLOTTANT DE TRAVERS	655, rue Ste-Anne, Saint-Hyacinthe	14 05 1969	1975 à 1979 incl.
1288-7816	CLUB LE GRAND PORTAGE INC.	Saint-Georges-de-Cacouna (Rivière-du-Loup)	08 03 1966	1975 à 1979 incl.
1346-6545	CLUB LE PARADIS DE L'ORIGNAL	190 est, rue du Rocher, Alma (Lac-St-Jean-Est)	27 03 1947	1975 à 1979 incl.
1284-9808	CLUB SPORT VOYAGES INC. *TRAVEL SPORTING CLUB INC.*	500, place d'Armes, bureau 200, Montréal	15 12 1966	1978 et 1979
1194-3214	COMFORT UPHOLSTERING CO. LTD. ..	66 ouest, av. Laurier, Montréal	07 01 1959	1975 à 1979 incl.
1223-7392	COMITÉ DES LOISIRS STE-ÉLISABETH..	Roberval	09 02 1967	1975, 1976, 1977, 1979
1232-6583	COMPAGNIE ANEX LIMITÉE	750, boul. Labelle, Laval ..	07 05 1969	1975 à 1979 incl.
1585-1785	COMPAGNIE DE BOIS MARTEL LIMITÉE, *MARTEL LUMBER COMPANY LIMITED*	Causapscal	23 06 1922	1975 à 1979 incl.
1273-7557	COMPAGNIE DE CONSTRUCTION MANICOUAGAN LTÉE	2532, rue Triquet, Ste-Foy (QC)	23 06 1966	1975 à 1979 incl.
1357-6046	COMPAGNIE DE GESTION COGESTIC INC.	Québec	05 07 1974	1975 à 1979 incl.
1199-8648	LA COMPAGNIE JEAN CLAUDE BOUCHARD LTÉE	Baie-St-Paul, Charlevoix-Ouest	17 02 1970	1975 à 1979 incl.
1355-7871	CONSTRUCTION B.D.S. LTÉE ..... *B.D.S. CONSTRUCTION LTD.*	1, rue Holmes, Drummondville (Drummond)	26 02 1974	1975 à 1979 incl.
1289-8805	CONSTRUCTIONS MODERNES LIMITÉE	Granby (Shefford)	07 12 1961	1975 à 1979 incl.
1341-5062	CORPORATION D'INDUSTRIES CLÉ DE QUÉBEC *QUÉBEC KEY INDUSTRIES CORPORATION*	570, rue Robertson, St-Laurent (Montréal)	18 06 1973	1975 à 1979 incl.
1367-8495	COUVRE-PLANCHERS R. & G. INC..... *R. & G. FLOORING INC.*	5580, place Bruno, Brossard (Laprairie)	19 04 1974	1977 à 1979 incl.
1310-0201	CRÉDIT BUDGÉTAIRE (JOLIETTE) INC.	Joliette	24 01 1968	1975 à 1979 incl.
1271-5934	CRÉDIT LAVAL LTÉE	866, Ontario, Ste-Foy, Québec	25 07 1967	1975 à 1979 incl.
1296-1728	CRÊTE & GUIMOND INC.	682, 5e Rue, Shawinigan, (St-Maurice)	30 07 1963	1975 à 1979 incl.
1252-8063	D.G.L. SUPER MARKET INC.	1880, rue Éverett, Montréal	10 01 1967	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1252-1712	DÉPÔT DU PNEU (SHERBROOKE) INC.	Sherbrooke	23 08 1967	1975 à 1979 incl.
1332-4199	NORMAND DESMARAIS INC.	Verchères	19 07 1973	1976 à 1979 incl.
1253-1604	DIONNE INTERNATIONAL LTD.	Montréal	28 02 1969	1975 à 1979 incl.
1253-4624	LES DISTRIBUTIONS MARCO LTÉE	156, 1re Avenue, Lac-Saint-Charles (Québec)	03 06 1969	1975 à 1979 incl.
1339-0166	DUKE-CHIBOUGAMAU MINES LIMITED (No personal liability)	Rouyn (Témiscamingue)	02 06 1952	1975 à 1979 incl.
1323-0842	L'ÉCHANGE DE STE-THÉRÈSE INC.	114, rue Turgeon Ste-Thérèse (Terrebonne)	07 07 1961	1975 à 1979 incl.
1111-5813	ELMARK LTÉE *ELMARK LTD*	Montréal	23 04 1964	1975 à 1979 incl.
1237-2181	LES ENTREPRISES BEAUPRÉ LIMITÉE	Ste-Anne-de-Beaupré, Montmorency 1	23 07 1964	1975 à 1979 incl.
1239-5133	ENTREPRISES BOB FUGÈRE INC.	Route Rurale no 3, Magog (Stanstead)	19 07 1968	1975 à 1979 incl.
1329-4053	LES ENTREPRISES CAPITAL ENTREPRISES INC.	6514, Pointe-claire (Île-de-Montréal)	06 02 1961	1975 à 1979 incl.
1315-6179	ENTREPRISES CHIBOUGAMAU ENTERPRISES LTD.	Chibougamau, Territoire du Nouveau-Québec	17 04 1956	1975 à 1979 incl.
1233-4678	LES ENTREPRISES D'AQUITAINE LTÉE	4500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg (Québec)	19 03 1971	1975 à 1979 incl.
1280-0298	LES ENTREPRISES PIONNIER LTÉE	Ste-Foy (Québec)	19 04 1968	1975 à 1979 incl.
1280-9281	LES ENTREPRISES PROJEC LTÉE	Trois-Rivières (St-Maurice)	16 10 1967	1975 à 1979 incl.
1332-6475	LES ENTREPRISES S.M.B. INC.	4, Ruisseau-Michel, Baie-St-Paul (Charlevoix-Ouest)	27 02 1973	1975 à 1979 incl.
1257-2806	LES ENTRETIENS MICROBICIDES LEM INC.	1180, Raymond-Casgrain, Québec	05 10 1971	1975 à 1979 incl.
1318-7539	LES ÉQUIPEMENTS BOISVERT & VIENS INC.	822, rue Principale, Granby (Shefford)	22 03 1966	1975 à 1979 incl.
1356-0917	LES EXCAVATIONS P.A.P. INC. *P.A.P. EXCAVATION INC.*	1000, rue St-Denis, Sherbrooke	22 01 1974	1975 à 1979 incl.
1325-1855	FERME BEAULIEU, INC.	St-Jean-Chrysostome (Lévis)	13 09 1972	1975 à 1979 incl.
1293-8486	LA FERME PARADIS LIMITÉE	Roberval (Lac-St-Jean-Ouest)	06 12 1962	1975 à 1979 incl.
1259-3463	FIESTA TOURS INC.	5500, boul. Dagenais, Laval (Île-Jésus)	28 05 1968	1975 à 1979 incl.
1333-2937	FORAGES À DIAMANT D.C. INC. *D.C. DIAMOND DRILLING INC.*	Montréal	13 09 1972	1975 à 1979 incl.
1323-8290	LES FRÈRES LEBRUN LTÉE	Trois-Rivières	30 05 1953	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information			Rapports non produits
1355-5354	FROMAGERIE ET DÉLICATESSES CANARDIÈRE INC.	932, avenue Cartier, Québec	23	10	1973	1975 à 1979 incl.
1466-8115	GABELDEL INC.	20, rue Sous-le-Fort, Québec	04	05	1976	Initial, 1976 à 1979 incl.
1327-9906	ROGER GAGNON ET ASSOCIÉS INC. *ROGER GAGNON & ASSOCIATES INC.*	Saint-Laurent (Île-de-Montréal)	20	11	1961	1975 à 1979 incl.
1328-5309	GAUDREAU & FRÈRES INC.	Magog (Stanstead)	06	11	1963	1975 à 1979 incl.
1155-4557	GAVI-LAN INC.	Québec	21	11	1968	1975 à 1979 incl.
1356-1378	LES GESTIONS LAMBERT & PARÉ INC.	43, Petit-Bois, Loretteville (Québec)	30	04	1974	1975 à 1979 incl.
1264-5818	GUIDES OFFICIELS MONTMORENCY LTÉE *MONTMORENCY OFFICIAL GUIDES LTD*	142, av. du Manège, Beauport (Québec)	13	07	1966	1975 à 1979 incl.
1185-0344	CHARLES GUINDON INC.	L'Étang-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine	06	03	1969	1975 à 1979 incl.
1193-7976	ÎLE PERROT MARINE LTÉE *ÎLE PERROT MARINE LTD.*	3, 28e Avenue, Île-Perrot-Nord (Vaudreuil)	20	09	1965	1975 à 1979 incl.
1259-1061	IMMEUBLE & ÉPARGNE INCORPORÉE *REALTY & SAVINGS INCORPORATED*	Québec	04	02	1929	1975 à 1979 incl.
1234-1749	LES IMMEUBLES ARTILLERIE INC.	Québec	04	05	1955	1975 à 1979 incl.
1245-6992	LES IMMEUBLES CHAUVEAU INC.	Loretteville (Québec)	14	06	1965	1976 à 1979 incl.
1312-6339	LES IMMEUBLES DUPONT LTÉE	Alma (Roberval)	10	09	1964	1975 à 1979 incl.
1278-5218	IMMEUBLES STE-THÉRÈSE OUEST INC. *STE-THÉRÈSE WEST REALTIES INC.*	Rosemère (Terrebonne)	30	09	1964	1975 à 1979 incl.
1206-3715	LES IMMEUBLES T.L.T. INC.	Cap-de-la-Madeleine	11	08	1965	1975 à 1979 incl.
1461-2733	LES IMPORTATIONS LIBELLULE INC.	Hauterive (Saguenay)	07	08	1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1165-4068	L'INDUSTRIE DE CIMENT D'ALMA LTÉE	31, avenue Simard sud, Alma (Lac-St-Jean-Est)	01	12	1965	1975 à 1979 incl.
1253-9334	LES INDUSTRIES DOLBEAU LTÉE	Dolbeau (Lac-St-Jean-Ouest)	08	05	1967	1975 à 1979 incl.
1287-2487	LES INDUSTRIES VENTCO LTÉE *VENTCO INDUSTRIES LTD.*	172, rue du Roi, Asbestos (Richmond)	05	07	1966	1975 à 1979 incl.
1273-4448	INTER NATIONAL MAINTENANCE CORP.	30, avenue Stanton, Westmount (Montréal)	05	06	1962	1975 à 1979 incl.
1316-8786	THE JACK PINE LUMBER CO. LTD.	St-Paul (Joliette)	29	08	1960	1975 à 1979 incl.
1301-7264	JONQUIÈRE STEAK HOUSE INC.	Jonquière (Chicoutimi)	12	05	1967	1975 à 1979 incl.
1332-2706	JOURNAL ABITIBI-DIMANCHE LTÉE	319, av. Centrale, Val-d'Or (Abitibi)	13	10	1972	1975 à 1979 incl.
1122-0274	KLEEN CAR WASH LTD.	Montréal	12	06	1962	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1317-0030	LAFORCE PERREAULT LIMITÉE	75, rue Jeanne-Mance, Jonquière (Chicoutimi)	07 07 1961	1975 à 1979 incl.
1271-4143	LASALLE MEAT LTD.	Montréal	23 03 1965	1975 à 1979 incl.
1306-0108	LEMIEUX MINING CORPORATION (No personal liability)	Québec	27 12 1955	1975 à 1979 incl.
1297-7195	PATRICK LEMIEUX LTÉE	48, rue Sacré-Coeur, Alma (Lac-St-Jean-Est)	10 07 1963	1975 à 1979 incl.
1320-5646	LEPREHI INC.	Montréal	29 06 1967	1975 à 1979 incl.
1309-9122	LESSARD MARINE TROIS-RIVIÈRES LTÉE	142, boul. Matton, Trois-Rivières-Ouest (St-Maurice)	29 08 1968	1975 à 1979 incl.
1277-1945	LIN SPORT SHOP LTD.	Québec	25 05 1950	1975 à 1979 incl.
1349-8274	LOCATION PARAGON INC. *PARAGON LEASING INC.*	Montréal	07 09 1972	1976 à 1979 incl.
1277-0467	M. T. PETROLEUM INC.	6661, boul. Roi-René, Anjou (Montréal)	26 03 1970	1975 à 1979 incl.
1232-3226	LES MAGASINS DE CHAUSSURES S.A.M. INC. *S.A.M. SHOE STORES INC.*	Cap-de-la-Madeleine (Champlain)	16 10 1961	1975 à 1979 incl.
1327-1002	MALGO CONSTRUCTION INC.	Lac-Mégantic, Frontenac	20 07 1960	1975 à 1979 incl.
1323-9942	MARCELIN INVESTMENTS LTD.	Mont-Royal (Montréal)	14 06 1961	1975 à 1979 incl.
1243-0039	MARINA DU CAP DIAMANT INC.	827, de la Louisiane, Ste-Foy (Québec)	03 04 1970	1975 à 1979 incl.
1166-7219	MELL ORANGE INC.	138, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine, Champlain	02 07 1959	1975, 1978, 1979
1243-0054	MENUISERIE DU CAP INC.	Cap-de-la-Madeleine (Champlain)	22 01 1964	1975 à 1979 incl.
1156-1651	MENUISERIE KÉBEC INC. *KEBEC MILLWORKING INC.*	599, 8e Rue, Québec	27 02 1969	1975 à 1979 incl.
1332-8737	MICRO-FILMS PORTAGE INC. *PORTAGE MICRO-FILMS INC.*	102, rue Principale, Hull	29 01 1973	1975 à 1979 incl.
1270-8665	LES MINES DU LAC RINFRET LIMITÉE (No personal liability) *LAKE RINFRET MINES LIMITED* (No personal liability)	100, d'Youville, chambre 430, Québec	25 03 1968	1975 à 1979 incl.
1271-6247	LES MINES LAVAL LIMITÉE (Libre responsabilité pers.) *LAVAL MINES LIMITED* (No personal liability)	32, rue Ste-Ursule, Québec	05 02 1962	1975 à 1979 incl.
1332-7226	MINI-GRUES BEAUDET INC.	Fortierville (Lotbinière)	17 02 1973	1975 à 1979 incl.
1237-4112	LE MOBILIER VIC-BEC INC. *VIC-BEC FURNITURE INC.*	Victoriaville (Arthabaska)	18 04 1969	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1156-7724	LES MONTE-PENTES LAURENTIDE LTÉE *LAURENTIDE SKI-TOWS LIMITED*	St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Québec	17 11 1938	1977 à 1979 incl.
1337-2537	MUSICO MATAGAMI INC.	Matagami, Territoire du Nouveau-Québec	17 01 1973	1975 à 1979 incl.
1481-0493	NOUVEAUTÉS R.F. INC.	Montréal	24 11 1975	1977 à 1979 incl.
1330-9026	OMNIPRO INC.	Québec	08 03 1973	1975 à 1979 incl.
1278-2330	OPÉRA CONSTRUCTION INC.	1270, boul. Leblanc, Laval (Montréal)	25 02 1963	1975 à 1979 incl.
1306-5024	RENÉ PARÉ INC.	798, 4e Rue, Shawinigan (St-Maurice)	29 12 1961	1975 à 1979 incl.
1274-4090	PER-MAR PUBLISHING COMPANY LIMITED	Bolton-Est (Brome)	19 09 1967	1975 à 1979 incl.
1244-6183	LES PÉTROLES C. G. LTÉE	Alma (Lac-St-Jean-Est)	20 10 1967	1975 à 1979 incl.
1357-1682	PHAGY INC.	1535, rue Garnier, Québec	11 06 1974	1975 à 1979 incl.
1464-7572	PICCOLINI INC.	Mascouche (L'Assomption)	16 02 1976	1977 à 1979 incl.
1255-0802	PLACE DUNANT INC.	826 sud, rue Belvédère, Sherbrooke	05 02 1970	1975 à 1979 incl.
1259-1251	LES PLACEMENTS FERNAND GIGNAC INC.	3295, rue Toulon, Laval (Île-Jésus)	21 06 1965	1975 à 1979 incl.
1209-0387	PLOMBERIE DE RICHMOND INC.	Richmond	25 05 1971	1975 à 1979 incl.
1117-9025	PLOMBERIE LAFONTAINE INC.	Montréal	14 06 1960	1975 à 1979 incl.
1306-5933	LES POISSONS DU NORD INC.	Sept-Îles (Saguenay)	21 06 1965	1975 à 1979 incl.
1280-7251	PRÉMONT SPEEDWAY INC.	Sainte-Angèle (Maskinongé)	20 07 1967	1975 à 1979 incl.
1170-3634	PRINCEVILLE SPORTSWEAR INC.	Princeville (Arthabaska)	11 10 1962	1976 à 1979 incl.
1321-6635	PRODUITS D'ALUMINIUM C.M. LTÉE *C.M. ALUMINUM PRODUCTS LTD.*	7135, rue Dollier, St-Léonard (Montréal)	26 04 1968	1975 à 1979 incl.
1282-2375	PRODUITS DE PAPIER REX PAPER PRODUCTS INC.	755, rue Gingras Ste-Foy (Québec)	08 07 1954	1975, 1976, 1978, 1979
1298-6352	QUÉBEC FURNITURE SHOWROOM INC.	291 est, rue St-Vallier Québec	01 08 1957	1975 à 1979 incl.
1581-4403	THE QUÉBEC TERMINAL COMPANY	Québec	28 09 1900	1975 à 1979 incl.
1244-1127	RANCH D. C. INC.	Rimouski	15 07 1970	1975 à 1979 incl.
1281-6013	RAPHAËL INTERNATIONAL INC.	1194 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal	15 02 1965	1975, 1976, 1977, 1979
1281-6054	RAPID CONSTRUCTION LTÉE	3521, rue de Courval, Trois-Rivières (St-Maurice)	13 04 1953	1975 à 1979 incl.
1297-6338	RESTAURANT LAMANDE INC.	Trois-Rivières (St-Maurice)	04 02 1959	1975 à 1979 incl.
1339-3384	RESTAURANT LE GRECO INC.	467, rue Ogilvy, Montréal	04 06 1973	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1280-4043	REVUE SPORTIVE DES CORPS POLICIERS INC.	9020, rue Chambon, St-Léonard (Île-de-Montréal)	17 12 1971	1975 à 1979 incl.
1282-7564	ROLFIB LIMITÉE *ROLFIB LIMITED*	408, rue Surprenant Drummondville (Drummond)	02 12 1970	1975 à 1979 incl.
1252-0102	ROY & DENIGER LIMITÉE *ROY & DENIGER LIMITED*	Montréal	03 12 1937	1975 à 1979 incl.
1581-8396	ST-LAWRENCE LUMBER COMPANY	Montréal	19 03 1904	1975 à 1979 incl.
1245-0060	SALLE DE QUILLES CHAMPION LTÉE	Drummondville	16 05 1961	1975 à 1979 incl.
1188-3311	SHERBROOKE LUMBER & SUPPLY LTD	1500, rue Pacifique, Sherbrooke	01 05 1952	1976 à 1979 incl.
1288-9119	JACQUES SIMARD INC.	1301, place Gascogne Orsainville (Québec)	01 06 1967	1975 à 1979 incl.
1122-7329	SNOW WHITE QUICK WASH CO.	2309 est, rue Ontario, Montréal	01 08 1960	1976 à 1979 incl.
1254-5661	LA SOCIÉTÉ DE FORAGE ST-LAURENT (1966) LTÉE *ST-LAWRENCE DRILLING (1966) LTD.*	Montréal	11 10 1966	1975 à 1979 incl.
1257-7862	LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION ESTHÉTIQUE INC.	64, rue Wolfe, Lévis	09 04 1970	1975 à 1979 incl.
1161-0276	SOCIÉTÉ DORFER (ÉTANCHÉITÉ) LTÉE *DORFER (WATERPROOFING) CO. LTD.*	584 ouest, rue Galt, Sherbrooke	05 07 1968	1975 à 1979 incl.
1253-2420	SONOTECH INC.	4857, Jean-Brillant, Montréal	05 04 1968	1975 à 1979 incl.
1331-9728	SPÉCIALITÉS ÉLECTRONIQUES ARVIDA INC. *ARVIDA ELECTRONIC INC.*	209, rue Lasalle, Jonquière (Chicoutimi)	08 06 1973	1975 à 1979 incl. et 1979
1317-8876	STANBRIDGE STATION SALES INC.	Stanbridge (Missisquoi)	14 03 1960	1975 à 1979 incl.
1337-3501	LES STRUCTURES J.N. LTÉE	St-Jean-Chrysostome (Lévis)	05 02 1973	1975 à 1979 incl.
1210-3925	T.V. RADIO TEX INC.	Montréal	12 11 1970	1977 à 1979 incl.
1285-7256	LES TAPIS UNIVERSELS LTÉE *UNIVERSAL CARPETS LTD.*	Québec	22 11 1968	1975 à 1979 incl.
1581-7398	THE TRADERS COMPANY	Buckingham	15 04 1905	1975 à 1979 incl.
1254-1298	TRAITEMENT DES DONNÉES ÉLITE INC. *ELITE DATA PROCESSING INC.*	1990, rue de Bruxelles, Montréal	25 04 1969	1975 à 1979 incl.
1359-9766	TRANSPORT ST-FÉLIX INC.	Kingsey (Drummond)	30 10 1974	1975 à 1979 incl.
1265-1345	TRI-HAR CORP.	Montréal	22 03 1971	1975 à 1979 incl.
1324-6228	TRIO TRANSPORT LTÉE	2605, rue Chatham, Jacques-Cartier, Montréal	08 03 1965	1975 à 1979 incl.
1327-6589	TRYAR INC.	4901 ouest, Jean-Talon, Montréal	28 10 1963	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1329-0051	V.C. ENTERPRISES INC.	Sillery (Québec)	31 03 1960	1975 à 1979 incl.
1204-1141	VAL-D'OR TOYOTA INC.	Val-d'Or (Abitibi)	02 10 1970	1975 à 1979 incl.
1280-0330	VALLÉE DES PIONNIERS INC. *PIONEERS' VALLEY INC.*	St-Faustin (Terrebonne)	04 11 1969	1975 à 1979 incl.
1113-3451	VENUS BEAUTY SALON LTD.	5619, ch. Côte-des-Neiges, Montréal	12 04 1962	1975 à 1979 incl.
1368-8551	VÊTEMENTS DE CUIR D.K.T. INC. *D.K.T. LEATHER GARMENTS INC.*	6580, rue Jeanne-Mance, 2e étage, Montréal	22 07 1974	1976 à 1979 incl.
1556-4446	JOS. VILLENEUVE LIMITÉE	St-Romuald	18 06 1918	1975 à 1979 incl.
1175-8406	VULCANISATION COULOMBE LTÉE	Mont-Joli (Rimouski)	17 08 1962	1977 à 1979 incl.

4988-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ROSMUR REALTY CORP. 1282-9479	80 01 03	Le nom de la compagnie est changé en celui de: LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE ROSMUR LTÉE *ROSMUR REALTY CORP. LTD.*
ROY GILLINGS AGENCIES INC. 1199-2054	79 11 21	Le nom de la compagnie est changé en celui de: LES AGENCES ROY GILLING INC. *ROY GILLING AGENCIES INC.*

4988-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-44479
M-600552-101-D
417 AUTO LEASING LTD
495, rue Notre-Dame
Embrun, Ontario
Requérante
Au Québec:
209, boulevard Gamelin
Suite 101
Hull, QC
G8Y 1W2

Cette nature remplace celle publiée à la *Gazette officielle du Québec* numéro 38, à la page 8555, en date du 22 septembre 1979.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de location:

Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camion seulement) au public en général.

Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.

Rôle M-44741
M-600001-101-D
TILDEN RENT-A-CAR COMPANY
1200, rue Stanley
Montréal, QC
H3B 2S8
Requérante

Cette nature remplace celle publiée à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 40, en date du 6 octobre 1979, à la page 8996.

La requérante Tilden Rent-A-Car Company, détentrice des permis 1-DY et 4-DYV demande à la Commission des transports du Québec, le droit de louer aux adresses suivantes:

7881, boulevard Newman, LaSalle, QC, H8N 1X7
601, montée St-Jean, Pointe-Claire, QC, H9R 3K1
les véhicules suivants:

a) automobiles station-wagons
b) Econoline, Andi Van, 4 x 4, Suburban, Pick Up,
Fourgonnette et camions avec boîte de 12 à 20 pieds.
Tant pour le court que pour le long terme, pour le public en général.

Rôle M-45163
M-301179-101-DT
OVILA BERNARD TIRE SERVICE LTÉE
1015, Principale
Granby
(Shefford) QC

Modification tarifaire:
Requête amendée

La requérante a fait une demande à la Commission des transports du Québec, laquelle a été publiée à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 43, à la page 9680.

La requérante demande au terme de la présente que ladite requête soit amendée pour qu'elle se lise dorénavant comme suit:

Nous demandons à la Commission l'autorisation de changer nos tarifs actuels, pour les rendre identiques à ceux fixés par la Commission par la décision MCR-5336 TF, en vigueur le 4 septembre 1979.

Rôle M-46875
M-100684-103-D
C.T.C.U.M.
159 ouest, rue St-Antoine
Suite 919
Montréal, QC
H2Z 1H3
Adjudicataire
M-100049-101-D
LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE VERDUN
1100, 51e Avenue
Verdun, Montréal
QC, H4G 2Z7
Adjudicatrice

La requérante-adjudicatrice se conformant aux dispositions de l'article 11.289.6 du Règlement no 11, demande l'approbation des taux de transport intégrés pour l'année 1978-79 suivant le contrat intervenu entre les parties:

Quelques 1 900 élèves pour un montant de 45 $ annuellement par laissez-passer en circulation, plus un montant de 1,50 $ pour couvrir le coût d'impression de chacun desdits laissez-passer.

Rôle M-46876
M-100684-102-D
C.T.C.U.M.
159 ouest, rue St-Antoine
Suite 919
Montréal, QC
H2Z 1H3
Adjudicataire
M-100022-101-D
LA C.S.R. DE CHAMBLY
1330 ouest, Curé-Poirier
Longueuil, QC
J4K 2G8
Adjudicatrice

La requérante-adjudicatrice se conformant aux dispositions de l'article 11,289.6 du Règlement no 11, demande l'approbation des taux de transport intégré pour l'année 1978-79 suivant le contrat intervenu entre les parties:

Quelques 2 300 élèves pour un montant de 45 $ annuellement par laissez-passer en circulation, plus un montant de 1,50 $ pour couvrir le coût d'impression de chacun desdits laissez-passer.

Rôle M-46877
M-000269-101-D
AUX PETITES BICHES ENRG.
(Bichara, Adel)
2590, Molière
Brossard (Laprairie)
QC, J4Y 1J5
Requérant

Transport saisonnier - Règlement 19 - catégorie Économique

Classe de permis: service d'autobus de capacité de 20 à 22 passagers (scolaire - maxibus)

Territoire: Brossard, St-Laurent, Greenfield-Park, St-Hubert, Lemoyne, Longueuil, La Prairie

Horaire: 7 heures à 9 heures
11 heures à 13 heures
15 heures à 18 heures 30

Service: Transport d'enfants de 2 à 7 ans de leur domicile, jusqu'à l'école Aux Petites Biches Enrg. au 2590, Molière, Brossard, service porte à porte, et retour.

Rôle M-46878
M-000271-101-D
AUTOBUS G. ASHBY LTÉE
R.R. 1
Ayer's-Cliff QC
J0B 1C0
Requérante

Un permis spécial de transport saisonnier catégorie Économique pour effectuer le transport régulier ou irrégulier, de personnes faisant partie des organismes suivants: Club d'Age d'Or de Beebe, Club d'Age d'Or de Stanstead, Cercle des Fermières de Stanstead, Cercle des Fermières d'Ayer's Cliff, Club d'Age d'Or d'Ayer's Cliff, afin qu'elles puissent participer à des activités de groupes, notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives à partir de Ayer's-Cliff, Beebe, Rock-Island, vers tout point dans la province de Québec dans un rayon de 200 milles.

Rôle M-46879
M-206230-101-DT *Et Al.*
HEAFEY, ALDÉRIC
231, Nault
Maniwaki, QC

Modification tarifaire:

La requête en modification tarifaire de:

1. Aldéric Heafey, 231, Nault, Maniwaki, QC	M-206230-001
2. Gilles Desroches, R.R. 1, Maniwaki, QC	M-205794-001
3. Gérald Lafrance, 354, boul. Desjardins, Maniwaki	M-205756-001
4. Paul Latourelle, 169, King, Maniwaki, QC	M-209550-001
5. Bernard Gauthier, 360, Desjardins, Maniwaki, QC	M-206003-001
6. Daniel Gauthier, 360, Desjardins, Maniwaki, QC	M-209510-001
7. René A. Carrière, 65, Principale, Maniwaki, QC	M-202472-001
8. Luc Rozon, 245, Beaulieu, Maniwaki, QC	M-207347-001
9. Ulysse Rozon, 154 sud, Principale, Maniwaki, QC	M-205789-001
10. Jean Guy Lafrenière, C.P. 258, Maniwaki, QC	M-205919-001
11. Lucien Chaussé, 496, chemin Ottawa, Maniwaki, QC	M-205801-001
12. Harold Davis, 354, boul. Desjardins, Maniwaki, QC	M-202456-001 M-204080-001
13. Fernand Larcher, Gracefield, (Gatineau) QC	M-204080-001
14. Jean Yves Meunier, 275, des Oblats, Maniwaki, QC	M-209499-001
15. Jean-Marie Mercier, R.R. 2, Maniwaki, QC	M-205646-001
16. Damase Gravelle, 256, Nault, Maniwaki, QC	M-205031-001

Les requérants exposent respectueusement ce qui suit:

Considérant que depuis novembre 1977, l'industrie du taxi a eu à subir de fortes augmentations dans ses dépenses d'opération, surtout aux item suivants, à savoir:

1. Que le prix d'achat d'une auto-taxi est passé de

Monaco 1978	5 125 $	Aspen 1980	5 950 $
Chevrolet 1978	5 635	Chevrolet 1980	6 700

La compagnie Chrysler Motors offre un char plus petit avec une augmentation de prix de 825 $.

La compagnie General Motors offre un char identique mais demande une augmentation de 1 065 $.

2. Que le prix de l'essence qui se vendait 0,94 $ le gallon, se détaille maintenant à 1,12 $ le gallon.

3. Que le prix de la main-d'oeuvre pour la réparation des automobiles a augmenté d'au moins 3 $ l'heure.

4. Que les pièces de rechange pour la réparation de nos automobiles ont augmenté d'environ 18%.

Pour ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir réviser les tarifs du transport par taxi pour l'agglomération de Maniwaki.

Nous produisons ci-après le tarif présentement en vigueur et le nouveau tarif tel que demandé.

	Tarif actuel	*Tarif demandé*
Charge initiale	0,80 $	1,00 $
Distance parcourue	0,50 le kilomètre	0,60 le kilomètre
Période d'attente	9,00 l'heure	9,00 l'heure

Nous désirons signaler à la Commission que nous n'avons pas présenté de demande d'augmentation de tarifs depuis deux (2) ans, croyant que la Commission des transports réviserait cette année les taux de toute l'industrie de taxi sans qu'on ait besoin de faire la demande comme ce fut le cas en 1977.

Le tarif que nous demandons est le même que celui qui fut accepté pour la ville de Mont-Laurier, sise dans notre région.

Donc, nous soumettons bien humblement à la Commission des transports pour les raisons énumérées à la présente que le nouveau tarif tel que demandé soit accepté pour le bien être de tous ceux qui oeuvrent dans cet industrie.

Rôle M-46883
M-206739-101-DT
ROY, NORMA
537, Daoust
Verchères, QC
M-209740-101-DT
PRIMEAU, NORMAND
24, boul. des Hauts-Bois
Québec

Modification tarifaire:

Les requérants exposent respectueusement à La Commission des transports du Québec, ce qui suit:

1. Attendu que nous opérons 2 postes de taxi sous les noms de Ste. Julie Taxi Enrg. et de Taxi Roy;

2. Attendu que nous représentons tous les propriétaires de taxi de l'agglomération de Ste-Julie;

3. Attendu que nos tarifs actuels sont de 0,70 $ au départ et de 0,50 $ par kilomètre de route, et le tarif d'attente étant de 9 $ l'heure;

4. Attendu que les taux existants ne permettent pas aux propriétaires de taxis de l'agglomération de Ste-Julie de retirer de l'exploitation de leur service des revenus suffisants et raisonnables étant donné notamment les augmentations considérables au chapitre du coût d'achat des véhicules-taxis, des frais de financement, des frais de réparations, d'entretien, du prix du carburant, de l'huile à moteur, de l'antigel, de l'assurance-automobile et généralement de l'augmentation du coût de la vie;

5. Attendu que les taux et tarifs pour les propriétaires de taxis de Ste-Julie n'ont pas été augmentés depuis le mois de novembre 1977;

6. Attendu que les requérants ont déposé conformément au Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec un cautionnement de 50 $.

Les requérants, n'ont pas cru bon faire de représentation auprès de la Commission lors des audiences du mois de mai dernier, parce que lors des audiences de 1977, les commissaires avaient généralisé et régionalisé les tarifs pour toute la province.

Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

Accorder la présente requête et fixer les taux et tarifs pour le transport par véhicule-taxi dans l'agglomération Ste-Julie à 0,80 $ au départ; 0,60 $ par kilomètre parcouru; 0,20 $ par minute d'attente.

Rôle M-46900
M-30004-491-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434 ouest, Ste-Catherine, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande l'autorisation d'augmenter de 9% les taux et les frais minimums (mais non les frais accessoires) figurant aux tarifs énumérés ci-dessous, conformément à la procédure établie à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports.

Prière instante de publier immédiatement cette demande à la *Gazette officielle du Québec*, étant donné le délai de 21 jours suivant sa première publication.

Tarif d'espèce no 1005-E applicable entre le Québec et l'Ouest canadien, C.T.Q. no 4098

Tarif de classe et de fret toutes catégories no 1030-B applicable entre le Québec et l'Ouest canadien, C.T.Q. no 4097

Tarifs spéciaux:

Midland Superior Express Ltd.	no 536	C.T.Q. 4075
Soo-Security Motorways Ltd.	no 537	C.T.Q. 4076
Smith Transport Co. Limited	no 538	C.T.Q. 4090
Direct Winters Transport (Western)	no 540	C.T.Q. 4121
Alltrans Express Ltd.	no 541	C.T.Q. 4126
Reimer Express Lines Ltd.	no 542	C.T.Q. 4167
Inter-City Truck Lines (Canada)	no 543	C.T.Q. 4168
Kingsway Freightlines Ltd.	no 544	C.T.Q. 4175

Tarif d'importation no 1, C.T.Q. 4160

Rôle M-46901
M-207045-101-DT
TAXI CENTRAL a/s ROY ARMAND *et AL.*
3718, Vanier
Lac-Mégantic
(Frontenac) QC

Modification tarifaire:

	Taux et tarifs	*Taux et tarifs proposés*
Au départ de la chute	0,70 $	0,90 $
Pour chaque kilomètre parcouru	0,50	0,60
Pour chaque minute d'attente	0,15	0,20
Service extérieur au kilomètre	0,45	0,50

Les requérantes sont en mesure de démontrer à la Commission des transports du Québec que les taux existants ne permettent pas aux propriétaires de taxi de la région du Lac-Mégantic, de retirer de l'exploitation de leur service des revenus suffisants et raisonnables étant donné notamment les augmentations considérables au chapitre du coût d'achat des véhicules-taxis, des frais de financement, de frais de l'antigel, de l'assurance automobile et généralement de l'augmentation du coût de la vie;

Les taux et tarifs pour les propriétaires de taxis de Lac-Mégantic n'ont pas été augmentés depuis le mois de novembre 1977.

Les requérantes ont déposé conformément au Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, un cautionnement de 50 $.

Les taxis de Lac-Mégantic n'ont pas cru bon de faire de représentation auprès de la Commission lors des audiences du mois de mai dernier, parce que lors des audiences de 1977, les commissaires avaient généralisé et régionalisé les tarifs par toute la province.

Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

Accorder la présente requête et fixer les taux et tarifs pour le transport par véhicule-taxi dans la région 4 à:

0,90 $ au départ de la chute
0,60 par kilomètre parcouru
0,20 par minute d'attente
0,50 service extérieur par kilomètre

Espérant que votre département prendra notre demande en considération et que nous obtiendrons ce que nous vous demandons.

Rôle M-46913
M-301700-101-D
(21598-V)
TREMBLAY, RÉJEAN
C.P. 155, Frelighsburg
(Missisquoi) QC
J0J 1C0

Le requérant dont le permis se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon

De Frelighsburg à ailleurs dans la province et retour, pour le transport d'animaux et produits de la ferme,

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que ledit permis soit modifié comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon

De Frelighsburg et d'un rayon de 25 milles de Frelighsburg à ailleurs dans la province et retour pour le transport de produits de ferme pour le public en général.

Rôle M-46914
M-000214-102-D
SERVICE D'AUTOBUS UNIK INC.
601, St-Patrick
LaSalle, Montréal
QC, H8N 1V2
Requérante

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer le transport par autobus scolaire des enfants âgés de 4 à 18 ans à compter du 30 juin 1980 au 22 août 1980, fréquentant Childrens World Day Camp, 1700, rue Normand, Lachine, QC. Destination Ste-Anne-de-Bellevue, et Cherokee Day Camp, 7005 A, Kildare, Côte-St-Luc. Destination 7005, Kildare, Côte-St-Luc, collège Notre-Dame, rue chemin Reine-Marie, et Redwood, 6773, Côte-des-Neiges, Montréal, Destination au Redwood Country Day Camp, 2629, Harwood, Vaudreuil, en partance des districts de Montréal, Outremont, Verdun, ville LaSalle, ville St-Laurent, Chomedey, Westmount, ville de Laval, ville Mont-Royal, Dollard-des-Ormeaux, West-Island, Hampstead et Lachine, QC.

Rôle M-46915
M-000108-101-D
AUTOBUS VIENS INC.
590, rue Yamaska, C.P. 56
Farnham, Missisquoi
QC, J2N 1H2
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir une modification d'horaire sur son parcours de Granby, St-Jean et retour comme suit:

1. Le départ de midi à St-Jean est avancé de dix minutes.
2. Le départ de 20h30 de Granby est avancé d'une heure soit (19h30).
3. Le départ de 8h30 de St-Jean en direction de Farnham du lundi au vendredi de septembre à juin est annulé.

La requérante demande également l'augmentation de tarifs tels qu'ils apparaissent au dossier pour ses services 1 - 3 et 6.

Rôle M-46916
M-304905-103-D
VISINTIN, GIUSEPPE
8602, Provencher
St-Léonard, QC
H1R 2Z4

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local - contrat

Montréal métropolitain pour la livraison d'huile à chauffage domiciliaire avec un camion-citerne d'une capacité maximale de 3 700 gallons pour le compte de Cortina Oil, 4453 est, Beaubien, Montréal, QC.

Rôle M-46917
M-304586-103-D
TRANSPORT S.D. INC.
2650, de Miniac
Ville St-Laurent, QC
H4S 1E5

La requérante, détentrice du permis M-304586 qui a obtenu un permis expérimental *instanter* en date du 25 juillet 1979, désire se prévaloir de l'article 23.10 du Règlement no 23 concernant les permis expérimentaux de transport pour Mirabel, et demande respectueusement à la Commission des transports du Québec de convertir son permis expérimental *instanter* qu'elle a obtenu, en permis régulier, relativement à la clause *b*) de son permis, laquelle se lit comme suit:

b) Transport général - longue distance - rayon

b) De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles de ladite ville et entre autres, à la zone aéroportuaire de Mirabel, et retour.

Rôle M-46918
M-305027-103-D
PANICCIA, ROBERTO
11695, 18e Avenue
Rivière-des-Prairies, QC
H1E 3K1

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local - contrat

Montréal métropolitain pour la livraison d'huile à chauffage avec un camion-citerne d'une capacité maximale de 3 700 gallons pour le compte de Cortina Oil, 4453 est, Beaubien, Montréal, QC.

Rôle M-46919
M-305025-103-D
FACCHINI, LORETO
9319, 25e Avenue
St-Michel, Montréal, QC
H1Z 4E3

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local - contrat

Montréal métropolitain pour la livraison d'huile à chauffage domiciliaire avec un camion-citerne d'une capacité maximale de 3 700 gallons pour le compte de Cortina Oil, 4453 est, Beaubien, Montréal, QC.

Rôle M-46920
M-305045-101-D
SHEPPARD, ROBERT
434, Martin Avenue
Winnipeg, Manitoba
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC
H9P 1K3
Voiturier-remorqueur
M-301796-181-D
(21922-V)
ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.
851, Lagimodière Blvd
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC
H9P 1K3
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, propriété ou en possession légale de la requérante conjointe: Arnold Bros. Transport Ltd, détentrice du permis M-301796 (21922-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-46931
M-300915-102-D
(15563-V)
PATENAUDE & FRÈRES INC.
62, rue Irwin
Granby, QC
J2G 8C8

La requérante qui détient le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé (déménagement)

De Granby à la frontière Québec–Ontario pour le transport de ménages et d'ameublements usagés effectué au moyen d'équipement spécialisé et destiné à l'Ontario ou à toute autre province située à l'ouest de celle-ci.

demande le permis additionnel suivant qui remplacera la clause précédente, si elle est accordée:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé (déménagement) article 51

De Granby et de tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles de cette localité à la frontière Québec–Ontario pour le transport de ménages et d'ameublements usagés tel que défini par l'article 51 effectué au moyen d'équipement spécialisé et destiné à l'Ontario et à toute autre province située à l'ouest de celle-ci, et retour.

Rôle M-46932
M-301241-103-D
(18363-V)

OIL & INDUSTRY SUPPLIERS LTD

P.O. Box 3500
Calgary, Alberta
Au Québec:
800, place Victoria
Suite 4119
Montréal, QC
H4Z 1A2

La requérante, détentrice du permis M-301241 s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé - transit

De la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Pointe-Fortune et Rivière-Beaudette) à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tout port de sortie) en transit à travers la province de Québec, pour le transport de marchandises par véhicules-citernes, et retour.

Condition: Le service ci-dessus mentionné sera donné conjointement avec les permis émis par les autorités concernées.

Rôle M-46934
M-300014-103-D
(157-V)

BOYER, GEORGES

530, rue St-Georges
La Prairie, QC
J5R 2N3
Voiturier-remorqueur
Q-300195-102-D
(4545-V)

TRANSPORT LAVOIE LTÉE

4135, boul. Ste-Anne
Beauport, QC
G1C 2J9
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la requérante conjointe: Transport Lavoie Ltée, détentrice du permis Q-300195 (4545-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-46935
M-303565-101-D

BOYER, DENIS

315, Ste-Élizabeth
La Prairie, QC
J5R 1T4
Voiturier-remorqueur
Q-300195-101-D
(4545-V)

TRANSPORT LAVOIE LTÉE

4135, boul. Ste-Anne
Beauport, QC
G1C 2J9
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la requérante conjointe: Transport Lavoie Ltée, détentrice du permis Q-300195 (4545-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-46936
M-305040-101-D

94635 CANADA LIMITÉE

660, rue Marco-Polo
Boucherville, QC
J4B 5R4

La requérante, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Beam à la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée Témiscaming, Notre-Dame-du-Nord, Judge et Cheminis) corridor à travers l'Ontario, aux frontières Québec–Ontario (port de sortie Hawkesbury) à destination de St-André-Est, Ste-Thérèse-de-Blainville et St-Raymond, pour le transport de bois ayant subit des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage originant ou destiné à Bois Goodfellow Ltd et/ou aux clients de cette dernière et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Beam à la frontière Québec–Ontario (ports de sortie Témiscaming, Notre-Dame-du-Nord, Judge et Cheminis) à destination de Toronto pour le transport de bois ayant subit des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage, ledit bois devant être traité à Toronto. Et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Senneterre et Quévillon aux frontières Québec–Ontario (ports de sortie Notre-Dame-du-Nord, New Liskeard, Témiscaming, Judge et Cheminis) à destination des points autorisés en Ontario pour le transport de bois ayant subit des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage, originant ou destiné aux Agences de Bois Pierre Gagnon et/ou aux clients de cette dernière et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Points de destination en Ontario:
Barrie, Belleville, Brampton, Brockville, Burlington, Cainsville, Cambridge, Chatham, Fonthill, Foxboro, Guelph, Hamilton, London, Maple, Milton, Mississauga, Napanee, Oakville, Orillia, Peterborough, Scarborough, Sturgeon Falls, St. Catharines, Thornhill, Toronto, Trenton, Waterloo, West Lorne, Windsor.
N.B. Lesdites clauses étant sujettes au permis complémentaire de l'Ontario, si nécessaire.

Rôle M-46937
M-303370-102-D
DEMERS, PIERRE
1260, boul. Labelle
Lot 28
Blainville, QC
J7C 2N4

Transport restreint - longue distance - rayon - remorquage
De Mirabel, Ste-Thérèse, Bellefeuille, St-Eustache, Ste-Adèle et Ste-Agathe, à tout endroit dans la province de Québec et retour, pour le remorquage de maisons mobiles, neuves ou usagées, bureaux mobiles, roulottes d'entrepreneur en construction, et le remorquage pour une semi-remorque de roulottes de voyage, pour le commerçant et le public en général.

Rôle M-46938
M-300379-102-D
(4792-V)
ST-GABRIEL EXPRESS INC.
98, rue Ste-Anne
St-Gabriel-de-Brandon, QC
J0K 2N0

La requérante, détentrice du permis numéro M-300379 (4792-V), lequel se lit présentement comme suit:
a) Transport général - longue distance - route restreinte
a) De St-Gabriel-de-Brandon, St-Norbert, St-Didace et St-Charles-de-Mandeville à Montréal, et retour.
b) Courtier en transport utilisant un service de remorquaque seulement.
Courtier en transport pour le transport de marchandises, conformément et dans les limites de son propre permis de camionnage en utilisant les services de remorquage de:
St-Jean Cartage Inc. — Permis no 14290-V
Autorisé par la Commission à exploiter un service de remorquage (haulaway).
(MCS-04314 14/05/79)
c) Courtier en transport pour utiliser un service de transport par remorquage (haulaway).
Service de courtier en transport pour le transport de marchandises autorisé par son permis de voiturier-roulier M-300379 (4792-V) et selon toutes les clauses de son permis en utilisant les services de remorquage de Gaston Nadeau, appelé voiturier-remorqueur.
Restrictions:
Ce service est sujet aux conditions et restrictions qui s'appliquent aux services de remorquage (haulaway) et aux services de courtier en transport, conformément aux dispositions de l'article 41*a* de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
(MCS-04313 14/03/79)
d) Transport spécialisé - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Gaston Nadeau, détenteur du permis M-300616 (10661-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service s'effectuera en vertu de toutes les clauses du permis M-300616 (10661-V) détenu par le roulier précité.
Ce service est sujet aux conditions et restrictions qui s'appliquent aux services de remorquage (haulaway) et aux services de courtier en transport, conformément aux dispositions de l'article 41*a* de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que ledit permis soit modifié pour que les clauses suivantes y soient ajoutées:
1. Transport général - service local
St-Gabriel-de-Brandon et tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles des limites de ladite municipalité.
2. Transport général - longue distance - rayon
De St-Gabriel-de-Brandon à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite municipalité.

Rôle M-46939
M-600533-101-D
LOCATION AMCAN LIMITÉE
AMCAN LEASING LIMITED
63, boul. Hymus
Pointe-Claire, QC
H9R 1E2
Requérante

La requérante, Location Amcan Limitée, détentrice du permis de location M-600533, lequel est présentement exploité au 63, boul. Hymus, à Pointe-Claire, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de donner dorénavant les services de location au no 4725, de la rue St-Zotique, à Montréal, QC.

Rôle M-46940
M-600850-102-D
LOCATION ALOUETTE INC.
LARK LEASING INC.
10870, rue Waverly
Montréal, QC
H3L 2W8
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à changer sa place d'affaires pour qu'elle soit à l'avenir, au 2215, 46e Avenue, Lachine, QC.

Rôle M-46941
M-601156-102-D
LOCATION SANITAIRE JACQUES-CARTIER INC.
79, de Vaudreuil
Boucherville, QC
J4B 1K7
Requérante

La requérante, Location Sanitaire Jacques Cartier Inc., du 79, de Vaudreuil, Boucherville, QC, titulaire du permis M-601156, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de pouvoir louer des tracteurs munis d'un système hydraulique et des semi-remorques à benne basculante à court et à long termes pour le public en général.

Rôle M-46942
M-601077-101-D
SPINELLI GARAGE LTD
561, boul. St-Joseph
Lachine, QC
H8S 2K9

La requérante, Garage Spinelli s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner les services suivants:

Service 1: Location à court terme de véhicules de promenade (incluant familiales) au 730, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8S 2M3.

Service 2: Location à long terme de véhicules (incluant familiales) au 730, boul. St-Joseph, Lachine,QC, H8S 2M3.

Service 3: Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions) à l'exception de camions-citernes, au 730, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8S 2M3.

Service 4: Location à long terme de véhicule de commerce et de livraison (camions) à l'exception de camions-citernes, au 730, St-Joseph, Lachine, QC, H8S 2M3.

Rôle M-46943
M-600881-102-D
LOCATION RECON INC.
RECON LEASING INC.
36 B, chemin Lakeshore
Beaconsfield, QC
H9W 4H3
Requérante

La requérante demande à être autorisée par la Commission des transports du Québec à changer sa place d'affaires de 36 B, chemin Lakeshore, Beaconsfield, QC, au 121, boul. Laurier, Ste-Rosalie, QC, J0H 1X0.

Rôle M-46944
INTER CAN LOCATION LIMITÉE
INTER CAN LEASING LIMITED
Route 34 sud, Alexandria
Ontario, K0C 1A0
Requérante
Au Québec:
151, chemin St-François
Pointe-Claire, QC
H9P 1K1

La requérante, Intercan Leasing Limited, détentrice du permis 486-DYV, dont ledit permis se lit:

Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) à long terme (1 an et plus) au 151, chemin St-François, Pointe-Claire, QC.

Location à court terme de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques) et de véhicules de livraison (camions, tracteurs), au sens du Code de la route au 2800, rue André, Dorval, QC.

s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir les permis suivants:

Location à court terme de véhicules soit des camions, tracteurs, remorques et semi-remorques;

Location à long terme (1 an et plus) de véhicules soit des camions, remorques, et semi-remorques;

Dans les deux cas, au 2190, boulevard Hymus, Dorval, QC.

Rôle M-46945
M-200599-103-D
KLOPFER, MARY LILLY
5475, Westminster, app. 402
Côte-St-Luc, QC
H4X 2A4
Requérante-cédante
M-210056-002-102-D
MANSOUR, SALEH JAMIL
9229, boul. Lasalle, app. 4
LaSalle, QC
H8R 2M6
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-200599-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-46946
M-200599-104-D
KLOPFER, MARY LILLY
5475, Westminster, app. 402
Côte-St-Luc, QC
H4X 2A4
Requérante-cédante
M-210075-001-101-D
LANGEVIN, ROBERT
1337, Saguenay
Lachenaie, QC
J6W 3Y6
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-200599-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-46947
M-208986-102-D
POULIOT, RAYMOND
2349, Chatham
Longueuil, QC
J4L 2C9
Requérant-cédant
M-202826-006-101-D
QUINTAL, FÉLIX
24 A, St-Louis
Ville Lemoyne, QC
J4R 2L4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-208986-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-46948
M-203440-105-D
ALRO TAXI INC.
6415, Chabot
Montréal, QC
H2G 2T3
Requérante-cédante
M-210100-001-101-D
MASSE, GUY
1055, Carole
Ste-Dorothée
Laval, QC
H7X 2E5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-203440-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-46949
M-200718-101-D
MEILLEUR, LAURENT
2165, Guertin
St-Laurent, QC
H4L 4E3
Requérant-cédant
M-210054-001-101-D
LÉPINE, MAURICE
11833, Grenet, app. 11
Montréal, QC
H4J 2H9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-200718-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-46950
M-206563-101-D
BRISEBOIS, CLAIRE
3990, Cornwall
St-Hubert, QC
J3Y 5G5
Requérante-cédante
M-210070-001-101-D
ZUR, ISAAC
2847, avenue Ekers
Montréal, QC
H3S 1E2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande à la Commission de lui transférer le permis M-206563-001 que détenait la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-46951
M-200363-101-D
POIRIER, ROGER
506, St-Léon
Dorval, QC
H9P 1Z9
Requérant-cédant
M-210067-001-101-D
RIBEIRO, FERNANDO
9195, 8e Avenue
Montréal, QC
H1Z 2Y4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-200363-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-46952
M-205441-102-D
LEVAC, DENIS
40, Aubin
Repentigny, QC
J6A 1M7
Requérant-cédant
M-210064-001-101-D
PELLETIER, NICOLAS
67, les Érables
Bas-L'Assomption-Nord, QC
J0K 1G0
Requérant-cessionnaire

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-205441-001 pour la région de Repentigny 06-6204-VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle Q-22332
Q-600494-102-D
93629 CANADA LTÉE
40, rue Principale
Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine)
G0B 1B0

Modification de permis:
La requérante, 93629 Canada Ltée, détentrice du permis portant le numéro Q-600494, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation suivante:
Location à court terme d'automobiles au sens du Code de la route, à l'aéroport de Cap-aux-Meules, située à Havre-aux-Maisons, Îles-de-la-Madeleine.

Rôle Q-22333
Q-201,433-101-D
DURAND, ARMAND
240, Rigaud
Québec, QC
G2A 1R6
Requérant-cédant
Q-203,313-101-D
DURAND, RICHARD
8648, boul. Mathieu
Charlesbourg, QC
G1G 3M5
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Durand, Armand demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Durand, Richard le permis Q-201,433-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.
Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-22334
Q-300,541-105-D
(15015-V)
ST-BASILE TRANSPORT INC.
184, boul. du Centenaire
C.P. 250
St-Basile
(Portneuf) QC
G0A 3G0

Demande de modification de permis, clause *d*):
St-Basile Transport Inc., détentrice du permis 15015-V dont la clause *d*) se lit comme suit:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De St-Marc-des-Carrières et de Deschambault à ailleurs dans la province, pour le transport de pierre calcaire et chaux moulue, par camion-citerne, pour le compte Powder Limestone Ltd.
Demande à la Commission des transports du Québec de l'autoriser à modifier ladite clause pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:
Transport restreint - longue distance - rayon - citerne
De St-Marc-des-Carrières et de Deschambault à ailleurs dans la province pour le transport de pierre calcaire et chaux moulue, par camion-citerne.

Rôle Q-22335
Q-300,541-106-D
(15015-V)
ST-BASILE TRANSPORT INC.
184, boul. du Centenaire
C.P. 250
St-Basile
(Portneuf) QC
G0A 3G0

Demande de modification de permis, service additionnel.
La requérante St-Basile Transport Inc. détentrice du permis 15015-V demande à la Commission des transports de lui accorder le permis suivant:
Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat - citerne
De la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à Dolbeau pour le transport de ciment en vrac provenant de Woodstock Ontario, par camion-citerne, pour le compte de Les Produits Alba Inc.

Rôle Q-22336
Q-600271-102-D
LOCATION ABITIBI INC.
(Abitibi Leasing Inc.)
400, de la rue des Distributeurs
Parc Industriel
Val-d'Or (Abitibi)

Modification de permis:
La requérante Location Abitibi Inc., détentrice des permis numéros 1339-DY et 1149-DY, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de pouvoir louer à court et à long termes les véhicules suivants: Wagonnette, Econoline, 4 x 4, Suburban, Crew Cab, Pick Up (1/2, 3/4, 1 et 2 tonnes), fourgon, camion au: 200, rue Principale, Rouyn, QC, pour le public en général.

Rôle Q-22337
Q-300,597 104-DT
(16691-V)
H. PELLETIER & FILS LTÉE
20, Fraser
Cabano
(Témiscouata) QC
G0L 1E0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à augmenter ses tarifs de déménagement selon les nouveaux taux en annexe à la requête.
Pour plus d'informations, les intéressés peuvent consulter les taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-22338
Q-300,053-102-D
(601-V)
CHARLEVOIX EXPRESS INC.
La Malbaie
(Charlevoix-Est) QC
G0T 1J0

Demande de modification de permis, service additionnel:
La requérante qui possède le permis de transport suivant:
a) Transport général - service local
a) La Malbaie et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.
b) Transport général - longue distance - rayon
b) De La Malbaie à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville, et retour.
désire ajouter la clause suivante:
c) Transport restreint et spécialisé - service local - contrat
c) De La Malbaie et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour la cueillette et livraison de marchandises, pour le compte de:
Clarke Transport Routier Ltée, 1155 ouest, Dorchester, suite 1400, Montréal, QC, Permis no 14898-V.

Rôle Q-22339
Q-301,765-103-D
L.R. TRANSPORT INC.
248, 9e Rue
Noranda
(Témiscamingue) QC
J9X 2C2

Demande de modification de permis (clauses):
La requérante, dont les clauses *a*), *b*), *c*), *d*), *e*), *f*), *g*), *h*) et *i*) du permis 22345-V (M-301,912) se lisent comme suit:
a) Transport restreint - longue distance - territoire
a) De tous point à tout autre point situé dans la province de Québec.
Restrictions clause *a*):
1. Les services autorisés par la clause *a*) sont limités au transport par remorques conventionnelles et au remorquage au moyen de tracteurs de roulottes neuves et usagées de toute catégorie, maisons mobiles, bureaux mobiles, remises ou hangars mobiles, sections de maisons préfabriquées, unités domiciliaires modulaires et leurs composantes, sur châssis mobiles; châssis mobiles et toute construction à être remorquée ou transpor-

tée sur leurs roues ou sur châssis mobiles et généralement toutes remorques mobiles (avec ou sans timon ou attache spéciale à l'avant). Il est entendu que ces remorques peuvent appartenir au manufacturier.

2. Les services autorisés par la clause *a*) ne permettront pas de partir de Montréal et Shawinigan, QC, à ailleurs dans la province de Québec, pour le transport d'unités domiciliaires modulaires et leurs composantes aux chantiers de construction de pouvoir hydroélectriques, de centrales, de sous-stations et de lignes de transmissions électriques de l'Hydro-Québec ou en provenant.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte

b) De tout point situé dans la province de Québec à la frontière de la province de l'Ontario (tous ports d'entrée) à destination de toutes les provinces situées à l'ouest de la province de Québec, et retour.

Condition re: clause *b*):

1. Les services autorisés en vertu de cette clause ne pourront être fournis que si la détentrice obtient des autorités compétentes desdites provinces les permis complémentaires nécessaires.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte

c) De tout point situé dans la province de Québec à la frontière de la province du Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) à destination de toutes les provinces situées à l'est de la province de Québec, et retour.

Condition re: clause *c*):

1. Les services autorisés en vertu de cette clause ne pourront être fournis que si la détentrice obtient des autorités compétentes desdites provinces les permis complémentaires nécessaires.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

d) De tout point situé dans la province de Québec à la frontière des États-Unis d'Amérique (tous ports d'entrée) à destination de tout état de ce pays, et retour.

Condition re: clause *d*):

1. Les services autorisés en vertu de cette clause ne pourront être fournis que si la détentrice obtient de l'Interstate Commerce Commission les permis complémentaires nécessaires.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte

e) De tout point situé dans la province de Québec à tout point situé à la frontière des États-Unis d'Amérique, pour l'interchange d'équipement.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte

f) En transit, d'une frontière à l'autre du Québec.

Restriction clauses *b*), *c*), *d*), *e*), *f*):

1. Les services autorisés par les clauses *b*), *c*), *d*), *e*), et *f*) sont limités au transport par remorques conventionnelles et au remorquage au moyen de tracteurs de roulottes neuves et usagées de toute catégorie, maisons mobiles, bureaux mobiles, remises ou hangars mobiles, sections de maisons préfabriquées, unités domiciliaires modulaires et leurs composantes, sur châssis mobiles; châssis mobiles et toute construction à être remorquée ou transportée sur leurs roues ou sur châssis mobiles et généralement toutes remorques mobiles (avec ou sans timon ou attache spéciale à l'avant). Il est entendu que ces remorques peuvent appartenir au manufacturier.

Droit additionnel re: clauses *a*), *b*), *c*), *d*), *e*) et *f*):

1. En fournissant les services autorisés par les clauses *a*), *b*), *c*), *d*), *e*) et *f*) ci-dessus, la détentrice peut faire usage de véhicules spéciaux (floats) pourvu que les tracteurs et lesdits véhicules spéciaux soient immatriculés et enregistrés régulièrement, et utiliser les services d'un cargo ou d'un traversier.

g) Transport général - service local

g) Rouyn et toutes les localités situées sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.

h) Transport général - longue distance - rayon

h) De rouyn à toutes les localités situées sur une distance ne dépassant pas trente (30) milles des limites de ladite ville et retour.

i) Transport général - longue distance - rayon

i) Occasionnellement de Rouyn à ailleurs dans les comtés d'Abitibi et de Témiscamingue et retour;

désire le modifier, afin qu'il se lise dorénavant de la façon suivante:

a) Transport restreint - longue distance - territoire

a) De tout point à tout autre point situé dans la province de Québec.

Restrictions clauses *a*):

1. Les services autorisés par la clause *a*) sont limités au transport par remorques conventionnelles et au remorquage au moyen de tracteurs de roulottes neuves et usagées de toutes catégories, maisons mobiles, bureaux mobiles, remises ou hangars mobiles, sections de maisons préfabriquées, unités domiciliaires modulaires et leurs composantes; carcasses d'automobiles, châssis mobiles et généralement toutes constructions sur roues et/ou sur châssis mobiles et toutes remorques mobiles (avec ou sans timon ou attache

spéciale à l'avant). Il est entendu que ces remorques peuvent appartenir au manufacturier ou au client.

2. Les services autorisés par la clause *a*) ne permettront pas de partir de Montréal et Shawinigan, QC, à ailleurs dans la province de Québec, pour le transport de composantes, aux chantiers de construction de pouvoir hydroélectrique, de centrales, de sous-stations et de lignes de transmissions électriques de l'Hydro-Québec, ou en provenant.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte

b) De tout point situé dans la province de Québec à la frontière de la province de l'Ontario (tous ports d'entrée) à destination de toutes les provinces situées à l'ouest de la province de Québec et retour.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte

c) De tout point situé dans la province de Québec à la frontière de la province du Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) à destination de toutes les provinces situées à l'est de la province de Québec, et retour.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

d) De tout point situé dans la province de Québec à la frontière des États-Unis d'Amérique (tous ports d'entrée) à destination de tout Etat de ce pays, et retour.

Condition clauses *b*), *c*), *d*):

1. Les services autorisés en vertu des clauses *b*), *c*) et *d*) ne pourront être fournis que si la détentrice obtient des autorités compétentes les permis complémentaires nécessaires.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte

e) De tout point situé dans la province de Québec à tout point situé à la frontière des États-Unis d'Amérique, pour l'interchange d'équipement.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte

f) En transit, d'une frontière à l'autre du Québec.

Restriction clauses *b*), *c*), *d*), *e*), *f*):

1. Les services autorisés par les clauses *b*), *c*), *d*), *e*) et *f*) sont limités au transport par remorques conventionnelles et au remorquage au moyen de tracteurs de roulottes neuves et usagées de toutes catégories, maisons mobiles, bureaux mobiles, remises ou hangars mobiles, sections de maisons préfabriquées, unités domiciliaires modulaires et leurs composantes; carcasses d'automobiles, châssis mobiles et généralement toutes constructions sur roues et/ou sur châssis mobiles et toutes remorques mobiles (avec ou sans timon ou attache spéciale à l'avant). Il est entendu que ces remorques peuvent appartenir au manufacturier ou au client.

g) Transport général - service local

g) Rouyn et toutes les localités situées sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.

h) Transport général - longue distance - rayon

h) De Rouyn à toutes les localités situées sur une distance ne dépassant pas trente (30) milles des limites de ladite ville et retour.

i) Transport général - longue distance - rayon

i) Occasionnellement de Rouyn à ailleurs dans les comtés d'Abitibi et de Témiscamingue et retour.

Droits additionnels re: clauses *a*), *b*), *c*), *d*), *e*), *f*), *g*), *h*), *i*):

En fournissant les services autorisés par les clauses *a*), *b*), *c*), *d*), *e*), *f*), *g*), *h*), *i*), la détentrice peut faire usage de véhicules spéciaux (float) ou équipés de système hydraulique pourvu que les tracteurs et lesdits véhicules spéciaux soient immatriculés et enregistrés régulièrement et utilisent les services d'un cargo ou d'un traversier.

2. En donnant les services prévus aux clauses *a*), *b*), *c*), *d*), *e*), *f*), *g*), *h*), *i*), la détentrice pourra transporter tous les meubles meublants rattachés aux maisons mobiles usagées, bureaux mobiles usagés, remises usagées, hangars mobiles usagés et roulottes usagées.

Rôle Q-22340
Q-600,214 103-DT
TRANSOL LOCATION INC.
809, Mgr-Grandin
Ste-Foy, QC
G1V 3X5

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de location de camions, tracteurs et remorques et semi-remorques à court terme.

De plus, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1, afin que ces tarifs proposés deviennent exécutoire à la date de la décision.

Les intéressés qui désirent obtenir lesdits taux, doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-22341
Q-502 956-102-D
LAVOIE, LÉON
31145, rang St-Louis
La Baie (Chicoutimi)
G7B 3P6
Requérant-cédant
Q-507 106-101-D
LÉON LAVOIE, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.
31145, rang St-Louis
La Baie (Chicoutimi)
G7B 3P6
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour avoir l'autorisation de transférer ses permis de camionnage en vrac, à Léon Lavoie Entrepreneur Général Inc., région no 02.

Rôle Q-22342
Q-200,505-101-D
PAQUET, MARIUS
1127, boul. Blanche
Hauterive (Saguenay)
G5C 2C6
Requérant-cédant
Q-203,315-101-D
GAGNÉ, GHISLAIN
999, des Peupliers
Hauterive (Saguenay)
G5C 1H7
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Paquet, Marius demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Gagné, Ghislain le permis Q-200,505-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Côte-Nord A-21.

Rôle Q-22343
Q-505,795-101-D
PARADIS, GILLES
3180, boul. Nelson, app. 216
Ste-Foy, QC
G1W 2V9

Demande de changement de région:
Le requérant, détenteur du permis Q-505,795-001 émis pour la région 03, s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 19 du Règlement sur le camionnage en vrac, afin d'obtenir un permis pour la région 05 en remplacement de son permis émis pour la région 03, par suite de son intention d'établir son domicile au 141, rue Dubé, Laurierville, comté de Mégantic.

Rôle Q-22344
Q-502,539-101-D
LABERGE, PAUL-EUGÈNE
R.R. no 1
Langelier (Champlain)
G0X 1R0

Demande de changement de région:
Le requérant qui demeurait dans la région 3, demande un permis pour la région 4, demeurant actuellement dans cette région comme il a déjà un permis en vrac pour gravier, pierre, sable, asphalte, bois, neige. Ce qu'il demande, c'est le transfert de ce permis.

Rôle Q-22348
Q-000504-102-D
MAY BLANCHET ROUTIER ENR.
(en société)
7320, des Lynx
Charlesbourg, QC
G1G 1C2
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique qui se lit comme suit:
Service no 1:
Transporter les membres de l'Âge d'Or d'Orsainville à St-François-d'Assise, une fois par semaine à compter du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980, le tout suivant contrat.
Service no 2:
Transport de gens à différents camps de vacances pour des organisations paroissiales de Charlesbourg, Orsainville, St-Esprit, vers des camps de vacances situés à Stoneham, et Lac-Beauport, pour une période de trois cent soixante (360) jours.

Rôle Q-22349
Q-600153-103-D
LOCATION BEAUDOIN INC.
204 est, rue Principale
Lyster (Mégantic)
G0S 1V0

Modification de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'ajouter aux permis qu'elle détient déjà un service de location à court terme et à long terme de tracteurs, remorques et semi-remorques à l'exception de tout véhicule de type citerne.

Rôle Q-22350
Q-600153-104-D
LOCATION BEAUDOIN INC.
204 est, rue Principale
Lyster (Mégantic)
G0S 1V0

Modification de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'ajouter aux permis qu'elle détient déjà le service de location à court et à long terme de camions de moins d'une (1) tonne.

Rôle Q-22351
Q-600507-101-D
NICOL AUTO INC.
83, 8e Avenue Est
La Sarre (Abitibi)
J9Z 1N5

Demande de permis de location:
La requérante, Nicol Auto Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à louer à court et à long terme des véhicules suivants:
a) Véhicules de promenade et station-wagons;
b) Wagonnette, Econoline, 4 X 4, Suburban, Crew Cab, Pick, Up, 1/2 tonne, 3/4 tonne, 1 tonne et 2 tonnes, pour le public en general.

Rôle Q-22352
Q-203,318-101-D
TAXI RAOUL ST-PIERRE ENR.
(St-Pierre, Raoul)
69, avenue de l'Église
St-Éphrem-de-Beauce (Beauce)
G0M 1R0

Nouvelle demande:
Le requérant Taxi Raoul St-Pierre Enr. (St-Pierre, Raoul) demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour les régions suivantes:
St-Éphrem-de-Beauce 03-2348-P et St-Méthode-de-Frontenac 03-2448-SD.

Rôle Q-22353
Q-201,422-101-D
BERTRAND, JEAN-PAUL
1296, Provencher
St-Félix-du-Cap-Rouge, QC
G0A 1K0
Requérant-cédant
Q-203,316-101-D
ÉMOND, MME MARGUERITE L.
244, 6e Avenue
Québec, QC
G1J 3J6
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert de permis taxi:
Bertrand, Jean-Paul demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Émond, Mme Marguerite L., le permis Q-201,422-002 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-22354
Q-301,065-101-D
(23127-V)
DUBÉ, ANDRÉ
597, rue Glazier
Vanier
(Québec) QC
G1M 3A8

Demande de suppression totale de permis:
Le requérant est détenteur du permis no Q-301,065 (23127-V).
Dans une lettre en date du 10 décembre 1979 et reçue le 12 décembre 1979, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle Q-22355
Q-300,019-101-D
(127-V)
TRANSPORT LETARTE LIMITÉE/ LETARTE TRANSPORT LIMITED
235, rue Lévis
Drummondville
(Drummond), QC
J2B 5C7

Demande de modification de permis selon 13*b*):
La requérante, Transport Letarte Limitée, détentrice du permis numéro 127-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de se prévaloir de l'article 13*b*) pour pouvoir utiliser les remorques de St-Hyacinthe Express Inc., et Coupal Trucking Ltd et ce dans l'exploitation des clauses du permis dont elle est détentrice.

Rôle Q-22356
Q-300,138-101-D
(2680-V)
TRANSPORT R. GERVAIS LTÉE
761, rue Principale
St-Narcisse
(Champlain), QC
G0X 2Y0

Demande de modification de permis, certificat 006:
La requérante, Transport R. Gervais, détentrice du permis portant le numéro 2680-V, et dont la clause *f*) dudit permis se lit comme suit:
f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
f) De St-Narcisse à ailleurs dans la province et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Matelas Suprême Inc., Feutre National Inc., Spectométal Inc. et Matelas Centurion Inc., tous de St-Narcisse.
Droit additionnel:
Dans l'exploitation de son permis, la détentrice peut utiliser les remorques et semi-remorques de Matelas Suprême Inc., Feutre National Inc., Spectométal Inc.

s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de modifier ladite clause *f*), pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

f) De St-Narcisse à ailleurs dans la province et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Zodiac Suprême Inc., Feutre National Inc., Spectométal Inc. et Matelas Centurion Inc., tous de St-Narcisse.

Droit additionnel:

Dans l'exploitation de son permis, la détentrice peut utiliser les remorques et semi-remorques de Zodiac Suprême Inc., Feutre National Inc., Spectométal Inc.

Rôle Q-22357
Q-300,724-108-D
(19304-V)

ST-LAMBERT TRANSPORT INC.

132, boul. Léon-Vachon
St-Lambert-de-Lauzon
(Lévis) QC
G0S 2W0

Demande de modification de permis, clause *s*):

La requérante, St-Lambert Transport Inc. demande à la Commission des transports du Québec de l'autoriser à modifier la clause *s*) de son permis pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

s) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

s) De Marsoui et New-Richmond à Hull et retour avec marchandises refusées, pour le transport de bois ouvré, pour le compte de Consolidated Bathurst Inc.

Ladite clause *s*) se lisait comme suit:

s) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

s) De Marsoui et New-Richmond à Hull et retour avec marchandises refusées, pour le transport de bois ouvré pour le compte de Gillies Brothers & Company Ltd.

La raison de cette demande est que les actifs de Gillies Brothers & Co. Ltd ont été acquis par Consolidated Bathurst Inc.

Rôle Q-22358
Q-301,970-101-D

TRANSPORT JACQUES LELIÈVRE INC.

100, avenue Beau-Bassin
Bonaventure
(Bonaventure) QC
G0C 1E0

Nouvelle demande de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat

De Montréal et St-Romuald à tous les points situés dans le territoire couvert par les municipalités des comtés de Matapédia, Matane, Bonaventure, Gaspé-Ouest et Gaspé-Est, pour le transport d'asphalte liquide par véhicule-citerne pour le compte de Pavage Beau Bassin Inc.

Rôle Q-22359
Q-300,383-101-D
(10848-V)

ROLAND BÉLANGER TRANSPORT GÉNÉRAL

(Bélanger, Roland)
325 est, rue Tessier
St-Casimir
(Portneuf) QC
G0A 3L0

Demande de modification de permis, service additionnel:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport spécialisé - longue distance - rayon - contrat

De Ste-Anne-de-la-Pérade à tout point situé dans un rayon de 150 milles de ladite ville pour le transport de margarine seulement et retour avec marchandises refusées ou avariées pour le compte de D.P.M. Thibault Inc.

Rôle Q-22360
Q-300,475-102-D
(13654-V)

TRANSPORTS ALBERT PELLETIER INC./
ALBERT PELLETIER THE MOVER INC.

1615, 3e Avenue
C.P. 202
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 4P3

Demande de modification de permis, services additionnels:

La requérante, Transport Albert Pelletier Inc., détentrice du permis no 13654-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir les services additionnels suivants:

Transport spécialisé - longue distance - rayon

De Val-d'Or à toutes les localités situées dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville et retour pour le transport de ménage et d'ameublement tel que décrit à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Transport spécialisé - longue distance - territoire

De tout point à tout point dans la province de Québec à condition que la distance entre les deux points soit supérieure à 50 milles pour le transport de ménage et d'ameublement tel que décrit à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle Q-22361
Q-300,513-101-D
(14490-V)

BOLDUC TRANSPORT ENRG.

(Bolduc, Conrad et Jean-Yves)
430, 6e Avenue
Senneterre
(Abitibi) QC
J0Y 2M0

Demande de modification de permis, services additionnels:

Les requérants, Jean-Yves Bolduc et Conrad Bolduc, faisant affaires sous le nom et raison sociale de Bolduc Transport Enr., s'adressent à la Commission des transports du Québec pour demander l'émission des permis suivants:

Transport restreint - longue distance - territoire

De tout point à tout point dans un rayon de 75 milles de Senneterre, pour le transport de ménage et d'ameublements usagés.

Transport restreint - longue distance - rayon

De Senneterre à tout point situé dans la province de Québec, et retour, pour le transport de ménage et d'ameublements usagés.

Rôle Q-22362
Q-202,527-101-D
LAFLAMME, J. ARMAND
1017, Couture
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7J 2S5
Requérant-cédant
Q-203,319-101-D
HAMILTON, MICHEL
316, Ste-Marie, app. 50
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7G 3P7
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert de permis taxi:
Laflamme, J. Armand demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Hamilton, Michel le permis Q-202,527-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Saguenay A-52.
Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-22363
M-600,386-108-D
COMPACT RENT-A-CAR LIMITED
680, Michel-Jasmin
Dorval (Ile-de-Montréal)
Qué.
H9P 1C4

Demande de modification de permis:
La requérante, Compact Rent-A-Car Limited, détentrice du permis portant le numéro M-600,386, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation suivante:
Location à court terme d'automobiles au sens du Code de la route, au 1050, Gaboury, C.P. 543, Mont-Joli, QC.

Rôle Q-22364
Q-500,936-101-D
CHARTRAND, AIMÉ
Rue Principale
Ste-Agathe (Lotbinière)
G0S 2A0
Requérant-cédant
Q-507,103-101-D
BERNARD, YVES
Ste-Agathe (Lotbinière)
G0S 2A0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports de transférer son permis de camionnage en vrac Q-500,936-001, région 03, à Yves Bernard.
Les requérants demandent l'application de l'article 2.58.1.

Rôle Q-22365
Q-600153-102-D
LOCATION BEAUDOIN INC.
204 est, rue Principale
Lyster (Mégantic)
G0S 1V0

Maintien de permis suite à un changement de contrôle:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le maintien de son permis suite à un changement d'actionnaires de la compagnie.
Avant le 18 décembre 1978:

Guy Beaudoin	62 actions
Claude Hallé	62 actions
Mme Berthe H. Beaudoin	1 action

Après le 18 décembre 1978:

Guy Beaudoin Automobiles Inc.	125 actions

Les actionnaires de Guy Beaudoin Automobiles Inc.
Garage Guy Beaudoin Inc.
Gaston Roy
Reynald Roy
Denis Lafontaine
Georges Gingras
Roland Chartrand
Les actionnaires de Garage Guy Beaudoin Inc.
Guy Beaudoin
Claude Hallé

Rôle Q-22366
Q-301,811-101-D
GARAGE MARCEL SIMARD INC.
2890, boul. Talbot
Chicoutimi
(Chicoutimi) QC
G7H 5A3

Demande de modification de permis, service additionnel:
La requérante Garage Marcel Simard Inc., s'adresse à la Commission pour avoir l'autorisation de modifier son permis no 22059-V pour y ajouter:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Chicoutimi à tous les endroits situés dans les districts électoraux de Chicoutimi, Jonquière, Dubuc, Lac-St-Jean, Roberval et Saguenay et retour, pour le transport de machinerie lourde, par véhicule régulier pour le compte de Equipment Ringuette Enr., Chicoutimi et Équipement Fédéral Québec Ltée, Chicoutimi.

Rôle Q-22367
Q-600,153-101-DT
LOCATION BEAUDOIN INC.
204 est, rue Principale
Lyster (Mégantic)
G0S 1V0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour faire modifier la structure de ses tarifs et de ses taux.

Toute personne qui désire consulter ces taux peut s'adresser au bureau de la Commission des transports où ils ont été déposés.

Rôle Q-22368
Q-600,342-101-DT
CHIBOUGAMAU AUTOMOBILES INC.
859, 3e Rue
Chibougamau (Abitibi)
G8P 1R1

La requérante s'adresse à la Commission des transports, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de location.

Les intéressés qui désirent obtenir ces tarifs doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-22369
M-600386-106-D
COMPACT RENT A CAR LIMITED
680, Michel-Jasmin
Dorval (Ile-de-Montréal)
H9P 1C4

Modification de permis:

La requérante, Compact Rent A Car Limited, détentrice du permis portant le numéro M-600386, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation suivante:

Location à court terme d'automobiles au sens du Code de la route, à l'aéroport de Gaspé, QC

Rôle Q-22370
Q-203034-101-D
ROYER, LUCIEN
5, rue des Talus
St-Anselme (Dorchester)
G0R 2N0
Requérant-cédant
Q-201802-105-D
MARCEL HAMEL
(Hamel, Marcel)
627, Gênes
Ste-Foy (Québec)
G1X 2Y4
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Royer, Lucien demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Marcel Hamel (Hamel, Marcel) le permis Q-203034-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy — Sillery A-38.

Rôle Q-22375
Q-600,506-102-D
LOCATION D'AUTOS DU PALAIS INC.
29, côte du Palais
Québec, QC
Qué.
G1R 4H9

Demande de modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de location à long terme pour les véhicules de promenade.

De plus, la requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de location à court et à long terme de camions légers de 1/2 à 1 tonne.

Rôle Q-22376
Q-600,374-101-D
GARAGE CÔTE DU PALAIS INC.
29, côte du Palais
Québec, QC
G1R 4H9
Requérante-cédante
Q-600,506-101-D
LOCATION D'AUTOS DU PALAIS INC.
29, côte du Palais
Québec, QC
G1R 4H9
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert de permis de location:

La requérante, Garage Côte du Palais Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation requise au transfert de son permis, Q-600,374, en faveur de Location d'Autos du Palais Inc.

Garage Côte du Palais Inc. (requérante-cédante)

Noms des actionnaires	*Nombre d'actions ordinaires*
Lucette Gilbert St-Pierre	1
Roger Chabot	1
Maurice Chabot	98

Location d'Autos du Palais Inc. (requérante-cessionnaire)

Noms des actionnaires	*Nombre d'actions ordinaires*
Maurice Chabot	97
Denis Chabot	2
Sylvie Chabot	1

Rôle Q-22377
Q-505876-101-D
SIMARD, ÉVENS
560, route 169
St-Méthode (Lac-St-Jean-Ouest)
G0W 2Y0
Requérant-cédant
Q-507 109-101-D
DUFOUR, MAGELLA
2017, boul. Onésime-Gagnon
St-Félicien (Lac-St-Jean-Ouest)
G0W 2N0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-505876-003, région no 02, pour le transport de matières en vrac, à M. Magella Dufour.

Rôle Q-22378
Q-505717-101-D
VALLÉE, RAYMOND
St-Joachim-de-Tourelle (Gaspé-Ouest)
G0E 2J0
Requérant-cédant
Q-502 496-101-D
GAGNON, YVANHOÉ
Rue Lagacé, C.P. 86
Biencourt (Rimouski)
G0K 1T0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer le permis de camionnage en vrac Q-505717-001 qu'il détient pour effectuer le transport de marchandises en vrac dans la région 01, en faveur de Yvanhoé Gagnon.

Rôle Q-22379
Q-505355-101-D
AUBRY, RENÉ
1674, rang 7
Wickham (Drummond)
J0C 1K0
Requérant-cédant
Q-504 248-101-D
FORCIER, OSCAR E.
Rang 5
Kingsey (Drummond)
J0B 2T0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant, demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à M. Oscar E. Forcier, le permis portant le numéro Q-505355-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Rôle Q-22380
Q-300,403-104-D
(11292-V)
RADISSON TRANSPORT INC.
495, rue Bertrand
C.P. 12
Cap-de-la-Madeleine
(Champlain) QC
G8T 7W1

Demande de modification de permis, service additionnel:
La requérante qui détient un permis de transport no 11292-V s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation additionnelle suivante:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
Du Cap-de-la-Madeleine à tous les points situés dans la province de Québec, pour le transport de grains en vrac pour le compte des Entreprises D.F.A. Inc. du Cap-de-la-Madeleine, QC et retour avec marchandises refusées ou endommagées.
Ce transport doit être fait au moyen d'un équipement spécialisé, soit chargement par mécanisme de soufflerie et déchargement au moyen d'une vis sans fin.

Rôle Q-22381
Q-300,403-102-D
(11292-V)
RADISSON TRANSPORT INC.
495, rue Bertrand
C.P. 12
Cap-de-la-Madeleine
(Champlain) QC
G8T 7W1

Demande de modification de permis, service additionnel:
La requérante qui détient un permis de transport no 11292-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation suivante:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Trois-Rivières à tous les endroits, points, situés dans la province de Québec dudit endroit et retour, pour le transport de tous les produits utilisés et manufacturés par et/ou pour le compte de Structures C.Q.S. Inc. de Trois-Rivières, QC et retour avec marchandises refusées et/ou endommagées.
Une partie de ces expéditions doivent être faites au moyen d'équipement spécialisé soit, remorque extensible, pôle trailer, et remorque surbaissée.

Rôle Q-22382
Q-300,403-103-D
(11292-V)
RADISSON TRANSPORT INC.
495, rue Bertrand
C.P. 12
Cap-de-la-Madeleine
(Champlain) QC
G8T 7W1

Demande de modification de permis, service additionnel:
La requérante qui détient un permis de transport no 11292-V s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation additionnelle suivante:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
Du Cap-de-la-Madeleine à tous les points situés dans la province de Québec, pour le transport de machinerie et/ou pièces de machineries, neuves ou usagées et retour, pour le compte de Therrien Machinerie Limitée du Cap-de-la-Madeleine, QC

Rôle Q-22383
Q-202,527-102-D
LAFLAMME, J. ARMAND
1017, Couture
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7J 2S5
Requérant-cédant
Q-203,320-101-D
DAVID & GILLES TAXI ENRG.
(Imbeault, David et Gilles)
1160, rue Vimy, R.R. 6
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7G 5B2
Requérants-cessionnaires

Demande de transfert:
Laflamme, J. Armand demande à la Commission des transports du Québec de transférer à David & Gilles Taxi Enrg. (Imbeault, David et Gilles) le permis Q-202,527-002 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Saguenay A-52.
Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-22384
Q-600,023 103-DT
LOCATION GIGUÈRE INC./ GIGUÈRE LEASING INC.
375, boul. Wilfrid-Hamel
Québec, QC
G1L 4J4

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de location à court terme, de véhicules de promenade, de commerce et de livraison au sens du Code de la route.
Les intéressés peuvent obtenir les taux proposés en communiquant avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-22386
Q-301 257-102-D
(24192-V)
RICHARD FAFARD
(Fafard, Richard)
37, 122e Avenue
Drummondville-Sud
(Drummond) QC
J2B 7K2
Voiturier-remorqueur
et
M-300 569-105-D
(9659-V)
KINGSWAY TRANSPORTS LIMITÉE/ KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Modification de permis:
M. Richard Fafard, voiturier-remorqueur, détenteur du permis Q-301 257, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Transports Limited, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Kingsway Transports Limited, portant numéro M-304 623, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Rôle Q-22388
Q-202728-101-D
SYLVESTRE, JEAN-YVES
Rivière-au-Renard (Gaspé-Est)
G0E 2A0
Requérant-cédant
Q-203314-101-D
SYLVESTRE, MARCEL-MARIE
Rivière-au-Renard (Gaspé-Est)
G0E 2A0
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Sylvestre, Jean-Yves demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Sylvestre, Marcel-Marie le permis Q-202728-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Gaspé A-31.
Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-22390
Q-202,898-101-D
TAXI GAGNON
(Gagnon, Jean-Marie)
886, rue Delage, app. 3
Ste-Foy, QC
G1V 3X4
Requérant-cédant
Q-203,317-101-D
TAXI ÉLIANE GAGNON ENR.
(Langevin, Éliane Gagnon)
886, rue Delage, app. 3
Ste-Foy, QC
G1V 3X4
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert:
Taxi Gagnon (Gagnon, Jean-Marie) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Éliane Gagnon Enr. (Langevin, Éliane Gagnon) le permis Q-202,898-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy Sillery A-38.
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-22391
Q-504,726-101-D
RAYNALD LEDUC ENR.
156, rue Bordeleau
Notre-Dame-de-Montauban (Portneuf)
G0A 2Y0
Requérante-cédante
Q-501,948-101-D
GINGRAS, GILLES
321, boul. Chabot
St-Ubalde (Portneuf)
G0A 4L0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-vendeur demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Gilles Gingras, le permis portant le numéro Q-504,726-001, pour effectuer le transport de matières en vrac dans la région 03.

Rôle Q-22395
Q-301,977-101-D
FORTIER, GERMAIN
1776, route 161
St-Valère
(Arthabaska) QC
G0P 1M0

Nouvelle demande de permis:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:
Transport général - service local
St-Valère et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité.
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De St-Valère avec droit de cueillette et de livraison dans un rayon de 100 milles de St-Valère, à Québec et Montréal pour le transport d'animaux vivants et retour avec moulées et engrais chimiques en sacs.

Rôle Q-22396
Q-301,975-102-D
GAUVOIE INC.
Grandes-Bergeronnes
(Saguenay) QC
G0T 1G0

Nouvelle demande de permis:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Grandes-Bergeronnes (Saguenay) à St-Charles-de-Mandeville (Berthier), pour le transport de bois de fuseaux, pour le compte de Tréco Inc. (Birchwood division).

Rôle Q-22397
Q-100,276-101-EC
AUTOBUS SCOLAIRE DROLET LTÉE
2270, rue Notre-Dame
Ste-Foy, QC
G2E 3G4
Partie requérante
Q-100,025-101-EC
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CHAUVEAU
Mise en cause

Requête en révision particulière de l'ajustement général de certains contrats en vertu de l'article 11.286.95 du Règlement 11 sur le transport des écoliers:
Les circuits sur lesquels porte la présente requête sont pour l'année scolaire 1979-1980.
Commission scolaire régionale de Chauveau
Nos de circuits:

No de circuit	*Rangées de banquettes*	*Milles par jour*	*Montant demandé*
1	12	30,4	20,634 $
2	12	29,8	20 711
3	12	26,0	19 852
6	12	44,6	23 549
7	12	44,6	19 368
8	12	59,8	23 908
9	12	31,2	21 966
10	12	33,7	21 211
11	12	58,5	22 836

No de circuit	*Rangées de banquettes*	*Milles par jour*	*Montant demandé*
12	12	58,0	23 291 $
13	12	41,0	21 325
14	12	67,1	23 343
15	12	38,2	19 091
16	12	46,0	22 709
200	12	38,4	20 921
			324 715 $

Requête en révision particulière de l'ajustement général de certains contrats en vertu de l'article 11.286.95 du Règlement 11 sur le transport des écoliers:

Les circuits sur lesquels porte la présente requête sont pour l'année scolaire 1979-1980.

Commission scolaire régionale du Lac-St-Jean

Nos de circuits: 106, 107 et 108

Rôle Q-22398
Q-100,777-101-EC
RENAUD, NORMAND
13, 1re Rue
L'Ascension-de-Notre-Seigneur
(Lac-St-Jean)
G0W 1Y0
Partie requérante
Q-100,015-101-EC
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC-ST-JEAN
Mise en cause

Rôle Q-22399
Q-100,679-101-EC
LES TRANSPORT DELISLE LTÉE
108, R.R. no 2
Delisle (Lac-St-Jean-Est)
G0W 1L0
Partie requérante
Q-100,015-102-EC
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC-ST-JEAN
Mise en cause

Requête en révision particulière de l'ajustement général de certains contrats en vertu de l'article 11.286.95 du Règlement 11 sur le transport des écoliers:

Les circuits sur lesquels porte la présente requête sont pour l'année scolaire 1979-1980.

Commission scolaire régionale Lac-St-Jean

Nos de circuits: 103, 166, 169, 171, 172, 174, 176, 177, 178, 180, 183, 186, 187.

Rôle Q-22408
Q-505871-101-D
LAMONTAGNE, RÉJEAN
279, rue Principale
St-Magloire-de-Bellechasse
(Bellechasse)
G0R 3M0
Requérant-cédant
Q-502 620-101-D
CHABOT, EDGAR
Ste-Justine (Dorchester)
G0R 1R0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer le permis de camionnage en vrac Q-505871-001, région no 03 à Edgar Chabot.

Rôle Q-22411
Q-700,033 101-DT
LARIVIÈRE, CLAUDE
115, rue Principale
Saint-Roch-de-Richelieu (Richelieu)
J0L 2M0

La requérante s'adresse à la Commission des transports, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour l'utilisation de la traverse St-Roch-sur-Richelieu et St-Ours.

Les intéressés qui désirent obtenir les taux, doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-22412
Q-300,513-102-D
(14490-V)
BOLDUC TRANSPORT ENRG.
(Bolduc, Conrad et Jean-Yves)
430, 6e Avenue
Senneterre
(Abitibi) QC
J0Y 2M0

Demande de modification de permis, service additionnel:
Les requérants, Jean-Yves Bolduc et Conrad Bolduc, faisant affaires sous le nom et raison sociale de Bolduc Transport Enr., s'adressent à la Commission des transports du Québec pour demander l'émission du permis suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon
De Senneterre à tout point situé dans un rayon de 75 milles de ladite ville, pour la livraison à domicile de meubles neufs, et retour avec marchandises refusées ou endommagées.

Rôle Q-22413
Q-301,021-101-D
(22811-V)
BOUCHER, CHARLES A.
359, rue Paradis
Matane
(Matane) QC
G4W 2A1
Requérant-tireur
M-300,238-135-D
(1930-V)
PROVOST CARTAGE INC.
7887, rue Grenache
Anjou
(Île-de-Montréal) QC
H1J 1C4
Requérante-tirée

Demande de permis de tireur:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement
Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe Provost Cartage Inc. qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de la clause *d*) du permis 1930-V (M-300,238) détenu par le roulier.

5002-o

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Pour la région*
Q-22393	Q-710,628-101-D **BERTHELOT, ALEXIS** 11, boul. Perron Carleton (Bonaventure) G0C 1J0	Déchets solides	1
Q-22394	Q-710,643-101-D **BOUCHARD, PHILIAS** 205, rue Principale St-Gabriel (Rimouski) G0K 1M0	Déchets solides	1
Q-22404	Q-710,651-101-D **PILOTE, RÉJEAN** 430, St-Lambert Baie-St-Paul (Charlevoix-Ouest) G0A 1B0	Déchets solides	3
Q-22405	Q-710,650-101-D **DION, LOUISETTE C.** 485, rue Principale Ste-Apolline-de-Patton (Montmagny) G0R 2P0	Déchets solides	3
Q-22406	Q-710,649-101-D **FILLION, RÉNALD** 111, 2e Rue sud St-Gédéon (Frontenac) G0M 1T0	Déchets solides	3

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
Q-22409	Q-710,647-101-D **MERCIER, MME IRÈNE** 505, rue Principale Ste-Apolline-de-Patton (Montmagny) G0R 2P0	Déchets solides	3
Q-22410	Q-710 645-101-D **DUMAIS, GILLES** R.R. no 2 La Pocatière (Kamouraska) G0R 1Z0	Déchets solides	3

5002-o

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-47071
CM-00000 101-PT
Révision générale, s'il y a cause, des taux et tarifs de transport à charte-partie par autobus

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 est, rue Sherbrooke
Montréal, QC
H2L 1K2

Attendu qu'il existe une fixation générale de taux et tarifs pour le transport par autobus à charte-partie;

Attendu que la Commission se propose de tenir au bureau de la Commission, à Montréal, en la division numéro 1, le 29 avril 1980, à dix heures de l'avant-midi, et, s'il y a lieu, le 30 avril 1980, des audiences publiques aux fins de:
réviser s'il y a cause, d'une manière générale, les taux et tarifs pour le transport par autobus à charte-partie;

Considérant qu'en vertu des pouvoirs à elle conférés par le paragraphe *d*) de l'article 32 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), la Commission peut, dans le cadre des règlements, fixer des taux et tarifs, lesquels peuvent comporter soit un minimum, soit un maximum, soit un minimum et un maximum;

Considérant qu'il y a lieu de fournir l'opportunité à toute personne intéressée de se faire entendre, s'il y a lieu;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant donne avis:

a) que toute personne qui désire faire réviser, en tout ou en partie, la fixation générale des taux et tarifs de transport par autobus à charte-partie doit transmettre sa demande en détail à la Commission, avant midi, le mardi 1er avril 1980;

b) que toute opposition à la révision de la fixation générale des taux et tarifs de transport par autobus à charte-partie, de même que toute intervention sur icelle, doit parvenir, avec les détails nécessaires, à la Commission, avant midi, le mardi 15 avril 1980;

c) que si une demande de révision de taux et tarifs de transport par autobus à charte-partie est reçue à la Commission avant ladite date du 1er avril 1980, la Commission, avant de rendre une décision, tiendra une audience publique sur le sujet au bureau de la Commission, à Montréal, en la division numéro 1, le 29 avril 1980, à dix heures de l'avant-midi, et, s'il y a lieu, le 30 avril 1980.

Rôle M-46933
CM-30000 P-234

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
et
M-300084-107-P

SMITH TRANSPORT CO. LIMITED
10755, chemin Côte-de-Liesse
Dorval
Montréal, QC
H9P 1A8
Mise en cause

Attendu que, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, la partie mise en cause était détentrice de permis ou clause de permis connu actuellement comme étant la clause *i*) du permis M 300 084 (659-V), dont la teneur s'établissait comme suit:

i) Transport restreint - long trajet - parcours restreint - contrat

i) Vers et depuis Papineauville jusqu'à la frontière Québec–Ontario (point d'entrée et de sortie: Hull) et retour (par la route 8), pour le compte de Hand Chemical Industries Ltd. (Uniquement pour le transport inter-usines entre Papineauville, QC, et Cooksville (Ontario) (Avis daté du 24 janvier 1958).

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus en ce qui concerne Hand Chemical Industries Ltd, et ce, relativement à la clause *i*) ci-dessus;

Attendu que, dans le cadre de l'opération de rédaction des certificats de permis, la Commission a entrepris la mise à jour des dossiers de camionnage;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler la clause *i*) du permis M 300 084 (659-V); ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

5002-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MPV-1748-S	79-12-21	Cause: M-45215 M-000040-103-D S & L TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 44 p. 9815	79-11-03	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1750-P	80-01-08	Cause: M-44379 M-000013-101-HP SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTÉE			Modification de parcours Accordée
MPV-1754-S	80-01-14	Cause: M-46582 M-000060-105-DS TERREBONNE AUTOBUS INC.	Le Devoir	10, 11, 12 décembre 79	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1755-S	80-01-14	Cause: M-46583 M-000060-106-DS TERREBONNE AUTOBUS INC.	Le Devoir	10, 11, 12 décembre 79	Demande de permis saisonnier Accordée
QPV-1407-C	79-12-18	Cause: Q-21170 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-000,035-101-DS MARTIAL POTVIN Q-000,575-101-DS SERVICE DE LIMOUSINES POTVIN INC. Mis en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12. La Commission corrige le numéro de dossier Q-000,574-101-DS par le numéro Q-000,575-101-DS.
QPV-1420-TF-C	80-01-08	Cause: Q-21284 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-000279-101-DT AUTOCAR PORTNEUF INC. Mise en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige le numéro Q-8421 par le numéro Q-21284 comme numéro de cause.
QPV-1450	79-12-20	Cause: Q-21830 Q-000007-102-DS AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTÉE Requérante-cédante Q-000346-104-DS AUTOBUS DOSTIE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	4, 5, 6 oct. 79	Transfert partiel de permis Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 20 décembre 1979.
QPV-1455-TF	80-01-04	Cause: Q-21466 Q-000202-103-DT AUTOBUS MÉNARD INC.	G.O.Q. no 40 p. 9019	79-10-06	
		Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 4 janvier 1980.			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Annexe

	Saint-Joseph-de-la-Rive	*Les Eboulements*	*Saint-Irénée*	*Pointe-au-Pic*
Baie-Saint-Paul	2,00 $	2,00 $	3,00 $	3,50 $
Saint-Joseph-de-la-Rive		1,00	1,50	1,75
Les Éboulements			1,00	1,50
Saint-Irénée				1,00
Pointe-au-Pic à La Malbaie				0,50

Les taux pour les voyages jusqu'à et à partir de La Malbaie sont les mêmes que ceux indiqués dans la colonne sous la rubrique «Pointe au Pic».

Ces taux ne s'appliquent pas toutefois aux passages de Pointe-au-Pic à La Malbaie, ou retour, que le détenteur ne peut offrir en vertu d'une restriction à son permis.

QPV-1460-H	80-01-16	Cause: Q-21882 Q-000007-103-D AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTÉE	G.O.Q. no 49 p. 10312	79-12-08	Changement d'horaires Accordée
QPV-1461 QDI-1136	80-01-16	Cause: Q-16961 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-000111-35-D LUCIEN GERMAIN Intimé AUTOBUS COSSETTE INC. Mise en cause	G.O.Q. no 28 p. 8674	78-07-15	Annulation de la demande de l'intimé Par ces motifs, décide de déclarer périmée la demande de l'intimé, sauf pour lui le droit de la renouveler, s'il y a lieu.
QPV-1462-S	80-01-21	Cause: Q-21945 Q-000,281-101-D CYR, ARISTIDE	G.O.Q. no 50 p. 10461	79-12-15	Renouvellement de permis de transport saisonnier Accordée
QPV-1464-S	80-01-21	Cause: Q-21944 Q-000233-102-D TRANSPORT RÉGIONAL DES ÎLES LTÉE	G.O.Q. no 50 p. 10461	79-12-15	Permis saisonnier Accordée
QS-2843-S-C	79-12-18	Cause: Q-21416-S LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-000496-101-S LUC LEMIEUX Mis en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige le numéro Q-000497-101-S par le numéro Q-000496-101-S.

TAXI

MPT-14610	79-11-13	Cause: M-44114 M-201699-101-D BELLEFLEUR, CLARENCE Requérant-cédant M-209797-001 LIÉGEOIS, MLLE MARCELLE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8101	79-09-01	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-14623	79-11-27	Cause: M-44713 M-208717-101-D FELLEGI, MME EVA Requérante-cédante M-206765-012 FELLEGI TAXI LTD Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8796	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14627	79-11-27	Cause: M-44662 M-207688-101-D ROBERT, ANDRÉ Requérant-cédant M-208359-002 LEMIRE, MME MADELEINE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8791	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-23

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-14628	79-11-27	Cause: M-44661 M-207356-101-D SAINTELIEN, WILFRID Requérant-cédant M-209859-001 PÉROU, JOSEPH VICTOR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8790	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14629	79-11-27	Cause: M-44660 M-207210-101-D TAXI MARTIN ENR. Requérante-cédante M-209862-001 TAXI 3000 Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8790	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-33
MPT-14630	79-11-27	Cause: M-44636 M-203799-101-D CHAMPAGNE, ROGER Requérant-cédant M-209860-001 TRAVERS, RÉAL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8785	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14631	79-11-27	Cause: M-44635 M-209317-101-D LANGLOIS, YVON Requérant-cédant M-207638-002 CHARBONNEAU, ALBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8785	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-17
MPT-14634	79-11-27	Cause: M-44569 M-201078-101-D PAULHUS, PAUL Requérant-cédant M-209858-001 GILL, LAKHBIR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8780	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14635	79-11-27	Cause: M-44568 M-202995-109-D LES ENTREPRISES AUCLAIR INC. Requérante-cédante M-209857-001 BALKAN, GEORGE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8779	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14662	79-12-04	Cause: M-44801 M-201687-101-D PÉPIN, VIATEUR Requérant-cédant M-209877-101-D NAKHLE, ÉMIL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 40 p. 9004	79-10-06	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14664	79-12-04	Cause: M-45002 M-207891-101-D AIKENS, DAVID R. Requérant-cédant M-208493-005 PLOUFFE, JEAN-CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9206	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14680	79-12-06	Cause: M-45086 M-201287-101-D JOSEPH VERDONI Requérant-cédant M-209905-001 MLLE LORRAINE SÉNÉCAL Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9413	79-10-20	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-14686	79-12-06	Cause: M-44937 M-202273-101-D JEWER, BENNY Requérant-cédant M-209893-001 ACHKOUTI, ISSAM Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9205	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14687	79-12-06	Cause: M-44936 M-209180-101-D THIBODEAU, LUCIEN Requérant-cédant M-209897-001 JAWANDA, IQBAL SINGH Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9205	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14695	79-12-06	Cause: M-44935 M-207397-101-D LECLERC, RAYMOND Requérant-cédant M-209896-002 LOTO TAXI LTÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9205	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14702	79-12-10	Cause: M-44875 M-206266-101-D MERCIER, CONRAD Requérant-cédant M-209886-001 TAVARES, DELFINO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9196	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14703	79-12-10	Cause: M-44926 M-205056-101-D STAPLES, JEAN Requérant-cédant M-207758-002 TERESO, MARTINHO BENTO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14704	79-12-10	Cause: M-44925 M-206570-101-D BOYADJIAN, YEGHIA Requérant-cédant M-209890-001 TCHAKIAN, STEPHAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9202	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14707	79-12-10	Cause: M-44882 M-200921-101-D MARLEAU, FRANÇOIS Requérant-cédant M-209884-001 PILON, MME MARGUERITE GOYETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9198	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-5
MPT-14717	79-12-12	Cause: M-45059 M-205643-101-D DAMATO, RALPH Requérant-cédant M-203695-004 GAULIN, MME CLAUDETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9409	79-10-20	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14728	79-12-21	Cause: M-44103 M-208059-103-D KUPEIAN, GARABET Requérant-cédant M-209800-001 RACANELLI, FRANCESCO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8099	79-09-01	Transfert de permis Désistement

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-14729	79-12-21	Cause: M-43180 M-202052-101-D STAMATIOU, GEORGE Requérant-cédant M-209668-001 JEUDY, FRANK Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 29 p. 7169	79-07-21	Transfert de permis Désistement
MPT-14730	79-12-21	Cause: M-42947 M-206972-101-D COSMEUS, PHIGNOLE Requérant-cédant M-209675 DYER, LEBRUN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 28 p. 6967	79-07-14	Transfert de permis Désistement
QPT-4852-C	79-12-18	Cause: Q-20887 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-202224-101-D JEAN-CLAUDE VACHON Q-203205-101-D LÉO THERRIEN Mis en cause			
Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12. La Commission corrige le numéro civique «665» par le numéro «685».					
QPT-4874-C	79-12-18	Cause: Q-19532 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-203156-1-D JEAN-MARIE GUILLOT Mis en cause			
Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12. La Commission corrige partout où c'est nécessaire le numéro «Q-19332» par le numéro «Q-19532».					
QPT-4954	79-12-05	Cause: Q-21723 Q-201125-101-D ADAM, BENOÎT Requérant-cédant Q-203279-101-D LARRIVÉE, LIONEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 44 p. 9825	79-11-03	Transfert de permis A-19 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 5 décembre 1979.
QPT-4980	79-12-18	Cause: Q-21735 Q-200753-102-D ROY, FRANÇOIS Requérant-cédant Q-202254-101-D JEAN-ROCK FRIGAULT (Frigault, Jean-Rock) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 44 p. 9827	79-11-03	Transfert de permis 03-1326-V Accordée
QPT-5017	80-01-09	Cause: Q-21772 Q-201908-101-D ADRIEN BÉRUBÉ Requérant-cédant Q-200625-101-D ALBERT PERRON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 10165	79-12-01	Transfert de permis 01-0514-V Accordée
QPT-5019	80-01-09	Cause: Q-21796 Q-200435-101-D LÉO GAUDREAU Requérant-cédant Q-203285-101-D GUY CARON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 10168	79-12-01	Transfert de permis 03-1321-SD Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QPT-5024	80-01-15	Cause: Q-21854 Q-202,796-101-D TAXI JEAN-CLAUDE GINGRAS ENR. (Gingras, Jean-Claude) Requérante-cédante Q-203,271-101-D TAXI ANDRÉ SOUCY ENR. (Soucy, André) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 10308	79-12-08	Transfert de permis A-52 Désistement
QPT-5027	80-01-15	Cause: Q-19529 Q-201505-6-D CLAUDE COURTEMANCHE et Q-203155-1-D LUCIEN SYLVAIN Requérants	G.O.Q. no 17 p. 4631	79-04-28	Transfert de permis 08-8409-VT Rejetée
QPT-5028	80-01-16	Cause: Q-21787 Q-202515-101-D TAXI SERGE BÉLANGER ENR. (Bélanger, Serge)	G.O.Q. no 48 p. 10166	79-12-01	

Décision intérimaire
Demande de permis pour St-Adalbert, Ste-Félicité, St-Marcel et St-Omer, comté L'Islet.
Par ces motifs, la Commission: déclare la requête pendante jusqu'à ce que les normes justifient l'émission d'un nouveau permis.

QPT-5029	80-01-16	Cause: Q-18379 Q-203039-1-D TAXI BOUCHER ENR. (Boucher, Armand)	G.O.Q. no 49 p. 15040	78-12-09	

Décision partielle
Demande de permis
Par ces motifs, la Commission:
1. accueille en partie la requête
2. autorise la délivrance d'un permis 04-2963-SD
3. maintient en suspens la requête pour les municipalités de Rivière-à-Pierre et de St-Rémi.

QPT-5030	80-01-17	Cause: Q-21851 Q-203041-101-D BÉATRICE LETEMPLIER	G.O.Q. no 49 p. 10307	79-12-08	Demande de permis Accordée
QPT-5031	80-01-17	Cause: Q-21839 Q-203227-102-D RAYNALD DUFOUR	G.O.Q. no 49 p. 10305	79-12-08	Demande de permis 01-05-06-V Accordée
QPT-5032	80-01-17	Cause: Q-21631 Q-200338-102-D MARCEAU, HENRI Requérant-cédant Q-203267-101-D LIONEL POIRIER (Poirier, Lionel) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9420	79-10-20	Transfert de permis A-21 La Commission: — Rejette la requête — Révoque le permis Q-200338-001.
QPT-5033	80-01-17	Cause: Q-21434 Q-200338-101-D MARCEAU, HENRI	G.O.Q. no 40 p. 9014	79-10-06	Suppresion totale de service A-21 La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la présente requête.
QPT-5039	80-01-21	Cause: Q-21948 Q-203,209-102-D TAXI DE LUXE G.S. ENR. (Sereno, Giuseppe)	G.O.Q. no 50 p. 10462	79-12-15	Demande de permis 03-2907-V Accordée
QPT-5040	80-01-21	Cause: Q-21992 Q-202,986-101-D DANIEL GAGNÉ	G.O.Q. no 50 p. 10464	79-12-15	Demande de permis 03-2103-SD et 03-2239-VL Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QPT-5042	80-01-21	Cause: Q-21938 Q-200376-101-D CLOUTIER, LÉO	G.O.Q. no 50 p. 10460	79-12-15	

Suppression totale de services

La Commission annule à toutes fins que de droit le permis numéro Q-200376-001 détenu par Léo Cloutier.

CAMIONNAGE RÉGULIER

MCR-5442-TF	79-11-23	Cause: M-44531 M-30003-368-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 38 p. 8562	79-09-22	Modification de tarifs Accordée
MCR-5550-TF	79-11-27	Cause: M-40577 M-30003-345-DT BELLECHASSE TRANSPORT INC. BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 18	79-05-05	Modification de tarifs Accordée
MCR-5599	79-12-20	Cause: M-45099 M-303334-101-D LATENDRESSE, YVON	G.O.Q. no 43 p. 9676	79-10-27	Demande de permis Désistement
MCR-5602-TF	79-12-20	Cause: M-45027 M-40013-104-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 43 p. 9672	79-10-27	Modification de tarifs Accordée
MCR-5603-TF	79-12-20	Cause: M-45024 M-30004-458-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 43 p. 9666	79-10-27	Modification de tarifs Accordée
MCR-5604-TF	79-12-20	Cause: M-45022 M-30004-456-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 43 p. 9666	79-10-27	Modification de tarifs Accordée
		Tarif 1973 Page 13, 7e révision			
MCR-5605-TF	79-12-20	Cause: M-45021 M-30004-455-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 43 p. 9666	79-10-27	Modification de tarifs Accordée
MCR-5612	79-12-21	Cause: M-45048 M-300596-101-D A-1 MOVING & TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 43 p. 9675	79-10-27	Droit additionnel Accordée
QCR-2931-C QCS-2094-C	79-12-18	Cause: Q-17319 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-300310-57-D TRANSPORT BRAZEAU INC. et EXPRESS HAVRE ST-PIERRE INC. CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTÉE PIUZE TRANSPORT INC. CHARLEVOIX EXPRESS INC. WM. C. NORRIS LTD FRANÇOIS NOLIN LTÉE CARTIER TRANSPORT INC. GUILBAULT TRANSPORT INC. HAMEL TRANSPORT LTÉE BOUCHARD TRANSPORT ENRG. MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD. CHICOUTIMI TRANSPORT LTÉE Mis en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12. La Commission ajoute, sur la page frontispice, le nom de «CHICOUTIMI TRANSPORT LTÉE» comme nom de l'une des parties opposantes.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
QCR-2972-TF	79-12-14	Cause: Q-21615 Q-300403-101-DT RADISSON TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 42 p. 9416	79-11-12	Modification de tarifs Accordée (voir annexes) Cette décision est exécutoire à compter du 14 décembre 1979.

ANNEXE

Classe C

Table de taux F.A.K. pour expéditions de moindre qu'une charge entière (L.R.L.)
Longue distance entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine, route restreinte et retour.

5,14 $ cwt.	0 à	499 lb
4,88 cwt.	500 à	999 lb
4,38 cwt.	1000 à	1999 lb
3,51 cwt.	2000 à	4999 lb
2,81 cwt.	5000 à	9999 lb
2,11 cwt.	10000 à	Charge entière.

Minimum: 10,50 $

Table de taux F.A.K. pour expéditions de charges entières
Marchandise générale T.L. entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour.

Minimum 24 000 Lb.

1,05 $ cwt.	0,88 $ cwt.	0,73 $ cwt.	0,64 $ cwt.
24 000 Lb.	30 000 Lb.	40 000 Lb.	50 000 Lb.

Tarif 1973
Page 19, 7e révision

Calcium	Entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour 9,38 $ la tonne	Minimum 20 tonnes
Farine Excluant le chargement et le déchargement	Entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour 1,08 $ cwt 0,47 cwt	Minimum 10 000 lb Minimum 40 000 lb
Fer-acier-fonte Ces taux incluent une cueillette, une livraison.	Entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour Comprend aussi: tuyaux en fer et en acier tuyaux galvanisés pour machines, clôtures métalliques, barres de fer, plaques d'acier, courroies d'acier, grès ferrugineux, poussière de fer, 4.42 cwt. 4.35 cwt. 3.49 cwt. 2.81 cwt. 1.58 cwt 1.16 cwt 0,69 cwt 0,61 cwt 0,47 cwt 0 44 cwt 0.43 cwt 0.42 cwt	0 à 499 Lb 500 à 999 Lb 1000 à 1999 Lb 2000 à 4999 Lb 5,000 lb 10,000 lb 24,000 lb 30,000 lb 40,000 lb 50,000 lb 60,000 lb P.T.L. 70,000 lb P.T.L.

QCR-2981	80-01-15	Cause: Q-20523 Q-300723-102-D BEL-MONT TRANSIT INC.	G.O.Q. no 23 p. 6072	79-06-09	Modification de clause Désistement
QCR-2987	80-01-15	Cause: Q-21826 Q-300317-101-D PIERRE GAUDET	G.O.Q. no 48	79-12-01	Modification de permis Accordée
QCR-2988	80-01-15	Cause: 20415 M-300,026-28-D AUDET & MÉGANTIC TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 21 p. 5762	79-05-26	Modification de clause *cc*) Désistement

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCR-2989 QDI-1135	80-01-16	Cause: Q-15080 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-301476-4-D TRANSPORT ROBERT BÉLANGER ENR. Intimée V. BOUTIN EXPRESS INC. MICHEL TRANSPORT INC. SUPER TRANSPORT (1966) LTÉE Mises en cause	G.O.Q. no 12 p. 3629	78-03-25	Annulation de la demande de l'intimée Par ces motifs, décide de: Déclarer périmée la demande de l'intimée, sauf pour lui le droit de la renouveler, s'il y a lieu.
QCR-2990 et QDI-1137	80-01-15	Cause: Q-14949 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-300045-29-D FRANCOIS NOLIN LIMITÉE Intimée MICHEL TRANSPORT INC. et AUTRE Mises en cause			Annulation de la demande de l'intimée Par ces motifs décide de: Déclarer périmée la demande de l'intimée, sauf pour elle le droit de la renouveler, s'il y a lieu.
QCR-2992	80-01-17	Cause: Q-18488 Q-300167-33-D TRANSPORT THÉBERGE LIMITÉE	G.O.Q. no 50 p. 15241 G.O.Q. no 6 p. 1950 G.O.Q. no 18 p. 4878 G.O.Q. no 21 p. 5756	78-12-16 79-02-10 79-05-05 79-05-26	Demande de permis Désistement
QCR-2994	80-01-17	Cause: Q-22034 Q-300022-105-D GOSSELIN TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 51 p. 10555	79-12-22	Modification de clause Désistement
QCR-2995	80-01-21	Cause: Q-21914 Q-300412-104-D L'ISLET EXPRESS INC.	G.O.Q. no 50 p. 10457	79-12-15	
Droit additionnel: Accordée en partie Condition: La requérante devra produire les contrats de location à la Commission des transports du Québec tous les mois.					
QCR-2996	80-01-21	Cause: Q-21954 Q-300102-103-D LE TRANSPORT FRENETTE INCORPORÉE	G.O.Q. no 50 p. 10463	79-12-15	
Droits additionnels: Accordée en partie Condition: la détentrice devra produire mensuellement les contrats de location à la Commission des transports du Québec.					
QCR-3003 QDI-1149	80-01-21	Cause: Q-15677 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-300127-23-D HAMEL TRANSPORT LTÉE Intimée L.R. TRANSPORT INC. LES ENTREPRISES M.H.T. LTÉE Mises en cause	G.O.Q. no 17 p. 4893	78-04-29	Péremption d'instance Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCR-3004 QDI-1141	80-01-21	Cause: Q-16922 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-300412-17-D L'ISLET EXPRESS INC. Intimée	G.O.Q. no 27 p. 8307	78-07-08	Péremption d'instance Accordée
QCR-3005 QDI-1140	80-01-21	Cause: Q-16937 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-301230-5-D GEN TRANSPORT LIMITED Intimée BARBEL TRANSPORT INC. Mises en cause	G.O.Q. no 28 p. 8671	78-07-15	Péremption d'instance Accordée
QCR-3006 QDI-1142	80-01-21	Cause: Q-15678 L'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-300605-49-D CARTIER TRANSPORT INC. Intimée L.R. TRANSPORT INC. LES ENTREPRISES M.H.T. LTÉE Mises en cause	G.O.Q. no 17 p. 4894	78-04-29	Péremption d'instance Accordée
QCR-3007 QDI-1148	80-01-21	Cause: Q-15676 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-300174-26-D BEAUCE EXPRESS INC. Intimée L.R. TRANSPORT INC. LES ENTREPRISES M.H.T. LTÉE Mises en cause	G.O.Q. no 17 p. 4893	78-04-29	Péremption d'instance Accordée
QCR-3008 QDI-1147	80-01-21	Cause: Q-15675 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-300202-38-D MAGNY TRANSPORT INC. Intimée L.R. TRANSPORT INC. LES ENTREPRISES M.H.T. LTÉE Mises en cause	G.O.Q. no 17 p. 4893	78-04-29	Péremption d'instance Accordée
		CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ			
MCS-4666	79-11-19	Cause: M-44351 M-304901-102-D GAGNON, BERNARD Voiturier-remorqueur M-300224 TRANSPORT ROBERT (1973) LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 37 p. 8406	79-09-15	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4686	79-11-27	Cause: M-44593 M-304910-102-D MERVIN JESSUP Voiturier-remorqueur M-301108-110-D KINGSWAY FREIGHT LINES LTD Voiturier-roulier	G.O.Q. no 39 p. 8783	79-09-29	Demande de permis Accordée
MCS-4688	79-11-27	Cause: M-44631 M-304824-105-D CLOUTIER & FISET ENR. (En société) Voiturier-remorqueur M-300164-113-D ATLAS TRUCKING COMPANY LTD. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 39 p. 8784	79-09-29	Demande de permis Accordée
MCS-4702-TF	79-12-05	Cause: M-44488 M-40003-302-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 39 p. 8770	79-09-29	Modification de tarifs Accordée
MCS-4723	79-12-06	Cause: M-44749 M-300052-102-D DAVID, AMÉDÉE Voiturier-remorqueur M-300164-116-D ATLAS TRUCKING CO. LTD Voiturier-roulier	G.O.Q. no 40 p. 8999	79-10-06	Demande de permis Accordée
MCS-4727	79-12-06	Cause: M-45296 M-304249-101-DS GÉRARD ST-AMANT Requérant-cédant M-304940-102-DS TRANSPORT ST-AMANT ET FRÈRES ENR. (En société) Requérant-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 septembre 79	Transfert de permis Accordée
MCS-4728	79-12-06	Cause: M-45295 M-302732-101-DS RICHARD ST-AMANT Requérant-cédant M-304940-101-DS TRANSPORT ST-AMANT ET FRÈRES ENR. (En société) Requérant-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 septembre 79	Transfert de permis Accordée
MCS-4737	79-12-17	Cause: M-44003 M-301181-103-D BLAIS & LANGLOIS INC.	G.O.Q. no 34 p. 7953	79-08-25	Modification de permis Accordée
MCS-4740	79-12-20	Cause: M-45244 M-304960-102-D SUTHERLAND TRANSPORTATION SYSTEMS LTD.	G.O.Q. no 44 p. 9818	79-11-03	Demande de permis Désistement
MCS-4741-TF	79-12-20	Cause: M-45057 M-40003-306-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 43 p. 9675	79-10-27	Modification de tarifs Accordée
MCS-4742-TF	79-12-20	Cause: M-45026 M-40013-103-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 43 p. 9669	79-10-27	Modification de tarifs Accordée
MCS-4743-TF	79-12-20	Cause: M-45025 M-40013-102-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 43 p. 9667	79-10-27	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCS-4747	79-12-19	Cause: M-45128 M-304647-102-D TRANSPORT RÉGIS LTÉE	G.O.Q. no 43 p. 9678	79-10-27	Demande de permis Accordée
MCS-4748	79-12-19	Cause: M-45166 M-304953-102-D DAIGNEAULT, MICHEL	G.O.Q. no 43 p. 9680	79-10-27	Demande de permis Accordée
QCS-2049-C	79-12-18	Cause: Q-19409 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-300884-3-D TRANSPORT J.N. GRONDIN INC. Mise en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige le nom de J.N. Grondin Transport Enrg. par celui de Transport J.N. Grondin Inc. comme nom de la partie requérante.
QCR-2931-C QCS-2094-C	79-12-18	Cause: Q-17319 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-300310-57-D TRANSPORT BRAZEAU INC. et EXPRESS HAVRE ST-PIERRE INC. CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTÉE PIUZE TRANSPORT INC. CHARLEVOIX EXPRESS INC. WM. C. NORRIS LTD FRANÇOIS NOLIN LTÉE CARTIER TRANSPORT INC. GUILBAULT TRANSPORT INC. HAMEL TRANSPORT LTÉE BOUCHARD TRANSPORT ENRG. MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD. CHICOUTIMI TRANSPORT LTÉE Mis en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission ajoute, sur la page frontispice, le nom de «Chicoutimi Transport Ltée» comme nom de l'une des parties opposantes.
QCS-2114-C	79-12-18	Cause: Q-21269 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-301,774-101-D SOLIVRAC SERVICES INC. et PROVOST CARTAGE INC. Mises en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige à la page 2 le numéro Q-301,775-101-D par le numéro Q-301,774-101-D.
QCS-2123-C	80-01-08	Cause: Q-21235 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-301087-102-D TRANSPORT FRANK DELANEY LTÉE Q-301824-101-D BIRT'S TRANSFER LIMITED Mises en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12

La Commission corrige le nom de Frank Delaney Ltée par le nom de Birt's Transfert Limited, à la page 3. Et d'autre part change le numéro 2 par le numéro 3 comme identification du numéro de la page.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCS-2140	79-11-26	Cause: Q-20518 Q-301668-102-D LES TRANSPORTS J. BUJOLD INC. Voiturier-remorqueur Q-301624-102-D TRANSPORT BÉTON PROVINCIAL LTÉE Courtier en transport	G.O.Q. no 23 p. 6071	79-06-09	Permis de transport par remorquage Accordée
QCS-2142-TF	79-11-29	Cause: Q-21428 Q-300947-101-DT WESTWAY FORWARDING LIMITED	G.O.Q. no 40 p. 9012	79-10-06	Modification de tarifs Accordée

Annexe

Taux applicable	Poids total de l'expédition									
	0 à 50	*51 à 100*	*101 à 150*	*151 à 200*	*201 à 250*	*251 à 300*	*301 à 350*	*351 à 400*	*401 à 450*	*451 à 500*
Millage	Frais en cents par expédition									
0 — 475	1335	1415	1535	1655	1775	1985	2015	2135	2255	2375
476 — 515	1343	1431	1561	1691	1821	1951	2081	2211	2341	2475
516 — 555	1359	1463	1613	1763	1913	2063	2213	2363	2513	2675
556 — 595	1375	1495	1665	1835	2005	2175	2345	2515	2685	2875
596 — 635	1391	1527	1717	1907	2097	2287	2477	2667	2857	3075
636 — 675	1407	1559	1769	1979	2189	2399	2609	2819	3029	3275
676 — 715	1423	1591	1821	2051	2281	2511	2741	2971	3201	3475
716 — 755	1439	1623	1873	2123	2373	2623	2873	3123	3373	3675
756 — 795	1455	1655	1925	2195	2465	2735	3005	3275	3545	3875
796 — 835	1471	1687	1977	2267	2557	2847	3137	3427	3717	4075
836 — 875	1487	1719	2029	2339	2649	2959	3269	3579	3889	4275
876 — 915	1503	1751	2081	2411	2741	3071	3401	3731	4061	4475
916 — 955	1519	1783	2133	2483	2833	3183	3533	3883	4233	4675
956 — 995	1535	1815	2185	2553	2925	3295	3665	4035	4405	4875
996 — 1035	1551	1847	2237	2627	3017	3407	3797	4187	4577	5075
1036 — 1075	1567	1879	2289	2699	3109	3519	3929	4339	4749	5275
1076 — 1115	1583	1911	2341	2771	3201	3631	4061	4491	4921	5475
1116 — 1155	1599	1943	2393	2843	3293	3743	4193	4643	5093	5675
1156 — 1195	1615	1975	2445	2915	3385	3855	4325	4795	5265	5875
1196 — 1235	1631	2007	2497	2987	3477	3967	4457	4947	5437	6075
1236 — 1275	1647	2039	2549	3059	3569	4079	4589	5099	5609	6275
1276 — 1315	1663	2071	2601	3131	3661	4191	4721	5251	5781	6475
1316 — 1355	1679	2103	2653	3203	3753	4303	4853	5403	5953	6675
1356 — 1395	1695	2135	2705	3275	3845	4415	4985	5555	6125	6875
1396 — 1435	1711	2167	2757	3347	3937	4527	5117	5707	6297	7075
1436 — 1475	1727	2199	2809	3419	4029	4639	5249	5859	6469	7275
1476 — 1555	1751	2247	2887	3527	4167	4807	5447	6087	6727	7575
1556 — 1635	1783	2311	2991	3671	4351	5031	5711	6391	7071	7975
1636 — 1715	1815	2375	3095	3815	4535	5255	5975	6695	7415	8375
1716 — 1795	1847	2439	3199	3959	4719	5479	6239	6999	7759	8775

Taux applicable	Poids total de l'expédition									
	0 à 50	*51 à 100*	*101 à 150*	*151 à 200*	*201 à 250*	*251 à 300*	*301 à 350*	*351 à 400*	*401 à 450*	*451 à 500*
Millage	Frais en cents par expédition									
1796 — 1875	1879	2503	3303	4103	4903	5703	6503	7303	8103	9175
1876 — 2035	1927	2599	3459	4319	5175	6039	6899	7759	8619	9775
2036 — 2195	1991	2727	3667	4607	5547	6487	7427	8367	9307	10575
2196 — 2355	2055	2855	3875	4895	5915	6935	7955	8975	9995	11375
2356 — 2515	2119	2983	4083	5183	6283	7383	8483	9583	10683	12175
2516 — 2675	2183	3111	4291	5471	6651	7831	9011	10191	11371	12975
2676 — 2835	2247	3239	4499	5759	7019	8279	9539	10799	12059	13775
2836 — 2995	2311	3367	4707	6047	7387	8727	10067	11407	12747	14575
2996 — 3155	2375	3495	4915	6335	7755	9175	10595	12015	13435	15375
3156 — 3315	2439	3623	5123	6623	8123	9623	11123	12623	14123	16175
3316 — 3475	2503	3751	5331	6911	8491	10071	11651	13231	14811	16975
3476 — 3635	2567	3879	5539	7199	8859	10519	12179	13839	15499	17775
3636 — 3795	2631	4007	5747	7487	9227	10967	12707	14447	16187	18575
3796 — 3955	2695	4135	5955	7775	9595	11415	13235	15055	16875	19375
3956 — 4115	2759	4263	6163	8063	9963	11863	13763	15663	17563	20175
4116 — 4275	2823	4391	6371	8351	10331	12311	14291	16271	18251	20975
4276 — 4435	2887	4519	6579	8639	10699	12759	14819	16879	18934	21775
4436 — 4595	2951	4647	6787	8927	11067	13207	15347	17487	19627	22575
4596 — 4755	3015	4775	6995	9215	11435	13655	15875	18095	20315	23375
4756 — 4915	3079	4903	7203	9503	11803	14103	16903	18703	21003	24175
4916 — 5075	3143	5031	7411	9791	12171	14551	16939	19311	21691	24975
5076 — 5235	3207	5159	7619	10079	12539	14999	17459	19919	22379	25775
5236 — 5395	3271	5287	7827	10367	12907	15447	17987	20227	23067	26575
5396 — 5555	3335	5415	8035	10655	13275	15895	18515	21135	23755	27375
5556 — 5715	3399	5543	8243	10943	13643	16343	19043	21743	24443	28175
5716 — 5875	3463	5671	8451	11231	14011	16791	19571	22351	25131	28975
5876 — 6035	3527	5799	8659	11519	14379	17239	20099	22959	25819	29775
6036 — 6195	3591	5927	8867	11807	14747	17687	20627	23567	26507	30575
6196 — 6355	3655	6055	9075	12095	15115	18135	21155	24175	27195	31375
6356 — 6515	3719	6183	9283	12383	15483	18583	21683	24783	27883	32175

Les frais ci-dessus représentent les coûts d'expédition jusqu'à votre domicile
Allocation de livraison: 3,75 $

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proposition

Taux pour marchandises générales
Les taux comprennent la cueillette et la livraison

	Jusqu'à 1 000	*1 001 2 000*	*2 001 5 000*	*5 001 10 000*	*10 001 et plus*
De Toronto à Québec	797	765	716	652	597

Proposition

Québec

Groupe	*LCL*	*5 000*	*10 000*
1	1 033	862	772
2	935	845	707
3	877	796	635
4	820	715	618
5	763	707	610
6	756	690	601
7	731	683	593
8	715	675	585
9	690	659	578
10	675	610	568

Proposition

Québec
Taux d'espèce particuliers de Toronto à Québec
Toutes marchandises expédiées «Port dû» aux grossistes
en quincaillerie dans la province de Québec

LCL	*5 000*	*10 000*	*15 000*	*20 000*
542	527	482	416	376

QCS-2159-TF	79-12-12	Cause: Q-21977 Q-300,577-154-TT GÉRARD NOLIN (1975) LTÉE			

Modification de tarifs
Accordée
2. abroge le recueil no 65-B autorisé par la décision QCS-1774-TF;
3. fixe en faveur de Gérard Nolin (1975) Ltée les taux du recueil no 65-C déposé comme annexe C au présent dossier, pour le transport de certains produits pétrolifères;
3. la présente décision entre en vigueur à compter du 1er janvier 1980, en autant que dans les quinze (15) jours de la date de la présente décision, la partie requérante fasse publier pendant trois jours consécutifs dans un ou plusieurs journaux de langue française publiés dans toutes les régions où cette modification doit s'appliquer, un avis de la nature de ladite modification, conformément à la formule en annexe et fournisse à l'administrateur au siège social de Québec dans les vingt (20) jours de la date de la présente décision les pages du ou des journaux dans lesquels ledit avis a été publié.
En conformité avec les dispositions de la section 3 du chapitre IX du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne, la Commission des transports du Québec peut par une décision ultérieure amender ou rescinder la présente décision.

QCS-2170	80-01-15	Cause: Q-21805 Q-301954-101-D MARC DUMONT Requérant-tireur Q-300003-143-D TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante-tirée	G.O.Q. no 48	79-12-01	Permis de transport par remorquage Accordée
QCS-2171	80-01-15	Cause: Q-20546 Q-300723-101-D BEL-MONT TRANSIT INC.	G.O.Q. no 23 p. 6077	79-06-09	Demande de permis Accordée
QCS-2172	80-01-17	Cause: Q-21896 Q-300624-101-D BARBEL TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 49 p. 10316	79-12-08	Modification de permis Accordée
QCS-2173	80-01-21	Cause: Q-21947 Q-301960-101-D BÉLANGER, GASTON	G.O.Q. no 50 p. 10462	79-12-15	

Demande de permis
Accordée
Condition: le détenteur devra utiliser un fardier appartenant à J.A. Auclair Ltée et/ou en sa possession légale.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QS-2829-C	79-12-18	Cause: Q-21337-S La COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-301931-101-S CLÉMENT ALAIN M-300238-125-S PROVOST CARTAGE INC. Q-300577-108-S GÉRARD NOLIN (1975) LTÉE Mises en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige le nom de Clément Alarie par celui de Clément Alain comme nom du voiturier-remorqueur.

PRODUITS NOMMÉS

MPN-9721	80-01-15	Cause: M-46926 M-402226-PN-1 BEAUVAIS & CHAPUT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.O.* au 31 mars 1980.

LOCATION

ML-2012 TF-C	79-12-18	Cause: M-43159 M-601153-101-DT L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant LOCATION PORT-JOLI INC. Intimée			

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision M1-2012-TF, rendue le 14 septembre 1979, de manière à ce que le numéro de dossier apparaissant à la page frontispice et à chacune des deux pages jointes en annexe, se lise: «M-601153-101-DT».

ML-2086	79-11-20	Cause: M-45129 M-601145-101-DS LOCATION D'AUTOMOBILES GÉRARD ASSELIN ENRG. Requérante-cédante M-601086-101-DS PIERRE SIMONEAU AUTOMOBILES INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	20, 21, 22 août 79	Transfert de permis Accordée
ML-2092	79-11-22	Cause: M-43887 M-600998-101-DS MONTGRAIN, MARCEL GRAHAM, DANIEL GRAHAM, CARMEN Requérants-cédants BRABANT, MICHELINE ROY, CARMEN BRABANT, DESNEIGES Requérants-cessionnaires LOCATION D.G. SOULANGES INC. Mise en cause	Le Devoir	5, 6, 7 juillet 79	Changement de contrôle Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
ML-2119	79-12-19	Cause: M-45107 M-601199-101-D AUTOMOBILES E. LAUZON INC.	G.O.Q. no 43 p. 9677	79-10-27	Demande de permis Accordée
ML-2121	79-12-20	Cause: M-44354 M-601189-101-D LOCATION CHAPEAU LIMITÉE	G.O.Q. no 37 p. 8407	79-09-15	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
QL-759-C	79-12-18	Cause: Q-17646 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-600064-1-D LOCATION D'AUTOS CAMIONS CITADELLE INC. et PROVOST CARTAGE INC. Mises en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission ajoute la description du service de location suivante:
Location à long terme, une année et plus, de véhicules de promenades (automobiles et station-wagons) au 1095, de la Canardière, Québec.

QL-901-TF-C	80-01-08	Cause: Q-21176 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-600,267-101-DT VEILLETTE BODY SHOP INC. Mise en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission: corrige à la page 2 le numéro Q-600,101-DT par le numéro Q-600,267-101-DT

QL-922	79-11-27	Cause: Q-20690 Q-600,128-101-D BOIVIN & FILS AUTO INC. Requérante-cédante Q-600,471-101-D BOIVIN FILS AUTO (1978) INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 26 p. 6655	79-06-30	Transfert de permis Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 27 novembre 1979.

Annexe
BOIVIN FILS AUTO (1978) INC.
Taux de location

Location à court terme: Ces prix comprennent tous les frais sauf l'essence, les taxes et les assurances.
a) Automobile: Tarif à la journée

		Kilomètres gratuits	
Sous-compact :	24,95 $	200 kilomètres	10c km/additionnel
Compact :	27,95	200 kilomètres	10c km/additionnel
Intermédiaire :	29,95	200 kilomètres	10c km/additionnel
Standard :	30,95	200 kilomètres	10c km/additionnel
Standard, luxe :	31,95	200 kilomètres	10c km/additionnel
Station-wagon :	27,95	10c du kilomètre	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

b) Automobile: Tarif à la semaine

		Kilomètres gratuits	
Sous-compact :	145 $	1 400 kilomètres	10c km/additionnel
Compact :	170	1 400 kilomètres	10c km/additionnel
Intermédiaire :	185	1 400 kilomètres	10c km/additionnel
Standard :	195	1 400 kilomètres	10c km/additionnel
Standard, luxe :	200	1 400 kilomètres	10c km/additionnel

c) Camion: Tarif à la journée

	(maximum 1 1/2 tonne)	
Camionnette/Van :	21,95 $	16c du kilomètre
Camion :	25,00	18c du kilomètre

2. Location à long terme: Tous les véhicules incluant tous les frais sauf essence, assurances, taxes, entretien et réparation.

Durée de la location	*Taux par mois*
12 mois	5,30% du prix de détail du véhicule loué
24 mois	3,9 % du prix de détail du véhicule loué
36 mois	2,75% du prix de détail du véhicule loué

QL-932-TF	79-12-11	Cause: Q-21726 Q-600043-102-DT MONTPLAISIR AUTO LTÉE	G.O.Q. no 44 p. 9826	79-11-03	Modification de tarifs Accordée

Annexe
Tarifs

Montplaisir Auto Ltée s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin de demander à celle-ci d'approuver les tarifs suivants:

Permis Q-600043-001, location à long terme de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) et de camions légers d'une tonne et moins.

1. Location à long terme (sans entretien) avec valeur de rachat garantie par le client:

A = Prix du véhicule au moment de la mise en location.
B = Prix du véhicule garanti par le locataire au terme du contrat de location.
C = Durée en mois du contrat de location.
D = Pourcentage de A; cet item comprend les frais d'intérêt et d'administration encourus par le locateur.
Location de douze (12) mois = 0,008 à 0,012
Location de 13 à 24 mois = 0,0065 à 0,01
Location de 25 à 36 mois = 0,0055 à 0.009
Le tarif de location sera la somme de:

$$\left(\frac{A - B}{C}\right) + (D \times A) + \left(\begin{matrix}\text{Assurance si fournie} \\ \text{par le locateur}\end{matrix}\right) = \text{Tarif de location}$$

Le prix de l'assurance, si fournie par le locateur, varie de 25 $ à 50 $ par mois dépendant de la valeur du véhicule loué, de l'âge et de l'expérience du conducteur.

2. Location à long terme, sans entretien, sans valeur de rachat garantie par le client:
Location de 12 mois:
Prix du véhicule multiplié par 6,032 à 0,055) = Tarif mensuel
Location de 24 mois:
Prix du véhicule multiplié par 6,025 à 0,042) = Tarif mensuel
Location de 36 mois:
Prix du véhicule multiplié par 6,023 à 0,035) = Tarif mensuel
Le prix de l'assurance, si fournie par le locateur, varie de 25 $ à 50 $ par mois dépendant de la valeur du véhicule loué, de l'âge et de l'expérience du conducteur.

Permis Q-600043-002, location à long terme des camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques.

A = Prix du véhicule au moment de sa mise en location
B = Prix du véhicule garanti par le client au terme du contrat de location
C = Durée en mois du contrat de location
D = Pourcentage de A; cet item comprend les frais d'intérêt et d'administration encourus par le locateur.
Location de 12 mois = 0,008 à 0,02
Location de 13 à 24 mois = 0,0065 à 0,02
Location de 25 à 36 mois = 0,0055 à 0,02
Location de 37 à 48 mois = 0,005 à 0,02
Le tarif de location sera la somme de:

$$\left(\frac{A - B}{C}\right) + (D \times A) + \left(\begin{matrix}\text{Assurance si fournie} \\ \text{par le locateur}\end{matrix}\right) = \text{Tarif de location}$$

Assurance: Si l'assurance est fournie au locataire par le locateur ce dernier fournit ladite assurance au prix coûtant de celle-ci plus une charge administrative mensuelle de 0,005 du montant mensuel de la prime.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Permis Q-600043-003, location à court terme de véhicules de promenade et de camions légers d'une tonne et moins. Nous désirons ajouter à nos tarifs déjà en vigueur les tarifs suivants: GMC Vandura: 22 $ par jour et 0,15 $ du kilomètre, 100 $ par semaine (5 jours) 0,15 $ du kilomètre. GMC Magna Van 12': 30 $ par jour et 0,20 $ du kilomètre, 140 $ par semaine (5 jours) 0,20 $ du kilomètre Roulotte motorisée 23': 375 $ par semaine 0,10 $ du kilomètre N.B. Essence non comprise, assurance et entretien inclus. Permis Q-600043-004, location à court terme de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques. Camion GMC série 6000: 38 $ par jour 0,20 $ du kilomètre, 170 $ par semaine (5 jours) 0,20 $ du kilomètre. N.B. Essence non comprise, assurance et entretien compris.			
QL-946	80-01-21	Cause: Q-21952 Q-600145-101-D LOCATION CHAMPOUX INC.	G.O.Q. no 50 p. 10462	79-12-15	Changement d'adresse Accordée
QL-947	80-01-21	Cause: Q-21911 Q-600500-102-D PASCAL CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE	G.O.Q. no 50 p. 10457	79-12-15	Demande de permis Accordée
QL-949	80-01-21	Cause: Q-21873 Q-600204-101-DS LOCATION A. LESAGE INC.	La Tribune	15, 16 et 17 oct. 79	Maintien de permis suite à un changement de contrôle Rejetée
QS-2984	80-01-15	Cause: Q-21897-S Q-600500-101-S PASCAL CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE	Journal de Québec	26, 27, 29 oct. 79	Permis spécial Rejetée
		TRANSPORT EN VRAC			
MCV-16513	79-09-21	Cause: M-39175 M-505990-3-D JERAC ENR. (En société) Requérante-cédante M-508811-001 BOUDREAU, PATRICK Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3761	79-03-31	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16564-C	79-12-18	Cause: M-44600 M-507539-101-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant BOURQUE, FERRÉOL Intimé-cédant TRANSPORT DE GRAVIER DANIEL FOURNIER LTÉE Intimée-cessionnaire			Correction de décision La Commission: Corrige la page frontispice de la décision MCV-16564, du 16 octobre 1979, pour qu'on y lise, à la quatrième ligne: «Publication: Journal de Montréal: 24, 25, 26 août 1979».
MCV-16581	79-10-22	Cause: M-45004 M-503962-101-DS AREL, GEORGES Requérant-cédant M-509132-101 MORIN, RÉMUS Requérant-cessionnaire	La Tribune	10, 11, 12 septembre 79	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-16603	79-11-21	Cause: M-45292 M-506401-102-DS LACASSE, MARIO Requérant-cédant M-509181-101-DS NADEAU, RÉJEAN Requérant-cessionnaire	Le Devoir	27, 28, 29 septembre 79	Transfert de permis Accordée R-10

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCV-16618	79-11-26	Cause: M-45117 M-503077-105-DS SAUCIER TRANSPORT INC. Requérante-cédante M-509170-101 SPARAGNA, ALESSANDRO Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 septembre 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16625	79-11-26	Cause: M-45137 M-507403-101-DS LUCIENNE MOLLOY ENR. Requérante-cédante M-509172-101 CIE DE BOIS L. MOLLOY INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 septembre 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16637	79-11-30	Cause: M-44595 M-508134-101-D ROGER & YVON BROCHU ENR. (en société) Requérante-cédante M-509036 BÉLAND, RENÉ Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8784	79-09-29	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16648	79-12-06	Cause: M-45052 M-501389-101-D RENÉ PARÉ Requérant-cédant M-509074-001, 002, 003 LES ENTREPRISES RENÉ PARÉ & FILS LTÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9408	79-10-20	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16654	79-12-12	Cause: M-45862 M-506877-101-VE BLANCHARD TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16655	79-12-12	Cause: M-45863 M-506064-101-VE RALPH'S TRANSPORT LTD			Demande de permis Accordée
MCV-16659	79-12-20	Cause: M-46538 M-509199-104-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16660	79-12-20	Cause: M-46537 M-509199-103-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16661	79-12-20	Cause: M-46535 M-509199-101-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16663	79-12-20	Cause: M-46556 M-509258-102-VE RED BIRD DEVELOPMENT INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16664	79-12-20	Cause: M-46557 M-509258-103-VE RED BIRD DEVELOPMENT INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16665	79-12-20	Cause: M-46536 M-509199-102-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16666	79-12-20	Cause: M-46534 M-506044-102-VE S.A. WIDEMAN TRANSPORT			Demande de permis Accordée
MCV-16667	79-12-20	Cause: M-46533 M-506044-101-VE S.A. WIDEMAN TRANSPORT			Demande de permis Accordée
MCV-16668	79-12-20	Cause: M-46558 M-509258-104-VE RED BIRD DEVELOPMENT INC.			Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16669	79-12-20	Cause: M-46559 M-509258-105-VE RED BIRD DEVELOPMENT INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16670	79-12-20	Cause: M-46554 M-509232-101-VE DEAN WELLS			Demande de permis Accordée
MCV-16671	79-12-20	Cause: M-46553 M-509199-109-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16672	79-12-20	Cause: M-46552 M-509199-108-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16673	79-12-20	Cause: M-46551 M-509199-107-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16675	79-12-20	Cause: M-46539 M-509199-105-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16676	79-12-20	Cause: M-45534 M-505571-101-DS CHARRIER, CHRISTIAN Requérant-cédant M-509166-101-DS TALBOT, JEAN-CLAUDE Requérant-cessionnaire	La Tribune	17, 18, 19 septembre 79	Transfert de permis Accordée
MCV-16679	79-12-20	Cause: M-45525 M-505589-101-DS THOMAS, ROLLAND Requérant-cédant M-509195-101 MIELKE, RAYNALD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	9, 10, 11 octobre 79	Transfert de permis Accordée R-7
MS-5482	79-12-06	Cause: M-46127 M-503822-101-S FERDAIS, GÉRALD	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5486	79-12-06	Cause: M-46125-S M-503668-101-S DESNOYERS, DENIS	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5487	79-12-06	Cause: M-46124-S M-503667-101-S DESNOYERS, ANDRÉ	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5493	79-12-06	Cause: M-46122-S M-503130-102-S LAGACÉ, ROBERT	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5495	79-12-06	Cause: M-46120-S M-503007-101-S HÉBERT, GASTON	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5497	79-12-06	Cause: M-46118-S M-502991-101-S DUSSAULT, JEAN-PAUL	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5500	79-12-06	Cause: M-46149-S M-508407-101-S CLAUDE BOUSQUET	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5515	79-12-06	Cause: M-46107-S M-500557-101-S ANTONIO ROY	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5523	79-12-06	Cause: M-46144 M-507806-101-S LUC L'HOMME	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5539	79-12-07	Cause: M-46154-S M-503092-101-S JEAN LAGACÉ	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 7 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5540	79-12-07	Cause: M-46154-S M-503092-101-S JEAN LAGACÉ	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 7 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5544	79-12-07	Cause: M-46153-S M-508968-102-S PHILIPPE GROULX	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 7 décembre 1979 au 14
MS-5564	79-12-07	Cause: M-46172-S M-508919-101-S CLAUDE CAILHIER	Le Devoir	30, 31 octobre 79 1 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 7 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5593	79-12-11	Cause: M-46100 M-507754-101-S MAURICE ROZON INC.	Journal de Montréal	12, 13, 14 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 11 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5698	79-12-12	Cause: M-46312 M-504835-103-S TRANSPORT VERCHÈRES INC.	Le Devoir	7, 8, 9 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 12 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5699	79-12-12	Cause: M-46312 M-504835-103-S TRANSPORT VERCHÈRES INC.	Le Devoir	7, 8, 9 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 12 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5712	79-12-12	Cause: M-46322 M-500559-101-S MARIE-PAULE LEMIEUX	Le Devoir	31 octobre 1er, 2 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 12 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5734	79-12-13	Cause: M-46352 M-507027-101-S GÉRARD BOMBARDIER	Le Devoir	31 octobre 1er, 2 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5737	79-12-13	Cause: M-46349 M-506229-101-DS MARVYN NUSSEY	Le Devoir	31 octobre 1er, 2 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5742	79-12-13	Cause: M-46356 M-508278-101-S MICHEL DESMARAIS & FILS INC.	Le Devoir	31 octobre 1er, 2 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5743	79-12-13	Cause: M-46356 M-508278-101-S MICHEL DESMARAIS & FILS INC.	Le Devoir	31 octobre 1er, 2 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5744	79-12-13	Cause: M-46356 M-508278-101-S MICHEL DESMARAIS & FILS INC.	Le Devoir	31 octobre 1er, 2 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5745	79-12-13	Cause: M-46356 M-508278-101-S MICHEL DESMARAIS & FILS INC.	Le Devoir	31 octobre 1er, 2 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5779	79-12-13	Cause: M-46334 M-502449-101-S JEAN-LOUIS MICHON	Le Devoir	31 octobre 1er, 2 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5780	79-12-13	Cause: M-46334 M-502449-101-S JEAN-LOUIS MICHON	Le Devoir	31 octobre 1er, 2 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980
MI-50142	79-12-11	Cause: MI-50142 M-508581-010 CHIBOUGAMAU EXPRESS LTÉE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-11976-C	79-12-18	Cause: Q-18866 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-501459-2-D LORENZO POIRIER Q-506699-1-D LES TRANSPORTS D.L.M. INC. Mises en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige le nom de D.L.M. Transport Inc. par celui de Les Transports D.L.M. Inc.
QCV-12343-C	79-12-18	Cause: Q-21210 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-505801-101-DS STELLIN ANCTIL Q-502283-101-DS RENÉ PELLETIER Mis en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige partout où c'est nécessaire le numéro «Q-505801-DS» par le numéro «Q-505801-101-DS».
QCV-12413-C	80-01-08	Cause: Q-21627 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-501,987-101-DS GÉRARD BÉDARD Q-507,037-101-DS PIERRE-JEAN BLOUIN Mis en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission: Corrige à la page 1 le nom de Gérard Bernard par celui de Gérard Bédard.
QCV-12447	79-12-03	Cause: Q-21132 Q-501,926-101-D SIMONEAU, LÉONARD Requérant-cédant Q-506,928-101-D BOUCHARD, JOCELYNE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 34 p. 7956	79-08-25	Transfert de permis R-09 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 3 décembre 1979.
QCV-12485	79-12-21	Cause: Q-21988 Q-506,020-101-DS NIL BOIVIN ENR. (Boivin, Nil) Requérant-cédant Q-507,068-101-DS JEAN-GUY ASSELIN Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	26, 27 et 29 oct. 79	Transfert de permis R-03 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 21 décembre 1979.
QCV-12486	80-01-07	Cause: Q-22201 Q-504441-101-DS ADRIEN LESSARD Requérant-cédant Q-507082-101-DS HENRI-NOËL VEILLEUX & FILS LTÉE Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	20, 21, 22 nov. 79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 7 janvier 1980.
QCV-12487	80-01-07	Cause: Q-22200 Q-501,041-101-DS RAYMOND MORIN Requérant-cédant Q-507,083-101-DS ROSAIRE TREMBLAY Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	27, 28 et 29-11-79	Transfert de permis R-09 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 7 janvier 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCV-12491	80-01-07	Cause: Q-22157 Q-503573-101-DS ÉMILE GUAY Requérant-cédant Q-507084-101-DS CLAUDE SALOIS Requérant-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 nov. 79	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 7 janvier 1980.
QCV-12492	80-01-07	Cause: Q-22148 Q-506519-101-DS GÉRARD BERGERON Requérant-cédant Q-507087-102-DS 93592 CANADA LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 nov. 79	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 7 janvier 1980.
QCV-12493	80-01-07	Cause: Q-22145 Q-504013-101-DS LAURIER TURGEON Requérant-cédant Q-507087-101-DS 93592 CANADA LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 nov. 79	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 7 janvier 1980.
QCV-12497	80-01-09	Cause: Q-22225 Q-500,683-101-DS RAYMOND THIVIERGE Requérant-cédant Q-503,312-101-DS MARC GILBERT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	27, 28 et 29-11-79	Transfert de permis R-01 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 9 janvier 1980.
QCV-12499	80-01-09	Cause: Q-21812 Q-506699-101-D LES TRANSPORTS D.L.M. INC.	G.O.Q. no 48	79-12-01	Maintien de permis suite à un changement de contrôle Accordée
QCV-12512	80-01-15	Cause: Q-20795 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* Q-505207-101-P JEAN-PAUL HUDON Mis en cause	G.O.Q. no 27 p. 6853	79-07-07	Annulation de décision Par ces motifs décide de: Rejeter les conclusions recherchées par l'avis indiqué au dossier.
QS-2926	79-11-22	Cause: Q-21808-S Q-502309-101-S SERGE GINGRAS	La Tribune	11-12-13 oct. 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 22 novembre 1979 au 14 avril 1980.
QS-2958	79-12-10	Cause: Q-22083-S Q-506539-101-S SABLIÈRES GAUTHIER INC.	Le Devoir	31-10 et 1er et 2-11-79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 10 décembre 1979 au 14 avril 1980
QT-782-C	79-12-18	Cause: Q-21405-SI LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-502507-101-SI BENOÎT MICHAUD Mis en cause			
Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige le numéro «Q-21045-SI» par le numéro «Q-21405-SI».					
QI-50090	79-12-13	Cause: QI-50090 Q-502321-003 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50091	79-12-13	Cause: QI-50091 Q-502321-004 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QI-50092	79-12-13	Cause: QI-50092 Q-502321-005 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50093	79-12-13	Cause: QI-50093 Q-502321-007 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50094	79-12-13	Cause: QI-50094 Q-502321-008 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50095	79-12-13	Cause: QI-50095 Q-502321-009 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50096	79-12-13	Cause: QI-50096 Q-502321-010 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50097	79-12-13	Cause: QI-50097 Q-502321-011 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50098	79-12-13	Cause: QI-50098 Q-502321-025 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50099	79-12-13	Cause: QI-50099 Q-502321-026 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50100	79-12-13	Cause: QI-50100 Q-502321-027 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50101	79-12-13	Cause: QI-50101 Q-502321-028 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50102	79-12-13	Cause: QI-50102 Q-502321-029 SAVARD & DION TRANSPORT INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50121	80-01-21	Cause: QI-50121 Q-500109-001 GUY DUMAS			Permis identique *instanter* Rejetée

DÉCHETS

MSD-57	79-12-19	Cause: M-45008 M-710627-101-D STE-MARIE, CONRAD	G.O.Q. no 42 p. 9423	79-10-20	Demande de permis Accordée
MSD-59	79-12-19	Cause: M-45049 M-710635-101-D LES MÉTAUX R. HINSE LTÉE	G.O.Q. no 42 p. 9423	79-10-20	Demande de permis Accordée
MSD-60	79-12-19	Cause: M-45051 M-710636-101-D PITRE, ALDÉO	G.O.Q. no 42 p. 9423	79-10-20	Demande de permis Accordée
MSD-66	79-12-19	Cause: M-41380 M-710415-1-D THÉOLIS, JACQUES	G.O.Q. no 20 p. 5479	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-69	79-12-19	Cause: M-41330 M-710297-1-D LES ENTREPRISES A. BISSON INC.	G.O.Q. no 20 p. 5474	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-70	79-12-19	Cause: M-41345 M-710320-1-D TRANSPORT ROGER MORIN INC.	G.O.Q. no 20 p. 5475	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-71	79-12-19	Cause: M-41344 M-710319-1-D VENNE, HENRI-PAUL	G.O.Q. no 20 p. 5475	79-05-19	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MSD-75	80-01-07	Cause: M-41240 M-710154-1-D ARGENTEUIL SANITARY SERVICE INC.	G.O.Q. no 20 p. 5465	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-76	80-01-07	Cause: M-41232 M-710144-1-D LES ENTREPRISES SANITAIRES R.M. INC.	G.O.Q. no 20 p. 5465	79-05-19	Demande de permis Accordée
QSD-106	80-01-16	Cause: Q-19820 Q-710525-1-D GILLES GIRARD Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée
QSD-110	80-01-21	Cause: Q-21838 Q-710624-101-D LÉONARD McCARTNEY	G.O.Q. no 49 p. 10316	79-12-08	Demande de permis Accordée
QSD-112	80-01-21	Cause: Q-21687 Q-710610-101-D SERVICE DE VIDANGES LEBLANC ENR. (Lucien Leblanc opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 43	79-10-27	Demande de permis Accordée
QSD-115	80-01-21	Cause: Q-19897 Q-710059-1-D JEAN-PAUL BÉDARD Requérant et ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Révoque l'attestation numéro 0102.
QSD-116	80-01-21	Cause: Q-20123 Q-710442-1-D JEAN TREMBLAY Requérant et ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Révoque l'attestation numéro 0511.
QSD-119	80-01-21	Cause: Q-19770 Q-710520-1-D ZÉNON HARVEY Requérant et ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Révoque l'attestation numéro 0543
QSD-120	80-01-21	Cause: Q-21619 Q-710611-101-D LÉON OUIMET	G.O.Q. no 42	79-10-20	Demande de permis Accordée
QSD-121	80-01-21	Cause: Q-20109 Q-710390-1-D CYRILLE & JACQUES FRIGAULT	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée
QSD-122	80-01-21	Cause: Q-20677 Q-710564-101-D CLAUDE BUREAU	G.O.Q. no 25	79-06-23	Demande de permis Accordée
QT-846	80-01-15	Cause: Q-22371-SI Q-710654-102-SI RENÉ LEVASSEUR			Permis temporaire *instanter* Rejetée
QT-847	80-01-17	Cause: Q-22323-SI Q-710653-101-SI LUCIEN LÉVESQUE			Permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 17 au 31 janvier 1980 inclusivement.

MARITIME

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QSM-217-C	79-12-18	Cause: Q-19445 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Q-700,061-10-D TRAVERSE TROIS PISTOLES ESCOUMINS LTÉE Q-700,013-6-D LA TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP ST-SIMÉON LTÉE Mises en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission: Corrige le numéro de dossier Q-700,013 par le numéro Q-700,061-10-D.

5002-o

Associations coopératives — Loi sur les

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BÉGINOISE DE LONGUEUIL

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BÉGINOISE DE LONGUEUIL» dont le siège social est situé à Longueuil, QC, dans le district électoral de Taillon.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

5024-o

Avis divers

Air Schefferville Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi sur les compagnies, donne avis qu'il a corrigé les lettres patentes supplémentaires le 15 novembre 1979, en remplaçant le nom de «Schefferville» de manière à lire «Air Schefferville Inc.»

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o 1269-6001

La comédie nationale

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi sur les compagnies, donne avis qu'il a annulé les lettres patentes supplémentaires émises le 29 octobre 1979, et qu'il a émis de nouvelles lettres patentes supplémentaires, en leur lieu et place, en date du 29 octobre 1979.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o 1279-1810

Les Distributions J.P. Tremblay Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi sur les compagnies, donne avis qu'il a annulé les lettres patentes émises le 22 octobre 1979, et qu'il a émis de nouvelles lettres patentes, en leur lieu et place, en date du 22 octobre 1979.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o 1639-5485

Entreprises Kerysyl Ltée

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi sur les compagnies, donne avis qu'il a annulé les lettres patentes supplémentaires émises le 28 septembre 1979, et qu'il a émis de nouvelles lettres patentes supplémentaires, en leur lieu et place, en date du 9 janvier 1980.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o 1359-3967

Ferme Claude Rhéault Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi sur les compagnies, donne avis qu'il a corrigé les lettres patentes émises le 13 décembre 1979, en remplaçant le nom «Ferme Claude Rhéault Inc.» de manière à lire: «Ferme Claude Rhéault Inc.»

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o 1640-3545

La Société de tourisme de la Baie James James Bay Tourism Corporation

Avis est donné qu'en vertu de l'article 21 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James (L.R.Q., chapitre D-8), il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes supplémentaires à la compagnie «La Société de tourisme de la Baie James — James Bay Tourism Corporation», en date du 21 décembre 1979, modifiant les lettres patentes.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

4988-o 1350-6969

Ville de Longueuil

Avis public est par les présentes donné que la Ville de Longueuil entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après repro-

duit, pour les lots ci-après mentionnés:

Les lots 158-277-1 et 158-277-2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, formant l'emprise de la rue Saint-Georges au sud-est du boulevard Désaulniers, ayant une superficie de 14 573 pieds carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par M. Pierre Roberge, arpenteur-géomètre, datés du 2 août 1979 et portant le numéro R.413 des minutes de son répertoire.

a) L'article 422 de la Loi sur les cités et villes se lit comme suit:

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celle-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés, conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1)

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivante la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (L.R.Q., chapitre C-19, article 422).

b) A une assemblée régulière tenue le 17 septembre 1979, le Conseil de la ville de Longueuil a adopté, conformément à l'article 422 de la Loi sur les cités et villes ci-dessus reproduit, la résolution 79-1767 approuvant le plan et la description technique des lots 158-277-1 et 158-277-2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, formant l'emprise de la rue Saint-Georges au sud-est du boulevard Désaulniers, ayant une superficie de 14 573 pieds carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par M.Pierre Roberge, arpenteur-géomètre, datés du 2 août 1979 et portant le numéro R.413 des minutes de son répertoire.

c) Le plan et la description technique de la rue Saint-Georges pour laquelle la ville de Longueuil se prévaut de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement de Chambly.

Je, soussigné, déclare que la ville de Longueuil a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes; cette déclaration étant faite conformément aux dispositions du paragraphe *c* dudit article.

Longueuil, le 24 octobre 1979.

Le greffier,
CLAUDE GAUTHIER.

3472-43-2-o

Les Missions des Soeurs Missionnaires du Christ-Roi

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses, chapitre C-71, il a accordé des lettres patentes, en date du 13e jour de décembre 1979, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, soeur Rolande Fournier, soeur Hélène Chabot, soeur Lina Dallaire, toutes religieuses, du 4730 ouest, boulevard Lévesque, Laval.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels des biens immobiliers que la corporation peut posséder est de 500 000 $.

Le siège social de la corporation est au 4730 ouest, boulevard Lévesque, Laval, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
GUY JORON.

4988-o 1640-3594

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission «7% Deutsche Mark Loan of 1969» de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 1er avril 1980, conformément à l'article 3, section 2, des conditions d'emprunt, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission ci-dessus mentionnée échéant le 1er avril 1989 énumérées ci-dessous, à 100% de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

3 500 obligations au montant de capital de DM 1 000 chacune

Numéro de la série 20 — Numéros des obligations 66501 — 70 000 inclusivement

300 obligations au montant de capital de DM 5 000 chacune

Numéro de la série 20 — Numéros des obligations 75701 — 76 000 inclusivement

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne, au bureau principal de Berliner Handels-Und Frankfurter Bank, Frankfort (Main), et/ou à toute autre banque énumérée à l'article 6, section 1, des conditions d'emprunt, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er avril 1980.

À compter du et après le 1er avril 1980, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Montréal, le 17 décembre 1979.

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
4989-o FERNAND DENIS, C.A.

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée «Obligations 9¼% à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 15 mars 1990» (ci-après appelées «Obligations») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est par les présentes donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 mars 1980, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 15 mars 1980 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

2601	1 000 $	2630	1 000	2698	1 000
2748	5 000	2749	5 000		

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 mars 1980:

545294	545330	545518	545558	545561	545571	545661	545667	545710	545728	545749
545866	545873	545902	545908	545912	546028	546053	546194	546195	546197	546269
546271	546534	546537	546556	546557	546566	546609	546662	546676	546723	546745
546873	546884	546981	547117	547227	547236	547292	547298	547524	547525	547994
548100	548377	548411	548767	548768	548774	548850	548851	548862	548865	548867
548880	548887	548894	548899	548900	548918	548939	548945	548958	548963	549039
549083	549114	549142	549155	549192	549259	549260	549503	549515	549869	549878
549889	549904	549909	550064	550070	550182	550216	550708	550823	550830	550926
550931	551139	551140	551356	551897	552746	553058	553145	553153	553161	553167
553313	553328	553331	553339	553350	553450	553474	554486	554526	554537	554574
554596	554992	554998	555012	555022	555279	555325	556037	556065	556159	556162
556168	556172	556207	556209	556257	556511	556513	556515	556520	556590	556642
556663	556678	556683	556748	556769	556802	556819	—			

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou La Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint-John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 15 mars 1980 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 mars 1980.

Montréal, le 10 janvier 1980.

Ville de Montréal,
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

5025-o

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre M-39), le Conseil de cette municipalité a adopté le 10 décembre 1979 le Règlement numéro 130, intitulé «Règlement concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

La corporation municipale de Saint-Jacques-de-Leeds est chargé de la perception de ce droit.

Saint-Jacques-de-Leeds, le 24 décembre 1979.

Le secrétaire-trésorier,
GRÉGOIRE OUELLET.

5026-o

Village de Stukely-Sud

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'en vertu de l'article 830*a* du Code municipal, la corporation municipale du village de Stukely-Sud, comté de Shefford, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, par requête, afin d'être soustraite à l'application des articles 826 à 829 du Code municipal.

Les articles 826 à 829 du Code municipal sont des dispositions exceptionnelles qui ne sont applicables qu'à certaines municipalités, dont la corporation municipale du village de Stukely-Sud.

Stukely-Sud, le 11 janvier 1980.

La secrétaire-trésorier,
MONIQUE BEAUDRY.

5112-o

Succession Jean-Guy Gauthier

Avis est, par les présentes, donné que Daniel Gauthier, demeurant au 2820, boulevard Lemire, à Drummondville, Vivianne Gauthier, demeurant au 55, de la rue Arel, à Saint-Nicéphore, Line Gauthier, demeurant au 2830, rue Decelles, à Saint-Hyacinthe, et Jean-Guy Gauthier, mineur, demeurant au 55, de la rue Arel, à Saint-Nicéphore, représenté par sa tutrice, Viviane Gauthier, du même lieu, dûment nommée et autorisée à cette fin, héritiers légaux de Jean-Guy Gauthier, en son vivant rentier, demeurant au 519, de la rue Ferland, à Drummondville, décédé le 14 août 1978, sans laisser de testament, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Jean-Guy Gauthier, aux termes d'un acte exécuté devant Me André Lampron, notaire, exerçant au numéro 223, de la rue Saint-Marcel, à Drummondville, en date du 16 janvier 1980.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le même jour devant le même notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-haut.

Après deux (2) mois des présentes, les susnommés paieront les créanciers, à mesure qu'ils se présenteront, suivant la loi.

Drummondville, le 17 janvier 1980.

Le procureur des héritiers,
ANDRÉ LAMPRON, *notaire*.

5027-o

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La Caisse populaire de St-Paul l'Ermite

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 18 septembre 1979, par la Caisse populaire de St-Paul l'Ermite, changeant son affiliation qui était «la Fédération de Montréal des caisses Desjardins» pour «l'Union Régionale de Montréal des Caisses populaire Desjardins».

Québec, le 16 janvier 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

4991-o

Caisse populaire industrielle de Trois-Rivières

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 25 avril 1979 par la «Caisse populaire industrielle de Trois-Rivières» pour le changement de siège social qui était celui de 327, rue Saint-Georges, Trois-Rivières, QC, en celui de 800, Saint-Paul, Trois-Rivières, QC.

Québec, le 14 janvier 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

4990-o

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Gérard Charles Baird

Avis est, par les présentes, donné que Gérard Charles Baird, résidant et domicilié au 2947, Saint-Octave, ville Les Saules, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jarrod Charles Baird.

Cette requête ne bénéficiera à aucune autre personne.

Les Saules, le 17 janvier 1980.

Le requérant,
4965-4-2-o GÉRARD CHARLES BAIRD.

Richard Beaulne

Avis est, par les présentes, donné que Richard Beaulne, préposé aux commandes, résidant et domicilié au 3479, avenue Verdun, en la cité de Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Goudreau.

Montréal, le 21 janvier 1980.

Le procureur du requérant,
5075-5-2-o ME ROBERT DESJARDINS.

Marie Justine Agnès Bousquet

Avis est donné que Marie Justine Agnès Bousquet, serveuse, résidant et domiciliée au 655, de Norvège, appartement 4, Ste-Foy, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Justine Annie Bousquet.

Les procureurs de la requérante,
5003-5-2-o CÔTÉ & LAMONTAGNE.

Alain Derytter

Avis est, par les présentes, donné que Alain Derytter, chauffeur de camion, résidant et domicilié au 401, 5e Avenue, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Arpin.

Montréal, le 21 janvier 1980.

Le procureur du requérant,
5076-5-2-o ME ROBERT DESJARDINS.

Chantal Dion

Prenez avis que Chantal Dion, célibataire, majeure, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantal Lacoursière.

Montréal, le 11 janvier 1980.

Le procureur de la requérante,
4909-4-2-o JEAN H. MASSEY.

Carole Éthier

Avis est donné par les présentes que Carole Éthier, téléphoniste à Bell Canada, domiciliée au 6508, rue de Lanaudière, à Montréal, QC, H2G 3A9, en la ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carole Corriveau.

Montréal, le 9 janvier 1980.

Le procureur de la requérante,
4910-4-2-o ME BENOÎT GENDRON.

Lorraine Éthier

Avis est donné par les présentes que Lorraine Éthier, téléphoniste à Bell Canada, domiciliée au 6508, de Lanaudière, à Montréal, QC, H2G 3A9, en la ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lorraine Corriveau.

Montréal, le 9 janvier 1980.

Le procureur de la requérante,
4911-4-2-o ME BENOÎT GENDRON.

Alex Fingerhut

Avis est, par les présentes, donné que Alex Fingerhut, représentant des ventes, domicilié au 2835, avenue Douglas, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Allan Fine.

Les procureurs du requérant,
5045-5-2-o CHAIKELSON & SPECTOR.

Joseph Daniel Yves Lamontagne

Avis est, par les présentes donné que Joseph Daniel Yves Lamontagne, domicilié au 7480, Chester Avenue, appartement 4, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Daniel Steve Lamontagne.

Le nom d'aucune autre personne vivante ne sera changé

à la suite de cette requête.

Montréal, le 17 janvier 1980.

Les procureurs du requérant,
5046-5-2-o BLAIN, PICHÉ, EMERY & ASSOCIÉS.

Marie-Yvonnette Ghislaine Lavoie

Avis est, par la présente, donné que Marie-Yvonnette Ghislaine Lavoie, domiciliée et résidant au 500, R.R. 6, à Mistassini, district de Roberval, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Marie-Yvonnette Guylaine Lavoie.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Dolbeau, le 18 décembre 1979.

Le procureur de la requérante,
5077-5-2-o ME RAYMOND POISSON.

Douglas Warner Levy

Avis est donné que M. Douglas Warner Levy, homme d'affaires, domicilié au 222, rue Gordon, à Châteauguay, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Douglas Warner Williams.

Montréal, le 15 janvier 1980.

Le procureur du requérant,
5047-5-2-o ME LOUISE LEVESQUE.

Marie Jeannine Monique

Avis est donné que Marie Jeannine Monique, ménagère, domiciliée au numéro 1301, rue Montmorency, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Jeannine Monique Morin.

Québec, le 7 janvier 1980.

Les procureurs de la requérante,
BERNATCHEZ, DEMERS, TASCHEREAU
4913-4-2-o ET ASSOCIÉS.

Jean Mercier

Prenez avis que Jean Mercier, représentant, 362 avenue Asselin, Rimouski, G5L 6E3, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Paul Mercier.

Rimouski, le 4 janvier 1980.

Le requérant,
4912-4-2-o JEAN MERCIER.

Jocelyn Michaud

Avis est, par les présentes, donné que Jocelyn Michaud, domicilié et résidant au 476, rue Saint-Agnès, Saint-Sauveur, district de Québec, s'adresse au ministre de la Justice pour changer son nom en celui de Jocelyn Ménard.

Aucune personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Jocelyn Michaud.

Québec, le 15 janvier 1980.

Les procureurs du requérant,
5048-5-2-o CORRIVEAU & ASSOCIÉS.

Marie Anne Lyne Ratthé

Avis est, par les présentes, donné que Marie Anne Lyne Ratthé, étudiante, résidant et domiciliée au 11721, Lacordaire, app. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Anne Lyne Ratthy.

Montréal, le 15 janvier 1980.

Les procureurs de la requérante,
MES BÉLANGER, BISSONNETTE,
4966-4-2-o BÉLANGER & ASS.

Nader Kamill Rizkallah

Avis est, par les présentes, donné que Nader Kamill Rizkallah, homme d'affaires, résidant et domicilié au 113, de Touraine, ville de Saint-Lambert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kamill Rizkallah Nader.

Ledit changement de nom concernera son épouse Bahira Gabriel et ses enfants mineurs Aymen, Karim et Marion, de la même adresse.

Montréal, le 21 janvier 1980.

Les procureurs du requérant,
MES BAKER, NUDELMAN,
5078-5-2-o LAMONTAGNE & DUPONT.

Jack Stolovitch

Avis est donné que Jack Stolovitch, domicilié et demeurant au 6881, avenue Kildare, Côte-Saint-Luc, QC, s'adressera au ministre de la Justice du Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de «Jack Stahl» lequel changement bénéficiera également à son épouse, Éléanor et ses enfants, Dianne Sheryl et Stephen Neil.

Montréal, le 15 janvier 1980.

Les procureurs du requérant,
5049-5-2-o PHILLIPS, HALPERIN & ASSOCIÉS.

Marie Agathe Gertrude Sylvain

Prenez avis que dame Marie Agathe Gertrude Sylvain, alias Ghislaine, s'est adressé au ministre de la Justice, pour faire changer son prénom de Gertrude en celui de Ghislaine, et qu'elle est présentement domiciliée au 4, place Bonne-Entente, appartement 4, Charlesbourg-Ouest.

Sainte-Foy, le 11 janvier 1980.

Les procureurs de la requérante,
5050-5-2-o POULIN ET VALIN, *avocats*.

André Wagemans

Avis est donné que André Wagemans, domicilié au numéro 318, de la rue Grande-Côte à Saint-Eustache, district de Terrebonne s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de André Gillet.

Seul le requérant bénéficiera du changement de nom.

Saint-Eustache, le 12 décembre 1979.

Le procureur du requérant,
4938-4-2-o ELYSE BINETTE, *notaire*.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011793-793

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ANDRÉ ST-AMAND autrefois R.R. no 1, Racine, QC, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à André St-Amand, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur André St-Amand.

Frais à suivre.

Québec, le 11 janvier 1980.

Le greffier,
5059-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011672-799

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GARY URIAN, 4875, Bourret, Montréal, autrefois, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Gary Urian, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Gary Urian.

Frais à suivre.

Québec, le 16 janvier 1980.

Le greffier adjoint,
5059-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011861-798

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté la Reine du Chef de la province, demandeur, contre GÉRARD LAPRISE, autrefois domicilié et résidant au 44, rue Montreuil, app. 208, à Villeneuve, province de Québec, G1E 5Z9, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Gérard Laprise, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Gérard Laprise.

Le tout avec dépens contre l'intimé.

Québec, le 11 janvier 1980.

Le greffier adjoint,
5059-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-010348-797

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN-PIERRE BLACKBURN, autrefois du 21, rue Richard, Chicoutimi, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Jean-Pierre Blackburn, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Jean-Pierre Blackburn.

Frais à suivre

Québec, le 11 janvier 1980.

Le greffier adjoint,
5059-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011051-796

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LAURÉAT BOLDUC, 4206, rue Chauveau, app. 103, Sherbrooke, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Lauréat Bolduc, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Lauréat Bolduc.

Frais à suivre.

Québec, le 10 janvier 1980.

Le greffier adjoint,
5059-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004021-798

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre STANLEY EPSTEIN, autrefois du 7600, chemin Earl, app. 1604, Côte-St-Luc, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Stanley Epstein, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Stanley Epstein.

Frais à suivre.

Québec, le 16 janvier 1980.

Le greffier adjoint,
5059-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Compagnies — Loi sur les

Demandes d'abandon de charte

À LA FROMAGERIE QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie portant le nom À LA FROMAGERIE QUÉBEC INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 18 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE, ROYER,
5080-o GAUTHIER, LACASSE & BOILY.

CAFÉ ARRÊT (1975) INC.

Avis est par les présentes, donné que la compagnie CAFÉ ARRÊT (1975) INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 10 janvier 1980.

Le secrétaire,
5081-o BERNARD ARMAND.

CANADIAN OPTICAL SUPPLY CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que CANADIAN OPTICAL SUPPLY CO. LTD., corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, l'autorisation d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 8 janvier 1980.

Les procureurs des requérants,
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN,
5082-o LITVACK, ECHENBERG & LIPPER.

CENTRE RÉGIONAL D'INITIATIVE POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE CRIPPE 02 INC.

Avis est donné que le CENTRE RÉGIONAL D'INITIATIVE POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE CRIPPE 02 INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Chicoutimi, le 3 janvier 1980.

Le secrétaire,
5028-o CLAUDE DUFOUR.

CHIC SILKS & DRAPERIES INC.
CHIC SOIES & DRAPERIES INC.

Avis est donné que CHIC SILKS & DRAPERIES INC. — CHIC SOIES & DRAPERIES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 11 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
5083-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

CORPORATION AÉROCLUB LAVAL INC.

Prenez avis que la CORPORATION AÉROCLUB LAVAL INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Beauport, le 15 janvier 1980.

5084-o LOUIS CHABOT.

PRINCESS SILKS CORPORATION
CORPORATION DES SOIES PRINCESSE

Avis est donné que PRINCESS SILKS CORPORATION — CORPORATION DES SOIES PRINCESSE, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 11 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
5090-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

DÉPÔT SURPLUS DE GUERRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie DÉPÔT SURPLUS DE GUERRE INC. constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Sherbrooke, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Sherbrooke, le 16 janvier 1980.

Le procureur de la compagnie,
5051-o ME MICHEL BESSETTE.

DOUGLAS & DESJARDINS INC.

Avis est donné que DOUGLAS & DESJARDINS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 11 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
5085-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

DUVERNAY DEVELOPMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que DUVERNAY DEVELOPMENT CORP., compagnie incorporée sous la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 399, avenue Clarke, suite 4A, Westmount, QC, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, dans le but d'abandonner sa charte.

Montréal, le 14 janvier 1980.

Les procureurs de la requérante,
5086-o GREENBLATT, GODINSKY, & UDITSKY.

LES ÉDITIONS VITA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie, LES ÉDITIONS VITA LTÉE, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville d'Anjou, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 14 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
4992-o LAVERY, O'BRIEN, *avocats*.

LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES ROGER LAMARCHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES ROGER LAMARCHE INC. constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Sherbrooke, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Sherbrooke, le 16 janvier 1980.

Le procureur de la compagnie,
5052-o MICHEL BESSETTE.

LES ENTREPRISES MARCHAND LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie, LES ENTREPRISES MARCHAND LIMITÉE, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Sainte-Catherine, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 14 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
4993-o LAVERY, O'BRIEN, *avocats*.

ÉQUIPEMENT MÉRITE INC.

Avis est donné que ÉQUIPEMENT MÉRITE INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal-Nord, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, en vertu de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 18 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME,
5053-o DESJARDINS & BOURQUE.

ÉTABLISSEMENT DES PINS INC.
PINE-TREES ESTABLISHMENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que ÉTABLISSEMENT DES PINS INC. — PINE-TREES ESTABLISHMENT INC., une corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 27 décembre 1979.

La secrétaire,
4994-o AUDREY DI PERNO.

FERME TOULOUSE INC.

Prenez avis que la compagnie FERME TOULOUSE INC., ayant son siège social à Saint-Martin, Beauce-Sud, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

St-Martin, le 7 janvier 1980.

Le procureur du requérant,
5029-o ME YVES BOUFFARD, *notaire*.

FINANCE L.B.I. (QUÉBEC) LTÉE

On fait savoir que FINANCE L.B.I. (QUÉBEC) LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Toronto, le 1er novembre 1979.

Le président,
4995-o D.R. MCCALLUM.

FLEXBETON LIMITÉE
FLEXBETON LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie FLEXBETON LIMITÉE — FLEXBETON LIMITED, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Eustache, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Saint-Eustache, le 11 janvier 1980.

Le secrétaire,
4996-o DAVID BEASLEY.

J.C. TRUCK INC.

Prenez avis, que la compagnie J.C. TRUCK INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les

compagnies et ayant son siège social à Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Lévis, district de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 16 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
BOIVIN, DALLAIRE, LAGACÉ,
5054-o POULIN, LESSARD & JESSOP.

LE-MO CONSTRUCTION LTÉE

Prenez avis que la compagnie LE-MO CONSTRUCTION LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Lévis, le 16 janvier 1980.

Le procureur de la compagnie,
5087-o DENIS DUTIL, *avocat*.

LOISIRS BELLEHUMEUR & BARRETTE LTÉE

Prenez avis que la compagnie LOISIRS BELLEHUMEUR & BARRETTE LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 14 décembre 1979.

Le président,
5030-o PAUL E. BELLEHUMEUR.

M. A. MARSHALL LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie M.A. MARSHALL LIMITÉE, constituée en vertu de la loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 3 janvier 1980.

Le président,
5031-o M.A. MARSHALL.

METROPOLITAN CARPET DISTRIBUTORS INC.

Avis est donné que METROPOLITAN CARPET DISTRIBUTORS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 16 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
5088-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

METROPOLITAN CARPET DISTRIBUTORS (QUÉBEC) INC.

Avis est donné que METROPOLITAN CARPET DISTRIBUTORS (QUÉBEC) INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 16 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
5089-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

NOVASPORT LTÉE/LTD

Prenez avis que la compagnie NOVASPORT LTÉE/LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 3 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
LAFLEUR, BROWN,
5032-o DE GRANPRÉ.

LA POISSONNERIE LE CHALUTIER INC.

Prenez avis que la compagnie LA POISSONNERIE LE CHALUTIER INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 31 juillet 1979.

Le procureur de la compagnie,
4997-o DANIEL G. BLANCHETTE, *avocat*.

PRINCESS SILKS (QUÉBEC) LTD. LES SOIES PRINCESSE (QUÉBEC) LTÉE

Avis est donné que PRINCESS SILKS (QUÉBEC) LTD. — LES SOIES PRINCESSE (QUÉBEC) LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 11 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
5055-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

QUÉBEC PIPE PROTECTION LTD. LA PROTECTION DE TUYAUTERIE QUÉBEC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie QUÉBEC PIPE PROTECTION LTD. — LA PROTECTION DE TUYAUTERIE QUÉBEC LTÉE, constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, province de Québec s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions

financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 16 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, POTVIN,
5091-o TRÉPANIER, COBBETT.

SMYWOL CORPORATION LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie SMYWOL CORPORATION LTÉE, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 10 janvier 1979.

Le président,
5056-o JEROME C. SMITH.

LA SOCIÉTÉ DE GESTION ROCHEVERT INC.

Avis est par, les présentes, donné que la compagnie, LA SOCIÉTÉ DE GESTION ROCHEVERT INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Valleyfield, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 14 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
4998-o LAVERY, O'BRIEN, *avocats*.

WINER & CHAZONOFF INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie WINER & CHAZONOFF INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 29 novembre 1979.

Le secrétaire,
5057-o BEN CHAZONOFF.

Demande(s) à la Législature

Ville d'Acton-Vale

Avis est donné que la ville d'Acton-Vale s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, afin de faire ratifier les actes enregistrés sous les numéros 97984, 99112, 106949, 115130, 115131, 119239, 126726, 144876, 105829, 115248, 100177, 93857 au bureau d'enregistrement de Saint-Liboire.

Drummondville, le 16 janvier 1980.

Les procureurs de la requérante,
4986-4-4-o MES BIRON, JUTRAS, HINSE & ASS.

Ville de Gatineau

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, que la Corporation municipale de la ville de Gatineau s'adressera à l'Assemblée nationale de la province de Québec pour demander l'adoption d'une loi privée à l'effet de modifier sa charte (1974, chapitre 88), en y ajoutant les dispositions de l'article 68D de la Loi sur les cités et villes, afin de permettre le versement d'une rémunération annuelle aux membres du comité administratif de la ville.

Gatineau, le 11 janvier 1980.

Le greffier,
4916-4-4-o LAURIER BÉCHAMP.

Cité de LaSalle

Avis public est, par les présentes, donné que la cité de LaSalle s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, pour les motifs suivants:

1. Pour abroger l'article 22*b* de la Loi 2, Geo. V, chapitre 73;
2. Pour abroger l'article 5 de la Loi 7, Geo. V, chapitre 75;
3. Pour abroger l'article 6 de la Loi 18 Geo. V, chapitre 104;
4. Pour abroger les articles 1 et 3 de la Loi 6, Geo. VI, chapitre 86;
5. Pour abroger l'article 2 de la Loi 7, Geo. VI, chapitre 62;
6. Pour abroger les articles 3 et 6 de la Loi 9, GEO VI, chapitre 88;
7. Pour abroger les articles 4 et 8 de la Loi 13, Geo. VI, chapitre 91;
8. Pour abroger l'article 8 de la Loi 14, Geo. VI, chapitre 112;
9. Pour abroger l'article 7 de la Loi 1-2, Elizabeth II, chapitre 82;
10. Pour abroger l'article 7 de la Loi 4-5, Elizabeth II, chapitre 93;

11. Pour accorder à la cité le pouvoir d'imposer, pour fins municipales, les immeubles que la ville de Montréal possède dans le territoire de la cité.

12. Pour accorder à la cité le pouvoir de payer une pension annuelle à toute personne, membre du conseil au 31 décembre 1974, qui aura rempli cette fonction pendant au moins huit ans.

13. Pour accorder à la cité le pouvoir d'imposer une licence sur les distributeurs automatiques et les jeux mécaniques.

14. Pour modifier le troisième paragraphe de l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour autoriser la cité à réglementer ou prohiber les jeux de boules, les jeux de billard, pool, trou-madame, quilles, bagatelle et les salles de tir ou arcades de jeux.

15. Pour amender l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour permettre à la cité de réglementer ou prohiber les salons érotiques ou les boutiques où l'on vend ou offre en vente des marchandises à caractère érotique.

16. Pour amender l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour permettre à la cité d'autoriser, réglementer ou prohiber les salons de massages.

17. Pour amender l'article 426 de la Loi sur les cités et villes pour permettre à la cité d'établir un tarif d'honoraires exigibles du propriétaire requérant une modification au règlement de zonage.

Et pour toutes autres fins.

Montréal, le 7 janvier 1980.

Les procureurs de la cité de LaSalle,

4952-4-4-o VIAU BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Cité de Verdun

Avis public est, par les présentes, donné que la cité de Verdun s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, pour les motifs suivants:

1. Pour abroger l'article 10 de la loi modifiant sa charte (1957, chapitre 72);

2. Pour abroger l'article 6 de la loi modifiant sa charte (1959, chapitre 54);

3. Pour modifier le troisième paragraphe de l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour autoriser la cité à réglementer ou prohiber les jeux de boules, les jeux de billard, pool, trou-madame, quilles, bagatelle et les salles de tir ou arcades de jeux;

4. Pour amender l'article 1 de la Loi 23, Geo. V., chapitre 59 pour permettre à la cité de voir au recouvrement des taxes scolaires aux frais de la commission scolaire;

5. Pour modifier le paragraphe 11 de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, tel que modifié pour la cité, afin de porter à 1 500 $ le montant maximum de subvention pouvant être accordé à tout propriétaire pour la démolition de hangars ou autres bâtiments accessoires constituant un risque d'incendie.

6. Pour amender l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour permettre à la cité de réglementer ou prohiber les salons érotiques ou les boutiques où l'on vend ou offre en vente des marchandises à caractère érotique.

7. Pour modifier l'article 1 du chapitre 83 des lois de 1977 concernant la pension de certains membres du Conseil au 31 décembre 1974.

8. Pour permettre à la cité d'acquérir, par voie d'expropriation, des terrains appartenant à la ville de Montréal, situés sur l'avenue Dupuis, pour les fins de construction d'un garage municipal.

9. Pour accorder à la cité le pouvoir d'imposer, pour fins municipales, les immeubles que la ville de Montréal possède dans le territoire de la cité.

Et pour toutes autres fins.

Montréal, le 18 janvier 1980.

Les procureurs de la cité de Verdun,

5060-5-4-o VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Union Nationale

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement par le chef de l'Union Nationale, de monsieur Mario Lacroix au poste de représentant officiel de l'association de l'Union Nationale du district électoral de Bellechasse, par monsieur Yves Nadeau, 1, rue Laflamme, Saint-Charles, comté de Bellechasse, QC, G0R 2T0.

Montréal, le 21 janvier 1980.

La secrétaire,

5064-o ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Parti libéral

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement par le chef du Parti libéral du Québec, de monsieur Roger Dufort au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Lafontaine, par monsieur Jean-Paul Labelle, 1-9e Avenue, Pointe-aux-Trembles (Québec) H1B 4C5.

Montréal, le 16 janvier 1980.

La secrétaire,

5033-o ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Parti québécois

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement par le chef du Parti québécois, de monsieur Alain Gaudreault au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Saint-Jean, par monsieur Fernand Houde, 767, rue Demers, Saint-Jean, QC, J3B 4G9.

Montréal, le 15 janvier 1980.

La secrétaire,

5034-o ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BEAURIVAGE

(*Loi sur les sociétés coopératives agricoles*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la société coopérative agricole «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BEAURIVAGE», tenue à Saint-Agapit, dans le district électoral de Lotbinière, le 6 décembre 1979, il a été résolu de liquider la société et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés coopératives agricoles et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs François Rousseau, Armand Bilodeau et M. Rosaire Moreau soient nommés liquidateurs.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,

5035-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

[L.S.]
Gouvernement du Québec JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87) le gouvernement peut, par lettres patentes, ériger en municipalité de village nordique toute partie du territoire régi par ladite loi, sur recommandation du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, avant de soumettre une recommendation, le ministre procède à des consultations auprès des habitants de la partie du territoire visée et auprès de l'Administration régionale Kativik et à toutes autres consultations qu'il juge opportunes;

ATTENDU QUE de telles consultations ont été tenues sur l'érection de la municipalité du village nordique d'Aupaluk.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3399-79 du 19 décembre 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales:

QUE les présentes lettres patentes soient octroyées, érigeant une municipalité de village nordique sous le nom de «municipalité du village nordique d'Aupaluk»;

QUE la corporation municipale soit désignée sous le nom de «corporation du village nordique d'Aupaluk»;

QUE la corporation municipale pourra aussi être désignée sous le nom inuit de «Nunalit Gavamapinga Corporasanga Aupaluk» et sous le nom anglais de «Corporation of the Northern Village of Aupaluk»;

QUE les limites de la municipalité soient celles qu'a décrites officiellement le ministère de l'Énergie et des Ressources le 19 octobre 1979; cette description apparaît comme annexe A du susdit Décret portant le numéro 3399-79 du 19 décembre 1979;

QUE la première séance générale du Conseil ait lieu à l'endroit habituel des séances du Conseil communautaire d'Aupaluk;

QUE la municipalité soit régie par la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87).

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce dix-neuvième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 1539
Folio: 118

5040-o

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Loi concernant les villages nordiques et de l'Administration régionale Kativik.

Le sous-ministre par intérim,
PATRICK KENNIFF.

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87) le gouvernement peut, par lettres patentes, ériger en municipalité de village nordique toute partie du territoire régi par ladite loi, sur recommandation du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, avant de soumettre une recommandation, le ministre procède à des consultations auprès des habitants de la partie du territoire visée et auprès de l'Administration régionale Kativik et à toutes autres consultations qu'il juge opportunes;

ATTENDU QUE de telles consultations ont été tenues sur l'érection de la municipalité du village nordique de Kangiqsualujjuaq.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3400-79 du 19 décembre 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales:

QUE les présentes lettres patentes soient octroyées érigeant une municipalité de village nordique sous le nom de «municipalité du village nordique de Kangiqsualujjuaq»;

QUE la corporation municipale soit désignée sous le nom de «corporation du village nordique de Kangiqsualujjuaq»;

QUE la corporation municipale pourra aussi être désignée sous le nom inuit de «Nunalit Gavamapinga Corporasanga Kangiqsualujjuaq» et sous le nom anglais de «Corporation of the Northern Village of Kangiqsualujjuaq»;

QUE les limites de la municipalité soient celles qu'a décrites officiellement le ministère de l'Énergie et des Ressources le 19 octobre 1979; cette description apparaît comme annexe A du susdit Décret portant le numéro 3400-79 du 19 décembre 1979;

QUE la première séance générale du Conseil ait lieu à l'endroit habituel des séances du Conseil communautaire de George-River;

QUE la municipalité soit régie par la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87).

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce dix-neuvième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 1539
Folio: 119

5040-o

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Loi concernant les villages nordiques et de l'Administration régionale Kativik.

Le sous-ministre par intérim,
PATRICK KENNIFF.

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87) le gouvernement peut, par lettres patentes, ériger en municipalité de village nordique toute partie du territoire régi par ladite loi, sur recommandation du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, avant de soumettre une recommandation, le ministre procède à des consultations auprès des habitants de la partie du territoire visée et auprès de l'Administration régionale Kativik et à toutes autres consultations qu'il juge opportunes;

ATTENDU QUE de telles consultations ont été tenues sur l'érection de la municipalité du village nordique de Tasiujaq;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3401-79 du 19 décembre 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales:

QUE les présentes lettres patentes soient octroyées, érigeant une municipalité de village nordique sous le nom de «municipalité du village nordique de Tasiujaq»;

QUE la corporation municipale soit désignée sous le nom de «corporation du village nordique de Tasiujaq»;

QUE la corporation municipale pourra aussi être désignée sous le nom inuit de «Nunalit Gavamapinga Corporasanga Tasiujaq» et sous le nom anglais de «Corporation of the Northern Village of Tasiujaq»;

QUE les limites de la municipalité soient celles qu'a décrites officiellement le ministère de l'Énergie et des Ressources le 19 octobre 1979; cette description apparaît comme annexe «A» du susdit Décret portant le numéro 3401-79 du 19 décembre 1979;

QUE la première séance générale du conseil ait lieu à l'endroit habituel des séances du Conseil communautaire de Baie-aux-Feuilles;

QUE la municipalité soit régie par la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87).

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce dix-neuvième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 1539
Folio: 120

5040-o

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Loi concernant les villages nordiques et de l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87).

Le sous-ministre par intérim,
PATRICK KENNIFF.

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

ASSURANCES — LOI SUR LES

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 7 janvier 1980, en vertu de l'article 360*a* de la Loi sur les assurances.

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Gérard Lalonde 147 ouest, rang Amyot Saint-Denis-sur-le-Richelieu, QC	33042	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Boivin 400, avenue Fortin Roberval, QC	4971	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents.

Le surintendant des assurances,
JACQUES-M. ROY.

4988-o

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 360 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms

suivent sont suspendus à compter du 17 janvier 1980, en vertu de l'article 360*a* de la Loi sur les assurances.

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
Monsieur Roger R. Gagnon 8983, rue Grasset Saint-Léonard, QC H1R 2N5	32560	Assurance de dommages
Madame Rachel Wolfensohn 455, avenue Mitchell Mont-Royal, QC H3R 1L3	36593	Assurance de voyage
Voyages Avant-Garde Inc. 1600 est, boulevard St-Martin Duvernay, Laval, QC H7G 4S7	A-1132	Assurance de voyage
Monsieur Solomon Besser 6055, Wilderton Crescent Montréal, QC H3A 2M7	27928	Assurance de voyage
Monsieur Harold Horwood 35, 51e Avenue Bois-des-Filion Sainte-Thérèse-de-Blainville, QC J6Z 2N7	30769	Assurance de voyage
Monsieur Alain Turgeon 18, Suzie Victoriaville, QC G6P 7S5	28500	Assurance de dommages

Le surintendant des assurances,
4988-o JACQUES M. ROY.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CARDINAL CARDINAL INSURANCE COMPANY

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CARDINAL» a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer les catégories d'assurance suivantes:

Automobile
Biens
Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Le siège social de la compagnie est situé à Commerce Court North, suite 2727, Toronto, Ontario et dont le principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, QC.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 22 janvier 1980.

Le surintendant des assurances,
4988-o JACQUES M. ROY.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYAL GÉNÉRAL DU CANADA ROYAL GENERAL INSURANCE COMPANY OF CANADA

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYAL GÉNÉRAL DU CANADA», ci-après appelée la compagnie, est modifié pour changer sa raison sociale en: «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTINENTAL DU CANADA — THE CONTINENTAL INSURANCE COMPANY OF CANADA».

Le siège social de la compagnie est situé au 18, King Street East, Toronto, Ontario et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1200, avenue McGill College, Montréal, QC.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 22 janvier 1980.

Le surintendant des assurances,
5093-o JACQUES M. ROY.

LA PERSONNELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA THE PERSONAL INSURANCE COMPANY OF CANADA

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de «LA PERSONNELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA» est modifié, l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Contre la maladie ou les accidents
Automobile
Aviation
Biens
Bris des machines
Garantie
Responsabilité
Maritime

Ce permis remplace tous les certificats et permis accordés préalablement à «LA PERSONNELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA».

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32). De plus, il a déposé auprès du ministre des Finances du Québec le montant requis en garantie de l'exécution des contrats d'assurance maritime délivrés par lui au Québec.

Le siège social de la compagnie est situé au 701, Evans Avenue, Etobicoke, Ontario et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 85, rue Sainte-Catherine, suite 703, Montréal, QC.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 22 janvier 1980.

Le surintendant des assurances,
4988-o JACQUES M. ROY.

LA PRUDASCO COMPAGNIE D'ASSURANCE LIMITÉE

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que LA PRUDASCO COMPAGNIE D'ASSURANCE LIMITÉE, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Contre la maladie ou les accidents
Aviation
Automobile
Biens
Bris des machines
Garantie
Responsabilité

Le siège social de la compagnie est situé au 635 ouest, boulevard Dorchester, suite 503, Montréal, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 22 janvier 1980.

Le surintendant des assurances,
5094-o JACQUES M. ROY.

LA ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE THE ST. MAURICE INSURANCE COMPANY

Avis est donné qu'en vertu de l'article 37 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32) il a plu au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières d'accorder des lettres patentes qui entre en vigueur en date du 19 septembre 1979, à la compagnie «LA ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE — THE ST. MAURICE INSURANCE COMPANY».

Cet avis est publié en vertu de l'article 39 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
1300-8024 JEAN-MARIE BOUCHARD.

Annexe A

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration et de l'assemblée générale spéciale, tenues le 23 février 1979, au Motel Castel des Prés à Trois-Rivières.

«Sur proposition de M. Jean Tardif appuyée par M. Jean-Paul Tardif, il est aussi unanimement résolu de fixer à 11 le nombre des administrateurs des actionnaires.»

Copie certifiée d'un règlement de La St-Maurice, compagnie d'assurances, adopté par les administrateurs le 23e jour de février 1979 et dûment approuvé unanimement par les actionnaires réunis en assemblée générale spéciale le 23e jour de février 1979.

Certifié à Trois-Rivières, le 17 janvier 1980.

Le secrétaire,
RICHARD RIOUX.

Annexe B

[L.S.]
Gouvernement du Québec JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QUE l'article 37 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) édicte ce qui suit:

«37. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre à délivrer des lettres patentes à toute compagnie d'assurance constituée par une loi spéciale du Québec qui en fait la demande par requête:

a) pour remplacer les dispositions de sa charte par les dispositions correspondantes de la présente loi ou, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente loi, par celles de la deuxième partie de la Loi des compagnies;

b) pour retrancher de sa charte toute disposition pour laquelle il n'existe aucune disposition correspondante dans la présente loi et dans la deuxième partie de la Loi des

compagnies.

Ces modifications par lettres patentes ont le même effet que si elles étaient faites par une loi.

ATTENDU QUE l'article 38 de ladite loi édicte ce qui suit:

«38. La requête visée à l'article 37 doit être signée par le président ou le vice-président et par le secrétaire de la compagnie; elle ne peut être présentée au ministre que si

a) elle est appuyée d'un règlement approuvé par le vote d'au moins les deux tiers en valeur des actions représentées par les actionnaires présents à une assemblée convoquée à cette fin et par les deux tiers des assurés participant aux bénéfices qui y sont présents;

b) un avis résumant sommairement le contenu du règlement a été publié à la *Gazette officielle du Québec* au moins une semaine auparavant.

ATTENDU QUE la compagnie LA ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE et sa version THE ST. MAURICE INSURANCE COMPANY, constituée en corporation en vertu de la section II de la Loi des assurances, le 2 janvier 1953, laquelle section II relative à la constitution en corporation de la compagnie a été remplacée par le chapitre 184 des lois de 1958/59, a adressé au lieutenant-gouverneur en conseil une requête pour autoriser le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières à lui délivrer des lettres patentes en date du 19 septembre 1979, conformément aux articles 37 et 38 ci-haut mentionnés.

ATTENDU QUE la requérante désire modifier sa charte pour retrancher ou remplacer certaines dispositions se référant aux membres et aux contrats sur une base de participation aux profits, contrats d'assurances moyennant billet de dépôt, selon le règlement — amendant la loi de la compagnie — de la compagnie adopté par les administrateurs à une assemblée des administrateurs de la compagnie dûment convoquée et tenue le 23 février 1979, approuvé par le vote d'au moins les deux tiers en valeur des actions représentées par les actionnaires présents à une assemblée convoquée à cette fin le 23 février 1979 et par les deux tiers des assurés participant aux bénéfices qui y étaient présents, vu que la compagnie a cessé de prendre de nouveaux contrats de cette sorte ou de renouveler ce genre de contrats depuis le 1er octobre 1973, sauf cinq contrats qualifiant le nombre minimum de membres requis pour former quorum;

ATTENDU QU'il n'existe aucune disposition correspondante aux dispositions ainsi retranchées dans la Loi sur les assurances et dans la deuxième partie de la Loi des compagnies (Statuts refondus 1964, chapitre 271);

ATTENDU QUE certaines dispositions de la charte de la compagnie sont remplacées par des dispositions correspondantes de la Loi sur les assurances ou, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la Loi sur les assurances, par celles de la deuxième partie de la Loi des compagnies.

ATTENDU QUE la requérante n'a ni dettes ni obligations concernant ces contrats sur une base de participation aux profits, contrats d'assurances moyennant billet de dépôt, étant donné que ces cinq contrats en vigueur ont été résiliés par la compagnie en date* de ce jour contre quittance complète et valable remise par chacun de ses détenteurs à la compagnie;

ATTENDU QUE toutes les formalités requises par la loi ont été remplies;

À CES CAUSES, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, conformément à la requête de la compagnie LA ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE et sa version anglaise THE ST. MAURICE INSURANCE COMPANY, adressée au lieutenant-gouverneur en conseil comme susdit et conformément à l'arrêté en conseil numéro 2600-79 en date du 19 septembre 1979 délivre des lettres patentes en date du 19 septembre 1979 à ladite compagnie retranchant ou remplaçant certaines dispositions de la charte de cette dernière se référant aux membres et aux contrats sur une base de participation aux profits, contrats d'assurances moyennant billet de dépôt de façon à ce qu'il ne soit plus fait aucune référence à ces membres et à ces contrats conformément au règlement — amendant la loi de la compagnie — de la compagnie adopté par les administrateurs à une assemblée des administrateurs de la compagnie dûment convoquée et tenue le 23 février 1979, approuvé par le vote d'au moins les deux tiers en valeur des actions représentées par les actionnaires présents à une assemblée convoquée à cette fin le 23 février 1979 et par les deux tiers des assurés participant aux bénéfices qui y étaient présents, lequel règlement se lit comme il suit:

Sur proposition de monsieur André Lévesque, appuyée par monsieur Maurice d'Amours, il est unanimement résolu d'adopter le règlement tel que soumis pour modifier la Loi relative à TROIS-RIVIÈRES & ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU (1958-1959, chapitre 184) de façon à enlever toutes les références au système mutuel qui s'y trouvent, en remplaçant ou en retranchant certaines dispositions de la charte de ladite compagnie, conformément aux articles 37 et suivants de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

EN CONSÉQUENCE:

A) La Loi relative à TROIS-RIVIÈRES & ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU (1958-1959, chapitre 184) est modifiée comme il suit:

1. Les articles 6 et 7 de ladite loi sont retranchés.

2. L'article 8 de ladite loi est modifié par le remplacement du paragraphe *a* par le suivant:

«8. *a*) Les actionnaires composent toute assemblée générale.».

3. L'article 8 de ladite loi est modifié par le retran-

chement du paragraphe *d*.

4. L'article 8 de ladite loi est modifié par le remplacement du paragraphe *f* par le suivant:

«8. *f*) La décision de la majorité requise de tous les votes donnés à une assemblée est la décision de l'assemblée.».

5. L'article 9 de ladite loi est retranché.

6. L'article 10 de ladite loi est modifié par le remplacement du paragraphe *a* par le suivant:

«10. *a*) La compagnie est administrée par un conseil d'administration d'au moins sept (7) administrateurs et d'au plus vingt et un (21) administrateurs élus à l'assemblée générale annuelle.».

7. L'article 10 de ladite loi est modifié par le remplacement du paragraphe *b* par le suivant:

«10. *b*) Seule est habile à exercer la fonction d'administrateur une personne qui possède absolument, en son propre nom, des actions de la compagnie et qui a payé tous les appels de versement échus sur ces actions ou qui est un administrateur ou un dirigeant d'une compagnie actionnaire de la compagnie.».

8. Les paragraphes *c* et *d* de l'article 10 de ladite loi sont retranchés.

9. L'article 10 de ladite loi est modifié par le remplacement du paragraphe *e* par le suivant:

«10. *e*) Les administrateurs de la compagnie sont élus pour un an et sont rééligibles.».

10. Le paragraphe *f* de l'article 10 de ladite loi est retranché.

11. L'article 11 de ladite loi est retranché.

12. L'article 12 de ladite loi est modifié par le remplacement du paragraphe *h* par le suivant:

«12. *h*) À la forme et au dépôt des procurations données par les actionnaires.».

13. Les articles 13, 14, 16 et 17 sont retranchés.

B) La compagnie est autorisée à adresser une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour autoriser le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières à délivrer des lettres patentes à la compagnie conformément aux articles 37 et suivants de la Loi sur les assurances.

C) Le président et le secrétaire de la compagnie sont autorisés à signer les documents nécessaires pour l'obtention de lettres patentes délivrées à la compagnie par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières conformément aux articles 37 et suivants de la Loi sur les assurances.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes, et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce dix-neuvième jour de septembre l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix-neuf et de Notre Règne le vingt-huitième.

Par ordre,

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

Le sous-procureur général adjoint,
Libro: 1539
Folio: 107
GERMAIN HALLEY.
4988-o

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE L'EPIPHANIE», «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-LIN-DES-LAURENTIDES», «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-ROSE» et la «SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE L'ACHIGAN», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans les comtés municipaux de Laval et L'Assomption, ont respectivement fait approuver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE L'ACHIGAN» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les quatre (4) corporations ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
LIONEL BEAUCAGE, JEAN-PAUL OUIMET,
4587-2-4-o CARMEN GUILBAULT, MARCEL BRIEN.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DU CANTON DE WINDSOR», «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-ANNE-DE-DANVILLE» et «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STOKE», corps

légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté municipal de Richmond, ont respectivement fait approuver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE RICHMOND» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les trois (3) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
MADELEINE NAULT, LAURETTE VERPAELS,
4946-4-4-o RAYMOND ALLAIRE.

VICTORIA INSURANCE COMPANY OF CANADA

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de «VICTORIA INSURANCE COMPANY OF CANADA» est modifié, l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Automobile
Aviation
Biens
Frais juridiques
Responsabilité

Ce permis remplace tous les certificats et permis accordés préalablement à «VICTORIA INSURANCE COMPANY OF CANADA».

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32). De plus, il a déposé auprès du ministre des Finances du Québec le montant requis en garantie de l'exécution des contrats d'assurance frais juridiques délivrés par lui au Québec.

Le siège social de la compagnie est situé au 155, University Avenue, Toronto, Ontario et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à 1, place Ville-Marie, Montréal, QC.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 22 janvier 1980.

Le surintendant des assurances,
5095-o JACQUES M. ROY.

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS

COMPAGNIE TRUST MORGAN DU CANADA MORGAN TRUST COMPANY OF CANADA

Enregistrement

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommis, il a accordé à « Compagnie Trust Morgan du Canada — Morgan Trust Company of Canada» constituée par lettres patentes émises en conformité de la Loi sur les compagnies fiduciaires (Canada), et dont le siège social est à suite 2710, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario, un certificat d'enregistrement lui permettant d'effectuer des affaires de fidéicommis dans la province à compter du 1er janvier 1980.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est à 1, place Ville-Marie, Montréal, et son agent principal est monsieur Aubrey W. Goodman.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
4988-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommis et de la Loi sur les compagnies, lois refondues du Québec, il a plu au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières d'accorder des lettres patentes supplémentaires en date du 23e jour de janvier 1980, à la compagnie «FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE», changeant son capital-actions.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
4988-o 1253-5647

Énergie et Ressources

CADASTRES

Paroisse de Baie-Saint-Paul

Cadastre: paroisse de Baie-Saint-Paul; division d'enregistrement: Charlevoix no 2; municipalité: paroisse de Baie-Saint-Paul.

Avis est, par la présente, donné que les lots 989-13, 990-11, 991-8 ainsi qu'une partie des lots 989-14 et 991-7 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village de Bienville

Cadastre: village de Bienville; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: cité de Lauzon, quartier Bienville.

Avis est, par la présente, donné que le lot 249 est ajouté et que les lots 13-1, 18 ainsi qu'une partie des lots 13 et 17 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Bousquet

Cadastre: canton de Bousquet; division d'enregistrement: Rouyn-Noranda; municipalité: Territoire non organisé (comté d'Abitibi).

Avis est, par la présente, donné que les lots 1 à 78 du bloc 17 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 29 novembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Cap-Santé

Cadastre: paroisse de Cap-Santé; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: Cap-Santé.

Avis est, par la présente, donné que le lot 240-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 13 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Château Richer

Cadastre: paroisse de Château Richer; division d'enregistrement: Montmorency; municipalité: ville de Château Richer.

Avis est, par la présente, donné que le lot 73-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Chatham

Cadastre: canton de Chatham; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: canton de Chatham.

Avis est, par la présente, donné que le lot 982-65 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Figuery

Cadastre: canton de Figuery; division d'enregistrement: Abitibi; municipalité: Amos-Est.

Avis est, par la présente, donné que le lot 38-49, rang X est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 janvier 1980.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Granby

Cadastre: canton de Granby; division d'enregistrement: Shefford; municipalité: ville de Granby.

Avis est, par la présente, donné que les lots 633-401 à 633-409 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 janvier 1980.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Granby

Cadastre: canton de Granby; division d'enregistrement: Shefford; municipalité: ville de Granby.

Avis est, par la présente, donné que les lots 633-471 à 633-480 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 janvier 1980.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Granby

Cadastre: canton de Granby; division d'enregistrement: Shefford; municipalité: ville de Granby.

Avis est, par la présente, donné que les lots 606-226 et 606-227 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 10 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Hull

Cadastre: canton de Hull; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité de: ville d'Aylmer.

Avis est, par la présente, donné que le lot 16E-1, rang II est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 11 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de La Minerve

Cadastre: canton de La Minerve; division d'enregistrement: Labelle; municipalité: canton de La Minerve.

Avis est, par la présente, donné que les lots 24b-1 et 25b-1, rang VIII sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Laflèche

Cadastre: canton de Laflèche; division d'enregistrement: Saguenay; municipalité: ville de Baie-Comeau.

Avis est, par la présente, donné que les blocs 58 et 59 sont ajoutés et que les lots C-116 bloc C, C-2-26 bloc C, C-164 bloc C, 10-1-815 bloc 10 ainsi qu'une partie des lots C-158 bloc C, C-2 bloc C 10-1 bloc 10 et des blocs C et 10 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMMARD, A.-G.

Canton de Laterrière

Cadastre: canton de Laterrière; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité; paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière.

Avis est, par la présente, donné que les lots A-2-1, A-2-2, A-2-3-1, A-2-4, A-2-5, A-2-6 ainsi qu'une partie du lot A-2-3, rang Sud de la rivière Chicoutimi sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Leeds

Cadastre: canton de Leeds; division d'enregistrement: Thetford; municipalité: Saint-Jacques-de-Leeds.

Avis est, par les présentes, donné que le lot 10^{e}-5, rang IX est annulé et qu'une partie du lot 10^{e}, rang IX est annulée et intégrée au lot 10*d*, rang IX qui est corrigé en vertu des articles 2174 et 2174*a* du Code divil.

Québec, le 17 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Lussier

Cadastre: canton de Lussier; division d'enregistrement: Montcalm; municipalité: Saint-Donat (sans désignation).

Avis est, par la présente, donné que la partie annulée des lots 40-35 et 40-38 est remise en vigueur en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 29 novembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Magog

Cadastre: canton de Magog; division d'enregistrement: Stanstead; municipalité: canton de Magog.

Avis est, par la présente, donné que les lots 11-34-1 et 11-34-2, rang XV (Bolton) sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 janvier 1980.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Ville de Mercier

Cadastre: ville de Mercier; division d'enregistrement: Rouyn-Noranda; municipalité: cité de Rouyn.

Avis est, par la présente, donné que les lots 71-1 à 71-26, bloc 71, 72-27 à 72-54, 72-55, bloc 72, 75-55 à

75-615 du bloc 75 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 janvier 1980.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village de Mont-Laurier

Cadastre: village de Mont-Laurier; division d'enregistrement: Labelle; municipalité: ville de Mont-Laurier.

Avis est, par la présente, donné que le lot 1871 est ajouté et qu'une partie des lots 413 et 737 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 23 octobre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Cadastre: cité de Montréal (quartier Saint-Antoine); division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Montréal.

Avis est, par la présente, donné que le lot 1992 est ajouté et que les lots 1755-32-1-1, 1755-33-1-1, 1755-132 ainsi qu'une partie des lots 1755-32-1, 1755-32, 1755-33-1, 1755-33 et 1755 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 11 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; division d'enregistrement: L'Assomption; municipalité: ville de Repentigny.

Avis est, par la présente, donné que le lot 36-11 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel; division d'enregistrement: Shawinigan; municipalité: paroisse de Saint-Théophile.

Avis est, par la présente, donné que le lot 1021-133-15 à 1021-133-17, 1021-134-4, 1021-135-2, 1021-135-3, 1021-136-1, 1021-136-3, 1021-137-5, 1021-137-6, 1021-137-7, 1020-91-3 et 1020-91-4 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: paroisse de Saint-Élie-d'Orford et paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Avis est, par la présente, donné que les lots 657-1-15 et 657-2-78 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code vicil.

Québec, le 30 novembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Cadastre: paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: Ivry-sur-le-Lac.

Avis est, par la présente, donné que le lot 35B-14, rang III, canton de Beresford est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Val-Bélair.

Avis est, par la présente, donné que les lots 294-97 à 294-106 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Cadastre: paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Boucherville.

Avis est, par la présente, donné que le lot 45-13-2-2 ainsi qu'une partie des lots 45-13-2 et 45-13 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Madeleine

Cadastre: paroisse de Sainte-Madeleine; division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe; municipalité: paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 252-1 ainsi que la partie restante du lot 254-22 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 27 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Cadastre: paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan; division d'enregistrement: L'Assomption; municipalité: paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Avis est, par la présente, donné que le lot 387-22 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 août 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Sauveur

Cadastre: paroisse de Saint-Sauveur; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs.

Avis est, par la présente, donné que le lot 83-55 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 novembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Victoire

Cadastre: paroisse de Sainte-Victoire; division d'enregistrement: Arthabaska; municipalité: paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska.

Avis est, par la présente, donné que les lots 48-46 et 48-47 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 janvier 1980.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Stoke

Cadastre: canton de Stoke; division d'enregistrement: Richmond; municipalité: Ascot Corner.

Avis est, par la présente, donné que les lots 23B-9 à 23B-13, rang IV sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Wentworth

Cadastre: canton de Wentworth; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: Wentworth-Nord.

Avis est, par la présente, donné que les lots 21-2, 21-5, 21-6, 21-9, 21-15 à 21-19, 22A-2, 22A-10, 22A-11, rang V 17B-13, 17B-15, 18-31, 18-33 à 18-44, 18-49, 18-50, 18-51, 19A-22 à 19A-24, 20-21 à 20-23, 20-50, 21-34 à 21-37, 21-44, 21-53 à 21-56 et 21-74, rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 décembre 1979.

Pour le sous-ministre,
5063-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Proclamation(s)

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Marieville à la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation, le territoire de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Marieville, comme si les deux (2) municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 10 janvier 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 12-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72), le Conseil municipal de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours, comté de

Chambly, a adopté le Règlement numéro 132-78 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Marieville.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Marieville, par son Règlement numéro 510, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 10 janvier 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 128
5059-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec
JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Pierrefonds à la ville de Dollard-des-Ormeaux.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation, le territoire de la ville de Dollard-des-Ormeaux cessera d'être soumis à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Roxboro et deviendra, à compter de la même date, soumis à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Pierrefonds, comme si la ville de Dollard-des-Ormeaux et la ville de Pierrefonds n'en faisaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 10 janvier 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 14-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72), le Conseil municipal de la ville de Dollard-des-Ormeaux a adopté le Règlement numéro 650 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Pierrefonds.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Pierrefonds, par son Règlement numéro 793, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la ville de Dollard-des-Ormeaux.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 10 janvier 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 129
5059-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec
JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Antoine à la municipalité de Prévost.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation, le territoire de la municipalité de Prévost sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Antoine, comme si les deux (2) municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 10 janvier 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 15-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72), le Conseil municipal de Prévost, comté de Prévost, a adopté le Règlement numéro 80-79 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Antoine.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Antoine, par son Règlement numéro 338-79, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de Prévost.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 10 janvier 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 127
5059-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec
JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Antoine à la paroisse de Saint-Placide.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation, le territoire de la paroisse de Saint-Placide sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Antoine, comme si les deux (2) municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 10 janvier 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 16-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72), le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, a adopté le Règlement numéro 42 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Antoine.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Antoine, par son Règlement numéro 343-79, a encouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Placide.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 10 janvier 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 126

5059-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) annonce le dépôt, par le ministre de l'Énergie et des Ressources, aux bureaux des divisions d'enregistrements concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) fixe à la date de publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 du Code civil deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) rappelle que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur une entité cadastrale, désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168 précité et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) informe qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 10 janvier 1980, par le décret du gouvernement du Québec numéro 61-80.

Conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1), il a été préparé, sous la direction du ministre de l'Énergie et des Ressources, des plans de parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans.

Conformément à l'article 2 de la même loi, les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre de l'Énergie et des Ressources sont dans les archives de son bureau.

Cette proclamation est également conforme à la section II du chapitre VI du titre dix-huitième du Code civil, intitulée «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent» et comprenant les articles 2166 à 2176*c* inclusivement; notamment:

— en vertu des articles 2166 et 2167, une copie de ces plans corrects accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi ont été déposées par le ministre de l'Énergie et des Ressources aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

— en vertu de l'article 2169, par proclamation, est annoncé le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire.

Québec, le 10 janvier 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 123

5059-o

Annexe A

Cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Maskinongé, à Louiseville.

Cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, à Marieville.

Cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, comprenant les blocs 1 à 4, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet no 2, à Nicolet.

Cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil,

comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, à Verchères.

Cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Fèvre, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska, à Saint-François-du-Lac.

Cadastre du canton de McKenzie, comprenant le bloc 43, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de Letellier, comprenant le bloc 50, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles.

Cadastre de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, comprenant le lot 1451, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles.

Cadastre du canton de Houde, comprenant les lots 1 et 2, rang C, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Maskinongé, à Louiseville.

Cadastre du canton de Chevalier, comprenant les lots 125 à 143, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles.

Cadastre de la paroisse de Saint-Clément, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, à Beauharnois.

Qualité de l'environnement — Loi sur la

Projet de construction d'une ligne de transport d'énergie électrique à 735 kv du Réseau de transport La Grande, dans l'axe de LaNaudière, entre les postes de La Vérendrye et Duvernay

Le ministre de l'Environnement donne avis qu'il a, en vertu des dispositions de l'article 6*c* de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) édicté par l'article 1 du chapitre 64 des lois de 1978, confié au bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et de tenir des audiences publiques relativement au projet de construction d'une ligne de transport d'énergie électrique à 735 kv du Réseau de transport La Grande, dans l'axe de LaNaudière, entre les postes La Vérendrye et Duvernay, qui a été soumis au directeur des Services de protection de l'environnement en date des 15 juillet 1977 et 15 juin 1979 par l'Hydro-Québec en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Québec, le 14 janvier 1980.

Le ministre de l'Environnement,

5041-o MARCEL LÉGER.

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Duchesne, Laurent, 75 ouest, boul. Dorchester, app. 1017, Montréal (Québec) H2Z 1A4	29-01-71	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590 ouest, St-Cyrille, Québec (Québec) G1S 2J1	23-05-71	

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Pronovost, Adrien, 2120 est, Sherbrooke, app. 606, Montréal (Québec) H2K 1C3	28-08-77	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Ptack, Herbert, 3535, Queen Mary Rd., Apt. 318, Montréal (Québec)	09-12-77	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup (Québec)	11-06-75	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	25-06-75	
Aronovitch, Michael, 4119 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	01-12-70	
Barker, Charles S., 203 nord, avenue Ballantyne, Montréal-Ouest (Québec) H2X 2C3	01-12-70	
Bérard, Michel J., 1440 ouest, rue Ste-Catherine, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	06-06-75	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	16-04-71	
Brabander, Joachim, 1390 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	30-07-71	
Butler, Albert A., 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Copping, Gordon A., 724, Upper Belmont Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1K2	01-12-70	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont (Québec) H2V 4P1	01-12-70	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	27-03-71	
Eakin, W.W., 2, Westmount Square, Apt. 804, Westmount (Québec) H3Z 2S4	15-01-71	
Feeney, Neil, 27, Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	27-04-74	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	01-12-70	
Genest, Armand, 30 est, boul. St-Joseph, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	29-01-71	
Gold, Michael M., 5785, côte des Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	01-12-70	
Gratton, Armand, 55, Ste-Catherine, app. 706, Outremont (Québec) H2V 2A5	03-12-75	
Huard, Gilles, 5200 est, Bélanger, Montréal (Québec) H3T 1C9	09-12-77	
Korenberg, Lela C., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Korenberg, Morton, 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont (Québec) H2V 3A2	30-11-79	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	01-12-70	
Levin, Douglas C., 176 ouest, Bedbrook Avenue, Montréal (Québec) H4X 1R9	03-08-75	
Levy, Léonard, 3545, côte des Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1	06-04-73	
Macdonald, Allison D., 3550, côte des Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	01-12-70	
MacFarlane, Malcolm R., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Maguire, J. Gordon, 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	13-02-71	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez (Québec) H3Z 1A7	14-10-76	
Moll, Albert Edward, 3550, Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Nadler, Norman, 4141 ouest, rue Sherbrooke, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Tucker, Elrie Clifford, 1390 ouest, rue Sherbrooke, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Vineberg, Arthur, 4300 ouest, Maisonneuve, Westmount (Québec) H3Z 1K8	23-09-78	
Wood, Davis John, 4119 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Archambault, Paul A., 2805, Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	01-05-71	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2T2	18-02-78	
Gordon, Lionel, 6235 A, Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	15-01-72	
Joannette, Jean-Paul, 4930, Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	01-12-70	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2E9	04-09-77	
Mayman, Abe, 5845, côte des Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-12-70	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal (Québec) H3T 1S6	29-08-76	
Scarlat, Alexandru Ion, 2250, Guy, app. 3302, Montréal (Québec)	07-05-78	
Scott, Benjamin H., 5146, Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	22-07-71	
Vines, Normand M., 5675, côte St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	01-12-70	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	21-01-71	
Région de Québec		
Samson, J.-W., 4, parc Samuel-Holland, app. 1404, Québec (Québec) G1S 3R3	27-07-72	
Région de l'Outaouais		
Besner, Claude, 218, rue Commerciale, Maniwaki (Québec) J9P1P5	05-01-80	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, côte Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B2	04-11-78	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-08-74	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (Québec) J3B 2S2	17-08-74	
Auerbach, Michael, 612, boul. St-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3K3	29-10-78	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Beique-Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	04-03-79	
Beaulieu, Mario, 3333, Queen Mary Rd, app. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	04-02-76	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	26-09-74	
Beauséjour, Guy, 3766, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	17-08-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Bérard, Daniel, 1275, boul. Jules-Poitras, app. 210, St-Laurent, Montréal (Québec) H4N 1Y4	29-11-78	
Bartos, Josef, 3535 Queen Mary Rd, app. 318, Montréal (Québec) H3V 1H8	08-03-79	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	17-08-74	
Bieniecki, Irena, 531, Rockland Ave., Outremont (Québec) H2V 2Z4	02-09-72	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, Queen Mary Rd, app. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	17-08-74	
Botosansky, Casimir, 4770, Kent Ave., Montréal (Québec) H3W 1H2	29-10-78	
Bourcier, René, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-08-74	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec)	22-12-78	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	02-03-71	
Brien, André, 2121, Salabarry, app. 15, Montréal (Québec) H3M 1K8	04-11-78	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	04-11-78	
Brien, Rodolphe, 88, St-Pierre, Rigaud (Québec) J0P 1P0	29-10-78	
Brodeur, Jean-Marc, 18, av. Hillcrest, Pointe-Claire (Québec) H9S 5E5	04-11-78	17-01-80
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2K4	03-12-76	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3H 1W1	12-02-71	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemant, Sorel (Québec) J3P 2X3	04-11-78	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal (Québec) H3G 1W1	22-11-78	
Caplan, Herbert, 3535, Queen Mary Rd, app. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	11-01-73	
Charbonneau, Bruno-J.-T., 790, Juges-Denis, Joliette (Québec) J6E 6L5	05-01-79	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z7	29-10-78	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1A2	10-10-75	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	17-08-74	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou (Québec) H1M 1W9	04-11-76	
Coen, Irving Isaac, 43, Donegani Ave., Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	21-06-74	
Cohen, Robert Harold, 5153, Coolbrook Ave., Montréal (Québec) H3X 2L2	17-08-74	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	03-02-71	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	13-03-76	
Couture, Jean-Paul, 55, Church Ave., Apt. 36, Verdun (Québec) H9S 2A3	17-08-74	
Decarie, Rémi, 245, Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	08-02-75	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	08-04-72	
De Grandmont, Madeleine, 5870 est, Sherbrooke, Montréal (Québec) H1N 1B5	17-08-74	
De La Fuente, Ayala, Lucion, 1000 A ouest, Jean-Talon, Montréal (Québec) H3N 1T1	08-03-76	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	29-10-78	
Deniger, Albert, 433 ouest, boul. St-Joseph, app. 11, Outremont (Québec) H2V 2P3	04-11-78	
Dibaï, Nasser, 1650, a. Cédar, Montréal (Québec) H3G 1A4	11-06-78	
Dorfman, Sheldon, 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	01-01-78	
Dorion, B.J., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	17-05-78	
Dorion E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	02-12-78	
Dubé, V.A., 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	13-11-77	
Dufresne, Roger, 3333, Queen Mary Rd, app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Dundass, Georges M., 4545, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E8	03-03-73	
Duquette, Pierre, 2900, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J4	29-10-78	
Durand, Claude F., 3333, Queen Mary Rd., app. 430, Montréal (Québec) H3V 1A2	29-10-78	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Duval, André, 3333, Queen Mary Rd., app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	06-05-78	
Eidinger, Martin, 3550, côte des Neiges, app. 240, Montréal (Québec) H3H 1V4	20-01-77	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1L1	16-02-71	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	29-10-78	
Faith, Robert W., 1538 ouest, Sherbrooke, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Finklestein, Charles, 1396 ouest, Ste-Catherine, app. 406, Montréal (Québec) H3G 1P9	15-11-78	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	03-04-77	
Fitch, Stephen G. J., B.F.C., clinique dentaire, St-Jean, St-Jean (Québec)	05-11-78	
Flam, David J., 4495 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3Z 1E7	17-08-74	
Fleury, Alain-Paul, 4475, De Lanaudière (Montréal) (Québec) H2J 3P3	20-05-78	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	29-10-78	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1Z6	15-11-78	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau (Laval) (Québec) J7G 2E6	17-08-74	
Franklin, Gérald, 4078, Gage Rd., Montréal (Québec) H3Y 1R5	19-11-72	
Gagnon, Pierre, 415 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1J6	17-08-74	
Gagnon, Roger W., 1396 ouest, Ste-Catherine, app. 316, Montréal (Québec) H3G 1P9	29-10-78	
Galperin, Samuel, 5450, côte des Neiges, app. 318, Montréal (Québec) H3T 1Y6	29-10-78	
Gauthier, Robert, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	20-05-78	
Gendron, Roland, 900 ouest, Sherbrooke, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	07-03-73	
Geoffrion, Paul, 468, Trenton Ave., Mt-Royal (Québec) H3P 2A2	17-08-74	
Girard, Roger, 3180, ch. Chambly, Longueuil, J4L 1N6	07-01-79	
Gitnick, P.J., 1414, Drummond, app. 1112, Montréal (Québec) H3G 1W1	13-01-77	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount (Québec) H3Z 1X3	31-03-78	
Goldberg, Perry V., 4465 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	22-11-78	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2M 2E3	29-10-78	
Griffiths, Victor Brian, 6600, Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Hale, George K., 465, av. Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	29-06-74	
Hale, George M., 465, av. Victoria, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	20-05-78	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal (Québec) H3G 1W1	22-11-78	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cedar, Dental Clinic app., Montréal (Québec) H3G 1A4	15-04-71	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	29-10-78	
Henry, Donald Ward, 227, Kenaston Ave., Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	31-01-71	
Hershenfield, Earl, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	25-06-78	
Hershon, Samuel, 4850, côte des Neiges, app. 1206, Montréal (Québec) H3V 1G5	22-11-78	
Houde, Maurice, 3333, ch. Queen Mary, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Huot, Jean, 3 nord, Canal, C.P. 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	14-02-75	
Israelovitch, Samuel, 5885, côte des Neiges, app. 302, Montréal (Québec) H3S 2T2	10-11-77	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal (Québec) H3V 1H8	29-07-78	
Jenne, Ross E., 90, Morgan Rd., Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	03-01-76	
Jones, Ronald G., 3550, côte des Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	31-08-74	
Karayannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal (Québec) H3H 2M8	28-06-78	
Katz, Isaac, 3550, côte des Neiges, app. 490, Montréal (Québec)	22-11-78	
Kennedy, Duncan-J., 6717, Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	17-08-74	
Kent, Léonard E., 4695 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1G2	07-04-71	
Képron, Donald, 3550, côte des Neiges, app. 310, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-02-79	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Kimura, Akira, 1538 ouest, Sherbrooke, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	31-05-74	
Kleinman, Ezra, 4415 ouest, boul. Notre-Dame, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	17-08-74	
Konigsberg, Sidney, 5885, côte des Neiges, app. 505, Montréal (Québec) H3S 2T2	13-01-77	
Kopylov, Oleg S., 3535, Queen Mary, app. 309, Montréal (Québec) H3V 1H8	30-04-76	
Lachapelle, Jean-Paul, 5840, Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 1W8	03-12-78	
Lachapelle, Louise, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-05-79	
Lafleur, Roland, 3580, avenue Balzac, Brossard (Québec) J4Z 2G7	06-06-74	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	13-02-71	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z6	15-11-78	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield (Québec) H9W 4B9	25-06-75	
Lajoie, J. Gaston, 5305, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	27-07-74	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal (Québec) H4J 1H6	15-11-78	
Lamarche, Roger, 6119, Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	13-01-74	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30 est, boul. St-Joseph, app. 901, Montréal (Québec) H2T 1G9	04-11-78	
Lapointe, Bernard, 4956, Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2K9	29-10-78	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	08-01-75	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, Van Horne Ave., Montréal (Québec) H3S 1S1	29-10-78	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal (Québec) H3P 2C8	21-06-74	
Larue, Georges A., 4326, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2J 2K8	29-10-78	
Lax, Samuel, 433 ouest, boul. St-Joseph, Outremont (Québec) H2V 2P3	05-11-78	
Leclerc, Yvon, 10880, Meunier, Montréal (Québec) H3L 2Z6	04-11-78	
Lefebvre, Pierre I., 1570, boul. Provencher, app. 300, Brossard (Québec) J4W 1Z2	02-02-71	
Lefort, Guy, 42 est, rue Principale, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	20-06-74	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	04-01-75	
Légaré, Jean-Claude, 1851 est, Sherbrooke, app. 702, Montréal (Québec) H2K 4L5	25-05-79	
Legault, J. Victor, 5757, Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	01-12-73	
Lemay, Helène L., C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	01-11-78	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A., Montréal H3C 3T9	22-12-78	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Lerner, Earl, 5, Valois, Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9S 5H3	17-08-74	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal (Québec) H3R 2E8	29-10-78	
Lévesque, Robert, C.F.B., clinique dentaire, St-Hubert, Chambly (Québec)	31-10-78	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, Decelles Avenue, app. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	17-08-74	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, McGill University, P.O. Box 6070, Montréal (Québec) H3A 2B2	04-01-78	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E6	29-10-78	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	19-09-74	
Macfie, Robert A., 1117 ouest, Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3B 1H9	15-11-78	
Maliska, Jean, 1440 ouest, Ste-Catherine, app. 600, Montréal (Québec) H3G 1R8	29-10-78	
Maranda, Laurent, 233, côte Ste-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2B2	29-10-78	
Marchand, Jacques-P., 5836 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H4A 1X3	29-10-78	
Martin, Laurent, 3333, ch. Queen Mary, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal (Québec) H4J 1S9	05-11-78	
Masson, Jean-Pierre, 3170 est, Jarry, Montréal (Québec) H1Z 2C9	07-03-79	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal (Québec) H2C 2C4	29-10-78	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal (Québec) H3W 2W3	29-10-78	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	03-04-77	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	12-05-77	
Miller, Louis, 4635, Van Horne Avenue, app. 102, Montréal (Québec) H3W 1H8	29-10-78	
Miller, Seymour S., 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	17-08-74	
Miller, Stephen, 6600, Trans Canada Highway, app. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Moll, Albert Edward, 3550, côte des Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Moran, C.-Léo, 1509 ouest, Sherbrooke, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	03-10-75	
Morin, Jean-D., 3802, Monselet, Montréal (Québec) H1H 2B6	06-06-74	
Morin, Paul, 1280, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Moscovitch, D., 4141 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount, H3Z 1B8	14-12-78	
Muhlstock, David Henry, 5757, avenue Decelles, app. 404, Montréal (Québec) H3S 2C3	05-11-78	
Munro, David John, 3550, côte des Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	07-12-73	
Munroff, Frédérick, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	10-03-71	
Nadeau, J.-Roland, 3550, côte des Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	17-08-74	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	07-03-79	
Nadler, Norman, 4141 ouest, Sherbrooke, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Nerman, Yale, 3477, avenue Marlowe, Montréal (Québec) H4A 3L8	03-01-71	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil (Québec) J4K 3R4	29-10-78	
Northway, William M., 1388, Montarville, St-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T5	04-11-78	
Nyeste, Zoltan Benedek, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	29-10-78	
Oliver, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Oliver, Howard T., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	29-10-78	
Pariseau, Benoit G., 134, avenue Trenton, Mont-Royal (Québec) H3P 1Z4	29-10-78	
Patenaud, Camille, C.P. 6209, succ. A., Montréal H3C 3T9	22-12-78	
Payette, Martin-J., 40 ouest, rue Prieur, Montréal (Québec) H3L 1P8	03-12-78	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	10-02-75	
Pinchuk, Marvin, 4144 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount (Québec) H3Z 1B8	18-11-77	
Poch, Lewis Neville, 1, Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	14-04-71	
Prosteman, Léonard, 6000, côte des Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	17-08-74	
Raymond, Georges, 124 est, St-Germain, Rimouski G5L 1A7	10-12-78	
Reich, Eric, 7005, Kildare Road, app. 4, Côte-St-Luc (Québec) H4W 1C1	17-08-74	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	17-08-74	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal (Québec) H3C 3J7	29-10-78	
Robinson, Wilfrid R., 3410, Benny Ave., Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-01-74	
Robitaille, Raymond, 1550 ouest, Maisonneuve, Montréal (Québec)	29-10-78	
Rosen, Harry, 3545, côte des Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	03-02-74	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	23-05-75	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1A6	22-11-78	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal H3B 1V1	17-01-74	
Sanders, William, 3640, University St., Montréal H3A 2B2	29-10-78	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, Lake Avenue, Dorval (Québec) H9S 2J2	04-11-78	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal H3G 1W1	17-08-74	
Shevell, Melvyn, 6000, côte des Neiges, app. 200, Montréal H3S 1Z8	13-04-74	
Shore, Edward, 6600, Trans-Canada, Pointe-Claire H9R 4S2	29-10-78	
Silbert, Henryk, 3902, Van Horne Avenue, Montréal (Québec) H3S 1R8	22-11-78	
Silbert, Richard, 5858, côte des Neiges, app. 606, Montréal (Québec) H3S 1Z1	24-09-78	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal H3G 1W1	26-05-74	
Solomon, David, 4141 ouest, Sherbrooke, app. 450, Westmount (Québec) H3Z 1B8	22-11-78	
Solomon, N. Peter, 1255, University, Montréal H3B 3B4	29-10-78	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc H4W 2T5	19-11-75	
Stutman, Marvin, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount H3Z 1B8	25-06-78	
Stutman, Peter, 3535, Queen Mary, Apt. 301, Montréal H3V 1A8	14-10-78	
Sqiston, Walter, 4695 ouest, rue Sherbrooke, Westmount H3Z 1G2	17-08-74	
Sylvestre, Viateur, 1699 est, Rachel, Montréal (Québec) H2J 2K6	20-05-78	
Taylor, Donald, 4495 ouest, Sherbrooke., Westmount (Québec)	13-10-79	
Tellier, Yves, 3333, Queen Mary Rd., app. 490, Montréal (Québec) H3V 1A2	01-11-78	
Tremblay, Vincent, 4602, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3W 1P5	29-10-78	
Tucker, Elrie Clifford, 1390 ouest, Sherbrooke, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T0	05-03-77	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	17-08-74	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert, Chambly (Québec) J4R 1K1	04-11-78	
Valiquette, Jacques, 3746, côte des Neiges, Montréal (Québec)	05-01-79	
Van Becelaere J.R., 5450, côte des Neiges, app. 517, Montréal (Québec)	18-03-78	
Van Vliet, Jonathan E., 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	08-03-71	
Vineberg, Arthur, 4300 ouest, Maisonneuve, Westmount (Québec) H3Z 1K8	23-09-78	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, Laval (Québec) H7G 1A6	08-02-71	
Vinet, Luc, 807 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1K5	03-05-74	
Wainberg, Allen, 5845, côte des Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	15-02-75	
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3S 1Z4	30-05-74	
Weinstock, Melvyn, 1650, Cedar Avenue, suite Dental, Montréal (Québec) H3G 1A4	15-11-78	
Werbitt, Marvin, 4141 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	25-06-78	
Weschsler, M. Hershell, 5800, boul. Cavendish, app. 510, Côte-St-Luc (Québec)	17-08-74	
Wood, David John, 4119 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Williams, Gordon, 2425 Lapinière, Brossard (Québec) J4Z 2K9	04-01-79	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	04-11-78	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4Z 1A7	29-10-77	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy (Québec)	04-01-78	
Bernard, Christian, Université Laval, Québec G1K 7P4	29-09-77	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	30-12-75	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec G1S 1L6	31-01-71	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy G1V 2K1	29-10-78	
Crutchfield, Charles Bruce, 990, av. des Érables, app. 1, Québec G1R 2M7	13-06-74	11-01-80
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery G1S 1G4	17-08-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Québec		
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy G1K 7P4	20-12-78	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, Québec G1K 7P4	29-04-78	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	29-04-78	
Gravel, René, 10, Voyer, Beauport (Québec) G1E 2J2	29-11-78	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	17-08-74	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec G1R 2M7	09-06-74	
Jean, Paul, 2395 chemin St-Louis, Sillery (Québec) GIT 1R5	08-03-79	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec G1R 2M4	06-06-75	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval (Québec)	30-06-77	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, Québec	22-11-78	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec G1R 2M5	29-10-78	
Simard, Armando, 1179, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2N4	26-05-74	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy (Québec) G1K 7P4	29-04-78	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10 est, McQuaig, Rouyn (Québec) J9X 3B4	11-04-74	
Paradis, L.-Philippe, 210, avenue du Lac, Rouyn (Québec) J9X 4N7	28-12-79	
Région de l'Outaouais		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	07-02-75	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine (Québec) J8T 4K3	21-07-76	
L'Arrivée, Roland, 689, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	07-11-75	
Légaré, Pierre-B. 209, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 1W2	04-01-80	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 6N5	28-12-79	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	05-05-71	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E2	17-08-74	
Laplante, Yves, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E5	18-02-77	
Tremblay, Victor, 207 est, Racine, app. 405, Chicoutimi	09-01-79	
Région de Trois-Rivières		
Charest, Armand-J., 1404, avenue du Collège, Plessisville (Québec) G6L 1Z4	01-11-78	
Chatillon, Hermann, 163, Panet, Nicolet (Québec) J0G 1E0	15-11-78	
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières G9A 4J4	17-08-74	
Dugal, Paul-L., 459A, Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9	08-02-71	
Lalonde, Paul, 441, Lindsay, Drummondville J2B 1G9	24-08-78	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud G9P 1N4	05-05-74	
Région des Cantons de l'Est		
Belleville, Paul, 510 ouest, Galt, Sherbrooke (Québec) J1H 1Y7	31-05-74	
Boudreau, Gérard, 142 est, King, Sherbrooke J1G 1A4	19-03-78	
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	17-08-74	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Morency, Guillaume, 3706, boulevard Concorde, Laval (Québec) H7E 2C9	22-02-78	
Podlog, Charles, 531, Abercon, ville Mont-Royal (Québec) H3R 2B5	15-03-73	
Venne, Rosario, St-Hyppolyte, Terrebonne (Québec)	04-04-73	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Pharmaciens		
Région du Saguenay, Lac-St-Jean		
Tremblay, Jean-Marie, case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec)	05-10-73	
Région du Nord-Ouest		
Surkis, Max, 68, avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec)	16-11-72	

5065-o

Régie de l'assurance-récolte du Québec

Maïs-Grain

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chapitre A-30), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1980, les prix unitaires et taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires: 110 $ les mille kilogrammes
2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

a) Dans le cas des terres non drainées:

	Nouvel assuré		*Assuré 1 an*		*Assuré 2 ans*		*Assuré 3 ans et plus*	
Indice de perte	*Option 80%*	*Option 70%*	*Option 80%*	*Option 70%*	*Option 80%*	*Option 70%*	*Option 80%*	*Option 70%*
0	5%	3,75%	4,70%	3,50%	4,40%	3,40%	4,00%	3,25%
0,1 — 0,49	5	3,75	4,80	3,60	4,60	3,50	4,30	3,40
0,5 — 0,99	5	3,75	4,90	3,70	4,80	3,65	4,70	3,60
1,0 — 1,49	5	3,75	5,00	3,75	5,00	3,75	5,00	3,75
1,5 — 1,99	5	3,75	5,10	3,80	5,20	3,85	5,30	3,90
2,0 — 2,49	5	3,75	5,20	3,90	5,40	4,10	5,70	4,30
2,5 — 2,99	5	3,75	5,30	4,00	5,60	4,30	6,00	4,30
3,0 — 3,49	5	3,75	5,40	4,05	5,80	4,40	6,30	4,70
3,5 — 4,00	5	3,75	5,50	4,10	6,00	4,50	6,70	5,00
4,0 et plus	5	3,75	5,60	4,20	6,20	5,10	7,00	6,00

b) Dans le cas des terres drainées, on devra soustraire aux taux ci-dessus cinq-dixièmes de 1% (0,5%).

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 18 janvier 1980.

Le secrétaire,
M.-Marc Cloutier.

5079-o

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire Davignon

(Siège social: ville de Cowansville, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Fernand Barsalou, directeur général, au centre administratif, 112, rue John, Cowansville, comté de Missisquoi, QC, jusqu'à 16 heures, le lundi 18 février 1980 et par après jusqu'à 20 heures, à l'école Saint-Joseph-de-Dunham, route Principale, Dunham, comté de Missisquoi, QC, pour l'achat de 636 500 $ d'obligations de la commission scolaire Davignon datées du 17 mars 1980, et remboursables en série du 17 mars 1981 au 17 mars 1990 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 636 500 $ — 10 ans

Année	Capital
17 mars 1981	40 500 $
17 mars 1982	45 000
17 mars 1983	51 000
17 mars 1984	56 000
17 mars 1985	63 000
17 mars 1986	59 000
17 mars 1987	67 000
17 mars 1988	75 000
17 mars 1989	85 000
17 mars 1990	95 000

La commission scolaire Davignon, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Davignon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 6 avril 1964 — 45 000 $ renouvellement d'emprunt; 28 mai 1979 — 278 500 $ réfection de la toiture de la polyvalente Massey-Vanier; 19 novembre 1979 — 313 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 18 février 1980, à 20 heures, à l'école Saint-Joseph-de-Dunham, route Principale, Dunham, comté de Missisquoi, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Cowansville, le 21 janvier 1980.

Le directeur général,
FERNAND BARSALOU.

Centre administratif
112, rue John
Cowansville
comté de Missisquoi, QC, J2K 1X2
téléphone: 263-5555, code 514 5066-o

Commission scolaire de Greater Québec

(Siège social: cité de Sillery, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Andrew R.M. Roy, directeur général, au centre administratif, 2046, chemin Saint-Louis, Sillery, QC, jusqu'à 20 heures, le mercredi 20 février 1980, pour l'achat de 216 000 $ d'obligations de la commission scolaire de Greater Québec datées du 17 mars 1980, et remboursables en série du

17 mars 1981 au 17 mars 1990 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12½% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 216 000 $ — 10 ans

Année	Capital
17 mars 1981	12 000 $
17 mars 1982	13 000
17 mars 1983	15 000
17 mars 1984	17 000
17 mars 1985	19 000
17 mars 1986	22 000
17 mars 1987	25 000
17 mars 1988	27 000
17 mars 1989	31 000
17 mars 1990	35 000

La commission scolaire de Greater Québec, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations aux prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Greater Québec s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 12 novembre 1979 — 216 000 $ dépenses d'immobilisations 1975-76 à 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 20 février 1980, à 20 heures, au centre administratif, 2046, chemin Saint-Louis, Sillery, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Sillery, le 21 janvier 1980.

Le directeur général,
ANDREW R.M. ROY.

Centre administratif
2046, chemin Saint-Louis
Sillery
Québec, G1T 1P4
téléphone: 688-8730, code 418 5067-o

Ville de Lachenaie
(Comté de L'Assomption)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lachenaie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales de la ville de Lachenaie datées du 17 mars 1980 et remboursables en série du 17 mars 1981 au 17 mars 2000 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12½% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 20 février 1980, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 865 000 $ — 20 ans

Année	Capital
17 mars 1981	12 000 $
17 mars 1982	13 000
17 mars 1983	16 000

Année	Capital
17 mars 1984	16 000 $
17 mars 1985	19 000
17 mars 1986	22 000
17 mars 1987	23 000
17 mars 1988	26 000
17 mars 1989	29 000
17 mars 1990	35 000
17 mars 1991	38 000
17 mars 1992	41 000
17 mars 1993	47 000
17 mars 1994	52 000
17 mars 1995	58 000
17 mars 1996	67 000
17 mars 1997	73 000
17 mars 1998	82 000
17 mars 1999	92 000
17 mars 2000	104 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 104 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 17 mars 2000.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 104 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 17 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Lachenaie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 273-A(273-B) — 136 000 $ aqueduc, égouts; 293 — 86 000 $; 296 — 108 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 297 — 194 000 $ aqueduc, égouts; 500-A — 300 000 $ usine de filtration; 504 — 26 000 $ aqueduc, égouts; 502 — 15 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 20 février 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 20 février 1980, à 20 heures, à l'école Saint-Charles-de-Lachenaie, 3329, boulevard Saint-Charles, Lachenaie, comté de L'Assomption, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lachenaie, comté de L'Assomption, le 23 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier,
LUC AMIREAULT.

3341, Notre-Dame
ville de Lachenaie
comté de L'Assomption, QC, J6W 3T8
téléphone: 471-3677, code 514 5113-o

Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean

(Siège social: ville d'Alma, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Claude Lindsay, directeur général, au centre administratif, 350 sud, boulevard Champlain, Alma, comté de Lac-Saint-Jean, QC, jusqu'à 19 h 30, le mercredi 20 février 1980, pour l'achat de 1 495 000 $ d'obligations de la commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean datées du 17 mars 1980, et remboursables en série du 17 mars 1981 au 17 mars 1990 inclusivement, avec intérêt non inférieur à 10% ni supérieur à 12½% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans

le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 1 495 000 $ — 10 ans

Année	Capital
17 mars 1981	86 000 $
17 mars 1982	96 000
17 mars 1983	107 000
17 mars 1984	120 000
17 mars 1985	134 000
17 mars 1986	150 000
17 mars 1987	168 000
17 mars 1988	188 000
17 mars 1989	210 000
17 mars 1990	236 000

La commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 19 septembre 1979 — 310 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78; 19 septembre 1979 (19 décembre 1979) — 1 185 000 $ réfection de la toiture de la polyvalente Wilbrod-Dufour.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 20 février 1980, à 19 h 30, au centre administratif, 350 sud, boulevard Champlain, Alma, comté de Lac-Saint-Jean, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Alma, le 22 janvier 1980.

Le directeur général,
JEAN-CLAUDE LINDSAY.

Centre administratif
350 sud, boulevard Champlain
Alma
comté de Lac-Saint-Jean, QC, G8B 5W2
téléphone: 668-7931, code 418 5068-o

Commission scolaire régionale Louis-Hémon

(Siège social: ville de Dolbeau, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné André Perron, directeur général, au centre administratif, 1950, boulevard Sacré-Coeur, Dolbeau, comté de Roberval, QC, jusqu'à 16 h 30, le mercredi 20 février 1980 et par après jusqu'à 20 heures, à la polyvalente de Roberval, 777, boulevard Lajeunesse, Roberval, comté de Roberval, QC, pour l'achat de 1 198 000 $ d'obligations de la commission scolaire régionale Louis-Hémon datées du 17 mars 1980, et remboursables en série du 17 mars 1981 au 17 mars 1990 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12½% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 1 198 000 $ — 10 ans

Année	Capital
17 mars 1981	74 000 $
17 mars 1982	83 000
17 mars 1983	93 000
17 mars 1984	104 000
17 mars 1985	104 000
17 mars 1986	117 000
17 mars 1987	131 000
17 mars 1988	145 000
17 mars 1989	164 000
17 mars 1990	183 000

La commission scolaire régionale Louis-Hémon, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations a courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Louis-Hémon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 27 novembre 1968 — 39 000 $ renouvellement d'emprunt; 22 août 1979 — 805 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78; 8 août 1979 (24 octobre 1979) — 354 000 $ réfection de la toiture de la polyvalente de Roberval.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 20 février 1980, à 20 heures, à la polyvalente de Roberval, 777, boulevard Lajeunesse, Roberval, comté de Roberval, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Dolbeau, le 22 janvier 1980.

Le directeur général,
ANDRÉ PERRON.

Centre administratif
1950, boulevard Sacré-Coeur
Dolbeau
comté de Roberval, QC, G8L 2A3
téléphone: 276-1010, code 418. 5069-o

Paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
(Comté de Vaudreuil)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 228 500 $ d'obligations de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot datées du 17 mars 1980 et remboursables en série du 17 mars 1981 au 17 mars 2000 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12½% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le mardi 19 février 1980, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 228 500 $ — 20 ans

Année	Capital
17 mars 1981	2 500 $
17 mars 1982	4 000
17 mars 1983	4 000
17 mars 1984	4 000
17 mars 1985	5 000
17 mars 1986	6 000
17 mars 1987	6 000
17 mars 1988	7 000
17 mars 1989	8 000
17 mars 1990	9 000
17 mars 1991	10 000
17 mars 1992	11 000
17 mars 1993	12 000
17 mars 1994	14 000
17 mars 1995	16 000
17 mars 1996	17 000
17 mars 1997	19 000
17 mars 1998	22 000
17 mars 1999	25 000
17 mars 2000	27 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde

reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 27 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 17 mars 2000.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 27 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 17 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 139 — 198 500 $ — aqueduc, égouts, voirie etc.; 139-1 — 30 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, QC, à 15 heures, le mardi 19 février 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 19 février 1980, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, le 21 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier,
SERGE JOLIN.

Hôtel de ville
21, rue de l'Église
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
comté de Vaudreuil, QC, J7V 5V6
téléphone: 453-4128 ou
453-4122, code 514 5070-o

Ville de Pierrefonds

(Comté de Robert-Baldwin)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Pierrefonds» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 051 500 $ d'obligations de la ville de Pierrefonds datées du 17 mars 1980 et remboursables en série du 17 mars 1981 au 17 mars 2000 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12½% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entier, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le mardi 19 février 1980, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (téléx 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 3 051 500 $ — 20 ans

Année	Capital
17 mars 1981	192 500 $
17 mars 1982	205 000
17 mars 1983	219 000
17 mars 1984	235 000
17 mars 1985	248 000
17 mars 1986	159 000
17 mars 1987	170 000
17 mars 1988	182 000
17 mars 1989	196 000
17 mars 1990	166 000
17 mars 1991	84 000

Année	Capital
17 mars 1992	90 000 $
17 mars 1993	98 000
17 mars 1994	106 000
17 mars 1995	114 000
17 mars 1996	103 000
17 mars 1997	111 000
17 mars 1998	121 000
17 mars 1999	132 000
17 mars 2000	120 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 120 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 17 mars 2000.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant inférieur à 120 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 17 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Pierrefonds s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 061 500 $; 748 — 100 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 750 — 60 000 $; 760 — 150 000 $ aqueduc, égouts, voirie, élect.; 777 — 30 000 $ frais de refinancement; 782 — 290 000 $ aménag. terrain école Polyvalente; 783 — 200 000 $ voirie; 784 — 160 000 $ tr. de rénov., aménag. édifices mun.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 19 février 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 19 février 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 11072 ouest, boulevard Gouin, ville de Pierrefonds, comté de Robert-Baldwin, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pierrefonds, comté de Robert-Baldwin, le 22 janvier 1980.

Le greffier,
GABRIEL LEGAULT.

Hôtel de ville
11072 ouest, boulevard Gouin
ville de Pierrefonds
comté de Robert-Baldwin, QC, H8Y 1X5
téléphone: 684-4480, code 514 5071-o

Paroisse de Saint-Joachim-de-Tourelle
(Comté de Gaspé-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Joachim-de-Tourelle» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 991 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Joachim-de-Tourelle datées du 17 mars 1980 et remboursables en série du 17 mars 1981 au 17 mars 1995 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le jeudi 21 février 1980, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 991 000 $ — 15 ans

Année	Capital
17 mars 1981	104 000 $
17 mars 1982	115 000
17 mars 1983	127 000
17 mars 1984	140 000
17 mars 1985	155 000
17 mars 1986	22 000
17 mars 1987	24 000
17 mars 1988	26 000
17 mars 1989	28 000
17 mars 1990	32 000
17 mars 1991	35 000
17 mars 1992	39 000
17 mars 1993	44 000
17 mars 1994	48 000
17 mars 1995	52 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Joachim-de-Tourelle s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 2-74 — 956 000 $ renouvellement d'emprunt; 5-79 — 35 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas qui sera tenue à 19 heures, le jeudi 21 février 1980, à l'hôtel de ville, route 132, Saint-Joachim-de-Tourelle, comté de Gaspé-Ouest, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions.

Paroisse de Saint-Joachim-de-Tourelle, comté de Gaspé-Ouest, le 24 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME JEANNE-MANCE LÉVESQUE.

Hôtel de ville
route 132
case postale 39
Saint-Joachim-de-Tourelle
comté de Gaspé-Ouest, QC, G0E 2J0
téléphone: 763-2629, code 418 5114-o

Cité de Sept-Îles

(Comté de Duplessis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la cité de Sept-Îles» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 702 000 $ d'obligations de la cité de Sept-Îles datées du 17 mars 1980 et remboursables en série du 17 mars 1981 au 17 mars 2000 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12½% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le mardi 19 février 1980, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 4 702 000 — 20 ans

Année	Capital
17 mars 1981	116 000 $
17 mars 1982	129 000
17 mars 1983	142 000
17 mars 1984	126 000
17 mars 1985	138 000
17 mars 1986	153 000
17 mars 1987	171 000
17 mars 1988	189 000
17 mars 1989	207 000
17 mars 1990	231 000

Année	Capital
17 mars 1991	192 000 $
17 mars 1992	212 000
17 mars 1993	234 000
17 mars 1994	257 000
17 mars 1995	283 000
17 mars 1996	312 000
17 mars 1997	345 000
17 mars 1998	380 000
17 mars 1999	420 000
17 mars 2000	465 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 465 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 17 mars 2000.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 465 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 17 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La cité de Sept-Îles s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 571 — 180 000 $ acq. d'immeubles; 604 — 400 000 $ aqueduc, égouts, voirie, etc.; 621 — 30 000 $ amén. d'entrées charretières; 623 — 2 447 500 $ const. d'un complexe des trav. publics; 627 — 70 000 $ voirie; 633 — 460 500 $ const. d'un édifice polyvalent; 640 — 56 000 $ acq. d'immeubles; 79-650 — 33 000 $ trav. améliorations à l'entrée du palais des sports; 79-655 — 275 000 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; 79-657 — 290 000 $ achat souffleuse à neige et camions; 79-661 — 300 000 $ amén. du complexe des trav. publics; 79-663 — 80 000 $ achat d'un camion incendie; 79-664 — 80 000 $ const. d'une fourrière municipale.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 19 février 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 19 février 1980, à 16 h 30, à l'hôtel de ville, 546, Dequen, cité de Sept-Îles, comté de Duplessis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Sept-Îles, comté de Duplessis, le 21 janvier 1980.

Le greffier,
GEORGES BÉLANGER.

Hôtel de ville
546, Dequen
cité de Sept-Îles
comté de Duplessis, QC, G4R 2R4
téléphone: 962-2525, code 418 5072-o

Commission scolaire Trois-Saumons

(Siège social: village de L'Islet-sur-Mer, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Alphonse Caron, directeur général, au centre administratif, école Saint-François-Xavier, case postale 130, L'Islet-sur-Mer, comté de L'Islet, QC, jusqu'à 20 heures, le mercredi 20 février 1980, pour l'achat de 124 000 $ d'obligations de la commission scolaire Trois-Saumons datées du 17 mars 1980, et remboursables en série du 17 mars 1981 au 17 mars 1990 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12½% payable semi-annuellement les 17 septembre et 17 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels

entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 124 000 $ — 10 ans

Année	Capital
17 mars 1981	14 000 $
17 mars 1982	15 000
17 mars 1983	16 000
17 mars 1984	17 000
17 mars 1985	7 000
17 mars 1986	9 000
17 mars 1987	10 000
17 mars 1988	11 000
17 mars 1989	12 000
17 mars 1990	13 000

La commission scolaire Trois-Saumons, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Trois-Saumons s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 24 septembre 1963 — 39 000 $ renouvellement d'emprunt; 11 juin 1979 — 85 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 20 février 1980, à 20 heures, au centre administratif, école Saint-François-Xavier, L'Islet-sur-Mer, comté L'Islet, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de L'Islet-sur-Mer, le 21 janvier 1980.

Le directeur général,
ALPHONSE CARON.

Centre administratif
École Saint-François-Xavier
case postale 130
L'Islet-sur-Mer
comté de L'Islet, QC, G0R 2B0
téléphone: 247-3984, code 418

5073-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DES BREUVAGES KIRI LTÉE, INC.

(Loi sur les syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 6 décembre 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DES EMPLOYÉS DES BREUVAGES KIRI LTÉE, INC.», avec siège social situé au 7705 est, boulevard Gouin, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

5042-o 1640-0418

Vente(s) à la folle enchère

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-027544-780

DAME ALICE ROY-GAGNON, ménagère, domiciliée et résidant au 1000, avenue Rockland, app. 115, à Montréal, dit district, requérante, contre TRANSLUX CORPORATION, corps politique dûment constitué, ayant une place d'affaires au 6027, de Lorimier, à Montréal, dit district, intimée, et MONSIEUR ALPHONSE BARDARI, médecin, domicilié et résidant au 590, rue Saint-Aubin, à ville Saint-Laurent, district de Montréal, mis en cause, et CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, mis en cause, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue de Lorimier, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros quarante et un et quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire deux cent huit (208-41 et 42) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation mesurant quarante et un pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pied de largeur en front (41,90′) et quarante-six pieds et trente-trois centièmes de pied (46,33′) de largeur en arrière par une profondeur de cent douze pieds, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec la maison dessus construite portant les numéros civiques 6025, 6027 et 6029 de la rue de Lorimier et 2110, rue Bellechasse, à Montréal. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 26 275 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu, «à la folle enchère», au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le DOUZIÈME jour de MARS 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 9 janvier 1980. 5018-o

Vente(s) par licitation

Saint-François

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000900-79

MARIE-LOUISE BEAULÉ, retraitée, domiciliée et résidant au 1137, rue Larocque, à Sherbrooke, district de Saint-François, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU MARIE-ANNE BEAULÉ, de son vivant, de la ville de Sherbrooke, district de Saint-François, défendeurs.

«La subdivision numéro cent quatre-vingt-sept du lot originaire numéro sept (7-187), aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier sud de la cité de Sherbrooke. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro civique 1137, rue Larocque, Sherbrooke, QC.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est fixé à 5 057,50 $.

Pour être vendu au bureau du shérif, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI QUATRIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, le 16 janvier 1980. 5036-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001456-78
S-92

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et une principale place d'affaires au no 2727 ouest, de la rue King, à Sherbrooke, district de Saint-François, et CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL-D'OR, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et une principale place d'affaires au no 888, 3e Avenue à Val-d'Or, district d'Abitibi, demanderesse, contre VALÈRE ROY, résidant et domicilié au no 1058, 7e Rue à Val-d'Or, district d'Abitibi, défenderesse, et Les entreprises Val Air inc., corporation légalement constituée, ayant son siège social et une principale place d'affaires à Val-d'Or, district d'Abitibi, mise en cause.

«Un lot de terre situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant le lot cent cinquante-quatre, subdivision du bloc original quatorze (14-154), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Bourlamaque, division d'enregistrement d'Abitibi, bureau d'enregistrement d'Amos, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 24 175 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le JEUDI VINGTIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 15 janvier 1980. 5037-o

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 160-05-000104-79
Shérif 675-79

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre FERNAND PERRON, a/s Louis-Georges Perron, 705 nord, avenue du Pont, Alma, défendeur.

Un emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, comme formant parties des lots numéros quatre et cinq (pties nos 4 et 5) dans le Rang Quatre (rg IV) dudit canton, mesurant trois cents pieds (300′), mesures anglaises et plus ou moins et est compris dans les bornes et limites suivantes: au sud par la route Jonquière-Larouche, à l'ouest et au nord, par d'autres parties résiduelles des mêmes lots demeurant la propriété du vendeur, et à l'est par les emplacements de monsieur Raoul Plourde et son épouse dame Adrienne Valcourt ou représentants, desdits mêmes rang et canton;

Les parties déclarant que la limite est de l'emplacement ci-dessus décrit est située à cent quarante pieds (140′) de l'emplacement vendu au ministère de la Voirie;

Le tout avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 4 692,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le ONZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
Palais de justice
Chicoutimi, le 9 janvier 1980. 4999-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000,098-79
Dossier du shérif:
655-18-000001-80

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, demanderesse, contre ROLAND O. HARRISSON, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot vingt-sept (27), village de Franquelin.

Aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Bourdon, division d'enregistrement de Saguenay.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances

«De figure irrégulière, étant le lot 27, canton de Bourdon (village de Franquelin), de l'arpentage primitif; borné vers le nord-ouest par les lots 18 et 41, vers le nord-est par les lot 26 et 43, vers le sud-est par le lot 1 (rue) et vers le sud-ouest par le lot 18 (rue); mesurant vingt-six pieds et sept dixièmes (26,7) sur une courbe de dix-sept pieds (17′) de rayon de quatre-vingt-quatre pieds (84′) vers le nord-ouest, soixante-seize pieds (76′) vers le nord-est, cent un pieds (101′) vers le sud-est, cinquante-six pieds (56′) vers le sud-ouest; contenant en superficie sept mille deux cent soixante-dix pieds carrés, mesures anglaises (7 270 pi^2), avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Avec bâtisses dessus érigées, tel que le tout se trouve actuellement avec toutes le servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 3 975 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI DIX-HUITIÈME jour du mois de MARS 1980 à ONZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 17 janvier 1980. 5043-o

Iberville

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000145-79

ALLIANCE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE, demanderesse, contre JACQUES AUGER, domicilié au 184, de Valrennes, Saint-Luc, province de Québec district d'Iberville, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de St-Jean-sur-Richelieu, 320, Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, mise en cause.

«Un emplacement situé sur le chemin de Valrennes, en la ville de Saint-Luc, en la province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre-vingt-

dix du lot originaire numéro deux cent dix (210-90) sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Luc. De forme irrégulière, ayant une superficie totale de quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés et trois dixièmes de pied carré (14 599,3 pi²).

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 184, chemin de Valrennes, Saint-Luc, QC.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.»

Évaluation municipale: 44 300 $

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé à 25% de l'évaluation municipale, soit 11 075 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard Séminaire, St-Jean-sur-Richelieu, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 25 janvier 1980. 5096-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000276-79

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), demanderesse, contre LUCIEN LAPLANTE, résidant et domicilié au, 564, R.R. 1, Saint-Michel (Napierville) J0L 2J0, et LUCIEN LAPLANTE INC., défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Napierville, Napierville, QC, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant les lots trois cent soixante-dix-huit et trois cent soixante-dix-neuf (378 et 379) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel-Archange, avec bâtisse y érigée dessus.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

Évaluation municipale: 29 300 $

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale, soit 7 325 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Napierville, Napierville, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 25 janvier 1980. 5097-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000068-79

FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à la place Desjardins, 1, complexe Desjardins, suite 1422, C.P. 34, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre RÉMI POUPART, camionneur-laitier, domicilié et résidant au 277, chemin du Clocher, L'Acadie, dans le district d'Iberville, et BERNADETTE RIENDEAU, ménagère, épouse commune en biens dudit RÉMI POUPART, des mêmes lieux, et NOËL BEAUVAIS, outilleur, domicilié et résidant au 913, boulevard Saint-Luc, à Saint-Luc, dans le district judiciaire d'Iberville, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Saint-Jean-sur-Richelieu, ayant son bureau et sa place d'affaires au 320, boulevard Séminaire, à Saint-Jean, dans le district judiciaire d'Iberville, mis en cause.

«Un emplacement situé à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot numéro dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (183-18), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Luc, mesurant cent cinquante pieds et cinq dixièmes de pied (150,5′) dans sa ligne nord-est, cent soixante pieds et trois dixièmes de pied (160,3′) dans sa ligne sud-est, quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds (498′) dans sa ligne est, et cinq cent soixante-cinq pieds et un dixième de pied (565,1′) dans sa

ligne ouest, totalisant une superficie de soixante-dix-neuf mille sept cent trente-deux pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (79 732,5 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites et notamment une maison d'habitation et gas-bar, portant le no civique 1150, boulevard Saint-Luc, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni reserve d'aucune sorte. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et plus particulièrement une servitude en faveur du Bell Téléphone enregistrée sous le numéro 44365 et une autre servitude en faveur de la Southern Canada Power enregistrée sous le numéro 55347.

Avec le fonds de commerce de Gas-Bar et Snack-Bar et fruits et légumes exploité par l'emprunteur dans la bâtisse ci-dessus mentionnée et comprenant toutes les fixtures, la marchandise, l'ameublement et l'équipement des commerces et de façon générale tout ce qui sert à l'exploitation desdits commerces dans l'état où le tout se trouve présentement, les parties dispensant le notaire d'une énumération détaillée et de faire inventaire.

Lesdits meubles devenant immeubles par destination et créés comme tels par les parties. Cet immeuble porte le numéro civique 1150, du boulevard Saint-Luc, de la municipalité de Saint-Luc.»

Évaluation municipale: 67 200 $

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale, soit 16 800 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 25 janvier 1980. 5098-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-021 590-794

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GILLES DESROCHERS, résidant au 600, rue Nicole, dans la ville de Saint-Paul-l'Ermite, district de Joliette, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un immeuble situé au 600, rue Nicole, à Saint-Paul-l'Ermite, ayant le numéro de cadastre 156-55 de la paroisse de Saint-Paul-l'Ermite, situé vers le nord-ouest et mesurant soixante-cinq pieds (65 pi, soit 19,81 m) de largeur et cent pieds (100 pi, soit 30,48 m) de profondeur; contenant en superficie six mille cinq cents pieds carrés, mesures anglaises (6 500 pi², soit 603,87 m²).

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 6 650 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300, rue Dorval, L'Assomption, district de Joliette, le LUNDI VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

District de Joliette
Bureau du shérif
Joliette, le 21 janvier 1980. 5099-o

Mingan

Bref d'exécution de *terris*

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000976-790

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2526, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre LÉOPOLD VIGNEAULT, domicilié et résidant au 1346, rue Boréale, Havre-Saint-Pierre, comté de Duplessis, district de Mingan, partie défenderesse.

Description:

Le lot six cent vingt-six (626), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, division d'enregistrement de Sept-Iles.

Avec une bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Le lot six cent vingt-sept (627), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, division d'enregistrement de Sept-Iles.

L'immeuble avec la maison y dessus construite, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à 450 $ pour le lot 626 et à 5 450 $ pour le lot 627, payable soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de justice de Sept-Iles, le DIXIÈME jour du mois de MARS 1980, à DIX heures.

Sept-Iles, le 8 janvier 1980.

Les huissiers,
TRUCHON ET TRUCHON.

106, Napoléon, suite 303
Sept-Iles, QC
Tél. 962-4966

5001-o

Bref d'éxécution de *Terris*

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000305-798

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), partie demanderesse, contre HÉRITIERS DE FEU PAUL ISABELLE, résidants et domiciliés au 490, rue Évangéline, app. 6, Sept-Îles, partie défenderesse.

Description:

Le lot treize—deux—quarante (13-2-40), du rang Un est (1 est), Baie-des-Sept-Iles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et notamment l'immeuble portant le numéro civique 61, de la rue Restigouche, à Sept-Iles.

Avec la bâtisse y dessus érigée portant le numéro 61, de la rue Restigouche, à Sept-Iles.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées audit immeuble.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à 8 950 $, payable soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de justice de Sept-Iles, le DOUXIÈME jour du mois de MARS 1980, à DIX heures.

Sept-Iles, le 14 janvier 1980.

L'huissier,
JEAN TRUCHON.

Truchon et Truchon, huissiers
106, Napoléon, suite 303
Sept-Iles, QC
Tél: 962-4966

5000-o

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-02-002307-785

CYRILLE LAROCHELLE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3165, rue Montreux, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre DAME MARGUERITE G. CHABOT, domiciliée et résidant à Saint-Damien, comté de Bellechasse, défenderesse.

«Soixante-quinze (75) arpents de terre en superficie plus ou moins, ayant une plus grande largeur en front au chemin public qu'à la profondeur du susdit lot borné comme suit: au nord la rivière de la Fourche, au nord-est le terrain de Pierre Lafontaine, au sud le chemin public et au sud-ouest ladite rivière de la Fourche inclus et faisant partie du lot de terre connu au cadastre de Saint-Lazare, sous le numéro neuf cent quarante-deux (942 ptie) avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, à distraire l'emplacement appartenant à Joseph Lafontaine.»

Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 3 600 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse, au 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, province de Québec, le CINQUIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 22 janvier 1980. 5074-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000055-796 «A»

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 266 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre PAUL DICHTER, résidant au 71, Cleve, Hampstead, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la Quatre-Vingt-Unième Avenue en la ville de Chomedey, Laval, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent vingt-sept du lot originaire numéro cent cinquante-trois des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin. Avec la bâtisse dessus érigée et portant le numéro civique 628, 81e Avenue, dont le mur sud-est est mitoyen.»

La mise à prix est fixée à 22 525 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEPTIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 janvier 1980. 5004-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-020790-786

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 266 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre OHANES YERAMIAN & DAME SONA KODJABACHIAN-YERAMIAN, tous deux autrefois résidant et domiciliés au 500, de Champagne, Laval, district de Montréal, défendeurs, et le RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur l'avenue de Champagne, en la ville de Laval, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent douze de la subdivision du lot originaire numéro douze (12-312) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin. Avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 500, avenue de Champagne, dont le mur ouest est mitoyen. Avec et sujet au droit de maintenir toutes et chacune des ouvertures et projection se trouvant dans la construction de l'immeuble érigé sur l'emplacement offert en garantie et dans la bâtisse érigée sur l'emplacement adjacent, du côté ouest, soit le lot trois cent treize de la subdivision du lot originaire numéro 12-313 des plan et livre de renvoi officiels susdits appartenant aux défendeurs, tel que présentement construit, pour leur durée et à une distance plus rapprochée que celle permise par la loi à partir de la ligne de division séparant les deux emplacements; les servitudes à cet effet étant constituées par destination du propriétaire en faveur et contre ces deux propriétés pour leur bénéfice respectif. Ainsi que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, membres et appartenances y attachés, avec toutes les servitudes actives et passives, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part des défendeurs.»

La mise à prix est fixée à 9 660 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEPTIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 décembre 1979. 5005-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007479-791

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. chapitre B-1, article 100), demanderesse, contre FOTIS CHRISOVERGIS et DIMITRIOS ARGIROPOULOS, ce dernier résidant et domicilié au 8125, rue Querbes, ville et district de Montréal, défendeurs, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

La moitié indivise de l'immeuble suivant, laquelle moitié indivise appartient au défendeur, Dimitrios Argiropoulos, savoir:

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Querbes en la ville de Montréal, mesurant cinquante-quatre pieds et trente-cinq centièmes de pied de largeur par quatre-vingts pieds de profondeur; mesures anglaises et plus ou moins, et contenant une superficie totale de quatre mille trois cent quarante-huit pieds carrés, et composé de:

1. La partie nord-ouest de la subdivision officielle numéro mille sept du lot originaire numéro six cent trente-huit (638-N.-O. ptie 1007) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant cinq pieds de largeur par toute la profondeur dudit lot, et borné comme suit: en front, au sud-ouest, par une rue (rue Querbec) en arrière, au nord-est par une ruelle (638-1038) au sud-est, par le résidu du lot 638-1007 et au nord-ouest par partie du lot 638-1008 ci-après décrit.

2. Du lot connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro mille huit du lot originaire numéro six cent trente-huit (638-1008) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

3. De la partie sud-est de la subdivision officielle numéro mille neuf du lot originaire numéro six cent trente-huit (638-S.-E ptie 1009) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant vingt-quatre pieds et trente cinq centièmes de pied de largeur par quatre-vingts pieds de profondeur, et borné comme suit: en front, au sud-ouest par la rue Querbes, en arrière au nord-

est par une ruelle (638-1037) au nord-ouest par le résidu dudit lot 638-1009 et au sud-est par le lot 638-1008, ci-dessus décrit; mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les bâtisses dessus érigées et portant les numéros civiques 8115, 8117, 8119, 8121, 8123 et 8125 de la rue Querbes, dont le mur nord-ouest est mitoyen, circonstances et dépendances. Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 6 118,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale de la moitié indivise, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le ONZIÈME jour de MARS 1980, QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 janvier 1980. 5006-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016208-785

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (loi sur les banques, 1970 S.R.C. chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ROGER DUFOUR, résidant et domicilié au 12545, 42e Avenue, Rivière-des-Prairies, MICHEL SAUVÉ, résidant et domicilié au 12419, Notre-Dame-des-Anges, Cartierville, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Tous les biens immeubles de Roger Dufour et de Michel Sauvé.

Quant à Roger Dufour:

«Un emplacement sis à Montréal, quartier Rivière-des-Prairies, connu et désigné comme étant:

a) Le lot numéro cent trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire cent huit (108-137) au cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies;

b) La partie nord-ouest du lot cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire cent huit (108 ptie N.-O. 138) au cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies, mesurant ladite partie cent vingt-sept pieds et quarante et un centièmes dans sa ligne sud-est, cent vingt-sept pieds et six dixièmes dans la ligne nord-ouest, cesdites mesures dans la profondeur, par une largeur de quarante-sept pieds, le tout mesures anglaises, plus ou moins; borné ladite partie au sud-est par la partie sud-est dudit lot 108-138; au nord-ouest par le lot 108-137 ci-haut désigné, au nord-est par partie du lot originaire cent sept (107), au sud-ouest par la 42e Avenue lot 108-121; tous au cadastre de Rivière-des-Prairies.

Avec bâtisse et avec toutes servitudes inhérentes (12545, 42e Avenue)»

La mise à prix est fixée à 14 000 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Quant à Michel Sauvé:

«Un emplacement ayant front à la rue Notre-Dame-des-Anges, à Cartierville, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-quatre (34-37), au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur par une profondeur de cent dix-neuf pieds (119′), mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les bâtisses y érigées, notamment celle portant le numéro 12419, Notre-Dame-des-Anges, à Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 8 350 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le DIXIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 9 janvier 1980. 5007-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000890-796

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre CLAUDETTE LALONDE-PAQUETTE, résidant et domiciliée au 22e Avenue, Vimont, ville de Laval, QC, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé dans le quartier Vimont, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cent seize de la subdivision du lot originaire numéro trois cent cinquante-deux (352-116) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose. Avec maison y érigée portant le numéro 87, de la Vingt-Deuxième Avenue, quartier Vimont, ville de Laval. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 8 630 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEPTIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 décembre 1979. 5008-o

Venditioni Exponas

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-033708-780

BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique dûment constitué selon les exigences de la loi, faisant aussi affaires sous le nom de CHARGEX, ayant son siège social et principale place d'affaires au 1100, Atwater, en la cité de Westmount, district de Montréal, demanderesse, contre BRIAN GARNER, gentilhomme de la cité de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, résidant et domicilié au 251, rue André-Brunet, défendeur, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«La moitié indivise de:

Un terrain donnant sur la rue André-Brunet, dans la ville de Kirkland, connu comme la subdivision cent trente-neuf du lot originaire cent trente-sept (137-139) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, ledit terrain mesurant soixante (60) pieds de largeur sur une longueur de cent (100) pieds, mesures anglaises et plus ou moins. Ainsi que le bâtiment y construit portant le numéro civique 251, de la rue André-Brunet.

Sous réserve d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, établie en vertu d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 2504638.

Dans l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans nulle exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 5 287,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale de la moitié indivise, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 1056, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 17 janvier 1980. 5100-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-026573-780

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BROSSARD, corporation légalement constituée et incorporée en vertu de la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 1580, boulevard Provencher, place du Commerce, ville de Brossard, district de Montréal, demanderesse, contre RENÉ LAMBERT, résí-

dant et domicilié au 1575, Godin, Saint-Hubert, et RÉAL CHARBONNEAU, résidant et domicilié au 3742, McKay, Saint-Hubert, tous deux dans le district de Montréal, défendeurs, et le RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble de René Lambert

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Godin à Saint-Hubert, district judiciaire de Montréal, connu et désigné comme étant les subdivisions officielles cent quatre-vingt-neuf et cent quatre-vingt-dix du cadastre numéro deux cent cinq (205-189 et 190) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, avec bâtisse dessus érigée, division d'enregistrement de Chambly, bâtisse portant le numéro civique 1575, de la rue Godin, à Saint-Hubert, district judiciaire de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 4 900 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le CINQUIÈME jour de MARS 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 janvier 1980. 5009-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001543-790

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, 600 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, QC, partie demanderesse, c. GEORGE BARBARA, RABIH BAALBAKI, DAME FRANCES HERSCOVITS, épouse de Michael Bacal et MICHAEL BACAL, partie défenderesse.

«Un emplacement en la ville de Saint-Laurent, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-deux de la subdivision du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239-62) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Laurent.

Le tout comprend les bâtiments y érigés portant les numéros civiques 1731, 1735, 1739, 1743 et 1749, rue Rochon, ville Saint-Laurent, circonstances et dépendances.

Le tout tel qu'il existe actuellement sans aucune exception ni réserve de la part de l'emprunteur.»

La mise à prix est fixée à 67 000 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Montréal, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, chambre 10.56, le DIXIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 janvier 1980. 5010-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-028832-788

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 600 ouest, boulevard Dorchester, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MAURICE BOUSQUET, 12, 124e Avenue, Lac-Connelly-Nord, Saint-Hippolyte, JACQUES HAMEL, 1065, de Nogent, Boucherville, QC, LES GESTIONS J.R.C. INC., 1734, place Ville-Marie, Montréal, QC, LOUIS WINDEVOGEL, 7, rue Clé-des-Champs, Vessy, Genève, Suisse, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble situé sur l'avenue du Parc, en la ville de Montréal, mesurant cinquante pieds de largeur, sur cent vingt pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, connu et désigné comme étant composé de:

a) Les lots numéros soixante-dix-sept et soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro treize (13-77, 78) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis;

b) les lots numéros quinze et seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatorze (14-15, 16) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de

la Côte-Saint-Louis. Avec toutes les bâtisses dessus construites, dont une conciergerie de cinq (5) étages portant le numéro 4555, avenue du Parc, les murs sud-est et nord-ouest étant mitoyens, circonstances et dépendances;

Avec droit de passage en commun avec ceux y ayant droit dans la ruelle située à l'arrière de la propriété connue comme étant le lot 14-34 dudit cadastre, ainsi que le droit d'utiliser les ruelles connues comme étant les lots 12-41, 14-9, 14-59 et 13-71 dudit cadastre, lesquelles ruelles communiquent avec la susdite ruelle 14-34; Sujet également à la mitoyenneté des murs et la servitude réciproque de vue établies aux termes d'un acte de vente et servitude reçu devant Me Ovila Tétrault, notaire, en date du vingt-deux février mil neuf cent soixante (1960) dont copie fut enregistrée à Montréal, sous le numéro 1456888.

Cet immeuble comprend les immeubles par destination, c'est-à-dire, l'outillage, les accessoires et la machinerie, ainsi que tous autres objets mobiliers y placés par l'emprunteur à perpétuelle demeure pour compléter l'exploitation desdites bâtisses.»

La mise à prix est fixée à 73 487,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le DOUZIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 janvier 1980. 5011-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007459-793

COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires en les ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre LES ENTREPRISES TERRASSE OUEST INC., corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires au 100, boulevard Alexis-Nihon, suite 980, en les ville et district de Montréal, province de Québec, défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un certain emplacement situé en la cité de Pierrefonds, dans la province de Québec, connu et désigné comme étant le lot de subdivision numéro soixante-seize de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188-76) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, ayant une superficie totale de soixante-quatre mille quatre cent trente-sept pieds carrés (64 437 pi^2) le tout mesures anglaises. Avec la bâtisse y érigée ou en cours de construction, laquelle bâtisse devra porter le numéro civique 4875, rue des Érables.»

La mise à prix est fixée à 190 000 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le SIXIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 janvier 1980. 5012-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
District de Montréal
No 500-05-009991-793

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LTÉE, corporation dûment incorporée, ayant sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, district de Montréal, au 1253, rue McGill College, demanderesse, contre HERMAN RICHARD, domicilié au 1605, boulevard de la Concorde, Laval, (Chomedey), district de Montréal, et ROGER RICHARD, domicilié au 2800, place Longchamps, à Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, et ANDRÉ ARSENEAULT, domicilié au 1098, de la rue de Pincourt, à Mascouche, et CELLIEU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 8735, rue Vernante, à Anjou, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant à la défenderesse Cellieu Inc.:
Un emplacement ayant front sur la Huitième Avenue

(quartier Saint-Michel), en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinq cent soixante-dix-huit du lot originaire numéro quatre cent soixante-douze (472-578) au cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet. Avec la bâtisse y érigée portant le numéro civique 7691, de ladite 8e Avenue (quartier Saint-Michel), en la ville de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 37 087,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le ONZIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 décembre 1979. 5013-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007374-794

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500 est, Grande-Allée, Québec, demanderesse, contre ROGER VERNEREY, domicilié au 40, avenue Beloeil, Outremont, Montréal, défendeur, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Cet emplacement sis à Montréal, rue Sherbrooke est, à l'angle de l'avenue Lebrun, mesurant deux cent vingt-six pieds (226′) de largeur d'après le cadastre et deux cent vingt-sept pieds (227′) de largeur d'après l'occupation par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90′) et ayant une superficie de vingt-deux mille quatre-vingt-douze pieds carrés (22 092 pi²) selon le cadastre et vingt-deux mille cent quatre-vingts pieds carrés (22 180 pi²), selon l'occupation, plus ou moins, mesures anglaises, et comprenant: neuf lots de terre connus et désignés comme étant les subdivisions neuf cent vingt-quatre, neuf cent vingt-cinq, neuf cent vingt-six, neuf cent vingt-sept, neuf cent vingt-huit, neuf cent vingt-neuf, neuf cent trente, neuf cent trente et un et neuf cent trente-deux du lot numéro trois cent quatre-vingt-dix-sept (397-924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931 et 932) du cadastre officiel de la paroisse de la Longue-Pointe;

Et une bâtisse portant le numéro 8500, de ladite rue Sherbrooke est, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement et tel qu'il est désigné sur un certificat de localisation et démontré sur le plan en faisant partie, lequel certificat avec plan a été préparé par G. Bégis, arpenteur-géomètre, est daté du 2 février 1977 et porte le numéro 3-557-11306 C-1 des dossiers de ce dernier, avec tous droits y inhérents, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 293 500 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le DOUZIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 janvier 1980. 5014-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-020315-774
500-09-001134-782

LEHAR INVESTMENT CORP., corps politique et incorporé, selon la loi, ayant sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, province de Québec, au 4141 ouest, rue Sherbrooke, demanderesse, contre BAYVIEW CONSTRUCTION LTD., corps politique et corporation dûment incorporée, selon la loi et ayant sa principale place d'affaires dans la ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, province de Québec, au 1871, Saint-Louis, défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«De la subdivision cinq cent quatre-vingt-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-583), de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal (ville de Hampstead).»

La mise à prix est fixée à 5 900 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«La subdivision cinq cent quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-584), de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal (ville de Hampstead).»

La mise à prix est fixée à 5 912,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«La subdivision cinq cent quatre-vingt-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-585), de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal (ville de Hampstead).»

La mise à prix est fixée à 5 912,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«La subdivision cinq cent quatre-vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-586), de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal (ville de Hampstead).»

La mise à prix est fixée à 5 875 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le TREIZIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 janvier 1980. 5015-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-011595-795

LUMBERLAND INC., corporation légalement constituée, avec principale place d'affaires au 9075, Pascal-Gagnon, ville et district de Montréal, demanderesse, contre CONSTRUCTION VITO & PIETRO LTÉE, n'ayant pas de place d'affaires connue dans le district de Montréal, défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Montréal connu et désigné comme étant le lot numéro six de la resubdivision du lot numéro quatre-vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-80-6) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies, bureau d'enregistrement de Montréal, avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro civique 8005, avenue Louis-Lalumière, à Rivière-des-Prairies, Montréal.»

La mise à prix est fixée à 13 875 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le SIXIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 décembre 1979. 5016-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-0011889-792

MARSH & McLENNAN LIMITED, corps politique dûment constitué, selon les exigences de la loi, ayant son siège social et principale place d'affaires au 1801, McGill Collège, suite 804, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ZIMVEST PROPERTIES INC., corps politique dûment constitué, selon les exigences de la loi, ayant son siège social et principale place d'affaires au 162, avenue Braeside, en la ville de Hudson-Heights, district de Montréal, défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Vaudreuil, mis en cause.

«L'immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot original deux mille quarante-deux (2042-2), et la subdivision deux du lot original deux mille quarante-trois, (2043-2), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil.» (5018, boulevard Harwood, Vaudreuil).

La mise à prix est fixée à 7 077,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«L'immeuble connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot original deux mille quarante-deux, (2042-3), et la subdivision trois du lot original deux mille quarante-trois, (2043-3), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil (5020, boulevard Harwood, Vaudreuil).»

La mise à prix est fixée à 4 837,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, QC, le QUATORZIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 janvier 1980. 5017-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005312-796

JOHANN OMAN, gérant de restaurant, domicilié et résidant au 6585, avenue Victoria, app. 12, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre SIDNEY SPINNER, administrateur, domicilié et résidant au 847, McEachran, cité d'Outremont, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un terrain donnant sur la rue Ronald Drive, dans la ville de Montréal-Ouest, connu et désigné comme le lot numéro huit cent soixante-treize de la subdivision officielle du lot numéro cent trente-neuf (139-873) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal. Ainsi que le bâtiment y construit portant les numéros civiques 65 et 67 de ladite rue Ronald Drive, et dont le mur nord-est est mitoyen. Sous réserve d'une servitude réciproque de vue contre et en faveur dudit immeuble, établie en vertu d'un acte de prêt enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1384103.

Dans l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans nulle exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 7 800 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 janvier 1980. 5101-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-021817-778

ROSECRAFT HOLDING CORPORATION, HILLROSE HOLDINGS LTD., demanderesses contre LACOTA ENTERPRISES LTD., 5810, chemin Côte-Saint-Luc, suite 200, Côte-Saint-Luc, QC, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

a) Ce terrain emplacement vacant situé en la cité de Côte-Saint-Luc, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-six (ptie 86) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, ladite partie étant bornée en sa limite sud-est par le chemin Mackle, et en une limite sud-ouest, une limite sud-est, une deuxième limite sud-ouest et deux autres limites sud-est par une partie du lot quatre-vingt-six (86), étant la propriété de la cité de Côte-Saint-Luc; en une autre limite sud-ouest par le lot quatre-vingt-huit (88) ou subdivision dudit lot; au nord-ouest par une partie dudit lot quatre-vingt-six (86) étant la propriété de Nathan Cohen ou ses ayants droit, en une autre limite nord-est par les lots 86-425 et 426, en une autre limite sud-est par le lot 86-425, en une autre limite nord-est par le lot 86-425, en une autre limite sud-est par le chemin Louis-Pasteur étant le lot 86-422, et en une autre limite nord-est par le chemin du Centenaire, et le chemin Louis-Pasteur.

Ladite partie du lot mesurant deux cent trente-trois pieds et cinquante et un centièmes de pied (233,51′) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de mille deux cent trente et un pieds et soixante-sept centièmes de pied (1 231,67′) en sa limite sud-est le long du chemin Mackle; cent cinquante-cinq pieds (155′) en sa limite sud-ouest, vingt-quatre pieds et cinquante et un centièmes de pied (24,51′) en sa limite sud-est, cinq cent soixante-dix pieds et soixante-huit centièmes de pied (570,68′) en sa limite sud-ouest (les trois dernières limites étant bornées avec la partie du lot quatre-vingt-six (86) étant la propriété de la ville de Côte-Saint-

Luc), cinquante-cinq pieds et soixante-douze centièmes de pied (55,72′) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de mille cent trente-quatre pieds et quarante-quatre centièmes de pied (1 134,44′) en sa limite sud-est et douze pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (12,82′) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de huit cent trente-quatre pieds et vingt-quatre centièmes de pied (834,24′) en une autre limite sud-est, ces deux dernières limites étant avec la partie du lot quatre-vingt-six (86) étant la propriété de la cité de Côte-Saint-Luc; six cent dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (618,5′) en sa limite sud-ouest avec le lot quatre-vingt-huit (88) ou subdivision dudit lot quatre-vingt-huit; trois cent soixante-dix-sept pieds et soixante-deux centièmes de pied (377,62′) en sa limite nord-ouest étant celle avec la propriété de Nathan Cohen, ou ses ayants droit; quatre-vingt-un pieds et dix-neuf centièmes de pied (81,19′) en sa limite nord-est avec le lot 86-426; cent neuf pieds et cinq dixièmes (109,5′) en sa limite nord-est borné par le lot 86-425; vingt-cinq pieds et vingt-quatre centièmes de pied (25,24′) en sa limite sud-est borné par le lot 86-425;

Deux cent vingt-huit pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (228,82′) en sa limite nord-est avec le lot 86-425; quarante-cinq pieds et dix-huit centièmes de pied (45,18′) en sa limite sud-est étant celle avec le chemin Louis-Pasteur (lot 86-422) et neuf cent vingt pieds et treize centièmes de pied (920,13′) en sa limite nord-est, étant celle avec le chemin du Centenaire et le chemin Louis-Pasteur et contenant une superficie totale de trois cent soixante-quatre mille six cent vingt et un pieds carrés (364 621 pi²).

b) Ce certain emplacement vacant connu et désigné comme une partie du lot quatre-vingt-six (ptie 86) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, ladite partie du lot bornée en sa limite nord-est par la rue Freud étant partie dudit lot 86, mesurant quatre cent quinze pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (415,92′), en sa limite sud-est par le lot 86-425, mesurant cent cinquante-trois pieds et soixante-quinze centièmes de pied (153,75′), en sa limite sud-ouest par le lot 86-426 mesurant quatre-vingt-neuf pieds et quarante-six centièmes (89,46′), en sa limite sud-est par le lot 86-426 mesurant trente-huit pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (38,77′), en sa limite est par le lot 86-426, mesurant trois pieds et cinquante-quatre centièmes (3,54′), en sa limite sud-ouest par la partie du lot quatre-vingt-six (86) étant la propriété de Nathan Cohen ou ses ayants droit, et par partie dudit lot quatre-vingt-six (86), demeurant la propriété du vendeur, mesurant deux cent soixante-six pieds et quatre-vingt centièmes de pied (266,80′), et en sa limite nord-ouest par partie dudit lot quatre-vingt-six (86) étant la propriété des chemins de fer Canadien Pacifique, cette limite étant faite selon le plan quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (44564) de monsieur C.L. Mercier, arpenteur-géomètre du Québec, et laquelle limite mesure deux cent deux pieds et quarante-neuf centièmes (202,49′) et contenant une superficie totale de soixante et onze mille trois cent onze pieds carrés (71 311 pi²).

Lesdits emplacements vacants sont mieux détaillés au plan préparé par monsieur T.T. Katz, arpenteur-géomètre du Québec, le 29 janvier 1976 et révisé le 19 février 1976, sous le numéro de dossier 2167, projet 361, dessin 22.

Tel que lesdites propriétés susistent en ce moment avec tous les droits, charges et appartenances, le tout sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur, et sujet à et avec les servitudes suivantes, à savoir:

A. Une servitude en faveur de la compagnie Bell Téléphone du Canada *et al*, enregistrée à Montréal sous le numéro 2189379;

B. Une servitude en faveur de la cité de Côte-Saint-Luc pour des besoins de services publics enregistrée à Montréal, sous le numéro 2109467;

C. Une servitude de droit de passage et d'utilisation, au dessus et sur ledit lot 86-426, et une piscine dessus érigée et les accessoires, le tout tel qu'il appert plus amplement d'un acte de servitude consenti à Les Entreprises Du-Al Inc. en faveur de Harry Dubrovsky *et al.*, passé devant Me L. Garmaise, notaire, le 27 juillet 1971 et enregistré à Montréal, sous le numéro 2293358.

Toutes les mesures sont des mesures anglaises et approximatives.

En les présentes, toutes références au lot, subdivisions de lot et parties de lots ou subdivisions de parties ou de subdivisions signifient et réfèrent aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Sauf à distraire et à déduire de l'immeuble dont la description précède, les parties dudit lot 86 contre lesquelles une mainlevée partielle fut accordée et enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 839371, 847785 et 869118.

La mise à prix est fixée à 137 475 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le CINQUIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 janvier 1980.

5038-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001870-797

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et une place d'affaires en la province de Québec, au 2350, rue Manella, ville Mont-Royal, district de Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ GOSSELIN, conseiller, résidant et domicilié au 3415, rue Girouard, appartement 1401, à Montréal, district de Montréal, codéfendeur, et 87142 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, district de Montréal, au 3415, rue Girouard, appartement 1401, district de Montréal, codéfenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble en la possession des défendeurs:

«Un emplacement ayant front sur la rue de Villiers, en la ville de Montréal connu et désigné comme suit:

1. Lot numéro cent quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille neuf cent trente (3930-193) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal;

2. D'une partie du lot numéro cent quatre-vingt-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille neuf cent trente (3930-ptie 194) aux plan et livre de renvoi officiels de Montréal, mesurant douze pieds et cinq dixièmes de pied (12,5′) de largeur par quatre-vingts pieds (80′) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée, ladite partie, comme suit: au nord par ladite rue de Villiers, au nord-est par l'autre partie du lot 3930-194, au nord-ouest par ledit lot 3930-193, au sud par le lot 3930-196 (ruelle), au sud-est par ladite partie du lot 3930-194, et au sud-ouest par ledit lot 3930-196. Avec la maison dessus construite portant les numéros civiques 2128, 2130, 2132, 2134, 2136 et 2138 rue de Villiers à Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve d'aucune sorte, et avec et sujet à toutes servitudes actives, passives, apparentes et occultes pouvant l'affecter.»

La mise à prix est fixée à 9 512,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le SIXIÈME jour de MARS 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 janvier 1980. 5019-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-027672-794

TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED, corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre YVAN CLERMONT, résidant et domicilié à Chomedey, Laval, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé à Laval-Ouest ville de Laval, ayant front sur la rivière des Mille-Îles, près du pont de Saint-Eustache, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent soixante-dix-huit (no 478) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, mesurant environ cent soixante-cinq pieds (165′) de largeur sur cinq cent dix pieds (510′) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les constructions dessus érigées. À distraire cependant les lisières de terrain situées à l'extrémité sud-est dudit lot 478, cédées à dame Agathe Bouchard, aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Laval, sous les numéros 295362, 348217 et 328458.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve. Ledit lot numéro 478 ci-dessus décrit a été formé par les alluvions situées au nord-ouest du lot numéro 449-8 dudit cadastre, et dont il est fait mention dans un acte de prêt intervenu entre M. Alfred Faresse et le Centre Nautique Laval Inc et Georges Aubut, et enregistré à Laval, sous le numéro 171569.

Ledit immeuble sujet aux droits de passage, suivant acte

enregistré à Laval sous le no 229798, et modifié aux termes d'un acte enregistré à Laval, sous le no 348217 et sujet à la servitude enregistré à Laval, sous le no 357694.»

La mise à prix est fixée à 9 150 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEPTIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 janvier 1980. 5020-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000054-804
S-6041

BÉTONTEK LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 22, place Réjean, Notre-Dame-des-Laurentides, district de Québec, et sa principale place d'affaires au 1600, rue Irénée, Val-Bélair, district de Québec, demanderesse, contre GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE, en sa qualité de syndic à la faillite de Y. LEBEL INC., 425 est, boulevard Charest, district de Québec, défenderesse, et GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE en sa qualité de syndic à la faillite de YVES LEBEL, mise en cause et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, district de Québec, mis en cause.

«La subdivision soixante-dix-neuf (79) du lot originaire quatre cent soixante-huit (468-79) faisant partie du cadastre officiel de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances division d'enregistrement de Québec.»

La mise à prix est fixée à 1 187,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 février 1980. 5103-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000053-806
S-6042

BÉTONTEK LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 22, place Réjean, Notre-Dame-des-Laurentides, district de Québec, et sa principale place d'affaires au 1600, rue Irénée, Val-Bélair, district de Québec, demanderesse, contre GINGRAS ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE en sa qualité de syndic à la faillite de Y. LEBEL INC., 425 est, boulevard Charest, district de Québec, défenderesse, et GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE, en sa qualité de syndic à la faillite de YVES LEBEL, mise en cause, et LE RÉ-

GISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, district de Québec, mis en cause.

«La subdivision quatre-vingt-un (81) du lot originaire quatre cent soixante-huit (468-81) du cadastre officiel de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances (division d'enregistrement de Québec) portant l'adresse civique 224, de la Marianne, Montchâtel.»

La mise à prix est fixée à 1 327,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TREIZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 février 1980. 5104-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004742-792
S-5986

STANLEY BUREAU, camionneur, domicilié et résidant au 226, 5e Avenue, Valcartier-Village, district de Québec, demandeur, contre JEAN-MARC MORIN, domicilié et résidant au 176, 5e Avenue, Valcartier-Village, district de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision huit du lot originaire numéro huit cent soixante-neuf (869-8) et la subdivision trois du lot originaire numéro huit cent soixante-dix (870-3) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse, dessus construite, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 262,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 février 1980. 5105-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-003120-792
S-5967

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1120, chemin Saint-Louis, à Sillery, district de Québec, demanderesse, contre GRÉGOIRE POULIN, domicilié au 4261, place Bédard, Charlesbourg, défendeur et JEAN-GERMAIN HUOT, ès qualités de syndic à la faillite de Grégoire Poulin, 621 est, Charest, Québec, mis en cause.

«Cet immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision cent douze de la subdivision treize du lot originaire six cent trente-six (636-13-112) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec la maison dessus construite, sise et située au 2, rue Durand, à Loretteville, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 6 250 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIXIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 février 1980. 5106-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002379-787
S-6037

CONSTRUCTION JEAN & MARTIN LTÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 93, Père-Giroux, Villeneuve, district de Québec, demanderesse, contre JEAN-PIERRE COUTURE, domicilié et résidant au 1423, rue Calais, Val-Bélair, district de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«La resubdivision cinquante-sept de la subdivision vingt-cinq du lot originaire deux cent soixante-dix du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (270-25-57).»

La mise à prix est fixée à 4 925 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIXIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 février 1980. 5107-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000051-800
S-6043

PILOTE READY MIX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 130, boulevard Saint-Joseph, Charlesbourg-Ouest, district de Québec, demanderesse, contre GINGRAS, ROBITAILLE, MARCOUX LTÉE, en sa qualité de syndic à la faillite de YVES LEBEL INC., 425 est, boulevard Charest, district de Québec, défenderesse et GINGRAS ROBITAILLE MARCOUX LTÉE, en sa qualité de syndic à la faillite de YVES LEBEL, mise en cause et le RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, district de Québec, mis en cause.

«La subdivision vingt-trois (23) du lot originaire mille quarante-huit (1048-23) du cadastre officiel de Charlesbourg, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances (division d'enregistrement de Québec) portant l'adresse civique 1550, Grand-Lieu, Charlesbourg.»

La mise à prix est fixée à 560 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATORZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 février 1980. 5108-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000055-801
S-6040

PILOTE READY MIX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 130, boulevard Saint-Joseph, Charlesbourg-Ouest, district de Québec, demanderesse, contre GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE, en sa qualité de syndic à la faillite de Y. LEBEL INC., 425 est, boulevard Charest, district de Québec, défenderesse, et GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE, en sa qualité de syndic à la faillite de YVES LEBEL, mise en cause et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enre-

gistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, district de Québec, mis en cause.

«La subdivision soixante et onze (71) du lot originaire mille quarante-huit (1048-71) du cadastre officiel de Charlesbourg, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances (division d'enregistrement de Québec) portant l'adresse civique 1540, Grand-Lieu, Charlesbourg.»

La mise à prix est fixée à 450 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 février 1980. 5109-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000050-802
S-6045

PILOTE READY MIX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 130, boulevard Saint-Joseph, Charlesbourg-Ouest, district de Québec, demanderesse, contre GINGRAS, ROBITAILLE, MARCOUX LTÉE en sa qualité de syndic à la faillite de Y. LEBEL INC., 425 est, boulevard Charest, district de Québec, défenderesse, et GINGRAS, ROBITAILLE, MARCOUX LTÉE en sa qualité de syndic à la faillite de YVES LEBEL, mise en cause et LE RÉGISTRATEUR, de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, district de Québec, mis en cause.

«La subdivision dix-neuf (19) du lot originaire mille quarante-huit (1048-19) du cadastre officiel de Charlesbourg, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances (division d'enregistrement de Québec) portant l'adresse civique 401, rue Élise.»

La mise à prix est fixée à 457 50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TREIZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 février 1980. 5110-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000052-808
S-6044

PILOTE READY MIX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 130, boulevard Saint-Joseph, Charlesbourg-Ouest, district de Québec, demanderesse, contre GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE, en sa qualité de syndic à la faillite de Y. LEBEL INC., 425 est, boulevard Charest, district de Québec, défenderesse, et GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE en sa qualité de syndic à la faillite de YVES LEBEL, mise en cause et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, district de Québec, mis en cause.

«La subdivision vingt (20) du lot originaire mille quarante-huit (1048-20) du cadastre officiel de Charlesbourg, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances (division d'enregistrement de Québec) portant l'adresse civique 397, rue Élise, Charlesbourg.»

La mise à prix est fixée à 460 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 février 1980. 5111-o

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Richelieu

COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 1015, rue Saint-Pierre, à Saint-Joseph-de-Sorel, district de Richelieu, demanderesse.

Une ordonnance du tribunal, datée du 12 juin 1979, autorise une description abrégée des immeubles suivants. Une description plus élaborée peut être consultée au bureau du shérif, au 46, rue Charlotte, à Sorel, QC, ainsi qu'un plan des lieux.

Tous les immeubles ci-bas décrits sont sis à Contrecoeur et apparaissent au cadastre de la paroisse de Contrecoeur.

La mise à prix, exprimée plus bas, représentant 25% de l'évaluation municipale, doit être versée au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, au moment de l'adjudication.

Chacun des immeubles plus bas décrits sera vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, au 613, rue Marie-Victorin, à Verchères, QC, le SIXIÈME jour de MARS 1980, à l'heure indiquée en regard de chacun.

Dans chacune des causes ci-dessous, la demanderesse est la Commission scolaire de Tracy.

S-0310 — contre: ERIK BJORKMAN, du 35, Roosevelt Ave., Glenhead, New York, U.S.A., défendeur.

765-02-000629-77

Le lot 382-212 dudit cadastre, superficie de 5 842 pieds carrés.

La mise à prix est de 102,50 $ et la vente à l'enchère débute à NEUF heures TRENTE.

S-0311 — contre: KENNETH HAGSTROM, du 157, Green street, Reading, Massachuset, U.S.A., défendeur.

765-02-000630-77

Le lot 382-210 dudit cadastre, superficie de 2 875 pieds carrés.

La mise à prix est de 50 $ et la vente à l'enchère débute à DIX heures.

S-0312 — contre: ROBERT J. WALTER LAROCQUE, du no P.O. Box 662, Chicago, Illinois, U.S.A., défendeur.

765-02-000631-77

Les lots 382-260, 190, 191 dudit cadastre, superficie de 8 500 pieds carrés.

La mise à prix est de 147,50 $ et la vente à l'enchère débute à DIX heures TRENTE.

S-0313 — contre: VERL MEREDITH et DAME GRACE MEREDITH, du 216 West, Scott Ave., Grand Ledge, Michigan, U.S.A., défendeurs.

765-02-000632-77

Le lot 382-618 dudit cadastre, superficie de 2 974 pieds carrés.

La mise à prix est de 52,50 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures.

S-0314 — contre: HARRY C. BEANY, du no Box 259 South Lake, Brockport, New York, U.S.A. défendeur.

765-02-000633-77

Les lots 382-317 à 320 incl., 382-321 à 323 incl., 382-643 à 645 incl. dudit cadastre, superficie de 28 116 pieds carrés.

La mise à prix est de 490 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures TRENTE.

S-0315 — contre: THOMAS EDGAR WIDENER et DAME RUBY E. PARMAN, du no 605, Garfield, Nashville, Tennessee, U.S.A., défendeurs.

765-02-000634-77

Les lots 382-224, 225, 228, 229 dudit cadastre, superficie de 14 883 pieds carrés.

La mise à prix est de 257,50 $ et la vente à l'enchère débute à TREIZE heures TRENTE.

S-0316 — contre: MME SALLY L. KAMINSKY, du 700, N.E. 14th. Ave. Apt 205, Hallandale, Florida, U.S.A., défendeur

765-02-000635-77

Le lot 382-407 dudit cadastre, superficie de 2 750 pieds carrés.

La mise à prix est de 47,50 $ et la vente à l'enchère débute à QUATORZE heures.

S-0317 — contre: CLÉMENT CLEVELAND 111, du no. Box 1522 Linehurst, Strousburg, P.A., New York, U.S.A., défendeur.

765-02-000636-77

Les lots 382-519, 520, 521 incl. dudit cadastre, superficie de 8 250 pieds carrés.

La mise à prix est de 142,50 $ et la vente à l'enchère débute à QUATORZE heures.

S-0318 — contre: JOHN A. KING, du 207, Manor Ave., Harrison, New York, U.S.A., défendeur.

765-02-000637-77

Le lot 382-666 dudit cadastre, superficie de 2 942 pieds

carrés.

La mise à prix est de 52,50 $ et la vente à l'enchère débute à QUINZE heures.

S-0319 — contre: JOSEPH ABBOTT et DAME ALECTA M. ABBOTT, du Rose Garden Court New Stardust, Latham, New York, U.S.A., défendeurs.

765-02-000638-77

Le lot 382-615 dudit cadastre, superficie de 2 976 pieds carrés.

La mise à prix est de 52,50 $ et la vente à l'enchère débute à QUINZE heures TRENTE.

Sorel, le 23 janvier 1980.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sorel, le 23 janvier 1980. 5116-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Richelieu

COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 1015, rue Saint-Pierre, à Saint-Joseph-de-Sorel, district de Richelieu, demanderesse.

Une ordonnance du tribunal, datée du 12 juin 1979, autorise une description abrégée des immeubles suivants. Une description plus élaborée peut être consultée au bureau du shérif, au 46, rue Charlotte, à Sorel, QC, ainsi qu'un plan des lieux.

Tous les immeubles ci-bas décrits sont sis à Contrecoeur et apparaissent au cadastre de la paroisse de Contrecoeur.

La mise à prix, exprimée plus bas, représentant 25% de l'évaluation municipale, doit être versée au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, au moment de l'adjudication.

Chacun des immeubles plus bas décrits sera vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, au 613, rue Marie-Victorin, à Verchères, QC, le CINQUIÈME jour de MARS 1980, à l'heure indiquée en regard de chacun.

Dans chacune des causes ci-dessous, la demanderesse est la commission scolaire de Tracy.

S-0320 — contre: WILLIAM N. HANEY, au numéro municipal Kings Plaza Shopping Center, Bowling Green, Kentucky, U.S.A., et DAME ALEXANDER NANCY BROKS, défendeurs.

765-02-000639-77

Le lot 382-119 et 382-535 dudit cadastre, superficie de 5 625 pieds carrés.

La mise à prix est de 97,50 $ et la vente à l'enchère débute à NEUF heures TRENTE.

S-0321 — contre: MAC KOSS, au no 302 N. Crest Dr., Cary, Illinois, U.S.A., défendeur.

765-02-000640-77

Le lot 383-647 à 650 incl. dudit cadastre, superficie de 11 300 pieds carrés.

La mise à prix est de 200 $ et la vente à l'enchère débute à DIX heures.

S-0322 — contre: ALVIN CARPENTIER, au no 2968, rue Mayfield, Cleveland, Ohio, U.S.A., défendeur.

765-02-000641-77

Le lot 382-62 à 66 incl. dudit cadastre, superficie de 14 375 pieds carrés.

La mise à prix est de 250 $ et la vente à l'enchère débute à DIX heures TRENTE.

S-0323 — contre: HELEN KLUITER, au no 1268, Neilson Ave., Truffant, Michigan, U.S.A., défendeur.

765-02-000642-77

Le lot 382-79 dudit cadastre, superficie de 2 875 pieds carrés.

La mise à prix est de 50 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures.

S-0324 — contre: RICHARD HERRICK, au no P.O. Box 773, Pete, Florida, U.S.A., défendeur.

765-02-000643-77

Le lot 382-353 dudit cadastre, superficie de 2 500 pieds carrés.

La mise à prix est de 45 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures TRENTE.

S-0325 — contre: HOWARD P. THOMAS, au no 2414 Military Road, Arlington, Virginie, U.S.A., et LOTTIE MAY STOBBS, d'adresse inconnue, défendeurs.

765-02-000644-77

Le lot 383-424 et 383-432 dudit cadastre, superficie de 5 650 pieds carrés.

La mise à prix est de 100 $ et la vente à l'enchère débute à TREIZE heures TRENTE.

S-0326 — contre: AMERICAN INDUSTRIAL RESEARCH CORP., au no 2080, Aylmer, suite 410, Mont-

réal, QC, défendeur.

765-02-000645-77

1. Partie du lot 385 dudit cadastre, de figure irrégulière, borné au sud-est en partie par partie par le lot 386, au nord-ouest en partie par partie du lot 384 et d'autres parts par le lot 385, superficie de 389 457 pieds carrés.

2. Partie du lot 385 dudit cadastre, de figure irrégulière, borné au nord-ouest en partie par partie du lot 384 et de toutes parts par le lot 385, superficie de 21 300 pieds carrés.

3. Partie du lot 385 dudit cadastre, de figure carrée de 100 pieds de côté, bornée de toutes parts par le lot 385, superficie de 10 000 pieds carrés.

La mise à prix est de 82,50 $ et la vente à l'enchère débute à QUATORZE heures.

S-0327 — contre: AMERICAN INDUSTRIAL RESEARCH CORP., au no 2080, rue Aylmer, suite 410, Montréal, QC, défendeur.

765-02-000646-77

Le lot 382-81 à 85 incl., 382-121, 382-145 à 148 incl., 382-338 et 339, 382-529 et 530, 382-641 et 382-324 à 326 incl., superficie de 45 457 pieds carrés.

La mise à prix est de 987,50 $ et la vente à l'enchère débute à QUATORZE heures TRENTE.

S-0328 — contre: CAN-AM INDUSTRIAL DEVELOPMENT CORPORATION, au no 550 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, QC, défendeur.

765-02-000647-77

Le lot 383-34 et 35, 383-43, 383-56 et 57, 383-59 et 60, 383-64, 383-76 à 80 incl., 383-90 et 91, 383-123 et 131, 383-158 à 161, 383-292 à 294 incl., 383-329 à 335 incl., 383-502 à 504 incl., 383-600 et 735, 383-1 à 24 incl., 383-36-1 et 2, 383-58-1 et 2 dudit cadastre, superficie de 973 453 pieds carrés.

La mise à prix est de 2 195 $ et la vente à l'enchère débute à QUINZE heures.

S-0329 — contre: CAN-AM INDUSTRIAL DEVELOPMENT CORPORATION, au no 550 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, QC, défendeur.

765-02-000648-77

Lot no partie 382 dudit cadastre de figure trapézoïdale borné au nord-est par les lots 382-369 à 382-377, 382-7, 383, 384, 387, 388, 391, 392, 395, 296, 399, 400, 403, 404, 407, 408, 411, 412, 415, 416, 419, 420, 423, 424, 427, 428, 431, 432, 435, 436, 439, 440, 443, 444, 447, 448, 451, 452, 455, 456, 459, 460, 5, 566 à 475, 4, 481, 482, 485, 486, 489, 490, 493, 494, 497, 498, 501, 502, 505, 506, 509, 510, 513, 514, 517, 518, 521, 522, 525, 526, 529, 530, 533, 534, 537, 538, 541, 542, 545, 546, 549, 550, 553, 554, 557, 558, 2, 564 à 567, et partie 382-568, sud-est par le lot 382-8, sud-ouest par les lots 382-16 à 382-129, nord-ouest par autre partie 382-1, dudit cadastre, superficie de 195 551 pieds carrés.

La mise à prix est de 110 $ et la vente à l'enchère débute à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sorel, le 16 octobre 1979. 5117-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014279-796

BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique dûment constitué, faisant aussi affaire sous le nom de CHARGEX, ayant son siège social au 1100, Atwater, en la cité de Westmount, district de Montréal, demanderesse, contre GILLES RONDEAU, domicilié au 449 montée des Trentes, à Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot cent quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-neuf (99-183) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hilaire, portant le numéro civique 449, montée des Trentes, cité de Saint-Hilaire; mesurant cent quinze pieds (115′) dans ses lignes nord-est et sud-ouest par deux cent cinquante pieds (pour une superficie totale de vingt-huit mille deux cent soixante-deux pieds carrés (28 262 pi²).»

La mise à prix est fixée à la somme de 11 062,50 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu, le MARDI QUATRIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures au bureau d'enregistrement du comté de Rouville, à Marieville, au 1601, rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 15 janvier 1980. 5039-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000204-79

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY, coopérative d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 33, rue Dufferin, à Granby, district de Bedford, demanderesse, contre GEORGES-ÉMILE DUTILLY, domicilié au 1340, rue Saint-Paul, à Saint-Césaire, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

«1. *a*) Un certain immeuble situé en ladite ville de Saint-Césaire, et ayant front à la rue Saint-Paul, mesurant ledit terrain soixante et un pieds de front sur deux cent soixante-dix pieds de profondeur, plus ou moins, composé de la totalité du lot numéro cent vingt-six et d'une partie du lot numéro cent deux (ptie no 102) et (no 126) tous deux aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le village de Saint-Césaire; borné ledit terrain comme suit: en front par la rue Saint-Paul, en profondeur par les représentants de Pierre Normandin, à l'est par les représentants de Joseph Tétreault, Frédéric Tessier et Georges Rémy et à l'ouest par les représentants de Damien Ouimet, dame veuve Antoine Leroux et Christophe Daigle.

Moins et à distraire de ladite partie dudit lot numéro cent deux (102), la lisière de terrain vendu à M. Lucien Brunelle, suivant contrat reçu par Me Gilbert Denicourt, notaire, le vingt-huit janvier mil neuf cent soixante-dix, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Rouville, sous le numéro 97524 et mesurant soixante et un pieds de largeur par une profondeur de soixante-dix pieds, mesure plus ou moins.

Le tout avec toutes les constructions y érigées et circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes y attachées, portant le numéro civique 1340, rue Saint-Paul, Saint-Césaire, QC.

Moins et à distraire également cette partie du lot numéro cent deux (102) maintenant connue et désignée comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent deux (102-1) aux plan et livre de renvoi officiels susdits;

Moins et à distraire également ces parties du lot numéro cent vingt-six (126) aujourd'hui connues comme étant les lots numéros un, deux et trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-six (126-1, 2 et 3) aux plan et livre de renvoi officiels susdits;

b) Un certain emplacement situé en la ville de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent deux (102-1) et les lots numéros un, deux et trois de la subdivision officielle du lot originaire cent vingt-six (126-1, 2 et 3) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Césaire;

Sans bâtisse.»

La mise à prix est fixée à la somme de 4 087,50 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc le JEUDI SIXIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement du comté de Rouville, à Marieville, au 1601, rue Edmond-Guillet.

«2. Un certain emplacement situé en la ville de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, connu et désigné sous le numéro cent un (101) des plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Césaire; avec la maison et toutes les constructions y érigées, portant les numéros civiques 1241, 1243 et 1245 rue Saint-François-Xavier, Saint-Césaire, QC.

Avec les servitudes de vue constituées aux termes des actes reçus aujourd'hui même par le notaire soussigné et dont copie sera incessamment enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Rouville.»

La mise à prix est fixée à la somme de 6 887,50 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le JEUDI SIXIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures TRENTE, au bureau d'enregistrement du comté de Rouville, à Marieville, au 1601, rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 16 janvier 1980. 5044-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000726-798

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, Ontario et une place d'affaires au 1155 ouest, boulevard Dorchester, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre NORMAND CHARLEBOIS, et RITA THÉRIAULT, tous deux résidant et domiciliés au 1208, boulevard du Lac, Deux-Montagnes, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la ville de Deux-Montagnes, connu comme étant la subdivision numéro seize du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-16) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Eustache, borné au nord par le numéro 79-19 (rue) à l'est par le numéro 79-15, au sud par le numéro 79-14 et à l'ouest par le numéro 79-17 (rue). Mesurant cinquante-sept pieds (57,0′) de largeur par une profondeur de cent trois pieds (103,0′) dans la ligne est et cent cinq pieds (105,0′) dans la ligne ouest. Formant une superficie de cinq mille neuf cent vingt-huit pieds carrés (5 928 pi²), mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées.

La mise à prix est fixée à 6 000 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 17 janvier 1980. 5021-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000844-798

ALEX BREMNER LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 855, boulevard des Laurentides, à Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ROBERT PILOTTE, domicilié et résidant au 1216, 24e Avenue, ville Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement ayant front sur la rue Robert à place des Cèdres, en la municipalité de Bellefeuille, dans le comté de Prévost. Connu et désigné comme étant le lot numéro quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent dix-neuf (519-14) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme dans le district de Terrebonne.

Mesurant cent vingt-cinq pieds (125,0′) de largeur en front, le long de la rue Robert et cent vingt-trois pieds (123,0′) et en arrière sur cent trois pieds et trois dixièmes de pied (103,3′) de profondeur dans sa ligne latérale ouest et cent pieds (100,0′) dans sa ligne latérale est, mesures anglaises et formant une superficie de douze mille six cent trente-cinq pieds carrés (12 635 pi²).

Avec la maison actuellement en construction dessus érigée.

La mise à prix est fixée à 5 065 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 17 janvier 1980. 5022-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001143-792

LANIEL AUTOMATIC MACHINE CO. (STE-ADÈLE) INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 400, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LES PLACEMENTS CAROLE RAMSAY INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 2590, Louisbourg, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

Un immeuble situé à Saint-Sauveur-des-Monts, ayant front sur la rue Principale, connu et désigné comme étant les lots numéros trente-quatre, trente-cinq et trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente-cinq (335-34, 335-35, 335-36) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec toutes les bâtisses et la piscine dessus construites, y compris toutes les unités de motel, le tout étant connu sous le nom de «Auberge le Récollet».

La mise à prix est fixée à 33 895 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le DOUZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 17 janvier 1980. 5023-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000294-79

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au no 525, de la rue Barkoff en la cité du Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre LES ENTREPRISES CORPACO INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au no 5775, de la rue Notre-Dame, à Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, et MARC LYONNAIS, 5775, de la rue Notre-Dame, à Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, et MARCEL ROBERGE, 5775, de la rue Notre-Dame, à Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, défendeurs conjoints et solidaires et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, ayant une place d'affaires au no 878, de la rue de Tonnancourt, en les cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

a) Un terrain de forme irrégulière situé du côté sud-est de la route Nationale, Trois-Rivières — Montréal, en la ville de Trois-Rivières-Ouest, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante de la subdivision officielle du lot numéro trente-huit (38-40) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières;

b) Le lot numéro soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot numéro trente-huit (38-78) du cadastre officiel du comté de Saint-Maurice pour la paroisse des Trois-Rivières, situé en la banlieue de Trois-Rivières, contenant cinquante-sept pieds et vingt-cinq centièmes sur toute la profondeur qu'il y a entre la rue portant le numéro 38-39 du même cadastre et le fleuve Saint-Laurent, tel que montré sur le plan fait par R. H. Houde, arpenteur-géomètre, en date du 4 juillet 1952.

c) Le lot numéro soixante-dix-neuf de la subdivision officielle du lot numéro trente-huit (38-79) du cadastre officiel du comté de Saint-Maurice pour la paroisse des Trois-Rivières, situé en la banlieue des Trois-Rivières;

d) Les lots numéros quatre-vingt et quatre-vingt-un de la subdivision officielle du lot numéro trente-huit (38-80 et 81) du cadastre officiel du comté de Saint-Maurice, pour la paroisse des Trois-Rivières, situés en la banlieue des Trois-Rivières;

e) Une lisière de terre étant partie du lot quatre-vingt-

deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-huit (ptie 38-82) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, mesurant cinq pieds de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, sur la profondeur qui est de cent douze pieds, bornée en front, au nord-ouest par la rue portant le numéro (38-86) du même cadastre; en profondeur, au sud-est, par le fleuve Saint-Laurent, d'un côté, au sud-ouest par un surplus de lot vendu appartenant à la venderesse; de l'autre côté, au nord-est, par le lot 38-81 appartenant à l'acquéreur Gérald Jolin. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances»

La mise à prix est fixée à 5 925 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

«Le lot numéro quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-deux (42-84) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, avec maison dessus construite portant le numéro 151, rue Mauriac, Trois-Rivières-Ouest, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 8 825 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, province de Québec, le DOUZIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 15 janvier 1980. 5058-o

Vente(s)pour taxes

Municipalité du comté de Berthier

Avis public est, par les présentes, donné par madame Lucie S. Valois, secrétaire-trésorier adjoint, que les terrains ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, au palais de justice de Berthierville, au 180, rue Champlain, le JEUDI TREIZIEME jour de MARS 1980 (13-03-80), à DIX heures, pour taxes municipales et scolaires dues, à moins que cesdites taxes et frais encourus ne soient payés avant le jour ci-dessus désigné.

Demande a été donnée à la Commission municipale du Québec de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles suivant disposition du dernier paragraphe de l'article 730 du Code municipal.

Municipalité de St-Zénon

Propriétaires	*Cadastres*	*Lots*	*Taxes municipales et intérêt*	*Taxes scolaires et intérêt*	*Frais*
M. Jacques Cardin	Canton de Provost	P. 33, rg 10	94,89 $	112,45 $	10 $
M. Joseph Gallagher	Canton de Provost	P. 13, rg 12	9,45	54,55	10
M. André Lepage	Canton de Provost	P. 24, rg V	27,75	12,22	10

Lot partie 33, rang 10, borné comme suit: au sud-est par une autre partie du lot 33, rang 10, au nord-ouest par une autre partie du lot 33 et un chemin privé, au nord-est par une autre partie du lot 33 et au sud-ouest par le ruisseau.

Lot partie 13, rang 12 mesurant 60 pieds de largeur par 160 pieds de profondeur dans sa ligne sud-ouest et 132 pieds de profondeur dans sa ligne nord-est, borné comme suit: au nord-ouest et au nord-est par une partie du lot 13, au sud-ouest par une partie du lot 13 et au sud-est par une autre partie du lot 13.

Lot partie 24, rang V, mesurant une largeur de 195 pieds sur une profondeur de 250 pieds ainsi borné: en front par la nouvelle route 43, en profondeur par le terrain restant à dame Anna Robillard Chartrand ou représentants, au nord-ouest par une chemin privé et au sud-est par le terrain appartenant à Jacques Bergeron.

Municipalité de St-Michel-des-Saints

Gisèle Dupré-Rheault et Montréal Trust Cie	Canton de Provost	55, rg S.	123,39 $	nil	10 $
Normand Gravel	Canton de Brassard	47, rg 1	7,58	17,99	10
Jean-Guy Héroux	Canton de Provost	P. 11-P. 12 Rang S.-O.K.	773,26	236,84	10

Propriétaires	*Cadastres*	*Lots*	*Taxes municipales et intérêt*	*Taxes scolaires et intérêt*	*Frais*
Jean-Guy Héroux	Canton de Provost	P. 11-P. 12 Rang S.-O.K	1 356,42	2 360,14	10
Jean-Guy Héroux	Canton de Provost	P. 2-P. 1-P. A Rang K	15,15	16,88	10
Jean Sabourin	Canton de Provost	P. 1-P. 2 Rang K	15,25	nil	10
Jean Bodo	Canton de Brassard	P. 5A, rg A	14,87	28,99	10

Lot partie 1 et partie 2, rang K, borné comme suit: au nord-est par une chemin privé, au sud-ouest par le lac England, au nord-ouest par le lac England et partie par une autre partie du lot 1 et vers le sud-est par une autre partie desdits lots 1 et 2.

Lot partie 5A, rang A borné comme suit: en front par une chemin privé, en arrière par la rivière Mattawin, d'un côté par l'emplacement de Lionel Blain ou représentants et de l'autre côté par l'emplacement de Normand et Gérard Beauséjour ou représentants.

Municipalité de la paroisse de St-Gabriel-de-Brandon

Claude Paris	St-Gabriel-de-Brandon	541-52	7,21 $	39,23 $	20 $

Municipalité de St-Joseph-de-Lanoraie

Georges Leclerc	St-Joseph-de-Lanoraie	P. 118	191,31 $	58,37 $	10 $

Lot partie 118 borné au sud-ouest par la rue Rondeau, au nord-est par le lot 115, au nord-ouest par partie dudit lot 118 et au sud-est par partie dudit lot 118.

Municipalité de Lanoraie-d'Autray

Rosaire et Alice Blanchette et Jean-Noël Gagné	St-Joseph-de-Lanoraie	654	5,50 $	9,93 $	10 $
Charles Breault	St-Joseph-de-Lanoraie	418	119,91	63,87	10
Philippe Deschamps	St-Joseph-de-Lanoraie	434	1 38	0,77	10
Gaétan Ferland	St-Joseph-de-Lanoraie	P. 28	5,33	2,99	10

Lot partie 28 mesurant en front 210 pieds de largeur sur une profondeur d'environ 60 pieds ainsi borné en front par un chemin privé, en profondeur par la rivière St-Joseph, d'un côté par le terrain de Gilles Landry et de l'autre côté par les terrains restant à Bertrand Landry *et al*.

Municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier

Gilbert Brazeau	Paroisse de Berthier	P. 256 et P. 261	19,79 $	34,56 $	10 $
Luc Fafard	Paroisse de Berthier	P. 135	5,06 $	17,12 $	10
Aimé Fernet	Paroisse de Berthier	489 et 490	507,51	879,06	10
Michel Antonio Harnois	Paroisse de Berthier	P. 224 et P. 221	6,91	5,90	10

Lot partie 256 et partie 261 mesurant 95 pieds de largeur sur toute la profondeur à aller depuis le chemin public à la rivière Bayonne, ainsi borné: en front par le chemin public, en profondeur par la rivière Bayonne, d'un côté par le terrain de Camille Pagé et de l'autre côté par le terrain appartenant à Robert Brazeau.

Lot partie 135 borné comme suit: au sud par le lot 142, au sud-est par l'autre partie du lot 135, au nord-est par une autre partie du lot 135, à l'ouest par le lot 137, le tout ayant une superficie de 7,56 arpents carrés.

Lot partie 224 et une partie 221 ainsi borné: en front par un chemin privé, en profondeur au lot 219, d'un côté à la rivière Bayonne et de l'autre côté au milieu d'une coulée.

Municipalité de St-Barthélémy

Pierrette Nadeau	St-Barthélemy	P. 791 et P. 794	9,29 $	8,72 $	20 $
Jean-Guy Coulombe et Clarence Landry	St-Barthélemy	P. 794	9,22	36,62	10

Propriétaires	*Cadastres*	*Lots*	*Taxes municipales et intérêt*	*Taxes scolaires et intérêt*	*Frais*
Robert Desjardins	St-Barthélemy	P. 596 et P. 597	11,30	45,28	20
Jean Lafortune	St-Barthélemy	P. 1026 9e rg York	7,99	75,37	10
Gisèle Mongeau	St-Barthélemy	P. 787	9,22	36,62	20

Lot partie 791 et partie 794 ainsi borné: au nord par le lac Dupras, en profondeur par un chemin privé, du côté ouest par un autre chemin privé et à l'est par le terrain de Paul Morin ou représentants.

Lot partie 596 et partie 597 borné comme suit: du côté est par une rue privée dite rue Caron, du côté sud partie par Lucien Turcotte et Gérard Ouellette et partie par Robert Desjardins, en arrière par une partie du lot 596 et du côté ouest par Robert Desjardins et partie par Aline Desjardins.

Lot partie 1026, Neuvième Rang York, mesurant 130 pieds de largeur sur une profondeur de 961,5 pieds, ainsi borné: en front par le chemin public Neuvième Rang York, à l'arrière par le résidu dudit lot, d'un côté par une autre partie dudit lot et de l'autre côté par une autre partie dudit lot.

Lot partie 787 mesurant un demi arpent de largeur sur une profondeur d'environ 380 pieds, ainsi borné: en front à une autre partie dudit lot 787 et de l'autre côté au terrain de André Labelle et Yvonne Béland ou représentants.

Lot partie 794 mesurant 100 pieds de largeur sur une profondeur de 100 pieds, ainsi borné: à l'ouest par la montée des Laurentides, au nord par une partie du lot 794, à l'est et au sud par d'autres parties du lot 794.

Municipalité de St-Antoine-de-Lavaltrie

Cie Ebenisterie Provinciale Inc.	St-Antoine-de-Lavaltrie	P. 62	448,44 $	964,98 $	10 $
Claudette Boucher	St-Antoine-de-Lavaltrie	P. 189	55,00	42,15	20

Lot partie 62 borné comme suit: au nord-est par une partie du lot 62, au sud-est par une partie du lot 62, au sud-ouest par une partie du lot 62 (rue) et au nord-ouest par la rue Notre-Dame.

Lot partie 189 mesurant 90 pieds de largeur sur une profondeur de 100 pieds, mesures anglaises et plus ou moins, ainsi borné: en front par la rue Caresse-de-Vent, en profondeur par une autre partie du lot 189, d'un côté par le terrain de James Rafferty ou représentants et de l'autre côté par le terrain de Gérard Cabana ou représentants.

Municipalité de St-Cuthbert

Martial St-Louis	St-Cuthbert	P. 349	4,18 $	20,53 $	10 $
Denis Roy	St-Cuthbert	P. 1059	107,93	336,67	10

Lot partie 349, mesurant 100 pieds de largeur sur une profondeur de 160 pieds ainsi borné: au nord par le chemin public dit route Morel, au sud par le terrain de Luc Boivin, du côté est par dame Henri St-Georges et de l'autre côté vers l'ouest au terrain de dame Pierrette Dion.

Lot partie 1059 mesurant 150 pieds de largeur sur une profondeur de 150 pieds ainsi borné: en front par la rue privée dite rue du Domaine, en profondeur et d'un côté au terrain de Gérard Belhumeur et de l'autre côté par une rue privée dite rue Robert.

Municipalité de St-Damien-de-Brandon

Jean-Guy Mailloux	Brandon	P. 144, 9e Rang	10,53 $	32,23 $	10 $
Jean-Guy Mailloux	Brandon	P. 144, 9e Rang	87,60	91,00	10
Normand Dénommée *et Uxor*	Brandon	P. 257, 11e Rang	196,43	326,43	10
Normand Dénommée *et Uxor*	Brandon	P. 257, 11e Rang	214,52	358,68	10
Normand Dénommée *et Uxor*	Brandon	327, 12e Rang	3,54	7,34	10

Lot partie 144, Neuvième Rang, mesurant 150 pieds de largeur sur 150 pieds de profondeur, ainsi borné: au nord-est partie par le chemin commun et partie par une partie de terrain restant à Camille Mondor entre le chemin commun et la limite nord-est de cet emplacement et au sud-ouest par la ligne séparative de la terre de Sévère Gravel ou représentants, au côté sud-est et au côté nord-ouest par autres parties dudit lot 144.

Lot partie 144, Neuvième Rang, mesurant 100 pieds de largeur sur une profondeur de 100 pieds, borné comme suit: au nord-ouest partie du terrain en premier lieu décrit, au sud-est et au nord-est par d'autres parties dudit lot 144 et au sud-ouest par la ligne séparative de Sévère Gravel ou représentants.

Lots parties 257, Onzième Rang, mesurant environ deux arpents et demi de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur ainsi borné: au sud-est par le chemin public, au nord-ouest par le Cordon entre les rangs Onze et Douze, au nord-est partie par l'emplacement de M. Findlay et partie par la terre de M. Benoit Préville et au sud-ouest par la terre de M. Lucien Degrandpré ou représentants.

Berthierville, le 8 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier adjoint,
LUCIEN S. VALOIS.

4895-4-2-o

Ville de Boisbriand

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique dans la salle du Conseil, 901, Grande-Allée, à Boisbriand, comté de Terrebonne, QC, le MERCREDI VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêt, plus les frais subséquemment encourus à moins que ces taxes, intérêt et frais ne soient payés avant la vente.

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*
1-112-20	Anna Polyzou Pentefountas	79-30-120
1-317	Roger Tremblay	P82

Un emplacement situé sur la 4e Avenue en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (P82) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne. Mesurant: cinquante pieds (50′) de largeur par cent pieds (100′) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Cet emplacement est borné vers l'ouest par la 4e Avenue, vers l'est et d'un côté vers le nord, par d'autres parties dudit lot 82 appartenant à Laurent Desjardins ou représentants et de l'autre côté vers le sud, par l'emplacement de Ernest Blondin ou représentants sur ledit lot numéro 82.

Avec une maison dessus construite, portant le numéro 15-4e Avenue, Boisbriand.

1-346-01	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	P82

Un emplacement situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (P82) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 121,05′ en front de la rue Piette, 107,63 et 7,68 en arrière par une profondeur de 339,9′ dans sa ligne nord-est et des profondeurs de 318,42 et 22,01 dans sa ligne sud-ouest et contenant une superficie d'environ 40 000 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au sud-est par le lot 82-105 (rue Piette), en arrière au nord-ouest par une partie du lot 82 et une partie du lot 82-156, d'un côté au nord-est par une autre partie du lot 82, et de l'autre côté au sud-ouest par les lots 84-189 à 84-193 inclusivement.

1-346-02	Cartier Revenu Properties	P82

Un emplacement vacant situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (P82) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant cinquante-deux pieds et huit centièmes de pieds (52,08′) de largeur dans une ligne nord-ouest et cinquante-deux pieds et dix-neuf centièmes de pieds (52,19′) dans une ligne sud-est, par une profondeur de dix pieds (10′) dans ses lignes nord-est et sud-ouest.

Cet emplacement est borné comme suit: au nord-ouest par le lot 82-176, au sud-ouest et au sud-est par le lot 82-350 et au nord-est par les lots 82-337 et 82-333.

1-444-232	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	82-346
1-444-236	Cartier Revenu Prop.	82-350
1-563	Mme Clarke Tremblay	84-265 et 88-199
1-723-41	Touchette & Rochon	88-310
1-723-42	Touchette & Rochon	88-311
1-723-43	Touchette & Rochon	88-312
1-723-44	Touchette & Rochon	88-313
1-723-47	Touchette & Rochon	88-316
1-723-48	Touchette & Rochon	88-317
1-723-49	Touchette & Rochon	88-318
1-723-52	Touchette & Rochon	88-321
1-723-53	Touchette & Rochon	88-322
1-723-54	Touchette & Rochon	88-323
1-723-55	Touchette & Rochon	88-324
1-723-56	Touchette & Rochon	88-325
1-723-57	Touchette & Rochon	88-326
1-723-58	Touchette & Rochon	88-327
1-723-59	Touchette & Rochon	88-328
1-723-60	Touchette & Rochon	88-329
1-723-61	Touchette & Rochon	88-330
1-723-78	Touchette & Rochon	88-347
1-723-79	Touchette & Rochon	88-348
1-723-80	Touchette & Rochon	88-349
1-723-106	Edifice Brianbois Inc.	88-380 & 89-13
1-723-107	Edifice Brianbois Inc.	88-381 & 89-15
2-23-36	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	91-P50

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*

Un emplacement vacant, de figure triangulaire, situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision cinquante du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-P. 50) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 279,82′ en front de la rue Carignan, 294,84′ en arrière, par une profondeur de 82,89′; contenant une superficie de 11 595 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au sud-ouest par le lot 91-17 (rue Carignan), en arrière au nord-est par une partie du lot 90, au sud-est par le lot 91-392.

2-23-165	René Salis	91-179
2-23-168	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	91-182
2-23-188	Banque de Prêts et de Participation	91-202
2-23-189	Banque de Prêts et de Participation	91-203
2-23-190	Banque de Prêts et de Participation	91-204
2-23-191	Banque de Prêts et de Participation	91-205
2-23-192	Banque de Prêts et de Participation	91-206
2-23-222	Josef Edouard Vrancky	91-236
2-23-228	Joseph Edouard Vrancky	91-242
2-23-278	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	91-P292

Un emplacement vacant situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision deux cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-P, 292) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 35,56 pieds de largeur en front, 35 pieds de largeur en arrière, par une profondeur de 114,5 pieds dans une ligne nord-ouest, 108,32 pieds dans une ligne sud-est, et contenant une superficie de 3 899 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au sud-ouest, par une partie du lot 91-40 (rue Cardinal), en arrière au nord-est, par une partie du lot 91-312, d'un côté au nord-ouest par le lot 91-293 et de l'autre côté au sud-est par le lot 91-483.

2-23-351	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	91-P365

Un emplacement vacant situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision trois cent soixante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-P365) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 30,42 pieds de largeur en front de la rue Cardinal, 30′ de largeur arrière par une profondeur de 23,16 pieds dans une ligne nord-ouest, 28,89 pieds dans une ligne sud-est et contenant une superficie de 783 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au nord-est, par une partie du lot 91-40 (rue Cardinal), en arrière au sud-ouest par le lot 94-175, d'un côté au nord-ouest par le lot 91-364, et de l'autre côté au sud-est par le lot 91-474.

2-31-106	Josef Edouard Vrancky	94-113
2-31-133	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	94-P140

Un emplacement vacant situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision cent quarante du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-P140) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 21,3 pieds de largeur en front et en arrière, par une profondeur de 95 pieds et contenant une superficie de 2 023 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au nord-est par le lot 94-54 (avenue Cabana), en arrière au sud-ouest par une partie des lots 95-388 et 95-389, sur un côté au nord-ouest par le lot 94-141 et de l'autre côté au sud-est par le lot 94-435.

2-31-134	Guy Freson	94-141
2-31-135	Guy Freson	94-142
2-31-136	Guy Freson	94-143
2-31-137	Guy Freson	94-144
2-31-168	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	94-P175

Un emplacement vacant, de figure irrégulière, situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision cent soixante-quinze du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-P175) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 30 pieds de largeur dans une ligne nord-est, 30 pieds dans une autre ligne nord-est, 76,84 pieds dans une ligne nord-ouest, 60,84 dans une ligne sud-ouest, des longueurs de 14,77 pieds et 51,54 pieds dans ses lignes sud-est et contenant une superficie de 2 749 pi^2.

Cet emplacement est borné comme suit: au nord-est par le lot 91-P365 et 94-436, au nord-ouest par le lot 94-176, au sud-ouest par les lot 94-145 et 94-177, au sud-est par les lots 94-P174, 94-436 et 94-437.

2-31-259	Claude Lussier	94-267 & 95-510
2-32-100	Michael Limm	95-118 & P95

1) Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 118, subdivision officielle du lot originaire quatre-vingt-quinze (P95-118) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant deux cent cinquante pieds (250′) sur la ligne nord; cent trente pieds (130′) sur la ligne est; trente et un pieds et quarante deux centièmes (31,42′) dans la ligne sud-est longeant un cercle engendré par un rayon de 20 pieds; deux cent vingt-deux pieds et dix dixièmes sur la ligne sud; sept pieds et six dixièmes (7,6′) sur une autre ligne sud engendrée par un rayon de 987,93 pieds, cent quarante-neuf pieds et quatre dixièmes (149,4′) sur la ligne ouest, pour une superficie totale de trente-sept mille quatre cent douze pieds carrés.

Cettedite partie du lot est bornée comme suit: au nord par les lots 95-17, 95-20, 95-121; à l'est par le lot 95-12 (boul. Chateauneuf); au sud-est par le lot 95-15 (chemin de la Côte-de-Blainville) et une autre partie du lot 95-118 (faisant maintenant partie de la côte de Blainville); à l'ouest par une partie du lot 95.

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*

2) Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot original numéro quatre-vingt-quinze (P95) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant cinquante-huit centièmes de pied (0,58′) sur la ligne nord; cent quarante-neuf pieds et quatre dixièmes (149,4′) sur la ligne est, cinquante-huit centièmes de pied (0,58′) sur la ligne sud suivant un cercle engendré par un rayon de 987,93 pieds, cent quarante-neuf pieds et trente-neuf centièmes (149,39′) sur la ligne ouest, pour une superficie totale de 88 pieds carrés. La superficie totale décrite ci-haut est de 37 500 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins.

Cettedite partie du lot est bornée au nord par le lot 95-121; à l'est par une partie du lot 95-118; au sud par une partie du lot 95 (Chemin de la Côte-de-Blainville); à l'ouest par une autre partie du lot 95.

2-32-231	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	95-226
2-32-232	Rock Ent. Ltd. a/s Ave Nozets	95-267
2-34-102	Aris Papadionysiou	96-106
2-34-241	Rock Ent. Ltd. a/s Ave Nozetz	96-245
2-34-255	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	96-259
2-34-263	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	96-267
2-34-501	Christian Crozet	96-506
2A-6	Robert Méthot	P937

Un emplacement situé sur l'île Maris (ou île Bertrand) en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro neuf cent trente-sept (P937) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Ce morceau de terrain part à quatre-vingt-treize pieds (93′) à l'ouest du point «A» apparaissant sur un croquis demeuré annexé à la minute numéro 14464 du notaire J.L. Blanchard et finit à 113 pieds de la ligne ou du point «B». Ce terrain est borné par des piquets de fer et contient toute la largeur qu'il y a entre le commencement de ce terrain (soit à quatre-vingt-treize pieds du point «A») jusqu'à la limite de l'île, par une profondeur de cent pieds. Ce terrain est borné au nord par la rivière des Mille-Iles et de tous autres côtés par d'autres parties dudit lot 937.

3-1-18	Robert H.P. Fung	98-84
3-25	Les Immeubles Pelletier Ltée	P101

Un emplacement vacant, de figure triangulaire, dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent un (P101) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 6,16 pieds en front de la rue Courcelles par des profondeurs de 14,27 pieds dans sa ligne nord-est et 12,24 pieds dans sa ligne sud-ouest, contenant une superficie de 40 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au nord par le lot 101-100 (rue Courcelles); d'un côté au nord-est par une partie du lot 99 dudit cadastre, et de l'autre côté au sud-ouest, par le lot 101-111.

3-31	Les Immeubles Pelletier Ltée	P101

Un emplacement vacant, de figure triangulaire, situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent un (P101) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 20,87 pieds de largeur en front par des profondeurs de 32,41 pieds dans sa ligne nord-est et 24,80 pieds dans sa ligne sud-ouest. Contenant une superficie de 259 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au nord-ouest par le lot 101-3 (boul. Grande-Allée), d'un côté au nord-est par le lot 99-75, de l'autre côté au sud-ouest par une autre partie dudit lot 101.

3-208	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	P102

1) Un emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent deux (P102), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.

Cet emplacement est compris entre les bornes suivantes: au nord-est par une partie du lot 101 dudit cadastre au sud, au sud-ouest et au nord-ouest par le lot 102-507 (rue).

2) Un emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent deux (P102), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.

Cet emplacement est compris entre les bornes suivantes: au nord-est par une partie du lot 101 dudit cadastre au sud, au sud-ouest et au nord-ouest par le lot 102-508 (rue).

La superficie totale de ces 2 emplacements est d'environ 0,153 arpents carré.

3-467-225	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	102-581
3-470-1	Jan Frans Mangelschots	P103

Un certain emplacement situé en la ville de Boisbriand, province de Québec, connu et désigné comme suit: une partie du lot originaire numéro cent trois (Ptie 103) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant cent trente-six pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (136,55′) dans sa ligne nord-est; cent-dix-sept pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pieds (117,83′) dans sa ligne sud-est; cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pieds (54,98′) le long d'une courbe de quarante pieds (40′) de rayon dans sa ligne sud; cent vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pieds (127,5′) dans sa ligne sud-ouest; cent cinquante-sept pieds et soixante-sept centièmes de pied (157,67′) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-douze pieds carrés (21 592 pi²).

Cettedite partie de lot est bornée: vers le nord-est par les lots 103-396, 103-397; vers le sud-est par le lot 103-355; au sud par le lot 103-232 (rue); vers le sud-ouest par une autre partie du lot 103; vers le nord-ouest par une autre partie du lot 103.

3-564-106	Georges Delrol a/s Abe Nozetz	103-228

Nos fiches	Propriétaires	Nos lots
3-564-253	Robert Groce	103-383
3-564-254	Robert Groce	103-384
3-564-255	Robert Groce	103-385
3-564-256	Robert Groce	103-386
5-11-51	Les Ent. G.N.C. Inc.	156-59
5-11-105	Roger St Germain In Trust	156-113
5-11-106	Lise Lecompte Lemieux	156-114
5-151	Ackerman Mme Hildegard M.	157-161
5-152	Ackerman Mme Hildegard M.	157-162
5-153	Ackerman Mme Hildegard M.	157-163
5-154	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-164
5-161	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-171
5-162	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-172
5-163	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-173
5-164	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-174
5-165	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-175
5-188	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-198
5-191	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-201
5-192	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-203
5-193	Ackerman, Mme Hildegard M.	157-203
5-211	Barbara Veronica Thompson	157-221
5-220	Barbara Veronica Thompson	157-230
5-221	Barbara Veronica Thompson	157-231
5-222	Barbara Veronica Thompson	157-232
5-232	Barbara Veronica Thompson	157-242
5-243	Barbara Veronica Thompson	157-253
5-249	Ethel Golda Shimelman	157-260
5-250	Ethel Golda Shimelman	157-261
5-251	Ackerman, Hildegard M.	157-262
5-252	Ackerman, Hildegard M.	157-263
5-253	Ackerman, Hildegard M.	157-264
5-254	Ackerman, Hildegard M.	157-265
5-269	Ethel Golda Shimelman	157-280
5-270	Ethel Golda Shimelman	157-281
5-319	Ste-Thérèse-Ouest Land	157-331
5-330	Gilles Bertrand	158-10
5-366	Barbara Veronica Thompson	158-46
5-367	Barbara Veronica Thompson	158-47
5-489	Sandev Properties Ltd.	158-173
5-825	Zurich American Can.	162-62
5-1017-8	Fong Tak Ching & Nancy Fong	187-81 189-51
5-1130	Wiliam H. Chavis	189-71
6-103	Richard Duperche	108-86
6-386	Pierre Murphy	123-68
6-387	Yvon Robert a/s Lise Galarneau	123-69
6-388	Yvon Robert a/s Lise Galarneau	123-70
6-515	René Parent	124-86
6-516	René Parent	124-87
6-525	Arcand, Jeanne D.	124-96
7-1-4	Justin Maquet	P. 109 et P. 110

Un certain emplacement situé en la ville de Boisbriand, province de Québec, connu et désigné comme étant:

a) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent neuf (ptie 109) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant cent soixante-dix-neuf pieds et vingt-cinq centièmes de pied (179,25′) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 1 174,91 pieds dans la ligne nord-est; quatre-vingt-douze pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (92,93′) dans la ligne sud-est; cent quatre-vingt-quinze pieds et trente-six centièmes de pieds (195,36′) dans la ligne sud-ouest et contenant en superficie: huit mille sept cent cinq pieds carrés (8 705 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Cettedite partie de lot est bornée: vers le nord-est par les lots 109-98, 109-97, 109-96, 109-95 et 109-94; vers le sud-est par une autre partie non subdivisée dudit lot originaire 109; vers le sud-ouest par une partie non subdivisée du lot originaire 110.

b) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant vingt-six pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (26,82′) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 1 174,91 pieds dans une ligne nord-est; cent quatre-vingt-quinze pieds et trente-six centièmes de pied (195,36′) dans une autre ligne nord-est; trente pieds et sept centièmes de pied (30,07′) dans la ligne sud-est; cent quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (184,5′) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 1 051,91 pieds dans la ligne sud-ouest; cent vingt-trois pieds (123′) dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie quinze mille trois cent quinze pieds (15 315 pi²).

Cettedite partie de lot est bornée comme suit: vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 109 et le lot 110-20; vers le sud-est par une partie non subdivisée du lot 110; vers le sud-ouest par le lot 110-18 (boulevard); vers le nord-ouest par une autre partie non subdivisée du lot 110.

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*
7-1-43	Mme V.J. Georgette Legrand	109-47
7-1-57	Jean-Paul Decoux	109-61
7-1-67-2	Alphons Theunis *et uxor*	109-73
7-1-79	Théodore Boucheron	109-85
7-1-120	Michel Willems	109-127
7-1-122	Michel Willems	109-129
7-1-158	Michel Willems	109-166
7-1-235	Marie-Louis Landuyt	109-258
7-1-256	Micheline Salmon	109-279 et 110-74
7-2	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	P. 110

a) Un emplacement vacant situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme suit: *a*) une partie du lot originaire numéro cent dix (P. 110) du plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 111,45 pieds et 82,67 pieds de largeur en front, 194 pieds de largeur arrière par une profondeur de 515,63 pieds dans sa ligne nord-ouest et 520,85 pieds dans sa ligne sud-est et contenant une superficie de 100,256 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au nord-est par le lot 110-18 (boulevard); en arrière au sud-ouest par une partie du lot 111, au sud-est et au nord-ouest par le résidu du lot 110.

Le point d'intersection de la ligne sud-est dudit emplacement avec la ligne de division des lots 110 et 111 est situé à une distance de 481,20 pieds du point d'intersection de la ligne nord-ouest du lot 110-19 avec la ligne de division des lots 110 et 111, distance mesurée le long de cette ligne division des lots 110 et 111.

b) Une partie du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 97 pieds de largeur en front et en arrière, par une profondeur de 513,57 pieds dans sa ligne nord-ouest et 513,83 pieds dans sa ligne sud-est et contenant une superficie de 49 841 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au nord-est par le lot 110-18 (boulevard); en arrière au sud-ouest par une partie du lot 111; au sud-est et au nord-ouest par le résidu du lot 110.

Le point d'intersection de la limite nord-ouest dudit emplacement avec la ligne de division des lots 110 et 111, est situé à une distance de 1 358,48 pieds du point d'intersection de la ligne sud du lot 110-17 (rue) avec la ligne de division entre les lots 110 et 111, distance mesurée le long de ladite ligne de division entre les lots 110 et 111.

c) Une partie du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 97,02 pieds de largeur en front et en arrière par une profondeur de 512,33 pieds dans sa ligne nord-ouest et 512,79 pieds dans sa ligne sud-est et contenant une superficie de 49 738 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au nord-est par le lot 110-18 (boulevard); en arrière au sud-ouest par une partie du lot 111; au sud-est et au nord-ouest par le résidu du lot 110.

Le point d'intersection de la limite nord-ouest dudit emplacement avec la ligne de division des lots 110 et 111 est situé à une distance de 970,48 pieds du point d'intersection de la ligne sud du lot 110-17 (rue) avec la ligne de civision entre les lots 110 et 111, distance mesurée le long de ladite ligne de division entre les lots 110 et 111.

d) Une partie du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 226,22 pieds en front dans sa ligne nord, 200 pieds en arrière, par une profondeur de 347,19 pieds dans sa ligne nord-ouest et 452,23 pieds dans sa ligne sud-est et contenant une superficie de 80 980 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: en front au nord, par le lot 110-18, en arrière au sud-ouest par une partie du lot 111, au sud-est et au nord-ouest par le résidu du lot 110.

Le point d'intersection de la limite nord-ouest dudit emplacement avec la ligne de division des lots 110 et 111 est situé à une distance de 376,48 pieds du point d'intersection de la ligne sud du lot 110-17 (rue) avec la ligne de division entre les lots 110 et 111, distance mesurée le long de ladite ligne de division entre les lots 110 et 111.

e) Une partie du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, d'une superficie d'environ 1 980 pieds carrés et bornée comme suit: au nord-est par les lots 110-44 et 110-45, au sud-est par une partie du lot 110-12 (rue) et au sud-ouest par une partie du lot 111.

f) Une partie du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, d'une superficie d'environ 6 350 pi² et bornée comme suit: au nord par le lot 110-150, à l'est par une partie des lots 110-4 et 110-5, et au sud-ouest par une partie du lot 111.

g) Une partie du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, d'une superficie d'environ 5 250 pieds carrés et bornée comme suit: au nord par le lot 110-168, à l'est par une autre partie du lot 110-151 et le lot 110-150, et au sud-ouest par une partie du lot 111.

h) Une partie du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 574,53 pieds dans sa ligne nord-ouest, 203,04 pieds dans sa ligne nord-est, 612,89 pieds dans sa ligne sud-est, 377,79 pieds dans sa ligne sud-ouest et contenant une superficie de 166 912,26 pieds carrés ou 4,535 arpents.

Cet emplacement est borné comme suit: au nord-ouest par les lots 157 et 158, au nord-est par une partie du lot 109, au sud-est par une autre partie dudit lot 110 (autoroute 640), au sud-ouest par une partie du lot 111.

7-2-2-	Claudio Ruffinelli *et uxor*	P. 110

Un emplacement situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-cinq centièmes (97,25′) de large par une profondeur de cinq cent quatorze et trente-cinq centièmes (514,35′) sur la ligne sud-est, et une profondeur de cinq cent quatorze et neuf centièmes de pieds (514,09′) sur la ligne nord-ouest. La superficie totale de cedit lot est de quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-douze pieds carrés (49 892 pi²).

Cettedite partie du lot est bornée au nord-est par le lot 110-18 (rue), au sud-est et nord-ouest par d'autres parties non subdivisées du lot 110; au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot no 111.

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*

Ce point d'intersection de la limite nord-ouest de cettedite partie du lot avec cette ligne de division entre les lots 110 et 111 est situé à une distance de mille cinq cent cinquante-deux pieds et quarante-huit centièmes (1 552,48') du point d'intersection des limites sud du lot no 110-17 (rue) avec la ligne de division des lots 110 et 111, distance mesurée par la ligne de division entre les lots nos 110 et 111.

7-3-35	Isidoor Herman	110-41
7-3-36	Isidoor Herman	110-42
7-3-37	Isidoor Herman	110-43
7-3-69	Micheline Salmon Leyssens	110-75
7-3-70	Micheline Salmon Leyseens	110-76
7-3-71	Micheline Salmon Leyssens	110-77
7-3-72	Micheline Salmon Leyssens	110-78
7-3-73	Micheline Salmon Leyssens	110-79
7-3-74	Micheline Salmon Leyssens	110-80
7-3-73	Micheline Salmon Leyssens	110-81
7-3-76	Micheline Salmon Leyssens	110-82
7-25	Roger Deslauriers	P122

Un emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent vingt-deux (ptie 122) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 294 pieds dans la ligne sud-est, 5 108,5 pieds dans la ligne nord-est, 286,5 pieds dans la ligne nord-ouest, 5 170 pieds dans la ligne sud-ouest et contenant une superficie de 40,34 arpents carrés ou 1 484 603 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: au nord-ouest par une partie des lots 150 et 145, au sud-est par le chemin de la Grande-Côte, au nord-est par une partie du lot 121 et au sud-ouest par une partie du lot 123.

9-277	Philip Grief	175-41
9-278	Philip Grief	175-42
9-279	Philip Grief	175-43
9-280	Philip Grief	175-44
9-281	Philip Grief	175-45
9-282	Philip Grief	175-46
9-283	Philip Grief	175-47
9-284	Philip Grief	175-48
9-285	Philip Grief	175-49
9-286	Philip Grief	175-50
9-287	Philip Grief	175-51
9-288	Philip Grief	175-52
9-289	Philip Grief	175-53
9-320	Paul Leboeuf	175-84
9-321	Paul Leboeuf	175-85
9-322	Paul Leboeuf	175-86
9-323	Paul Leboeuf	175-87
9-324	Paul Leboeuf	175-88
9-335	Philip Grief	175-99
9-336	Philip Grief	175-100
9-337	Philip Grief	175-101
9-338	Philip Grief	175-102
9-339	Philip Grief	175-103
9-340	Philip Grief	175-104
9-341	Philip Grief	175-105
9-342	Philip Grief	175-106
9-343	Philip Grief	175-107
9-344	Philip Grief	175-108
9-345	Philip Grief	175-109
9-346	Philip Grief	175-110
9-347	Philip Grief	175-111
9-348	Philip Grief	175-112
9-349	Philip Grief	175-113
9-714	Robert Carbonneau	177-P3

Un emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177 ptie 3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant cent trois pieds (103') de largeur en front dans sa ligne nord-est, quatre-vingts pieds et deux dixièmes (80,2') de largeur en arrière dans sa ligne sud-ouest par quatre-vingt-quinze pieds (95') de profondeur d'un côté dans sa ligne nord-ouest et quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre dixièmes (97,4') de profondeur de l'autre côté dans sa ligne sud-est.

Cet emplacement est borné comme suit: en front, au nord-est par la rue portant le numéro 177-4, en arrière au sud-ouest par une partie du lot originaire 176 du même cadastre, d'un côté au sud-est par une partie du lot originaire numéro 177 du même cadastre et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 177-3 appartenant à dame Marie-Rose Piché ou représentants. Avec bâtisse dessus construite.

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles en vertu de la Loi des cités et villes, article 550 (S.R. 1964, chapitre 193).

Les immeubles susdits sont tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, et situés dans la ville de Boisbriand.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Boisbriand, le 9 janvier 1980.

Le greffier,
MARCEL PARTHENAIS.

4874-4-2-o

Municipalité du comté de Compton

Avis public est, par les présentes, donné par Jean Hivert, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Compton, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique au bureau du comté de Compton, à Cookshire, le JEUDI TREIZIEME jour de MARS 1980, à DIX heures, pour les taxes municipales, scolaires et autres charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ou morceaux de terrain ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avant la vente, avec les frais.

Permission a été accordée à la Corporation du comté de Compton, par la Commission municipale du Québec, d'énumérer en abrégé les numéros cadastraux des immeubles ci-dessous mentionnés, et cela en date du 27 septembre 1979.

Canton de Lingwick

Propriétaires	*Lots*	*Rang*	*Sup.*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Macdonald, Malcolm, Succ.	4B	A	100 acres±	125,12 $	41,46 $	166,58 $

Cookshire, le 10 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN HIVERT.

4936-4-2-o

Ville de Lac-Brome

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu d'une résolution du Conseil municipal de la ville de Lac-Brome en date du 14 janvier 1980, les immeubles ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique à la Caserne des pompiers, 27, rue Mont-Écho, Lac-Brome le VENDREDI VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1980, à QUATORZE heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales aunsi que les intérêts et frais encourus tels qu'indiqués, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant la date de cette vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu sujets à toutes servitudes actives ou passives apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en argent comptant ou chèque visé.

Les numéros des lots sont du cadastre du canton de Brome

Folio	*Nom*	*Lots*	*Taxes municipales*	*Frais et intérêts*	*Total*
P. 268A	Brack, J. Wathen, B.P. 22	928-36	159,60 $	55,30 $	214,90 $
P. 268B	Foster, QC	928-28	49,53	17,03	66,56
P. 299	Brooks, John, 3445, av. Sinclair, St-Hubert, QC.	P. 567	108,68	37,64	146,32

Folio	Nom	Lots	Taxes municipales	Frais et intérêts	Total
	Borne: vers l'est par le lot no 566, vers le sud par la rue Fairmount vers l'ouest par une partie du lot 567 et vers le nord par une autre partie du lot 567.				
C341	Cadieux, Gérard, 45, Centre, app. 26-1, Granby, QC. G2J 5B4	P. 936	15 75 $	5,45 $	21,20 $
	Borne: au nord par le chemin lot 936-98, au sud par une clôture de borne, à l'est et à l'ouest par d'autres parties dudit lot 936.				
C525B	Dagenais (Fortin), Rachel Y., Foster, QC.	P. 1410	139,65	48,37	188,02
	Borne: au nord par une partie du même lot appartenant à George Mizener, à l'ouest par une partie du même lot appartenant à l'acquéreur, au sud et à l'est par une partie du lot 1410 appartenant à Léo et Guy Dagenais.				
P. 674	Dunn, Miss Norma, 3815, Dupuis, app. 10 Montréal, QC.	P. 936	361,86	125,33	487,19
	Borne: vers le nord-ouest par une partie du lot 936 d'une rue projetée, vers le nord-est, sud-est et sud par d'autres parties de ce même lot 936.				
P. 719	Elmgreen, L. C.K., Fulford, QC J0E 1S0	P. 877, P. 884, sur. P. 884, sur P. 884.	530,25	183,64	713,89
	Borne: les lots 877 et 884 moins les parties vendues enregistrées sous les numéros 12067, 21541, 26497 et 33278.				
P. 849	Gavrilchuck, Donald, 2082, av. Westmore, app. 7, Montréal-Ouest, QC.	861-52	20,30	9,54	29,84
P. 982A	Hardacker, Stanley, Box 282, Knowlton, QC	P. 1256, P. 1259	524,05	181,53	705,58
	Borne: le lot P. 1256 est borné à l'est par le lot 1255, au sud par le lot 1256-1 et une partie de la rue Knowlton, à l'ouest par le lot 1256-1 et au nord-est par le ruisseau Coldbrook. Le lot P. 1259 est borné à l'est par une partie du lot 1256 au sud par le lot 1259-1 à l'ouest par une partie du 1260 et au nord par le ruisseau Coldbrook.				
P. 982B	Hardacker, Stanley, B.P. 282, Knowlton, QC	P. 986	156,45	54,18	210,63
	Borne: au nord-est par une autre partie du lot 986, au sud-est par la rue Sugar Hill, au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot 986.				
P. 982C	Hardacker, Stanley, B.P. 282, Knowlton, QC.	P. 1368	736,95	253,15	990,10
	Borne: au devant vers le sud-ouest par la rue St-Paul, et vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par des parties du lot 1368.				
P. 1333	MacDonald, Béatrice (Robert), 5364, Snowdon, Montréal, QC.	P. 1052-9, P. 1052-10	402,95	139,58	542,53
	Borne: le lot P. 1052-9 est borné vers le nord par le résidu du même lot, vers l'est par la rue Bondville, vers le sud par le lot 1052-10 et vers l'ouest par une partie du lot 1052. Le lot P. 1052-10 est borné vers le nord par la partie du lot 1052-9, vers l'est par la rue Bondville, vers le sud par le résidu du lot 1052-10 restant la propriété de Zoël Robidoux et représentant et vers l'ouest par une partie du lot 1052.				
P. 1468	McWilliam James Jr., B.P. 726, Knowlton, QC.	P. 1163	361,83	125,34	487,17
	Borne: vers le nord-est par le lot 1160, vers le sud-est par la rue Benoît, vers le sud-ouest par la demie sud du lot 1163 et vers le nord-ouest par le lot 1167.				
P. 1504	Molher, Christine, Knowlton, QC.	P. 1294A	290,43	100,60	391,03
	Borne: vers le nord-est par la rue Knowlton, vers l'est et le sud-ouest par une partie du lot 1294A, vers l'ouest par l'étang Mill.				
C1714	Poirier, Raymond, R.R. no 2, Foster, QC.	935-68, 935-69, 935-70, P. 935-71.	397,88	137,82	535,70
	Borne: le lot P. 935-71 borné au nord et à l'est par le résidu du lot 935-71, au sud par partie du lot 935 et à l'ouest par le lot 970.				
P. 1748	Price, John T. et O'Reilly, Margaret, B.P. 277, Knowlton, QC.	939-6, 939-13	35,70	12,37	48,07
C1798	Reglin, Peter, Knowlton, QC	796-15	294,00	101,84	395,84
C1876	Roy, Eugène, R.R. no 2, Brome-Ouest, QC.	P. 274, P. 274	76,83	26,37	103,20
	Borne: vers le nord et vers l'est par le résidu du même lot appartenant à William Jackson Sweet ou représentants, vers l'ouest par une partie du même lot vendu à Alice Roy et vers le sud par la rue publique.				
P. 1975	Shand (Cook), Margaret, B.P. 30, Knowlton, QC.	P. 1373	233,95	110,49	344,44

Folio	Nom	Lots	Taxes municipales	Frais et intérêts	Total
	Borne: au nord et à l'ouest par la balance du même lot, au nord est par une partie du même lot et vers l'est par la rue St-Paul et vers le sud par une autre rue.				
P. 2089	Taylor, Diane Leigh (Walker), B.P. 824, Knowlton, QC.	1357-1 1/2 O. 1357-2 ...	18,90 $	6,55 $	25,45 $
C2209	White, E.J. et White (McCadden), Mme Theresa, 1331C, Meadowslands Ottawa, Ont.	941-8	23,63	7,19	37,37
N1	Aaberc Développement Corporation, «Inn Club», Foster, QC.	P. 1133, P. 1135, P. 1136	1 248,98	432,67	1 681,65
	Borne: lot P. 1136 borné au devant vers le sud-est par la rue Bondville, vers le nord-est par les parties du lot 1136 décrits au contrat 101235, vers le nord par une partie du lot 1133 et vers le nord-ouest et sud-ouest par le lot 1135. Lot P. 1135 est borné en partie par une partie du lot 1133 vers le sud-est par une partie du lot 1136 et par le chemin public et vers le sud par une partie du lot 1135 et vers l'ouest par le lot 1096. Le lot P. 1133 borné vers le nord-est par une partie du lot 1133, vers l'ouest par une partie du lot 1099, et vers le sud par une partie du lot 1135.				
—	Knowlton Groves, Knowlton, QC	1287-42	26,88	9,32	36,20

Lac-Brome, 22 janvier 1980.

Le greffier par intérim,
RAYMOND POITRAS.

5115-5-2-o

Municipalité de comté Lac-St-Jean-Est

Avis public est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et au Règlement numéro soixante de ce Conseil de comté, adopté le 10 septembre 1947, et approuvé par l'honorable ministre des Affaires municipales, les propriétés ci-dessous décrites, seront vendues pour taxes, à l'hôtel de ville d'Alma (salle du Conseil) le MERCREDI SEIZIÈME jour d'AVRIL 1980, à DIX heures.

Cette vente comprend les bâtiments érigés sur les terrains mis en vente, s'il en existe alors et sauf à distraire aussi les servitudes concédées.

Paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur

Nom	Lot	Rang	Canton	cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
M. Jean-Marc Michaud ..	45	6	Delisle		100,60 $	192,74 $	129,33 $	422,67 $
Un terrain-emplacement, situé en la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, mesurant quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m.) équivalant à cent cinquante pieds anglais, de tous ses côtés, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro quarante-cinq, du rang Six (Ptie no 45, rang IV) au cadastre officiel du canton de Delisle et borné comme suit: au nord, par le chemin public, à l'est par la ligne séparative des lots quarante-quatre (44) et quarante-cinq (45); au sud et à l'ouest, par le résidu dudit lot dont il fait partie, appartenant à M. Germain Bergeron. Le tout avec tous les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.								

Hébertville, le 14 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier,
GUY GAGNON.

5062-5-2-o

Municipalité du comté de Lotbinière

Avis public est, par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de Lotbinière, que le JEUDI TREIZIÈME jour du mois de MARS 1980, à DIX heures, au lieu ordinaire des sessions du Conseil de comté de Lotbinière, les terrains ci-après désignés, seront vendus à l'enchère au rabais, à quiconque offrira de payer les montants des deniers à prélever, y compris les frais encourus, pour la moindre partie desdits terrains qui seront mis en vente à l'enchère à défaut de paiement avant la vente des taxes municipales et des cotisations scolaires ci-après mentionnées et des frais encourus pour parvenir à ladite vente.

Municipalité de St-Antoine-de-Tilly

Nom du propriétaire	*Cadastre no*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Fortin, Jean	P.-418	4,79 $		4,79 $

Un terrain de forme irrégulière mesurant 26 1/2 arpents borné au sud par une autre partie du lot 418, à l'est par le lot 147 à l'ouest par le lot no-419 et au nord par le chemin terre-rouge, ledit lot étant situé en la municipalité de St-Antoine-de-Tilly, du cadastre officiel de St-Antoine-de-Tilly.

Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun

Verreault, Robert	P.-322	264,40		264,40

Un terrain de forme irrégulière, mesurant 35,68 arpents de superficie borné au nord-ouest et au nord-est par le lot P.-322 au sud-est par le chemin Bois-Franc au sud-est par le lot no-P.-323, du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Croix.

Hébert, Adrien *et AL*	388-44-P., 388-45	32,47		32,47

Un terrain de forme irrégulière, dont partie déjà adjugée à M. Ludovic Boisvert de Ste-Croix, Lotbinière sous le no-673 mesurant 2 arpents par 6 arpents borné au sud-ouest à M. Donat Hébert, situé en la municipalité de Issoudun du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Croix.

Village de Deschaillon-sur-St-Laurent

Brunelle, Jean-Guy	140	370,67 $	257,63 $	628,30 $

Un terrain de forme irrégulière, mesurant 7 776 pi² borné à l'ouest par la route 265 ou 12e Avenue à l'est par le lot no-159 au sud par le lot no-139 au nord par le lot no-141 situé en la municipalité de Deschaillons village sur St-Laurent du cadastre officiel de la paroisse de St-Jean-Deschaillons.

Guay, Jean	P.-135-A	1 328,97		1 328,97

Un terrain de forme irrégulière borné au nord par la route 132 à l'est par la 14e Avenue, au sud par le lot no-P.-135-B à l'ouest par le lot no-131 ce même terrain est situé en la municipalité de Deschaillons village sur St-Laurent du cadastre officiel de la paroisse de St-Jean-de-Deschaillons.

Paul Brahic et Zavier Gélinas	723-310, 723-311		259,38	259,38

Un terrain de forme irrégulière mesurant 174 arpents situé en la municipalité de Ste-Françoise-Romaine.

Bertrand, Pierre	723-263		112,94	112,94

Un terrain de forme irrégulière, mesurant 90 arpents situé en la municipalité de Ste-Françoise-Romaine.

Leduc, Donald	P.-167, P.-168		424,54	424,54

Municipalité de St-Flavien, village

Boulangerie Leclerc Inc.	P.-272, P.-275	4 818,60 $		4 818,60 $
Gérard Legendre Inc.	414-51	4 729,25		4 729,25

Nom du propriétaire	*Cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Michel Legendre	414-55	542,83 $		542,83 $
Denis Boissonneault	410-P., 411-P.	654,60		654,60
	Municipalité de St-Agapit			
Aubert, André	P.-191		30,32 $	32,32 $
Un terrain de forme irrégulière, situé en la municipalité de St-Agapit, le long de la route St-Gilles mesurant 200 pieds de frontage borné au sud par M. Armand Bilodeau.				
	Municipalité de St-Apolinaire			
Seney, Michel	513		200,74 $	200,74 $
Un terrain situé en la municipalité de St-Apollinaire, dans le rang Bois-Franc 11,70 de front borné à l'est par le lot no-512 au nord par le lot no-513.				
Larochelle, Paul	P.-433		11,12	11,12
Un terrain situé au 347, Lac-Sacré-Coeur en la municipalité de St-Apollinaire.				
Asselin, Suganne Genest	P.-434		93,68	93,68
Un terrain situé au 369, des Cèdres, Lac-Sacré-Coeur, mesurant 5 925 pieds du cadastre officiel de St-Apollinaire.				

Énumération abrégée autorisée, S.R.Q., article 550, chapitre 193, et 730 Code municipal.

Ste-Croix, Lotbinière, le 10 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MARCEL LAFLEUR.

5092-5-2-o

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil municipal, par une résolution en date du 7e jour de janvier 1980, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la ville de Mont-Saint-Hilaire et à la commission scolaire de l'Argile Bleue, avec intérêts et frais et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique par monsieur Ronald Dubé, dans la salle du Conseil de ville de Mont-Saint-Hilaire, au 100, boulevard du centre Civique, ville de Mont-Saint-Hilaire le VINGT-NEUVIEME jour de FÉVRIER 1980, à DIX heures, heure normale de l'Est.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles pour lesquels les taxes municipales et scolaires, tant générales que spéciales, de l'année 1979 et des années antérieures auront été payées avant le moment de la vente.

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Les immeubles ci-après décrits, qui sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire, et dans les limites de la ville de Mont-Saint-Hilaire, seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits acquis de la ville de Mont-Saint-Hilaire et à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix de l'adjudication de chacun des immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale.

Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes
Immeubles sujets au droit de retrait d'un an

Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire, dans les limites de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*
1/309/0	Lemoyne, René, 1590 nord, chemin des Patriotes, J3H 4S6	9-1
	Avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.	
30/8/0	Maisons Safo Inc. (Les) 35, Alfred-Nobel, St-Mathieu-de-Beloeil, J3G 4S5	28-67
50/48/0	Placements Marcel Dupont Ltée, 20 Lapalme, app. 7, Saint-Basile-le-Grand, J0L 1S0	34-7, 34-8, 34-9, 34-10, et 34-11
	Avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.	
50/150/0	Bélanger, Diane, 1, rue Lamarre, St-Basile-le-Grand, J0L 1S0	281-4
	Avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.	
93/19/0	Chicoine, Madeleine, 262, place Hélène-Boulé, Mont-Saint-Hilaire, J3H 3P6	97-39
	Avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.	
179/105/0	Chicoine, Madeleine, 262, place Hélène-Boulé, Mont-Saint-Hilaire, J3H 3P6	167A
149/28/0	Carrière Michel et Loiseau, Hélène, 728, rue de Montenach, Mont-Saint-Hilaire, J3H 4H9.	176-146
	Avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.	
151/24/0	Larose, Normand, 651, rue Hébert, Mont-Saint-Hilaire, J3H 4M8	177-283 176-238
	Avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.	
178/21/0	Bouchard, Claude A., a/s Les Tapis Continentals Inc. 8270, St-Laurent, Montréal	166-5
	Avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.	
1/163/0	Barry, Marcel F., 36, Rivermere, Saint-Lambert.	7 Ptie
	Un emplacement composé d'une partie du lot 7 contenant une superficie de 22 352 pieds carrés plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit, savoir: au nord, par des parties du lot 6, à l'est par le chemin des Patriotes, à l'ouest par la rivière Richelieu et au sud par une partie du lot 7.	
50/66/0	83841 Canada Ltée, 741, Laurier, Mont-Saint-Hilaire, J3G 4S6	32 Ptie
	Un emplacement composé d'une partie du lot 32, mesurant en superficie 44 935 pieds carrés, plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit, savoir: au nord, par une partie du lot 32, à l'est par le boulevard Laurier, au sud et à l'ouest par une autre partie du lot 32, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.	
179/85/0	Sullivan, Mme B.R., 2371, rue Gamache, app. 304, Longueuil, J4L 1P4	172-1 Ptie
	Un emplacement situé sur une partie du lot 172-1, d'une superficie d'environ 14 458 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord, par le lot 172-2, à l'est par une partie du lot 172, au sud par une partie du lot 171 et à l'ouest par le chemin Ozias Leduc.	
10/8/0	Tétreault, Claude, 40, chemin des 20, Saint-Basile-le-Grand, J0L 1S9, 283 rue Saint-Hippolyte	46 Ptie
	Un emplacement situé sur une partie du lot 46, d'une superficie d'environ 3 135 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par le lot 38-4, au sud-est par la rue Saint-Hippolyte, et à l'ouest par la rue Saint-Henri. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.	
2/11/0	Millier, Jean-Marie, 71, boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire.	97-14
29/25/0	Lahaye, G. et Dubois, Pierre Charles, 542, boulevard Richelieu, Beloeil.	29-55 Ptie
	Un emplacement situé sur une partie de la subdivision 55 du lot original 29, d'une superficie d'environ 3 350 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins et borné comme suit: au nord par le lot 29-42, au sud par la rue Saint-Éxupéry, à l'est par le lot 29-54 et à l'ouest par une autre partie du lot 29-55.	
35/1/0	A.I.D.R. Québec, Inc., aucune adresse	28-161 Ptie
	Un emplacement situé sur une partie du lot 28-161 d'une superficie de 2 992 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins et borné comme suit, à savoir: au nord par une partie du lot 28-137, au sud par la rue Viger, à l'est par le lot 28-160 et à l'ouest par une partie du lot 28-161.	
45/12/0	Handfield, Yves, 208, boulevard Jeannotte, Mont-Saint-Hilaire, J3H 4K8	28-122 28-123 Ptie
	Un emplacement situé sur les lots 28-122 et une partie du lot 28-123, d'une superficie de 10 800 pieds carrés, plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit, savoir: au nord par la montée Jeannotte, au sud par le lot 28-119, à l'est par une partie du lot 28-123 et à l'ouest par la rue de Florimont. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.	

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*
45/15/0	A.I.D.R. Québec Inc., aucune adresse.	28-137 Ptie

Un emplacement situé sur une partie du lot 28-137, d'une superficie d'environ 3 277 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit, à savoir: au nord par le boulevard Jeannotte, au sud par une partie du lot 28-161, à l'est par le lot 28-138 et à l'ouest par une partie du lot 28-137.

66/9/0	Beauregard, René, 1925, rue Bourassa, Saint-Hyacinthe, J2S 1R5.	251-155
66/10/0	Beauregard, René, 1925, rue Bourassa, Saint-Hyacinthe.	251-154
66/50/0	Roy, André, 1097, rue Rouillard, Mont-Saint-Hilaire	283 Ptie

Un emplacement situé sur une partie du lot 283, d'une superficie d'environ 178,335 pieds carrés environ, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord-est par les lots 283-4, 283-1 et 283-5, au sud par une partie du lot 284 et le boulevard Laurier, et à l'ouest par la rue Rouillard. Avec bâtisses construites, circonstances et dépendances.

69/16/0	Vincelette, Succession Louis Jr., a/s Jean-Paul Vincelette, 2680, rang Nord de la rivière, Saint-Jean-Baptiste, comté de Rouville.	301-87 301-88
70/5/0	Bélanger, Emile, 612, rue Boissy, Mont-Saint-Hilaire.	251-117

Avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

125/35/0	Germain, succession, Pierre, 1201, ch. de la Montagne, Mont-Saint-Hilaire.	223 Ptie 224 Ptie

Un emplacement situé sur une partie des lots 223 et 224, d'une superficie d'environ 73 600 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 305, et une partie du lot 306, à l'est par les lots 309 et 405, au sud et à l'ouest, par une partie du lot 223.

125/97/0	Havelock Orchards Inc., 920, ch. de la Montagne, Mont-Saint-Hilaire.	419 Ptie

Un emplacement situé sur une partie du lot 419, d'une superficie de 29 000 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord, par le chemin de la Montagne, à l'est par une partie du lot 419, au sud par le lot 217 et à l'ouest par une partie du lot 419. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

133/10/0	Germain, succession, Pierre, 1201, chemin de la Montagne, Mont-Saint-Hilaire.	348 Ptie

Un emplacement situé sur une partie du lot 348, d'une superficie d'environ 99 538 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit à savoir: à l'est et au nord, par le lot 302, à l'ouest et au sud par une partie du lot 348.

139/6/0	Ryman, succession, George, a/s G. Hone, 4407, rue King, Pierrefonds.	429 Ptie

Un emplacement situé sur une partie du lot 429 d'une superficie d'environ 10 008 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord et à l'est, par une partie du lot 429, au sud par le rang des Étangs et à l'ouest par une partie du lot 429.

178/19/0	Bouchard, Charles, 6905, avenue du Parc, Montréal, H3N 1X7.	
376/65/0	Couture, Lucie, 595, Bloomfield, app. 17, Outremont, Montréal.	286-118 287-125
376/66/0	Couture, Lucie, 595, rue Bloomfield, app. 17, Outremont, Montréal.	286-119 287-124
376/67/0	Couture, Lucie, 595, rue Bloomfield, app. 17, Outremont, Montréal.	287-123
376/68/0	Couture, Lucie, 595, rue Bloomfield, app. 17, Outremont, Montréal.	287-122 289-134
395/4/0	Lavoie, V.D. Fernande, a/s Charles Lavoie, 327, boul. du Souvenir, app. 3, Pont-Viau, Laval, H7N 3B8	281-37
127/10/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	241-91
127/11/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	241-92
127/12/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	241-93
127/13/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	241-94
127/14/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	241-95
127/15/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	241-96 242-97
127/16/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-96
127/17/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-95
127/36/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	241-89

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*
127/37/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-88
127/38/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-87
127/39/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-86
127/40/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-85
127/41/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-6 242-68
127/42/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-69
127/43/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-70
127/44/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-71
334/1/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-47
334/2/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-48
334/3/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-49
334/4/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-50
334/5/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-51
334/6/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-52
334/7/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-53
334/29/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-25
334/20/0	Inter Programmes and Resources Establishment, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-26
334/21/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-27
334/22/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-28
334/23/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-29
334/24/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-30
334/25/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-31
334/26/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-32
334/27/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-33
334/28/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-34
334/29/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-35
334/30/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-36
334/31/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-82
334/32/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-83
334/33/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-84
335/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-21
335/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-20
335/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-19

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*
335/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-18
335/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-17
336/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-50
336/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-49
336/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-48
336/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-47
336/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-46
336/6/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-45
336/7/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-44
336/8/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-43
336/9/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-42
336/10/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-41
336/11/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-40
336/12/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-39
336/14/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-64
336/15/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-63
336/16/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-62
336/17/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-61
336/18/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-60
336/19/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-59
336/20/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-58
336/21/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-57
336/22/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-56
336/23/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-55
336/24/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-54
336/25/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-53
335/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-17
334/21/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F.Schertenlieb	241-27
336/26/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	241-32
337/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-2
337/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-3
337/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-4
337/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-5

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*
337/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-9
337/6/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-10
337/7/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-14
337/8/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-15
337/9/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-16
337/10/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-17
337/11/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-18
337/12/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-19
337/13/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-20
337/14/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb	242-21
337/15/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-22
337/16/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-23
337/17/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-24
337/20/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-43
337/21/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-42
337/22/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-42
339/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-121
339/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-122
339/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-123
339/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-122
339/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-121
339/6/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-120
339/7/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-112
339/8/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-113
339/9/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-1
339/10/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-2
339/11/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-3
339/12/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-4
339/13/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-5
339/14/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-6
339/15/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-7
339/17/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-131
339/18/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-130

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*
339/19/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-129
339/20/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-128
339/21/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-127
339/22/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-126
339/23/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-125
339/24/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-12
339/25/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-13
339/26/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-14
340/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-119
340/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-120
340/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-138
340/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-139
340/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-140
340/6/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-141
340/7/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-142
340/8/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-143
340/10/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-131
340/11/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-132
340/12/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-152 242-133
340/13/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-151
340/14/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-150
340/15/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-149
340/16/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-148
340/17/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-147
340/18/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-146 240-18
340/19/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-17
341/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-67
341/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-68
341/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-69
341/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-70
341/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-71
341/6/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-72
341/7/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-73

No de rôle	Nom et adresse	Description de l'immeuble
341/8/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-74
341/9/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-75
341/10/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-76
341/11/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-77
342/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-100
342/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-99
342/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-97
342/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-98
342/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-99
342/6/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-100
342/7/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-101
342/8/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-102
342/10/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-104
342/12/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-107
342/13/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-106
342/14/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-105
342/15/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-104
343/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-109
343/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-110
343/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-111
343/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-128
343/6/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-127
343/7/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-116
343/8/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-117
343/9/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-119
344/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-5
344/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-66
344/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-65
344/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-64
345/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-21
345/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-20
345/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-160
345/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-159

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*
345/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-158
345/6/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-157
345/7/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-156
345/8/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-155
345/9/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-154
345/10/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-153
345/11/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-135
345/12/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-136
345/14/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-24
345/15/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-25
345/16/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-26
345/17/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	240-27
345/18/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-165
345/19/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-166
345/20/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-167
345/21/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-168
345/22/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-169
345/23/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-170
345/24/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-171
345/25/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	241-172 - 242-143
347/13/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-89
345/26/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-142
345/27/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-141
345/28/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-140
345/29/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-139
347/1/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-74
347/2/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-75
347/3/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-76
347/4/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-77
347/5/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-78
347/6/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-79
347/7/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-80
347/8/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-81

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*
347/9/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-82
347/10/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-83
347/11/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-87
347/12/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-88
347/14/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-90
347/15/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-91
347/16/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-92
347/18/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-105
347/19/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-106
347/20/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-107
347/21/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-112
347/22/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-113
347/23/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-114
347/24/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-115
347/25/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-116
347/26/0	Inter Programmes and Resources Development, 22, rue de la Corratrie, Genève, a/s F. Schertenlieb.	242-117
29/11/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent	29-60 29-61P

Un emplacement situé sur le lot 29-60 et le lot 29-61P d'une superficie de 9 750 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par la rue St-Exupéry, au sud par les lots 29-79 et 29P. 78, à l'est par le lot 29P. 61 et à l'ouest par un parc cadastré 29-30.

29/15/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-66
31/31/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn ville St-Laurent	29-92
31/32/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-93
31/1/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-79 29P 78

Un emplacement situé sur les lots 29-79 et 29P. 78, d'une superficie de 9 750 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord, par les lots 29-60 et 29P. 61, au sud par la rue Janson, à l'est par une partie du lot 29-61, et à l'ouest par un parc cadastré 29-30.

33/2/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29P 78 29-77

Un emplacement situé sur les lots 29P. 78 et 29P. 77, d'une superficie d'environ 9 750 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par les lots 29-62 et 29P. 61, au sud par la rue Janson, à l'est par le lot 29-76 et à l'ouest par une autre partie du lot 29P. 78.

33/4/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-75P 29-74

Un emplacement situé sur les lots 29P. 75 et 29-74, d'une superficie d'environ 9 750 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par les lots 29-65 et 29P. 64, au sud par la rue Janson, à l'est par le lot 29-73, à l'ouest par une autre partie du lot 29P. 75.

33/5/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-73
33/6/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-72
33/7/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-71
34/13/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-110
34/35/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-125
34/36/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-126
36/9/0	Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent.	29-130-2 29-129

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*

45/42/0 Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent. 28P. 276 28P. 277

Un emplacement situé sur les lots 29P. 276 et 29P. 277, d'une superficie d'environ 7 393 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par la rue Montée-Jeannotte, au sud par les lots 28-304 et 28-303, à l'est par une partie du lot 28-277 et à l'ouest par une partie du lot 28-276.

300/19/0 Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent. 28P. 302 28P. 301

Un emplacement situé sur les lots 28P. 302 et 28P. 301, d'une superficie d'environ 5 911 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par les lots 28-278 et 28-279, au sud par la rue cadastrée 28-387, à à l'est par une partie du lot 28-301 et à l'ouest par une partie du lot 28-302.

301/23/0 Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent. 28P. 321 28P. 320

Un emplacement situé sur les lots 28P. 321 et 28P. 320, d'une superficie d'environ 6 690 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par le lot 28-318, au sud par la rue cadastrée 28-330, à l'est par une partie du lot 28P. 320, à l'ouest par une partie du lot 28P. 321.

301/45/0 Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent. 28P. 358
29P. 233

Un emplacement situé sur les lots 28P. 358 et 29P. 233, d'une superficie d'environ 5 787 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par la rue cadastrée 28-330, au sud par le lot 29-240, à l'est par les lots 28-359 et partie de 29-233, à l'ouest par les lots 28-357 et 29-232.

304/6/0 Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent. 29P. 237

Un emplacement situé sur une partie du lot 29-237, d'une superficie d'environ 3 605 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par le lot 29-240, au sud par la rue cadastrée 29-327, à l'est par le lot 29-236, et à l'ouest par une partie du lot 29-237.

300/45/0 Jardins Savaria Limitée, 3255, Noorduyn, ville St-Laurent. 28P. 315
28P. 316

Un emplacement situé sur les lots 28P. 315 et 28P. 316 d'une superficie d'environ 7 901 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par la rue cadastrée 28-387, au sud par le lot 28-322, à l'est par une partie du lot 28P. 316, à l'ouest, par une partie du lot 28P. 315.

50/121/0
344/8/0
344/9/0
350/2/0
350/6/0
350/8/0
350/15/0
354/2/0
354/6/0 Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal, H3G 1W7 — 246P

Un emplacement situé sur une partie du lot 246 d'une superficie d'environ 531 429 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord par le boulevard Laurier, et des parties du lot 246, au sud par le lot 247, à l'est par le lot 250 et ses subdivisions, à l'ouest par une partie du lot 244.

344/5/0
348/1/0
348/10/0
351/1/0
351/6/0
354/1/0
354/5/0 Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal, H3G 1W7 — 244P

Un emplacement situé sur une partie du lot 244 d'une superficie de 536 509 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit, savoir: au nord, par une partie du lot 244, au sud, par le lot 245, à l'est par une partie du lot 246 et à l'ouest par le lot 242 et ses subdivisions.

354/4/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal, H3G 1W7	244-1
353/1/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	244-2
351/4/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	244-3
352/1/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	244-4

No de rôle	*Nom et adresse*	*Description de l'immeuble*
344/11/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	244-5
127/21/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	244-6
127/21/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	244-7
348/5/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	244-8
350/4/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	246 p. 1

Un emplacement situé sur une partie du lot 246-1 d'une superficie d'environ 91 473 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit, savoir: à l'ouest, par une autre partie du lot 246-1P., à l'est par les lots 246-5 et 250-5, au sud par les lots 246-5 et 250-5, au sud par des parties du lot 246 et les lots 246-12, 246-11, 246-4, 246-3 et 246-2, et au nord par des parties du lot 246 et le lot 246-26.

355/1/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	246-2
354/4/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	246-3
353/1/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	246-4
350/4/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal	246-5
352/1/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	246-6
350/4/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	246-7
344/11/0	Robitaille, succession, Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	246-8
127/21/0	Robitaille, succession Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	246-9
350/3	Robitaille, succession Mme Françoise Groulx, a/s Donald Seal, 2015, Drummond, suite 304, Montréal.	246-10

En foi de quoi, j'ai signé le présent document le 14 janvier 1980.

Le gérant-greffier,
LAURENT OLIVIER.

4937-4-2-o

Municipalité du comté de Nicolet

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné André Villeneuve, secrétaire-trésorier du comté de Nicolet, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, en la salle publique au village de Bécancour dans la ville de Bécancour, comté de Nicolet, le JEUDI, TREIZIÈME jour de MARS, 1980, à DIX heures, pour les taxes municipales et scolaires dues aux différentes municipalités par les personnes dont les noms figurent en regard de chaque immeuble, à moins qu'elles n'aient été payées, y compris les frais en sus des taxes, entre mes mains avant la vente, savoir:

Municipalité de Ste-Eulalie

Mme Marie Siméoné

Un emplacement vague situé en la paroisse de Ste-Eulalie, dans le Douzième Rang du canton d'Aston, connu et désigné sous les numéros 36-138 à 144 et 136-186 à 192, à un plan non officiel connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trente-six (ptie 36), du cadastre officiel dudit canton, mesurant sept cents pieds (700′) de largeur sur une profondeur de deux cent vingt-deux pieds, mesures anglaises et plus ou moins et borné au nord et au sud par deux lignes parallèles à la route du rang XII et situées respectivement à quatre mille huit cents pieds (4 800′) et quatre mille cent pieds (4 100′) de cette route et borné à l'est par la ligne de division des lots trente-six et trente-sept (36 et 37) à l'ouest par une ligne parallèle à cette ligne de division et située à deux cent vingt-deux pieds (222′) de cette ligne.

Total: 42,73 $

Giovanni, Franco

Un emplacement vague situé en la paroisse de Ste-Eulalie, dans le Douzième Rang du canton d'Aston, connu sous les numéros 36-172 à 175 à un plan non officiel, connu et désigné comme étant une partie du lot originai-

re numéro trente-six (ptie 36), du cadastre officiel susdit, mesurant quatre cents pieds de largeur sur une profondeur de cent onze pieds (400′ × 111′), mesures anglaises et plus ou moins, et borné au nord et au sud par deux lignes parallèles à la route du rang XII et situées respectivement à trois mille cent pieds (3 100′) et deux mille sept cents pieds (2 700′) de cette route à l'est par la ligne de division des lots trente-six et trente-sept (36 et 37), à l'ouest par une ligne parallèle à cette ligne de division et située à cent onze pieds (111′) de cette ligne.

Total: 28,66 $

Paroisse de St-Wenceslas

François Désilets

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot cent quarante-neuf (ptie 149) du cadastre officiel d'Aston pour la paroisse et village de St-Wenceslas dans le comté de Nicolet, dans le rang huit, ayant une superficie d'environ quinze mille pieds carrés (15 000 pi²), borné au sud-ouest par la route 161, au nord-ouest par le lot P. cent quarante-neuf (P. 149), appartenant à M. Raymond Arseneault, au nord-est à une autre partie du lot appartenant à René Proulx et au sud est à la partie sud-ouest du lot cent quarante-neuf (P. 149) appartenant à André Comeau.

Total: 13,15 $

Hervé Boudreau

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot cent soixante-dix (P. 170) du cadastre officiel d'Aston pour la paroisse de St-Wenceslas dans le comté de Nicolet, dans le Huitième Rang, ayant une superficie de vingt-neuf mille quatre cents pieds carrés (29 400 pi²), borné comme suit au nord ouest par le chemin du Huitième Rang, au nord-est, par le lot partie nord-ouest d'un tiers (1/3) nord-est du lot P. cent soixante-dix (P. 170), appartenant à Benoit Boudreau, au sud est par une partie du lot un tiers (P. 1/3) nord est de cent soixante-dix (P. 170) appartenant à Rosario Boudreau, au sud ouest par le lot partie sud est de un tiers (P. 1/3) nord est de cent soixante-dix (P. 170) appartenant à Mariette Boudreau.

Total: 9,08 $

Ste-Sophie-de-Levrard

Beaudet, Marguerite Montpas, Montpas, André, Montpas, Isidore, Montpas, Jean-Marie, Montpas, Louis-Marie, Montpas, Paul-Émile, Montpas, Marie-Blanche, Montpas Marie-Anne

Un terrain emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot six cent vingt-quatre (P. 624) du rang St-Antoine, du cadastre de St-Pierre-les-Becquets, pour la paroisse de Ste-Sophie-de-Lévrard, ayant une superficie de 0,5 arpent carré, avec une maison dessus construite, borné comme suit au nord-ouest au chemin St-Antoine, au sud ouest à Simone Tousignant, au sud est à Joseph Demers et au nord-est et à Jean-Paul Verville.

Total: 237,93 $

Un terrain emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot sept cent quarante-huit (P. 748) du rang St-Jacques ouest, du cadastre de St-Pierre-les-Becquets, dans Ste-Sophie-de-Lévrard, ayant une superficie de 0,22 arpent carré, avec la maison dessus construite, et borné comme suit, au nord-ouest au rang St-Jacques, au sud-ouest au lot sept cent quarante-sept (747) appartenant à Sylvio Barabé, au sud est et au nord-est, par une autre partie du sept cent quarante-huit (P. 748) appartenant à Hervé Therrien.

Total: 94,28 $

St-Jean-Baptiste-de-Nicolet

Gilbert, Martina

Un terrain situé en la paroisse de St-Jean-Baptiste-de-Nicolet, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt et un de la subdivision du lot originaire numéro seize (16-21) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jean-Baptiste-de-Nicolet, comté de Nicolet: mesurant cent vingt pieds (120′) au sud-est, cinquante pieds (50′) au sud-ouest, trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42′) dans sa ligne courbe ouest, quatre-vingts pieds (80′) au nord-ouest, trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42′) dans sa ligne courbe nord et cinquante pieds (50′) au nord-est (m.a.).

Un terrain voisin du précédent, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-deux de la subdivision du lot originaire numéro seize (16-22) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jean-Baptiste-de-Nicolet, comté de Nicolet; mesurant soixante-dix pieds (70′) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, sur une profondeur de cent vingt pieds (120′) dans ses lignes nord-ouest et sud-est (m.a.).

Total: 160,68 $

Village de St-Wenceslas

François Désilets

1. Un terrain emplacement situé au village de St-Wenceslas, dans le Septième Rang du canton d'Aston, mesurant cinquante six pieds (56′) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par cent sept pieds (107′) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout plus ou moins et à mesures anglaises; lequel terrain est connu et désigné comme faisant partie au bout sud-est et du côté sud-ouest du lot numéro quatre-vingt-huit (P. 88) du cadastre officiel de la paroisse de St-Wenceslas, comté de Nicolet et est borné comme suit: au sud-est par le chemin public du Huitième Rang, au nord-est par une partie du lot 88 appartenant à Léo Aubry ou représentants, au nord-ouest par le terrain ci-après décrit en second lieu et au

sud-est par le terrain de Léon Boucher ou représentants; le tout avec maison et dépendances dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain situé au village de St-Wenceslas, dans le Septième Rang du canton d'Aston, au bout nord-ouest de l'emplacement ci-haut décrit en premier lieu, de forme irrégulière; mesurant cinquante-cinq pieds (55′) de largeur dans la ligne sud-est; cent vingt-trois pieds (123′) de profondeur dans la ligne sud-ouest et cent douze pieds (112′) de profondeur dans la ligne nord-est, le tout plus ou moins et à mesures anglaises; lequel terrain est connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre-vingt-huit (P. 88) du cadastre officiel de la paroisse de St-Wenceslas, comté de Nicolet et est borné comme suit: au sud-est par le terrain ci-haut décrit en premier lieu, au nord-ouest et au nord-ouest par le terrain appartenant à dame Isabelle Tourigny, veuve de Léo Aubry ou représentants, et au sud-ouest par le terrain appartenant à Emile Lemire ou représentants;

Total: 35,38 $

Paroisse de St-Célestin

Jacques W. Lefebvre

1. Une portion de terre située en la paroisse de St-Léonard-d'Aston, dans le Sixième Rang du canton d'Aston, mesurant deux arpents et demi 2½) de largeur en front sur toute la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin public (route no 13) au bout sud-est et la ligne séparative entre la paroisse de St-Célestin et de St-Léonard-d'Aston, au bout nord-ouest, soit environ onze arpents et demi (11½), le tout plus ou moins; laquelle terre est connue et désignée comme étant le bout nord-ouest du lot numéro deux (P. N.-O. 2) du cadastre officiel de la paroisse de St-Léonard-d'Aston, comté de Nicolet et est bornée comme suit: au nord-ouest par les terres de la paroisse de St-Célestin, au nord-est par la terre de Paul Doucet ou représentants, au sud-ouest par la terre d'Adélard Leblanc ou représentants et au sud-est par le chemin public (route no 13); avec une maison, grange-étable, hangar et dépendances dessus.

2. Une terre située en la paroisse de St-Célestin, dans le Cinquième Rang du canton d'Aston, mesurant deux arpents et un quart (2¼) de largeur en front sur la profondeur des terres dudit rang, soit vingt-huit (28) arpents, le tout plus ou moins; laquelle terre est connue et désignée comme étant le lot numéro trois cent neuf (309) du cadastre officiel de la paroisse de St-Célestin, comté de Nicolet; sans bâtisse.

Sujet ledit immeuble à un bail en faveur de Shell Québec Ltée pour recherches de matières pétrolifères, suivant contrat devant Me Romulus Roy, notaire, en date du 19 juin 1964 sous le no 14147 de ses minutes, dont copie enregistrée à Nicolet, sous le no 53642.

Sujet le lot deux à une servitude par Adolphe Poirier en faveur d'Electric Service Corporation, enregistrée à Nicolet, le 21 décembre 1925, sous le no 19221; suivie d'un transport par Electric Service Corporation en faveur de The Shawinigan Water & Power Co., suivant enregistrement no 22341.

Total: 255,73 $

Paroisse de St-Léonard

Rodolphe Boudreault

Lequel requiert du régistrateur du comté de Nicolet, pour la division d'enregistrement no 2, l'enregistrement par inscription, au moyen du présent bordereau, d'un acte de vente qui lui a été consenti par la couronne, le 25 octobre 1943, de la moitié nord-ouest du lot numéro cent vingt-deux (½ N.-O. 122) du cadastre officiel de la paroisse de St-Léonard, comté de Nicolet, dans le Quatorzième Rang du canton de Wendover, en considération de la somme de deux cents dollars (200 $) payée comptant.

Total: 55,47 $

St-Sylvère

Clifford Picard

1. Une terre située en la paroisse de St-Sylvère, sur le Septième Rang du canton de Maddington, contenant deux arpents et un quart de largeur sur la profondeur des terres dudit rang soit vingt-huit arpents, le tout plus ou moins. Bornée à un bout au sud-est au chemin public du rang, à l'autre bout au nord-ouest par le fronteau des terres du Sixième Rang, d'un côté au nord-est par une partie du lot 369 appartenant à Bruno Morissette et Arthur Faucher et de l'autre côté au sud-ouest au lot 370 décrit ci-dessous. Laquelle terre est connue et désignée comme étant les deux arpents et quart latéraux et longitudinaux sud-ouest du lot trois cent soixante-neuf (P. S.-O. 369) du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Gertrude, comté de Nicolet avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire de ladite terre un emplacement avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances comprenant celui déjà vendu à Gérard Bourque suivant la vente enregistrée sous le no 84229 ainsi que celle vendue à Willie Parr suivant la vente enregistrée sous le no 86449 ainsi que celui appartenant au présent vendeur et réservé en toute propriété, tenant compte que tous les emplacements sont compris dans les limites suivantes: Un emplacement situé en la paroisse de St-Sylvère sur ledit Septième Rang du canton de Maddington, contenant quatre cent sept pieds (407′) de largeur dans la ligne sud-est le long du chemin public à partir de la terre de Bruno Morissette à aller jusqu'à vingt pieds (20′) au nord-est du lot 370 sur la profondeur de cent soixante pieds (160′), le tout mesures anglaises. Borné à un bout au sud-est audit chemin public du Huitième Rang, à l'autre bout au nord-ouest à partie du lot 369 présentement vendue, d'un côté au nord-est à

partie du lot 369 appartenant à Bruno Morissette et de l'autre côté au sud-ouest à partie du lot 369 présentement vendue, étant entendu que cette ligne est située à vingt pieds (20′) au nord-est de la ligne du lot 370.

2. Une autre terre située en la même paroisse et rang, contenant deux arpents et un quart de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins. Bornée à un bout au sud-est par le chemin public du Huitième Rang, à l'autre bout au nord-ouest par le fronteau des terres du Sixième Rang, d'un côté au sud-ouest par partie du lot 370 décrite ci-dessous et de l'autre côté au nord-est par le lot 369 sus-décrit. Laquelle terre est connue et désignée comme étant le quart nord-est du lot trois cent soixante-dix (¼ N.-E. 370) du cadastre officiel susdit, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

3. Une autre terre située en la même paroisse et rang, contenant deux arpents et un quart de largeur en front sur la profondeur des terres dudit rang, soit vingt-huit arpents, le tout plus ou moins. Bornée à un bout au sud-est au chemin public du Huitième Rang, à l'autre bout au nord-ouest par le fronteau du Sixième Rang, d'un côté au nord-est par partie du lot 370 décrite ci-dessus et de l'autre côté au sud-ouest par partie du lot 370 appartenant à Julien Morissette. Laquelle terre est connue et désignée comme étant la moitié sud-ouest de la moitié nord-est du lot trois cent soixante-dix (½ S.-O. de ½ N.-E. 370) du cadastre officiel susdit, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire dudit immeuble un emplacement réservé par Adélard Houle aux termes d'une vente enregistrée sous le no 90218, soit un terrain situé en la paroisse de St-Sylvère, dans le Septième Rang du canton de Maddington, de forme irrégulière mesurant quatre cent vingt-deux pieds (422′) de largeur dans la ligne sud-est le long du chemin public, deux cent quarante-quatre pieds (244′) de profondeur dans la ligne sud-ouest le long du terrain de Julien Morissette et cent cinquante-quatre pieds (154′) de profondeur dans la ligne nord-est, ladite ligne nord-est étant située à vingt pieds (20′) de la terre présentement vendue; la ligne nord-ouest du terrain étant décrite comme suit, partant du côté sud-ouest du terrain réservé le long de la ligne de la terre de Julien Morissette, à peu près perpendiculairement à celle-ci; se dirigeant vers le nord-est en ligne droite sur une distance de deux cent vingt et un pieds (221′); de ce point, tournant à peu près à angle droit pour aller vers le sud-est sur une distance de quatre-vingt-dix pieds (90′); de ce point, tournant de nouveau à peu près à angle droit pour aller vers le nord-est sur une distance de deux cent un pieds (201′) et rejoindre la ligne nord-est du terrain réservé, le tout plus ou moins. Borné comme suit, au sud-est par le chemin public du Huitième Rang, au nord-est et au nord-ouest par une partie du lot 370 présentement vendue et au sud-ouest par la terre de Julien Morissette.

4. Une autre terre située en la même paroisse, sur le Sixième Rang du canton de Maddington, contenant deux arpents et trois quarts de largeur par sept arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins et sans garantie de mesure précise. Bornée à un bout au sud-est au fronteau entre le Sixième et le Septième Rangs, à l'autre bout au nord-ouest à partie du lot 366 et 367 appartenant à Réjean Richard, d'un côté au nord-est au lot 367 et de l'autre côté au sud-ouest à partie du lot 366 appartenant à Gilbert Richard. Laquelle terre est connue et désignée comme étant la partie sud-est de partie nord-est du lot trois cent soixante-six (P. S.-E. de P. N.-E. 366) du cadastre officiel susdit pour deux arpents et un quart de largeur et comme étant la partie bout sud-est de la partie sud-ouest du lot trois cent soixante-sept (P. S.-E. de P. S.-O. 367) du cadastre officiel susdit pour un demi arpent.

Il est entendu que le vendeur se désiste en faveur du présent acquéreur de tous les droits qu'il peut détenir, le cas échéant, sur partie du lot trois cent soixante-sept (ptie 367) du cadastre officiel susdit et ce vu l'imprécision des titres de propriété et s'engage par les présentes à signer tout document devenu nécessaire pour donner un titre bon et valable audit acquéreur, si besoin est.

Total: 614,14 $

Marie Clément

Un emplacement vacant composé de:

1. Une terre située en la paroisse de St-Sylvère, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-dix-sept aux plan et livre de renvoi officiels du Quatrième Rang (597, rg XV) de Maddington, paroisse Ste-Gertrude, division d'enregistrement de Nicolet, division numéro un (1) à Bécancour;

2. Une terre située en la paroisse de St-Sylvère, connue et désignée comme étant le lot numéro cinq cent quatre-vingt-dix-huit aux plan et livre de renvoi officiels du Quinzième Rang (598, rg. XV) de Maddington, paroisse de Ste-Gertrude, division d'enregistrement de Nicolet, division un (1) à Bécancour;

Contenant deux cent cinquante-quatre arpents carrés, mesures françaises plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits inhérents sans exception ni réserve.

À distraire un emplacement vacant situé en la paroisse de St-Sylvère, comté de Nicolet, connu et désigné comme étant une partie du lot cinq cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 597) aux plan et livre de renvoi officiels du Quinzième Rang (ptie 597, rg XV) de Maddington, paroisse de Ste-Gertrude, division d'enregistrement de Nicolet, division numéro un (1) à Bécancour, borné en front au nord-est par le Seizième Rang, à l'arrière au sud-ouest par les lots 531 et 532, d'un côté au nord-ouest par le lot 596 et de l'autre par le résidu dudit lot 597, mesurant en front et à l'arrière six cent douze et trente-huit centièmes de pied (612,38′) de largeur, sur une profondeur de cinq mille deux cent quatre-vingts pieds (5 280′), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits inhérents sans exception ni réserve (appartenant à Laurier Bélanger).

Bécancour, le dix janvier 1980.

4919-4-2

Municipalité du comté de Matane

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier du Conseil de comté de Matane, que les immeubles ci-dessous décrits seront vendus par enchère publique à Matane, en la salle civique de l'hôtel de ville de Matane, le TREIZIEME jour de MARS 1980, à DIX heures, à moins que les taxes, frais et autres charges, tels que ci-dessous mentionnés ne soient plus tôt payés;

Municipalité de Saint-Adelme

Noms	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Ter. et bât.*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*
Dion, Léonard	38.....	6.....	Tessier	98 acres	Ter. et bât. ..	419,80 $		18,25 $	438,05 $
Gagné, Raymond	541.....	6.....	Paroisse de Ste-Félicité	56 acres	Ter. et bât. ..	321,00		25,72	346,72
Morin, André	Sur lot 40	7.....	Tessier		Chalet	53,40	21,54	8,07	83,01

Matane, le 8 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MICHEL BARRIAULT.

4950-4-2-o

Municipalité du comté de Saint-Jean-sur-Richelieu

Avis public est, par les présentes, donné par Albert O'Cain, secrétaire-trésorier, que les terrains ci-après décrits, seront vendus à l'enchère public au lieu où le Conseil de comté tient ses sessions, à Saint-Jean-sur-Richelieu, au numéro 262 de la rue Foch, le JEUDI TREIZIEME jour de MARS 1980, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires dues, à moins que ces diverses sommes et les frais encourus ne soient payés avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de St-Bernard-de-Lacolle

Nom	*Lot et désignation*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
David, dame Ghislaine, 52, Gaston, St-Bernard-de-Lacolle, QC	67-661	174,37 $	84,99 $	259,36 $
Au sud par lot 661-68; à l'ouest par lot 661-77; au nord par lot 661-66; à l'est par lot 661-61 (rue Gaston). Superficie: 6 500 pi².				
Montreuil, Robert, 3421, Adam, Montréal, QC	636-15	103,18	84,99	188,17
Au sud par 636-16; à l'ouest par le chemin public; au nord par 636-14; à l'est par chemin Noël, (à distraire: Voirie-expropriation, rég. 102193). Superficie: 64 485 pi².				
Pelletier, Léonard, 86, Normand, St-Bernard-de-Lacolle, QC	661-133	92,69		92,68
Au sud par lot 661-134; à l'ouest par lot 659; au nord par lot 661-132; à l'est par lot 661-122 (chemin Normand). Superficie: 14 129 pi².				
Strillestsky, Daniel et Mandicz, Ihor, C.P. 501, station H, Montréal, QC	P-561	75,43	37,87	113,30
Au sud par lot P.561; à l'ouest par chemin public (St-André); au nord par lot 562; à l'est par lot 519. Superficie: 595 814 pi².				
Regal Border Investments Corp., a/s dame Adela Téodorescu, 5850, ave Souart, app. 7, Montréal, QC	561	84,19		84,19
À l'ouest de St-André. Au sud par lot 560; à l'ouest par emprise d'autoroute 15; au nord par lot 562; à l'est par chemin public (St-André).				
	561			
À l'est de St-André. Au sud par lot 560; à l'ouest par le chemin public (St-André); au nord par lot P-561; à l'est par lot 519. Superficie: 95 arp.				
Regal Border Investments Corp., a/s dame Adela Téodorescu, 5850, ave Souart, app. 7, Montréal, QC	P-560	75,31		75,31
À l'ouest de St-André. Au sud par lot 559; à l'ouest par emprise d'autoroute 15; au nord par lot 561; à l'est par chemin public (St-André).				
	P-560			
À l'est de St-André. Au sud par lot P-560; à l'ouest par chemin public (St-André); au nord par lot 561; à l'est par lot 560. Superficie: 55 arp.				

Municipalité de L'Acadie

Charron, André, adresse inconnue	P-412	9,73	30,96	40,69
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. En front vers le nord-ouest par le chemin public; vers le nord-est par partie du lot P-415; vers le sud-est et le sud-ouest par partie du lot P-412. Superficie: 9 900 pi².				
Côté, Mlle Madeleine, 604, des Bouleaux, L'Acadie, QC	P-348	176,47		176,47
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. En front au sud, par le chemin public; au nord, par la rue Brisebois; à l'est par la rue Gizèle; à l'ouest par P-348; avec bâtisses y érigées. Superficie: 11 475 pi².				

Nom	Lot et désignation	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Fortin, Mme Guy, 490, Fairfield, Greenfield-Park, QC	168-87	7,09		7,09
Paroisse de Ste-Margueirte-de-Blairfindie. Vers l'est 168-88; vers le sud par lot 165-42; vers l'ouest par lot 168-86; vers le nord par lot 168-76 (rue). Superficie: 6 500 pi².				
Lafaille, Mme Marcel, 193, St-Pierre, St-Jean, QC	165-54	4,39		4,39
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. Vers l'est par partie du lot 165, non subdivisée; vers le sud par lot 165-55; vers l'ouest par lot 165-59; vers le nord par lot 165-53. Superficie: 6 402 pi².				
Francoeur, Pierre (succ.)	P-163	47,80	13,60	61,40
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. Au nord par rue projetée; à l'est et au sud par le résidu du lot 163; à l'ouest par une autre partie du lot 163, appartenant au directeur, Loi des terres destinées aux anciens combattants. Superficie: 21 800 pi².				
Dulude, Gilles, 128, Madeleine, St-Jean, QC	161-47	115,93	134,27	250,20
Paroisse Ste-Marguerite-de-Blairfindie. (Avec bâtisses érigées). Vers le sud par lot 161-52 (rue); vers l'ouest par lot 161-46; vers le nord par lot 162-19; vers l'est par le lot 161-48. Superficie: 12 100 pi² (M.A.)				
Bélanger, Yvon, 146, Tremblay, St-Jean, QC	160-98	110,30	219,57	329,87
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. (Avec bâtisses érigées). Vers le nord par lot 160-97; vers l'est par lot 160-55 (rue) et 160-56 (rue); vers le sud par lot 160-99; vers l'ouest par 160-170 et 160-171. Superficie: 8 670 pi² M.A.				
Bergeron, Gilles, 140, Madeleine, St-Jean, QC	161-45	111,77		111,77
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. (Avec bâtisses érigées). Vers le sud par lot 161-52 (rue); vers le sud-ouest par 161-44 (rue); vers l'ouest par 161-44 (rue); vers le nord par 162-24; vers l'est par 161-46. Superficie: 12 014 pi² M.A.				
Element, Narcisse, 1173, Maisonneuve, Longueuil, QC	P-348	3,95	24,86	28,81
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. En front, au sud par la rue; en arrière, au nord par P-350; à l'ouest par P-348; à l'est par partie du lot 348. Superficie: 7 560 pi² M.A.				
Element, Narcisse, 1173, Maisonneuve, Longueuil, QC	P-348	3,70	13,05	16,75
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. En front, au sud par une rue; en arrière, au nord par P-350; à l'est par P-348 appartenant à Armand St-Louis; à l'ouest par une autre partie du lot 348. Superficie: 5 400 pi² M.A.				
Dumouchel, Gilles Inc., 721 nord, Grand-Bernier, St-Jean, QC	162-25	2,67	6,66	9,33
Paroisse Ste-Marguerite-de-Blairfindie. Vers l'ouest par lot 162-17 (rue); vers le nord par lot 162-16; vers l'est par le cadastre de la paroisse de St-Luc; vers le sud par lot 161-38. Superficie: 5 037 pi² M.A.				
Sirois, Jean-Guy, adresse inconnue	P-348-6	8,91		8,91
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. De figure trapézoïdale, borné par le sud par un chemin public (sans désignation cadastrale); vers l'ouest par lot 348-23; vers le nord par lot 348-10 (rue); vers l'est par une partie du lot 348, non subdivisé. Superficie: 25 882 pi² M.A.				
Dumouchel, Gilles Inc., 721 nord, Grand-Bernier, St-Jean, QC	162-22	128,23	367,64	495,87
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. (Avec bâtisses). Vers le nord par lot 162-17 (rue); vers l'est par lot 162-23; vers le sud par lot 161-35; vers l'ouest par lot 162-21. Superficie: 13 200 pi² M.A.				
Dumouchel, Gilles Inc., 721 nord, Grand-Bernier, St-Jean, QC	162-24	121,12	346,89	468,01
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. Vers le nord par lot 162-17 (rue); vers l'est par lot 162-18; vers le sud par lot 161-30; vers l'ouest par lot 162-17 (rue); vers le nord-ouest par 162-17 (rue); avec bâtisses y érigées. Superficie: 13 114 pi² M.A.				
Dumouchel, Gilles Inc., 721 nord, Grand-Bernier, St-Jean, QC	162-11	5,88	14,69	20,57
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blainfindie. Vers le sud par lot 162-7 (rue); vers l'ouest par lot 162-10; vers le nord par lot no 162A; vers l'est par lot 162-12. Superficie: 12 406 pi² M.A.				
Dumouchel, Gilles Inc., 721 nord, Grand-Bernier, St-Jean, QC	162-16	9,09	22,67	31,76
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blainfindie. Vers le sud par lot 162-18 et 162-17, (rue); vers l'ouest par lot 162-15; vers le nord par lot 162A; vers l'est par le cadastre de la paroisse de St-Luc. Superficie: 19 032 pi² M.A.				

Nom	Lot et désignation	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Dumouchel, Gilles Inc., 721 nord, Grand-Bernier, St-Jean, QC	162-9	5,88	14,69	20,57
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie. Vers le sud par lot 162-17 (rue); vers l'ouest par lot 162-8; vers le nord par lot 162 A; vers l'est par lot 162-10. Superficie: 12 286 pi² M.A.				
Dumouchel, Gilles Inc., 721 nord, Grand-Bernier, St-Jean, QC	162-10	5,88	14,69	20,57
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blainfindie. Vers le sud par lot 162-17 (rue); vers l'ouest par lot 162-9; vers le nord par lot 162A; vers l'est par lot 162-11. Superficie: 12 436 pi² M.A.				
Dumouchel, Gilles Inc., 721 nord, Grand-Bernier, St-Jean, QC	162-6	118,27	406,57	524,84
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blainfindie. Vers l'est par lot 162-17 (rue); vers le sud par lot 162-29; vers l'ouest par P-162; vers le nord par lot 162-7; avec bâtisses y érigées. Superficie: 12 085 pi² M.A.				
Dumouchel, Gilles Inc., 721 nord, Grand-Bernier, St-Jean, QC	162-7	122,78	482,30	605,08
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blainfindie. Ver le sud par lot 162-6; vers l'est par lot 162-17 (rue); vers l'ouest par P-162; vers le nord-est par lot 162-8; avec bâtisses y érigées. Superficie: 13 285 pi² M.A.				
Bergeron, Mme Alma, 140, chemin Deland, St-Jean, QC ...	160-54	209,56		209,56
Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blainfindie. Vers le nord par lot 160-90; vers l'est par lot 160-53; vers le sud par lot 160-60 (rue); vers l'ouest par lot 160-56, avec bâtisses y érigées. Superficie: 8 389,1 pi² M.A.				
Municipalité de Saint-Blaise				
Vincelette, Maurice, 5790, côte des Neiges, Montréal, QC ..	P-10	4,27 $	14,52 $	18,79 $
Vers l'est par P-10 appartenant à Mme M. Potvin; au sud, par une rue privée; au nord par P-10 appartenant à Adrien Giroux; à l'ouest par P-10 appartenant à Pierre Massé				
Crawford, Georges, R.R. no 1, St-Jean-sur-Richelieu, QC ...	P-139		352,13	352,13
En front, à l'ouest par le chemin Grand-Bernier; au sud par P-141; à l'est par P-35 et P-36; au nord par P-139 dudit cadastre appartenant à Ubald Chabot.				
Fortin, Florian, R.R. no 1, St-Jean, QC	P-152		259,76	259,76
À l'avant, vers l'ouest, par le chemin du rang Grand-Bernier et, de tous autres côtés, par d'autres parties du même lot originaire P-152; avec bâtisses y érigées.				
Municipalité de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix				
Cyr, Pierre, 693, Principale, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, QC ..	P-29		121,22	121,22
Au sud-est par le chemin public; à l'ouest et des 2 côtés au sud et au nord, par partie du lot 29 demeurant la propriété du vendeur.				
Gauthier, Mme Thérèse, 18, Poirier, St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, QC	P-94		167,09	167,09
À l'est par la rivière Richelieu, au sud par partie dudit lots servant de chemin privé et appartenant à H. Grégoire; au nord par la rue Fyfe; à l'ouest par le résidu dudit lot appartenant à M. Anthime Bisaillon.				
Brady, Joseph, 601, Flamevine, Vero Beach, Floride	P-94-102		27,70	27,70
Au sud par partie du lot 101; à l'est par P-99-102; au nord par le résidu dudit lot 102-94 appartenant à Achille Lamarre ou représentants; à l'ouest par lot P-76.				
Bédard-Laforest, Mme Danielle, 945, Principale, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, QC	P-72		130,99	130,99
Au sud-ouest par la 64e Avenue; en arrière et au nord-est par d'autres parties dudit lot numéro 72; en front, par la rue Principale (route 223).				

Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Nom	*Lot et désignation*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Tremblay, Marcel	85-13	7,58		7,58

Au nord par le lot 85-12; au sud par le lot 85-14; à l'est par une partie de 85-9 (rue); à l'ouest par une partie du lot 85. Superficie: 10 000 pi²

Municipalité de Saint-Valentin

Giroux-Giguère, Mme Aline, 2279, Champlain, Montréal, QC	P-8		72,75 $	72,75 $

Au nord par une autre partie dudit lot originaire; au sud, en front, par ledit rang Pierreville; à l'ouest par une autre partie dudit lot originaire appartenant à Aline Riendeau; avec bâtisses y érigées.

Arcichowoski, Klaus R.	Ptie 8	7,30		7,30

Paroisse de St-Valentin; mesurant 100 pieds de largeur le long d'une rue projetée; 150 pieds dans sa ligne ouest le long dudit lot 8 appartenant au vendeur; et environ 84 pieds dans sa ligne sud le long de la propriété de Mr. Chipman et faisant partie du lot originaire numéro 8; ensuite, le long de la voie publique, une distance d'environ 13 pieds et de l'autre côté, vers l'est, environ 140 pieds le long d'un chemin privé demeurant au vendeur, jusqu'à la rue projetée

O'Brien, Mme Dora et Provencher, Robert E., 847, Osborne, Verdun, QC	P-8		7,50	7,50

De la paroisse de St-Valentin; mesurant 100 pieds de largeur dans sa ligne sud par environ 176 pieds en profondeur et borné, en front, vers le sud par une rue projetée, à l'est par une autre rue projetée; en arrière, vers le nord, par partie dudit lot 8 appartenant à dame Girard ou représentants, et, de l'autre côté, par partie dudit lot 8 appartenant à M. Bird ou représentants. Mesures anglaises.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 8 janvier 1980.

Le secrétaire,
ALBERT O'CAIN.

4920-4-2-o

Municipalité du comté de Shefford

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de Shefford, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique à l'hôtel de ville de Waterloo, le JEUDI TREIZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts, plus les frais subséquents encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 20 novembre 1968, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité du Code municipal, article 730.

Paroisse de Stukely

Propriétaires	*Cadastre*	*Canton*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Automobile Grand-Prix Ltée	239-13	Stukely		252,38 $	59,74 $	312,12 $
Bélanger, Armand	P. 114	Stukely		82,39	57,29	139,68

Bornes: nord, sud et ouest: P. 114; est: P. 116

	P. 115	Stukely				

Bornes: nord: P. 115; est: P. 117; sud: P. 116; ouest: P. 114.

	P. 116,P. 116, P. 116	Stukely				

Bornes: nord: en partie par P. 116 (G. Robert Excavation), par P. 116 (R. Turcotte) et par P. 115; est: en partie par P. 116 (C. Dionne Inc.), par P. 116 (M. Chouinard), par P. 116 (C. Blais) et par la ligne de division entre canton de Stukely et canton de Bolton; ouest: P. 116 et P. 114.

Bourbonnais, Rémi	P. 126	Stukely		311,67	400,70	712,37

Bornes: lignes est: deux chemins; ligne sud-ouest: P. 126 (Denise Colombet); ligne ouest: lot 122; lignes nord-est: chemin public.

		Stukely				

Propriétaires	*Cadastre*	*Canton*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*

Bornes: lignes sud; pties 126 (Denis Hervey, Yvon Filteaut); lignes nord: pties 126 (Yvon Filteaut, Pierre Côté et Pierre Lemire); lignes ouest: en partie par P. 126 (Yvon Filteaut) et par un chemin public; ligne nord-ouest: P. 126 (Pierre Côté et Pierre Lemire); Ligne est: pties 126 (Huguette Jacques Bruneau, Dorian Labranche).

P. 264 ..... Stukely .....

Bornes: est: lot 268; sud: en partie par P. 264 (Jean-Pierre Gagnon) et par lot 199; ouest: pties 264 (Raymond Bélanger, Denise Birs Côté, Maurice Breton, Benoit Robitaille); nord: en partie par P. 264 (Benoit Robitaille) et sur lot 265.

P. 265 ..... Stukely .....

Bornes: lignes est: lot 268; lignes sud: lot 264, P. 265 (Benoit Robitaille); lignes ouest: P. 265 (B. Robitaille) et chemin Beaumont; ligne nord: pties 265.

P. 268 ..... Stukely .....

Bornes: est: lot 269; sud: lot 202; ouest: lot 264 et 265; nord: pties 268 (Armand Harbey, Michel Asselin).

P. 269 ..... Stukely .....

Bornes: est: lot 270; sud: lot 202; ouest: lot 268; nord: P. 269 (Armand Harvey).

P. 269 ..... Stukely .....

Bornes: nord-est: P. 269 (rue); sud-est: P. 269 (Alfred Lavoie); sud-ouest: P. 269 (Armand Harvey); nord-ouest: P. 269 (Camille Ledoux Leblond).

Centre de Recherche Phoenix ...	P. 229	Stukely		150,78 $	28,45 $	179,23 $

Bornes: est: P. 229 (Chobermont Inc.); sud: P. 229 (Chobermont Inc.); ouest: chemin Blanchard; nord: P. 229 (Claude Hébert).

Chobermont Inc.....	124-1, 124-2, 124-3, 130-2, 229-12, 229-13, 229-19, 229-1, 230-1, 230-2, 230-3, 230-13-1, 230-22, 230-14, 230-19, 230-20, 231-1, 231-2	Stukely		1 879,53	436,16	2 315,69

P. 123 ..... Stukely .....

Bornes: est: P. 123 (Ricomar Inc.); sud: P. 123; ouest: chemin 1er Rang; nord: lot 229.

P. 124 ..... Stukely .....

Bornes: est: lot 129; sud: lot 125 et pties 124; ouest: lot 123 et pties 124; nord: lot 230 et pties 124.

P. 229 ..... Stukely .....

Bornes: est: P. 229 (Ricomar Inc.); sud: lot 123 et chemin 1er Rang; ouest: chemin; nord: 229-18.

P. 230 ..... Stukely .....

Bornes: est: 230-21; sud: lot 124; ouest: lot 229; nord: 230-16, -17, -18 et 230-21 et P. 230.

P. 230 ..... Stukely .....

Bornes: est: lot 231; sud: P. 230, 230-2 (rue), 230-9; ouest: lot 229; nord: P. 230.

P. 231 ..... Stukely .....

Bornes: est: P. 233; sud: 231-1, 231-2, 231-3, pties 231; ouest: pties 230; nord: lot 232.

Clark, Edouard	225-21	Stukely		12,62	5,80	18,42
Cormier-Nisbet, Lina	226-15	Stukely		128,78	42,69	171,47
Côté-Desjardins, Denise	P. 134-41	Stukely		102,30		102,30

Bornes: est: 134-2; sud: comté de Brome; ouest: lac d'Argent; nord: P. 134-41 (René Hamel).

Dodier, Emilien	P. 242	Stukely		44 83		44,83

Bornes: de tous ses côtés par lot 242.

P. 242 ..... Stukely .....

Propriétaires	*Cadastre*	*Canton*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*

Bornes: nord-est, est, sud, sud-ouest et ouest: autres parties 242; sud-est: lots 242-38, 242-39 (rue), P. 242.

Domaine d'Estrie St-Laurent .... 126-169, 321-1 ... Stukely ..... 161,64 $ 228,86 $ 390,50 $
P. 128-1 ..... Stukely .....

Bornes: nord: P. 128-1; est: 132-25; sud-ouest: 128-144; ouest: rue.

P. 155 ..... Stukely .....

Bornes: lignes nord, est et ouest: P. 155 (S.R.J. Consultant Inc.); sud-ouest: P. 155 (Fritz Desmangles).

P. 320 ..... Stukely .....

Bornes: est: P. 320 (Oscar Bérubé); sud: P. 320 (Roland Jones); ouest: 320-6 (rue); nord: 320-5 (rue).

P. 320 ..... Stukely .....

Bornes: est: 320-2; sud: 320-1; ouest: P. 320 (Roland Lavigne); nord: P. 320 (Roland Jones).

P. 320 ..... Stukely .....

Cette partie est séparée par le chemin Beaumont. D'un côté du chemin, bornes: est: P. 320 (Michèle Hardy Leblanc); sud: 320-3 ouest: chemin Beaumont; nord: lot 317. De l'autre côté du chemin: sud-est: chemin Beaumont; ouest: lot 315; nord: lot 317.

P. 320 ..... Stukely .....

Bornes: nord: P. 320 (Domaine d'Estrie St-Laurent); est: P. 320 (Armand Dadoun); sud: 320-5 (rue); ouest: P. 320 (Oral Demers).

P. 320 ..... Stukely .....

Bornes: est: P. 320 (Domaine d'Estrie St-Laurent); sud: P. 320 (Armand Dadoun) et P. 320 (Domaine d'Estrie St-Laurent); ouest: P. 320 (Lucienne Charland Fournier); nord: 320-3 (rue).

P. 320 ..... Stukely .....

Bornes: est: lot 321 et 322; sud: pties 320; ligne ouest: P. 320 (Barbara Leadbeater), 320-4 (rue); ligne nord: P. 320 (Fritz Desmangles) et 320-5 (rue).

P. 320 ..... Stukely .....

Bornes: est: 320-4 (rue); sud: 320-5 (rue); ouest: P. 320 (Philippe Lavaysse), P. 320 (Armand Dadoun); ligne nord: P. 320 (Philippe Lavarysse), 320-3 (rue).

P. 321 ..... Stukely .....

Bornes: est: 321-9 (rue); sud: P. 321 (Ronald G. Langelier); ouest: lot 320; nord: P. 321 (Vito Beato).

P. 321 ..... Stukely .....

Bornes: est: P. 321 (Germain Fiset); sud: 321-5; ouest: P. 321 (Julien Gagnon); nord: 321-10.

P. 321 ..... Stukely .....

Bornes: nord: 321-10 (rue); est: 321-11 (rue); sud: 321-8; ouest: P. 321 (Dave Forrest).

P. 321 ..... Stukely .....

Bornes: est: P. 321 (Jean-Paul Houde); sud: 321-12 (rue); ouest: 321-11 (rue); nord: 321-16 (rue).

P. 321 ..... Stukely .....

Bornes: est: lot 324; sud: 321-15; sud-ouest: 321-11 (rue); ouest: 321-1; nord: lot 322.

P. 154 ..... Stukely .....

Bornes: nord: lac; sud: chemin privé; est: ruisseau; ouest: P. 154.

P. 154 ..... Stukely .....

Bornes: est: lot 155; sud et ouest: P. 154 (S.R.J. Consultant Inc.); nord: lot 240.

Domaine Val Orford Inc. ..... 241-50, 241-61, 241-64, 241-65, 241-66, 241-67, 239-12 Stukely 52,34 30,06 82,40
P. 239-6 ..... Stukely .....

Propriétaires	*Cadastre*	*Canton*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Bornes: nord et est: 239-4 (rue), 239-2; ligne sud: P. 239-6 (Gestion Stukely Sud Ltée), 239-7; ligne ouest: P. 239-6 (Gestion Stukely Sud Ltée), chemin Stukely Wood.						
	P. 241-38	Stukely				
Bornes: nord et est: P. 241-38 (Marcel Pépin); sud: 241-20 (rue); ouest: 239-15.						
	P. 241-58	Stukely				
Bornes: nord: 241-9; est: 241-59 (rue); sud: P. 241-58 (Stella Morin Mailhot; ouest: 241-50.						
Gaudard, Denis	P. 317	Stukely		22,24 $	26,37$	48,61$
Bornes: nord: P. 317 (Conrad St-Amant); est: P. 317 (Jean-Paul Gazaille); sud: lot 320; ouest: chemin Beaumont.						
Gestion Stukely Sud Ltée	239-7	Stukely		1 105,83	507,21	1 613,04
	P. 239-6	Stukely				
Bornes: nord et est: P. 239-6 (domaine Val Orford); sud: 239-7; ouest: chemin Stukely Wood.						
Howard, Douglas Bartlett	P. 226	Stukely		295,82	521,71	817,53
Bornes: nord, est et sud: P. 226 (Claude Hébert); ouest: chemin Blanchard.						
Hébert, Claude	P. 229	Stukely		749,88	224,08	973,96
Bornes: est: lot 230;sud: pties 229; ouest: lot 226; nord: lot 288.						
	P. 230	Stukely				
Bornes: est: lot 231 et lot 232; sud: P. 230; ouest: lot 229; nord: lot 289.						
	P. 226	Stukely				
Bornes: est: lot 229; sud-ouest et ouest: pties 226 et le chemin Blanchard; nord: pties 226 et lot 285.						
Labrecque-Jasmin, Gabrielle	P. 274	Stukely		126,09	120,80	246,89
Bornes: est et sud: P. 274 (Pierre Langlois); ouest: P. 274 (Arthur Louis Bérubé); nord: chemin de la mine.						
Investissements Stukely-Sud	240-11, 241-37, 241-42, 241-68	Stukely		188,00	123,30	311,30
	P. 239	Stukely				
Bornes: est: lot 240; sud: lot 153; ouest et nord: P. 239 (Domaine Val Orford).						
	P. 240	Stukely				
Bornes: est: lot 242; sud-ouest et à l'ouest: 240-5 (rue), 240-19, 240-20, 240-21, 240-23 à -26 inc.; nord: lot 241; nord-est: 240-18 (rue).						
	P. 240	Stukely				
Bornes: nord-est et à l'est: pties 240; sud: lot 154; ouest: lot 239.						
Magas, Shane	P. 261	Stukely		42,56	37,35	79,91
Bornes: est: P. 261 (rue); sud: P. 261 (John Forrester); ouest: lot 260; nord: P. 261 (Ferdinand Bédard).						
McGovern, George	P. 274	Stukely		81,93		81,93
Bornes: nord-est: P. 274 (Russell Savage); sud-est: chemin de la mine; ouest: lot 273.						
McLean, Ariane Lee	P. 229	Stukely		28,68	26,88	55,56
Bornes: nord-est: 229-4 et 229-5; sud-est: chemin; ouest: chemin Blanchard; nord: P. 229.						
North American Expansion Corporation	118	Stukely		1 225,47	584,13	1 809,60
	119-1 à 119-33 incl.	Stukely				
	P. 119	Stukely				
Le lot 119, sauf et à distraire: partie vendue à Bruce Lerner (enrg. 220982) et les subdivisions 119-1 à -33 incl.						
		Stukely				
120-5, 120-8, 120-15, 120-16, 120-19, 129-25, 120-27 à 120-31 incl., 120-38 à 120-40 incl., 120-45, 120-47, 120-52 à 120-54 incl., 120-56 à 120-66 incl., 120-72, 120-98, 120-100, 120-106 à 120-116 incl., 120-121 à 120-131 incl., 120-133, 120-134, 120-137, 120-141, 120-143 à 120-158 incl., 120-160 à 120-168 incl., 120-175, 120-180, 120-182.						

Propriétaires	Cadastre	Canton	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
	P. 120	Stukely				
Le lot 120, sauf et à distraire les subdivisions 120-1 à 120-182 incl. 121-2 à 121-10 incl., 121-15 à 121-31 incl., 121-34 à 121-43 incl., 121-45, 121-64 à 121-70 incl., 121-72 à 121-75 incl., 121-77 à 121-79 incl., 121-82 à 121-84 incl., 121-94 à 121-98 incl.						
Paquin-St-Vincent, Solange	P. 239	Stukely		65,07 $	21,95 $	87,02 $
Bornes: nord-est: 239-1 (rue); est: P. 239 (Domaine Val Orford); sud: P. 239 (Domaine Val Orford); ouest: P. 239 (Domaine Val Orford); nord-ouest: chemin Stukely Wood.						
Pépin, Marcel	239-19, 241-33, 239-8, 241-62	Stukely		59,97		59,97
	P. 241-38	Stukely				
Bornes: est: 241-40; sud: P. 241-38 et 241-20 (rue); ouest: P. 241-38, 239-15, 239-16; nord: 241-39.						
Peterson, Carl R.	P. 320	Stukely		23,51	36,58	60,09
Bornes: nord: rue; sud: P. 320-2 et P. 320; est et ouest: pties 320.						
Scattolin, Elio	132-58	Stukely		2 427,49	1 563,91	3 991,40
S.R.J. Consultants Inc.	P. 154	Stukely		485,47	167,45	652,92
Bornes: est: lot 155 et P. 154; sud: comté de Brome; ouest: lot 154; nord: lot 240.						
	P. 155	Stukely				
Bornes: est: lot 156 et lot 157; sud: comté de Brome; ouest: lot 154 et P. 155; nord: P. 155 et lot 242.						
	P. 156	Stukely				
Bornes: est: P. 156; sud: comté de Brome; ouest: lot 155; nord: lot 157 et lot 158.						
	P. 157	Stukely				
Bornes: est: lot 158; sud: lot 156; ouest: lot 155 et P. 157; nord: lot 243 et P. 157.						
	P. 158	Stukely				
Bornes: est: lot P. 158 et comté de Sherbrooke; sud: lot 156 et P. 158; ouest: lot 157; nord: lot 243 et P. 158.						
	P. 242	Stukely				
Bornes: est: lot 243, lot 244 et pties 242; sud: 242-19 (rue), 242-38, 242-39 (rue), 242-40 à -44 incl., pties 242; ouest: lot 241, pties 242 et 242-18 (rue), 242-15; nord: lot 299, pties 242, 242-18 (rue).						
	P. 243	Stukely				
Bornes: est: comté de Sherbrooke; sud: lot 158 et pties 243; ouest: lot 242 et pties 243; nord: lot 244 et pties 243.						
Tessier, Richard H.	P. 274	Stukely		34,34	2,20	36,54
Bornes: est: lot 275; sud: P. 274 (Ferdinand Bédard); ouest: P. 274 (passage); nord: P. 274 (Rachel Latour).						
Municipalité de Béthanie						
Bélanger, Armand	841	Ely		3,23		3,23
Village de Lawrenceville						
Beauvais, Arthur	818	Stukely			379,83 $	379,83 $
Municipalité de Maricourt						
Lamontagne, Gilles	P. 737	Ely		8,90 $	41,94 $	50,84 $
Bornes: nord: lot 738; sud: P. 737; est: chemin public; ouest: P. 737						

Propriétaires	*Cadastre*	*Canton*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Hogues, Michel	P. 739	Ely		7,79 $	35,62 $	43,41 $
Un terrain mesurant un acre de largeur par la profondeur à partir de la route jusqu'au milieu du ruisseau. Ledit terrain est borné: est: lot 741 (Johnny Bonneau); ouest: P. 739; nord: route; sud: autre moitié dudit ruisseau.						
		Municipalité de Ste-Anne-de-Larochelle				
Couture, Paul-Emile	P. 545	Stukely		88,68 $	323,36 $	412,04 $
Bornes: nord: chemin public; est: lot 546; sud: P. 545 (Normand Robidas); ouest: lot 540.						
Couture, Paul-Emile et Serge	P. 517, P. 518	Stukely		26,12		26,12
Bornes: nord: par des parties des lots 517 et 518; est: résidu du lot 518; sud: chemin; ouest: lot 516.						
Mowat, Peter	P. 506	Stukely		30,12		30,12
Bornes: nord: lot 608; sud: résidu du lot 506; est: lot 507; ouest: ligne de division des cantons de Shefford et Stukely.						
	P. 608	Stukely				
Bornes: est: lot 611; sud: lot 506; ouest: ligne de division des cantons de Shefford et Stukely; nord-ouest: route.						
Smith, Anna Klee	P. 740	Stukely		15,15		15,15
Bornes: nord, sud: pties 740; est: lot 745; ouest: ligne de division des cantons de Shefford et Stukely.						
Robidas, Normand	P.545	Stukely		32,12	126,14	158,26
Bornes: nord: P. 545 (Paul-Emile Couture); est: lot 546; sud: lot 540A; ouest: lot 540. Dans une autre ligne nord, est et sud: P. 545 (Ed. Casavant).						
	P. 546	Stukely				
Bornes: nord: lots 658 et 659; est: P. 546 (J.-Paul Robert); sud: lot 457; ouest: lots 540A, 545, 544. Dans une autre ligne nord, ouest et sud: P. 546 (Ed. Casavant).						
		Canton de Ste-Cécile-de-Milton				
Chatelain, Jean-Marc	17A-57, 17A-67, 17A-66	Milton	1	26,31 $	14,20 $	40,51 $
Lussier, Alphonse	P. 18A	Milton	5		233,12	233,12
Bornes: est: rivière Noire, au coin du chemin public; nord: route 137; ouest: lot appartenant à Jos D'Amour (aujourd'hui Marcel D'Amour).						
Racicot, Israël	P. 7B	Milton	1	9,79	52,82	62,61
Bornes: est: autre P. 7B (Marcel Desparts); sud: chemin du rang 1; ouest: lot 7D rg 1, Milton; nord: 7A, rg 2, Milton.						
Ambrozaitis, Stan	P. 14B	Milton	5	12,82	147,59	160,41
Le lot 14B, rang 5, Milton, sauf et à distraire la partie vendue au ministère de la Voirie (enreg. 150049).						
Guay, Moise	P. 18C	Milton	2	3,72	23,60	27,32
Bornes: est: lot 18B rg 2, Milton; sud: lot 18B rang 2, Milton; ouest: chemin Beauregard; nord: chemin des 2e et 3e Rangs.						
Leclerc, Gilles	7A-2	Milton	1		20,76	20,76
		Paroisse de St-Joachim-de-Shefford				
Baker, John	P. 188	Shefford		48,82 $	100,72 $	149,54 $
Bornes: nord: chemin public; sud, est et ouest: autres parties du 188.						
Bonneau, Jean-Paul	104, 105	Roxton		21,08	147,95	169,03
Bouffard, Réjean	P. 134	Roxton		60,67		60,67
Bornes: nord: chemin public; sud, est et ouest: autres parties du 134.						

Propriétaires	Cadastre	Canton	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bouthillier, Léon, Inconnu	P. 276	Shefford		21,83 $	118,04 $	139,87 $
Bornes: nord: rivière Yamaska; est et sud: chemin public; ouest: autres parties du 276.						
Boyer (Hudon), Adéla, Inconnu	138, 139	Shefford		3,76	13,70	17,46
Pratt, Robert, Inconnu	P. 261	Shefford		5,30		5,30
Bornes: nord: chemin public; est: P. 262; ouest et sud: ministère des Richesses naturelles étant d'autres résidus du 261.						
Brodeur, Calixte, succ., Inconnu	149, 150	Shefford		3,51	11,56	15,07
Brodeur, Calixte Succ. a/s Laurent Hudon (inconnu)	150-1	Shefford		2,14	1,96	4,10
Vallée, Jean	P. 307	Shefford		122,32		122,32
Bornes: nord et sud: P. 307; est: lot 609 du canton de Stukely; nord-est: chemin Béthanie.						
Horner, Franz T.	P. 323	Shefford			36,23	36,23
Bornes: sud: P. 323 (Carl Baur); nord, est et ouest: autres parties du 323.						
	P. 331	Shefford				
Bornes: nord et ouest: P. 331; est: P. 330; sud: chemin public.						
Paroisse de Ste-Pudentienne						
Brunelle, Jean	P. 6A	Roxton	5	73,93 $	142,75 $	216,68 $
Bornes: nord: P. 6A; est: lot 7A; sud: chemin public du 5e Rang de Roxton; ouest: P. 6A.						
Wooley, Garry	P. 6D	Roxton	4	99,92	11,63	111,55
Le lot 6D, rang 4, Roxton, moins la partie appartenant à M. Claude Beaumont (enreg. 255566). Superficie: 738 pieds carrés, largeur sur chemin séparant 4e et 5e Rangs x 387' de profondeur.						
Village de Stukely						
Dominique, Robert	P. 168	Stukely			264,73 $	264,73 $
Bornes: nord-ouest: P. 168 (emprise route nationale 112) et P. 168; est et sud: P. 168 (Raymond Vallières); ouest: P. 168.						
Canton de Valcourt						
Copping, Normand	P. 615	Ely		19,72 $		19,72 $
Bornes: nord: P. 617; est: P. 614; sud-ouest: chemin public.						
Hymor Associates Ltd	P. 722	Ely		19,93		19,93
Bornes: nord-ouest: chemin public; est: P. 617; sud: lot 721.						
Groulx, Jean-Louis	P. 229	Ely		20,40		20,40
Bornes: nord-ouest: chemin public; nord-est: P. 229; sud-ouest: P. 229.						
Boucher, Emile	203-1	Ely		18,95		18,95
Romiti, Luciano	P. 435	Ely		27,92		27,92
Bornes: nord: lot 435; est: P. 435 (chemin public), P. 435 (Normand Lussier), P. 435 (J.B. Lussier); sud: lot 434; ouest: lot 524 et rivière Noire.						
Village de Warden						
Forget, Roger	P. 533	Shefford		120,92 $	35,95 $	156,87 $
Bornes: nord: lot 535; sud: rue projetée (P. 533); est: P. 533; ouest: P. 533 (Frédéric Forget).						

Canton de Granby

Propriétaires	*Cadastre*	*Canton*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Blais, Denis	795-22	Granby		81,64 $		81,64 $
Gilbert, Gaston	P. 867	Granby		2,01		2,01
Bornes: nord: chemin public; est: P. 867 (M. Perreault); sud: P. 867 (Denis Dion); ouest: P. 867 (Edmond Jolin).						
Malo, Gérard	869-113	Granby		4,93		4,93
Marinelli, Innocenzo et R.	795-4, 795-74, 795-75, 795-73	Granby		18,81	44,94 $	63,75
Roy, Réal	802-15	Granby		81,75	300,63	382,38
Morin, Jean-Paul	789-196	Granby			780,68	780,68
Courtemanche, Roger	802-42	Granby			14,85	14,85
Bousquet, Jean-Luc	869-27-12	Granby			30,50	30,50
Larouche, Romuald	P. 464	Granby			95,63	95,63
Bornes: nord: P. 464 (Yvon Poulin); est: lot 463; sud: chemin du 5e Rang ouest; ouest: P. 464 (Yvon Poulin).						
Martel, Denis	P. 638	Granby			54,87	54,87
Bornes: nord, ouest et dans une ligne est: P. 638 (Honoré Martel); autre ligne est et dans une ligne sud: P. 638 (Robitaille et Lacasse); autre ligne sud: chemin Canton.						
Corp. d'Electronique Shefford (Par. Ste-Cécile-de-Milton)	10B-1, 10A	Granby	10		398,25	398,25
	P. 10B	Granby	10			
(Par. Ste-Cécile-de-Milton) Bornes: nord: autre P. 10B, rg 10; est: lot 10A; sud: lot 801 et 10B-2, rg 10; ouest: lot 10B-2, 11A et 11B rg 10.						
	P. 10	Granby	11			
(Par. Ste-Cécile-de-Milton) Bornes: nord: P. 10 rang 11 (emprise chemin public); est: lot 871; sud: 10A rg 10; ouest: autre P. 10 rang 11.						
	P. 801	Granby	9			
Bornes: nord: 10B-1 et P. 10B rg 10 Granby; est: P. 801; sud: 801-1; ouest: P. 801 (emprise chemin public chemin Labonté).						

Granby, le 9 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD LEDOUX.

4970-4-2-o

Municipalité du comté de Saint-Maurice

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Paul Desaulniers, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique en la salle du Conseil de comté de Saint-Maurice à Yamachiche, et située au sous-sol de l'église, lieu où le Conseil dudit comté tient ses sessions, le JEUDI TREIZIÈME jour de MARS 1979, à DIX heures, pour taxes municipales, scolaires et autres redevances, dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais encourus avant la vente.

La Commission municipale du Québec, à sa séance en date du 10 décembre 1979, a adopté la résolution suivante: La Corporation municipale du comté de Saint-Maurice est autorisée à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus par ladite corporation pour non paiement de taxes au cours de l'année 1980, à condition que ladite énumération abrégée ne s'applique qu'aux numéros cadastraux d'immeubles qui sont consécutifs et qui appartiennent au même propriétaire, le tout conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 730 du Code municipal.

Municipalité de Charette

Nom	*Lots*	*Superficie*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Autres*	*Total*
Mongrain, Claude, 1er Rang, Charette	P-158	37 000 pi²			65,15 $	65,15 $
Un terrain situé dans le rang 1 et borné au nord par la P-158, propriété de M. Armand Martineau, au sud par la P-408, propriété de M. William Ahare, à l'est par le rang 1, à l'ouest par P-160 et P-158, propriété de madame Guylaine Bergeron.						
Sullivan, Denis O., 407 St-Nicolas, Montréal.	P-540	15,46 arp	38,13		11,67	49,80
Un terrain du cadastre de St-Elie, borné au sud-ouest par le 6e Rang, autrefois le 3e Rang, au nord-ouest, par le lot P-543, M. Pascal Grenier, au sud-est P-539, P-540, M. Philias Aucoin, au nord-est par les lots 541 et P-440, propriété de MM. Guimond et Boulanger.						

Municipalité de Saint-Boniface

Ayotte, Yval, 1400, 12e Avenue, app. 103 . Pointe-aux-Trembles.	P-352	100 × 100′	15,96 $	6,67 $	11,67 $	27,63 $
Un terrain situé au 7e Rang, P-352, cadastre de St-Boniface, de 100′ de largeur, une profondeur de 100′, borné ainsi de chaque côté et en arrière par le terrain de M. Paul-Émile Lord, en front vers le sud-est par le terrain de M. Roger Michaud.						
Gauthier, Jacques, 630, Principale, St-Boniface.	P-222, P-222	137 x 635′ et 210 x 635′	420,00		16,67	437,66
Leclerc, Claude, 2613, Dollard, app. 3, Shawinigan.	P-256	75 x 115′	8,20		11,67	19,87
Un terrain connu comme étant une partie non subdivisée du lot P-256 du cadastre de St-Boniface, mesurant 75′ de largeur en front et en arrière par 115′ de profondeur, borné en front vers le nord-ouest par le chemin Ste-Marie, en arrière vers le sud-est par la ligne de division des lots 256 et 255.						
Sheddid Hafez Fattah, 1257, Maisonneuve, Montréal, QC	183-47	Un terrain			55,92	55,92
Un terrain étant la subdivision 183-47 du cadastre de St-Boniface. Borné au nord par le lot 183-48, à l'est par P-183, au sud par le lot 183-46, à l'ouest par le lot 183-40 désigné comme étant la rue St-Jean.						
Toussignant, Serge, 8048, St-Hubert, Montréal, H2R 2P3	P-254,	8 250 pi²	11,00		6,67	17,67

Nom	*Lots*	*Superficie*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Autres*	*Total*
Un terrain de formes irrégulières, P. 254 du cadastre de St-Boniface, borné en front par une rue projetée, en arrière par M. Bernard Lemay, d'un côté par madame Tousignant, et de l'autre côté par le vendeur M. Paul-Émile Pellerin. Mesurant plus ou moins 75 pieds de largeur par 110 pieds de profondeur du côté de madame Tousignant et 100 pieds de profondeur du côté de M. Paul-Émile Pellerin.						
		Municipalité de Saint-Élie				
Cyr, Clément, 366, rue Leclerc, Trois-Rivières-Ouest.	P-9A	50 x 80'	0,67 $	238,56 $	16,67 $	256,90 $
Un terrain portant le numéro (P. 5-A) sur un plan non officiel préparé par le vendeur M. Come Philibert, connu comme étant partie du lot P. 9A du 7e Rang, du cadastre de St-Élie-de-Caxton. Mesurant 50' de largeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est, sur une profondeur de 80' dans ses côtés nord-est et sud-ouest et borné comme suit: au nord-ouest par la plage du lac Oueillet, au nord-est par une autre partie du même lot appartenant au vendeur, et au sud-est par une rue (chemin du Lac), au sud-ouest par une autre partie (rue Lachance) lesdites rues mesurant 30' de largeur.						
Pigeon, Normand J., 30, place Champlain, Cap-de-la-Madeleine.	P-7-B, rang 4	15,9 acres	3,36		10,50	13,86
Un terrain situé au 4e Rang du Township de Caxton, connu et désigné comme étant le numéro (7B) aux plan et livre de renvoi officiels de St-Élie-de-Caxton. Borné au sud-ouest par le chemin entre les 3e et 4e Rangs, au nord-est par le chemin entre les 4e et 5e Rangs; au sud-est par le lot 7A; au nord-ouest par le lot 7C et une route publique.						
		Municipalité de Saint-Gérard				
Lessieurs, Gilles, 583, rue Principale Ste-Flore.	P. 599	65 x 135'		33,48 $	11,67 $	45,15 $
Un terrain, lot P. 599 du cadastre de Ste-Flore: mesurant 65' de largeur par 135' de profondeur. Borné en front vers le sud par une rue actuellement tracée, en arrière vers le nord par P. 598 appartenant à Mme Dubé, du côté est par P. 599 appartenant à Mme Marcel Beaudet et vers l'ouest par P. 599 appartenant à M. Donat Juneau.						
		Municipalité de Yamachiche				
Gagnon, Roland, 50, St-Laurent, Maskinongé, QC	P. 911	4,5 arp	15,38 $		70,30 $	85,68 $
Un terrain P. 911 du cadastre de Yamachiche, contenant un demi arpent de largeur, sur vingt de profondeur, borné comme suit: en front par le lac St-Pierre, en profondeur par la route no 2, du côté nord-ouest par le lot 912, et du côté nord-est par Omer Ferron ou représentants. À distraire, la partie qui a été vendue au ministère des Transports du Québec pour la construction de l'autoroute 40. Voir contrat en date du 17 décembre 1973, au Bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, sous le numéro 288796.						
Ferme Agrobec Enrg., 1071, Grande-Rivière-Sud à Yamachiche.	360, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 368, P. 369, P. 333.	186,17 arp	680,01	137,39	24,00	841,40

Yamachiche, le 15 janvier 1980.

Le secrétaire-trésorier,
PAUL DESAULNIERS.

5061-5-2-o

Errata

Gazette	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
1(05-01-80)	Domicile légal (Article 30)	11	COMITÉ DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE (1979) POUR UNICEF QUÉBEC 1633-7032	COMITÉ DE L'ANNÉ INTERNATIONALE DE L'ENFANCE (1979) POUR UNICEF QUÉBEC 1633-7032
42(20-10-79)	Domicile légal (Article 30)	9389	LES MINES MADELEINE LTÉE 1297-9142	LES MINES MODELEINE LTÉE 1297-9142

4987-o

DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPOSAGE LAKESHORE LTÉE
LAKESHORE MOVERS & WAREHOUSING LTD.

Prenez note que dans l'avis paru le 12 janvier 1980, à la page 173 du numéro 2 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPOSAGE LAKESHORE LTÉE — LAKESHORE MOVERS & WAREHOUSING LTD.»

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o 1372-9165

LABORATOIRE DENTAIRE DE COURONNES ET DE PONTS DE L'ESTRIE INC.
EASTERN TOWNSHIPS CROWN & BRIDGE DENTAL LABORATORY INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 12 janvier 1980, à la page 173 du numéro 2 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «LABORATOIRE DENTAIRE DE COURONNES ET DE PONTS DE L'ESTRIE INC. — EASTERN TOWNSHIPS CROWN & BRIDGE DENTAL LABORATORY INC.».

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o 1240-9546

MANUFACTURE D'HABITS LE ROI DU VÊTEMENT DE VERDUN INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 12 janvier 1980, à la page 173 du numéro 2 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: «LE ROI DU VÊTEMENT DE VERDUN INC.».

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o 1268-1243

VÊTEMENTS DE SPORT D'AMÉRIQUE ELTA INC.
ELTA AMERICA SPORTSWEAR INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 12 janvier 1980, à la page 174 du numéro 2 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: «VÊTEMENTS DE SPORT D'AMÉRIQUE ELHO INC. — ELHO AMERICA SPORTSWEAR INC.».

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

4988-o 1502-0340

Veuillez noter que dans l'avis publié à la page 8025 de l'édition numéro 34 du 25 août 1979, la définition du mot dotation aurait dû se lire: «dotation, n.f.» au lieu de «dotation, n.m.». Au dernier paragraphe troisième ligne nous aurions dû lire: «des Mohawks» au lieu de: «de Mohawks».

4987-o

No 705-05-000 627-797

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE contre TREMBLAY *ET AL.*

Veuillez noter que dans l'édition numéro 2 du 12 janvier 1980, le lot annoncé en vente pour le 14 mars 1980, à L'Assomption, était mentionné en lettres «comme étant le lot numéro deux cent soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154-263) alors qu'il aurait fallu y lire en lettres:» le lot numéro deux cent soixante-trois de la subdivision officielle du lot originaire cent cinquante-quatre.»

Joliette, le 18 janvier 1980.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

5102-o

Municipalité du comté de Matapédia

Veuillez noter que deux erreurs typographiques se sont glissées dans l'avis publié à la page 607 de l'édition numéro 3 du 19 janvier 1980. Sous la colonne numéro de lot, ville d'Amqui, corriger P. 159-1-14 pour se lire: «P. 159-2-14».

À la page 608, sous la colonne taxes scolaires, municipalité de St-Tharsicius, nous aurions dû lire: «16,75 $» au lieu de : «16,76 $».

4987-o

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Veuillez noter que dans les avis de ventes de propriétés pour non-paiement de taxes qui ont paru dans le journal de la *Gazette officielle* en date des 9 et 16 janvier 1980, il y a lieu de remplacer les numéros de rangs par les suivants.

Cadastre officiel de la paroisse de Ste-Agathe, canton de Beresford

No de rôle	*Nom du propriétaire*		*Rang*
4199-52-9050	Colchester Holdings Co.	aurait dû se lire	Rang 11
4199-62-5428	Colchester Holdings Co.	aurait dû se lire	Rang 11
4199-52-8854	Colchester Holdings Co.	aurait dû se lire	Rang 11
4199-62-2242	Colchester Holdings Co.	aurait dû se lire	Rang 11
4199-84-7544	Triad Laurentian Properties	aurait dû se lire	Rang 11
4199-55-2080	Triad Laurentian Properties	aurait dû se lire	Rang 11
4199-56-0546	Triad Laurentian Properties	aurait dû se lire	Rang 11
4199-56-3024	Triad Laurentian Properties	aurait dû se lire	Rang 11
4199-57-4010	Triad Laurentian Properties	aurait dû se lire	Rang 11
4199-03-9060	Triad Laurentian Properties	aurait dû se lire	Rang 11
4101-85-6030	Dohan, Juliette	aurait dû se lire	Rang IV

Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 janvier 1980.

Le greffier,
MARCELLE PELLERIN.

4956-4-2-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

COOPÉRATIVE D'HABITATION BÉGINOISE DE LONGUEUIL (LA) (*Formation*) 1399

AVIS DIVERS

AIR SCHEFFERVILLE INC. (*L.P.S. article 12*) 1399
COMÉDIE NATIONALE (LA) (*L.P.S. article 12*) 1399
DISTRIBUTIONS J.P. TREMBLAY INC. (LES) (*L.P. article 12*) 1399
ENTREPRISES KERYSYL LTÉE (*L.P.S. article 12*) 1399
FERME CLAUDE RHÉAULT INC. (*L.P. article 12*) 1399
JAMES BAY TOURISM CORPORATION (*L.P.S.*) 1399
LONGUEUIL, VILLE (*Rues et ruelles*) 1399
MISSIONS DES SOEURS MISSIONNAIRES DU CHRIST-ROI (LES) (*L.P.*) 1400
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 1400
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 1401
SAINT-JACQUES-DE-LEEDS, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 1402
SOCIÉTÉ DE TOURISME DE LA BAIE JAMES (LA) (*L.P.S.*) 1399
STUKELY-SUD, VILLAGE (*Requête*) 1402
SUCCESSION JEAN-GUY GAUTHIER (*Bénéfice d'inventaire*) 1402

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DE ST-PAUL L'ERMITE (LA) (*Changement d'affiliation*) 1402
CAISSE POPULAIRE INDUSTRIELLE DE TROIS-RIVIÈRES (*Changement de siège social*) 1402

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BAIRD, GÉRARD CHARLES 1403
BEAULNE, RICHARD 1403
BOUSQUET, MARIE JUSTINE AGNÈS 1403
DERYTTER, ALAIN 1403
DION, CHANTAL 1403
ÉTHIER, CAROLE 1403
ÉTHIER, LORRAINE 1403
FINGERHUT, ALEX 1403
LAMONTAGNE, JOSEPH DANIEL YVES 1403
LAVOIE, MARIE-YVONNETTE GHYSLAINE 1404
LEVY, DOUGLAS WARNER 1404
MARIE JEANNINE MONIQUE 1404
MERCIER, JEAN 1404
MICHAUD, JOCELYN 1404
RATTHÉ, MARIE ANNE LYNE 1404
RIZKALLAH, NADER KAMILL 1404
STOLOVITCH, JACK 1404
SYLVAIN, MARIE AGATHE GERTRUDE 1405
WAGEMANS, ANDRÉ 1405

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. ANDRÉ ST-AMAND (*Assignation*) 1405
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. GARY URIAN (*Assignation*) 1405
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. GÉRARD LAPRISE (*Assignation*) 1405
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JEAN-PIERRE BLACKBURN (*Assignation*) 1406
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. LAURÉAT BOLDUC(*Assignation*) 1406
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. STANLEY EPSTEIN (*Assignation*) 1406

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Page

DÉCISION RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER ... 1378
— CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ ... 1381
— DÉCHETS ... 1396
— LOCATION ... 1387
— MARTIME ... 1398
— PRODUITS NOMMÉS ... 1387
— TAXI ... 1373
— TRANSPORT EN VRAC ... 1390
INTRODUCTION DE REQUÊTES
— VOYAGEUR ... 1372
— MONTRÉAL ... 1348
— QUÉBEC ... 1357
— QUÉBEC (*Transport de déchets*) ... 1370
PROPRIO MOTU ... 1371

COMPAGNIES — LOI SUR LES

ABANDON DE CHARTE

CHARGO INVESTMENTS LTD. ... 1321
CLUB SPORTIF D.-QUATRE DE DRUMMONDVILLE ... 1321
HOUDE (FLORENT) LTÉE ... 1321
MAISON CHINOISE DE LAVAL INC. ... 1321
SUNSET VALLEY CAMPSITE INC. ... 1321
TRANSPORT YVON CÔTÉ INC. ... 1321

ADMINISTRATEURS (Article 84)

AFFINERIE MATTAGAMI INC. ... 1321
ASSURANCE C.W. DUNN INC. ... 1321
BLONDEAU & COMPAGNIE ... 1321
CAMP ADRIEN RIVARD (LE) ... 1321
CAMP FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE LE NORDET INC. ... 1321
CLEYN & TINKER INC. ... 1322
CÔTÉ, LABRECQUE & COUTURE INC. ... 1322
DECOSTE (A.) INC. ... 1321
DUVERNAY ASPHALTE ET TRANSPORT INC. ... 1322
GARDERIE DU QUARTIER OUEST (LA) ... 1322
GESTIONNAIRES D'ASSURANCES BABY INC. (LES) ... 1322
GILOX LTÉE ... 1322
GROUPE MASTER LTÉE (LE) ... 1322
HABITATIONS BEN & GILBERT INC. ... 1322
LAFORCE (ROBERT) INC. ... 1322
LÉVIS MUFFLERS INC. ... 1322
LIQUEURS LA SARRE INC. ... 1322
MARCHÉ CENTRAL (QUÉBEC) INC. ... 1322
QUINTEX INC. ... 1322
RADIO COMMUNAUTAIRE DU BAS ST-LAURENT ... 1322
ROBSON PRINTERS, LIMITED (THE) ... 1322
ROTOTECH-SMITH INC. ... 1322
TÉLÉ-MÉTROPOLE INC. ... 1322

CHANGEMENT DE NOM

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC AU LOUP NORD INC. ... 1323
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DU CANADIEN NATIONAL (MONTRÉAL) INC. (L') ... 1323
AUTOSTOCK INC. ... 1323
BÉTON AIMÉ CÔTÉ LTÉE ... 1323
CANADIAN ATHLETIC SUPPLIES LTD. ... 1323
CANADIAN NATIONAL RECREATION ASSOCIATION (MONTRÉAL) INC. ... 1323
CHARTERED HOLDINGS CORPORATION ... 1324
CHEVRONS DE MATANE LTÉE (LES) ... 1323

COMPAGNIES — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE NOM — *suite*

	Page
COMPAGNIE DE MANUFACTURE DE FOURRURES JENNY LTEE (LA)	1323
CONSTRUCTION L.B.S. INC.	1323
CORRY FASHIONS INC.	1324
CUISINES FRANCIS INC. (LES)	1323
DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPOSAGE LAKESHORE LTÉE (*Erratum*)	1515
DUGRÉ, MILLETTE, LEMAY & ASSOCIÉS INC.	1323
EASTERN TOWNSHIPS CROWN & BRIDGE DENTAL LABORATORY INC. (*Erratum*)	1515
ELTA AMERICA SPORTSWEAR INC. (*Erratum*)	1515
ENCADREMENTS MONTRÉAL LTÉE	1323
ETCA INC.	1323
FLINTKOTE MINES LIMITED	1324
FOURNITURES ATHLÉTIQUES CANADIENNES LTÉE	1323
GESTION M.B.T. LTÉE	1323
IMMEUBLES PRINCETON LTÉE	1323
INVESTISSEMENTS JANTON LTÉE (LES)	1323
INVESTISSEMENTS RONGLO INC. (LES)	1324
JANTON INVESTMENTS LTD.	1323
JENNY FUR MFG. CO. LTD.	1323
JULRO INC.	1324
KEWAGAMA GOLD MINES (QUÉBEC) LTD	1324
LABORATOIRE DENTAIRE DE COURONNES ET DE PONTS DE L'ESTRIE INC. (*Erratum*)	1515
LAKESHORE MOVERS & WAREHOUSING LTD. (*Erratum*)	1515
M.B.T. HOLDINGS LTD.	1323
MANUFACTURE D'HABITS LE ROI DU VÊTEMENT DE VERDUN INC. (*Erratum*)	1515
MARCHÉ J.C. MESSIER INC.	1324
MARCHÉ PETITOUT INC.	1324
MINES D'OR KEWAGAMA (QUÉBEC) LTÉE (LES)	1324
MINES FLINTKOTE LIMITÉE	1324
MODES CORRY INC. (LES)	1324
MONTRÉAL PICTURE FRAME LTD.	1323
P.T.L. POWER TRANSMISSION LTD.	1324
PRINCETON REALTIES LTD.	1323
PROVINCE OF QUÉBEC SOCIETY FOR THE PROTECTION OF BIRDS, INC. (THE)	1324
RONGLO INVESTMENTS CORP	1324
SABEC INC.	1324
SOCIÉTÉ DE GESTION CHARTERED INC. (LA)	1324
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION DES OISEAUX, INC. (LA)	1324
TRANSMISSION P.T.L. LTÉE	1324
TRANSPORT G. LESSARD LTÉE	1324
VÊTEMENTS DE SPORT D'AMÉRIQUE EITA INC. (*Erratum*)	1515

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

À LA FROMAGERIE QUÉBEC INC.	1406
CAFÉ ARRÊT (1975) INC.	1407
CANADIAN OPTICAL SUPPLY CO. LTD.	1407
CENTRE RÉGIONAL D'INITIATIVE POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE CRIPPE 02 INC.	1407
CHIC SILKS & DRAPERIES INC.	1407
CHIC SOIES & DRAPERIES INC.	1407
CORPORATION AÉROCLUB LAVAL INC.	1407
CORPORATION DES SOIES PRINCESSE	1407
DÉPÔT SURPLUS DE GUERRE INC.	1407
DOUGLAS & DESJARDINS INC.	1407
DUVERNAY DEVELOPMENT CORP.	1407
ÉDITIONS VITA LTÉE (LES)	1408
ENTREPRISES IMMOBILIÈRES ROGER LAMARCHE INC. (LES)	1408
ENTREPRISES MARCHAND LIMITÉE (LES)	1408
ÉQUIPEMENT MÉRITE INC.	1408
ÉTABLISSEMENT DES PINS INC.	1408

COMPAGNIES — LOI SUR LES

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE — *suite*

	Page
FERME TOULOUSE INC.	1408
FINANCE L.B.I. (QUÉBEC) LTÉE	1408
FLEXBETON LIMITED	1408
FLEXBETON LIMITÉE	1408
J.C. TRUCK INC.	1408
LE-MO CONSTRUCTION LTÉE	1409
LOISIRS BELLEHUMEUR & BARRETTE LTÉE	1409
MARSHALL (M. A.) LIMITÉE	1409
METROPOLITAN CARPET DISTRIBUTORS INC.	1409
METROPOLITAN CARPET DISTRIBUTORS (QUÉBEC) INC.	1409
NOVASPORT LTÉE/LTD.	1409
PINE-TREES ESTABLISHMENT INC.	1408
POISSONNERIE LE CHALUTIER INC. (LA)	1409
PRINCESS SILKS CORPORATION	1407
PRINCESS SILKS (QUÉBEC) LTD.	1409
PROTECTION DE TUYAUTERIE QUÉBEC LTÉE (LA)	1409
QUÉBEC PIPE PROTECTION LTD.	1409
SMYWOL CORPORATION LTÉE	1410
SOCIÉTÉ DE GESTION ROCHEVERT INC. (LA)	1410
SOIES PRINCESSE (QUÉBEC) LTÉE (LES)	1409
WINER & CHAZONOFF INC.	1410

DOMICILE LÉGAL (Article 30)

AGENCES GAUDET, OSLER, DOYON INC.	1324
AMIS DE LA RADIO L.S.B. INC. (LES)	1325
ARTOPEX INC.	1325
ASSOCIATION DES COMMISSAIRES INDUSTRIELS DU QUÉBEC	1325
ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES D'ÉLY INC. (L')	1325
ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD (L')	1325
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS DE LA CÔTE-NORD INC. (L')	1325
AUGER & AUGER LIMITÉE	1325
AUTOBUS J.L. LANDRY INC.	1325
BERNARD (CLÉMENT) LTÉE	1325
CANDIAC AUTOMOBILES LTÉE	1325
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.	1325
CHARLAND (GÉRARD) ET CIE LTÉE	1325
CLUB ÂGE D'OR SAMUEL HOLLAND INC.	1325
CLUB CYCLISTE SPORTS DUPLAIN	1325
CLUB D'AVIATION CYCLOPE INC. (LE)	1325
CLUB DE L'AMITIÉ DE SAINT-HYACINTHE INC. (LE)	1325
CLUB DE MOTO-NEIGE DES SULTANS MONT-LAURIER, ST-JEAN, VAL-LIMOGES INC.	1325
COMITÉ DE CITOYENS ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE	1325
COMITÉ DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE (1979) POUR UNICEF QUÉBEC (*Erratum*)	1515
COMITÉ DE RÉCEPTION DES IMMIGRANTS SAGUENAY LAC ST-JEAN	1325
COMPTOIR FROMAGER LA MEULE INC.	1325
CONSEIL SANTA MARIA NO 2267 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-LAMBERT	1326
CONSTRUCTION JURA LTÉE	1326
CÔTÉ, LABRECQUE & COUTURE INC.	1326
ÉDITIONS LA CHOUETTE INC. (LES)	1326
ENTREPRISES JAPIRO INC. (LES)	1326
ÉQUIPEMENTS BERNE INC. (LES)	1326
FERME DES DEUX LACS INC. (LA)	1326
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LA CRITIQUE QUÉBÉCOISE	1326
FONDATION JEAN EUDES INC. (LA)	1326
FRATERNITÉ EUCHARISTIQUE INC. (LA)	1326
GARDE ST-PATRICE DE TINGWICK INC.	1326
GODFRIND (CHARLES) INC.	1326

COMPAGNIES — LOI SUR LES

DOMICILE LÉGAL (Article 30) — *suite*

Page

GROUPE QUÉBECOR INC. ... 1326
HÉLICOPTÈRES DU LAC ST-JEAN INC. (LES) ... 1326
IMMEUBLES ZURICH INC. ... 1326
MARCHÉ E. HAMEL INC. ... 1326
MINES MADELEINE LTÉE (LES) (*Erratum*) ... 1515
PARK ROYAL SERVICE STATION INC. ... 1326
PLACEMENTS BEN-HUR LTÉE ... 1326
PLANTATIONS DE WOLFE LTÉE (LES) ... 1326
PRODUCTIONS DE LA CHOUETTE INC. (LES) ... 1326
RANCH LE SABOT D'OR INC. ... 1326
ROCH TRANSPORT INC. ... 1327
ST CHARLES AJUSTEURS LTÉE ... 1327
SOCIÉTÉ D'IMPLANTATION DE LA PAPETERIE DE LA MATAPÉDIA LTÉE ... 1327
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC (LA) ... 1327
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MÉDIC INC. ... 1327
THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC ... 1327
TITANTS DE RIMOUSKI INC. (LES) ... 1327
TRANSPORT LESSARD (1976) LIMITÉE ... 1327
TRANSPORT MARCEL AUCLAIR LTÉE ... 1327
VIGNEAULT (RAYMOND) INC. ... 1327
VITRERIE DE TROIS-RIVIÈRES INC. ... 1327
VITRERIE RONDEAU (1972) INC. ... 1327

FUSION DES COMPAGNIES

SUPER MARCHÉ LAPLANTE INC. ... 1327

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

DISTRIBUTIONS J.P. TREMBLAY INC. (LES) (*Nouvelle émission*) ... 1399
FERME CLAUDE RHÉAULT INC. (*Correction*) ... 1399

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ACADÉMIE DES ARTS ITALIENS LE MASCHÈRE LTÉE ... 1328
ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE RÉFORMÉE ... 1328
AMBULANCES DE L'ISLET-SUD INC. (LES) ... 1328
ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL ... 1328
ASSOCIATION DES AUTEURS DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS (L') ... 1328
ASSOCIATION DES CAMBODGIENS AU CANADA ... 1328
ASSOCIATION DES COMITÉS DE PARENTS DE LA RÉGION 03 INC. ... 1328
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CRÉDIT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP — K.R.T. INC. ... 1328
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC INC. ... 1328
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN TECHNIQUE TOURISTIQUE DE GRANBY INC. (L') ... 1328
ASSOCIATION DES HÔTELIERS ET RESTAURATEURS DE CHICOUTIMI INC. ... 1328
ASSOCIATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA RÉGION DE LA CÔTE NORD (L') ... 1328
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LANE (A.P.L.L.) ... 1328
ASSOCIATION DES VITICULTEURS DU QUÉBEC INC. (L') ... 1328
ASSOCIATION MUSULMANE POUR LE BIEN-ÊTRE JAMIYYATU FALAHIAL MUSLIMIN ... 1328
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LAURENTIENNE ... 1328
ATELIER DU VERSANT NEUF INC. ... 1329
BATISCAN ET SON HISTOIRE ... 1329
BINGS (LES) ... 1329
CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ACTION CHRÉTIENNE DU FAUBOURG INC. (LE) ... 1329
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE DU LAC BOIVIN INC. ... 1329
CENTRE SOCIAL ST-EUGÈNE ... 1329
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES VAUTOURS INC. (LE) ... 1329
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-BONIFACE DE SHERBROOKE ... 1329
CLUB DES COPAINS ANSE-ST-JEAN INC. ... 1329

COMPAGNIES — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES (3e PARTIE) — *suite*

	Page
CLUB OPTIMISTE DE GAGNON INC.	1329
CLUB OPTIMISTE DE LABELLE (QUÉBEC) INC.	1329
CODICEM	1329
COMITÉ DE BIENFAISANCE CHANOINE GUY INC.	1329
COMITÉ D'ENTRAIDE DE MARSOUI INC.	1329
COMITÉ DES OEUVRES PAROISSIALES NOTRE-DAME INC.	1329
COMITÉ RÉGIONAL DE LOISIRS DE STE-MARIE	1329
CONSEIL DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE LA RIVE SUD INC. (LE)	1329
FESTIVAL DE LA VOLAILLE DE ST-FÉLIX-DE-VALOIS INC.	1329
GALERIE-ATELIER TURGEON INC.	1329
GIROUTERIE INC. (LA)	1329
GLADIATEURS DE ST-STANISLAS (LES)	1330
GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DE MILTON PARC, INC.	1330
GROUPE LUBERVILLE (LE)	1330
LAURENTIAN RECREATION ASSOCIATION	1328
LIGUE DE HOCKEY AMICALE ÉTIENNE-DESMARTEAUX	1330
LIGUE DE HOCKEY LES PIONNIERS DE LA CÔTE INC.	1330
LIGUE DE HOCKEY LES PROMOTIONS JUNIOR INC.	1330
LIGUE INTER-NOVA INC. (LA)	1330
MESSAGERS DE L'AMITIÉ INC. (LES)	1330
NACHES, GROUPE HOMOSEXUEL JUIF DE MONTRÉAL	1330
NACHES, MONTREAL'S GAY JEWISH GROUP	1330
PROMOTION COMMERCIALE DE JONQUIÈRE INC.	1330
SERVICE BÉNÉVOLE D'ENTRAIDE ANJOU INC.	1330
SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE DU SAGUENAY INC. (LA)	1330
VALUTÈQUE (LA)	1330
VIEILLES NOUVELLES, SOCIÉTÉ DE CONVERSATION	1330
VILLA NOTRE-DAME D'ORLÉANS INC.	1330

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AGENCE DE COMMERCIALISATION EURO-QUÉBEC LTÉE	1331
AIR SCHEFFERVILLE INC. (*Correction*)	1399
ALIMENTS WONG WING INC. (LES)	1337
AMÉNAGEMENTS RÉSIDENTIELS S.H. LTÉE (LES)	1331
AMEUBLEMENT LAURENTIEN INC.	1331
ASSURANCES DORÉ, ARCHAMBAULT, BLOUIN, BLOUIN, BOYER & ASSOCIÉS INC. (LES)	1331
ASSURANCES DORÉ, ARCHAMBAULT, BOYER & ASSOCIÉS INC. (LES)	1331
ASSURANCES VEILLETTE & ASSOCIÉS INC. (LES)	1331
ASSURANCES VEILLETTE ET CURE INC. (LES)	1331
ATLAS WELDING CO. LTD.	1331
BALMORE LIMITED	1331
BARD, THERRIAULT & D'AMOURS INC.	1331
BENVENISTE (I.) INC.	1331
BÉROL INC.	1331
BÉRUBÉ (ROGER) INC.	1331
BOMEM INC.	1331
BORNSTEIN (HARRY A.) INC.	1331
CAISSES ENREGISTREUSES MONTRÉAL (1976) LIMITÉE	1331
CAMP JOIE DE VIVRE INC.	1331
CASH (J. & J.) LIMITÉE	1332
CASTION INC.	1332
CENTRAL SERVICE CORPORATION (MONTRÉAL) LTD.	1332
CENTRE COMMERCIAL GREENFIELD PARK LIMITÉE	1333
CENTRE D'ACHATS CARRIER INC.	1332
CENTRE D'ADOPTION INTERNATIONAL LES ENFANTS DU SOLEIL	1332
CENTRE D'INFORMATION SUR L'ADOPTION INTERNATIONALE LES ENFANTS DU SOLEIL INC.	1332
CENTRE HOSPITALIER RÉGINA LTÉE	1332
CHALET ST-LUC INC.	1332

COMPAGNIES — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

	Page
CITÉ PARC DE MAISONS MOBILES LTÉE	1332
CLUB DE GOLF BROMONT (1974) INC.	1332
CLUB DE HOCKEY LES NORDIQUES (1979) INC. (LE)	1332
COATS (J. & P.) (CANADA) INC.	1332
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION CRIS (QUÉBEC) LTÉE (LA)	1332
COMÉDIE NATIONALE (LA) (*Nouvelle émission*)	1399
COMPAGNIE DE MENUS ARTICLES DE QUALITÉ LTÉE	1332
CONFECTIONS STORNOWAY INC.	1332
CONSTRUCTION CLAUDE PÉPIN INC.	1332
CONSTRUCTION GUY GODBOUT INC.	1332
CONSULTANTS HÉBERT & VERRIER LTÉE (LES)	1336
CORPORATION EDLÉE	1332
COWANSVILLE TRANSPORT LTD.	1332
COWANSVILLE TRANSPORT LTÉE	1332
CRÉATIONS A.I. INC.	1333
DELJON HOLDINGS LTD.	1333
DION (JOSEPH) & FILS, LIMITÉE	1333
EASTCLIFF SUPPLY CO. LTD.	1333
ÉCOLE DE MUSIQUE LACHUTE LTÉE	1333
ÉCOLE DE MUSIQUE RACICOT LACHUTE LTÉE	1333
ENTREPRISES GILLES DURIVAGE INC. (LES)	1334
ENTREPRISES KERYSYL LTÉE (*Nouvelle émission*)	1399
ENTREPRISES MARCEL GUÉRIN INC. (LES)	1332
ENTREPRISES MIRCA INC. (LES)	1333
ENTREPRISES SANITAIRES R.M. INC. (LES)	1333
FERME JEAN-CLAUDE LAVALLÉE INC.	1333
FERRONNERIE DU GOLFE (1979) INC.	1334
FESTIMOUCHETÉE DE LA MITIS INC. (LA)	1333
FESTIVAL DE LA MITIS INC. (LE)	1333
FINKELSTEIN HOLDINGS LTD.	1333
FONDS SARTIGAN LTÉE (LES)	1333
GAGNON (JOS) & FILS INC.	1333
GAUDREAULT, ROY ET ASSOCIÉS INC.	1333
GESTION LAYLANG INC.	1333
GESTIONS SUDISTES INC. (LES)	1333
GRANBY TRADING CO. LTD.	1333
GREENFIELD (ALAN) INC.	1333
GREENFIELD (ALAN) INCORPORATED	1333
GREENFIELD PARK SHOPPING PLAZA LIMITED	1333
GUILBAULT, ROY ET ASSOCIÉS INC.	1333
HABITAT NORDIQUE INC.	1334
HÔTEL STANDISH HALL, INC.	1334
IMMEUBLES FOURNIER INC. (LES)	1334
IMMEUBLES S.V.D. INC. (LES)	1334
IMPORTATIONS KALÉIDOSCOPE INC.	1337
INDUSTRIES TREBERLEC INC.	1335
INVESTISSEMENTS CHARTIER INC. (LES)	1334
INVESTISSEMENTS GILLES DURIVAGE INC. (LES)	1334
INVESTISSEMENTS PARÉ INC.	1335
ISO-TECHNIQUES INC.	1332
JALBEC INC.	1334
JARDINS DE L'EST INC. (LES)	1334
KALEIDOSCOPE IMPORTS INC.	1337
LACROIX INC.	1334
LAMOTHE (D.) LTD.	1334
LAMOTHE (D.) LTÉE	1334
LARIVIÈRE INCORPORÉE	1334
LAVERS LIMITED	1334

COMPAGNIES — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

	Page
LAURENTIAN FURNITURE INC.	1331
LEAHY ORCHARDS INC.	1333
LEMIEUX (JEAN-LUC) INC.	1334
LÉVESQUE (GASTON) INC.	1334
LOCATION C.L.E. INC.	1334
LUPOVICH (MOE) LTD.	1334
LYSINC INC.	1334
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION L.B. LTÉE	1334
MERCERIE AU CHOIX DE L'HABIT INC.	1334
METEOR DISTRIBUTING CO. LTD.	1335
MEUBLES D'ANTAN QUÉBEC INC. (LES)	1335
MEUNERIE DE KAMOURASKA INC.	1335
MILLER (BILL) INC.	1335
MILLER (BILL) LANDSCAPE INC.	1335
MILLER (HENRY) LTD.	1335
MOBILIER LAURENTIEN INC.	1331
MODES Q.J.W. INC.	1335
NATBET INC.	1335
NEBARICH HOLDINGS LTD.	1335
PARÉ INVESTMENT CORPORATION	1335
PAVAGE ET BÉTONNIÈRE ST-EUSTACHE LTÉE	1335
PAYETTE RADIO LIMITED	1335
PÉTROLES J. & G. GAUTHIER INC. (LES)	1335
PLACEMENTS BOURGET INC.	1335
PLACEMENTS GER-BEN INC.	1335
PLACEMENTS HÉLIAN INC. (LES)	1335
PLACEMENTS JACQUES DORRIS INC. (LES)	1331
PLACEMENTS JOMABER INC. (LES)	1335
PLACEMENTS RADIATION INC. (LES)	1335
PLACEMENTS RAYMOND SOUCIE LTÉE (LES)	1335
PLASTIQUES GAGNON INC.	1333
POLY-MÉCANIQUE INC.	1335
PORTES ST-JEAN INC. (LES)	1335
PRINCETON REALTIES LTD.	1335
PRODUITS DE PAPIER BEN-MAR INC.	1336
PRODUITS V-TO (1977) INC.	1336
R L REALTY LTD.	1336
RATNER (S.) LTD.	1336
RAY-CAR ENTREPRISES LIMITÉE	1336
REINBLATT (S.) LTD.	1336
RESTAURANT P.R. INC.	1336
RESTAURANT P.R. (ST-BRUNO) INC.	1336
ROSE HAVEN INC.	1336
RUDMAR LIMITÉE	1336
SERVICES D'ADMINISTRATION PENTAMAR LTÉE (LES)	1336
SHERWOOD AIR SERVICES INC.	1336
SIMCARD LTÉE	1336
SOCIÉTÉ POPULAIRE TRICOFIL INC.	1336
SOFIDEL LTÉE	1336
SOUDURES CHAGNON LIMITÉE (LES)	1336
THÉÂTRE DE LA RELANCE	1336
THÉÂTRE DE L'ALMA MATER INC.	1336
THERRIAULT, D'AMOURS, LÉTOURNEAU, INC.	1331
TRANSMODAL INC.	1332
VEILLETTE & CURE INSURANCE INC.	1331
VERGERS LEAHY INC. (LES)	1333
VERRIER, FONTAINE, HÉBERT & BELISLE INC.	1336
VITRERIE D'AMQUI INC.	1336

COMPAGNIES — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

Page

VOYAGES ESPAGNE LTÉE 1336
WILMOR INDUSTRIES (1969) LTD. 1337
WONG WING FOOD PRODUCTS CO. 1337
WONG WING FOODS INC. 1337

SIÈGE SOCIAL (Article 84)

ASSOCIATION DE VOL LIBRE DU QUÉBEC INC. (L') 1337
AUTOBUS ASTON INC. 1337
CORPORATION DES TECHNICIENS INHALO-THÉRAPEUTES DU QUÉBEC 1337
ÉPICERIE JOVIAL INC. 1337
FONDEX LTÉE 1337
GENDRON (A. & O.) INC. 1337
GESTIONNAIRES D'ASSURANCES BABY INC. (LES) 1337
HÔTEL ST-OMER INC. 1337
IMMEUBLES FRANÇOIS LOUIS LTÉE (LES) 1337
INVESTISSEMENTS RÉAL TRUDEAU LTÉE (LES) 1337
JEUNES EXPLOS (LES) 1337
MOREL (JOS) LIMITÉE 1337
PÉTROLES YVON GODIN INC. (LES) 1337
PICHÉ (F. X.) INC. 1338
PLACEMENTS L. D. B. INC. (LES) 1338
RIVARD (CONRAD) INC. 1338
VILLAGE GUITÉ INC. 1338

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

ACTON-VALE, VILLE 1410
GATINEAU, VILLE 1410
LASALLE, CITÉ 1410
VERDUN, CITÉ 1411

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

PARTI DE L'UNION NATIONALE (*Remplacement du représentant officiel de Bellechasse*) 1411
PARTI LIBÉRAL (*Remplacement du représentant officiel de Lafontaine*) 1411
PARTI QUÉBÉCOIS (*Remplacement du représentant officiel de Saint-Jean*) 1412

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BEAURIVAGE 1412

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

AUPALUK, VILLAGE NORDIQUE (*Érection en municipalité*) 1412
KANGIQSUALUJJUAQ, VILLAGE NORDIQUE (*Érection en municipalité*) 1413
TASIUJAQ, VILLAGE NORDIQUE (*Érection en municipalité*) 1413

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE 1414
CARDINAL INSURANCE COMPANY (*Délivrance de permis*) 1415
COMPAGNIE D'ASSURANCE CARDINAL (LA) (*Délivrance de permis*) 1415
COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYAL GÉNÉRAL DU CANADA (LA) (*Modification de permis*) 1415
LA PERSONNELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA (*Modification de permis*) 1415

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES, LOI SUR LES — suite

Page

LA PRUDASCO COMPAGNIE D'ASSURANCE LIMITÉE (*Demande de permis*) ... 1416
LA ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (*Lettres patentes*) ... 1416
ROYAL GENERAL INSURANCE COMPANY OF CANADA (*Modification de permis*) ... 1415
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE L'ACHIGAN (LA) (*Demande de fusion*) ... 1418
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE RICHMOND (*Demande de fusion*) ... 1418
THE PERSONAL INSURANCE COMPANY OF CANADA (*Modification de permis*) ... 1415
THE ST. MAURICE INSURANCE COMPANY (*Lettres patentes*) ... 1416
VICTORIA INSURANCE COMPANY OF CANADA (*Modification de permis*) ... 1419

COMPAGNIES DE FIDEICOMMIS

COMPAGNIE TRUST MORGAN DU CANADA (*Avis d'enregistrement*) ... 1419
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE (*L.P.S.*) ... 1419
MORGAN TRUST COMPANY OF CANADA (*Avis d'enregistrement*) ... 1419

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

BAIE-SAINT-PAUL, PAROISSE ... 1420
BIENVILLE, VILLAGE ... 1420
BOUSQUET, CANTON ... 1420
CAP-SANTÉ, PAROISSE ... 1420
CHÂTEAU RICHER, PAROISSE ... 1420
CHATHAM, CANTON ... 1420
FIGUERY, CANTON ... 1420
GRANBY, CANTON ... 1420
GRANBY, CANTON ... 1420
GRANBY, CANTON ... 1421
HULL, CANTON ... 1421
LA MINERVE, CANTON ... 1421
LAFLÈCHE, CANTON ... 1421
LATERRIÈRE, CANTON ... 1421
LEEDS, CANTON ... 1421
LUSSIER, CANTON ... 1421
MAGOG, CANTON ... 1421
MERCIER, VILLE ... 1421
MONT-LAURIER, VILLAGE ... 1422
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) ... 1422
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE ... 1422
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE ... 1422
ORFORD, CANTON ... 1422
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE ... 1422
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE ... 1422
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE ... 1422
SAINTE-MADELEINE, PAROISSE ... 1423
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, PAROISSE ... 1423
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE ... 1423
SAINTE-VICTOIRE, PAROISSE ... 1423
STOKE, CANTON ... 1423
WENTWORTH, CANTON ... 1423

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION

Dotation (*Erratum*) ... 1515
Mohawks (*Erratum*) ... 1515

PROCLAMATION(S)

Page

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Marieville* à la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours 1423
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Pierrefonds* à la ville de Dollard-des-Ormeaux 1424
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Saint-Antoine* à la municipalité de Prévost 1424
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Saint-Antoine* à la paroisse de Saint-Placide 1424
Mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire 1425

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT — LOI SUR LA

LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE A 735 KV DU RÉSEAU DE TRANSPORT LA GRANDE, DANS L'AXE DE LANAUDIÈRE, ENTRE LES POSTES LA VÉRENDRY ET DUVERNAY (*Projet de construction*) 1426

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 1426

RÉGIE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU QUÉBEC

MAÏS-GRAIN (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 1435

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS

A. C. D. INC. 1338
A M ENTREPRISES INC. 1338
AMEUBLEMENT ÉCONORAMA INC. 1338
ANJOU AUTOMOTIVE RENTAL INC. 1338
APPARTEMENTS ROBERT LTÉE 1338
ARVIDA ÉLECTRONIC INC. 1345
AU BAS PRIX LTÉE 1338
AU CASSEAU DORÉ INC. 1338
AUBERGE ALINE INC. (L') 1338
B.D.S. CONSTRUCTION LTD. 1340
BACHAND (F.) INC. 1338
BÉJAR INC. 1338
BÉRIC SERVICE STATION LTÉE 1338
BERTRAND (CLAUDE) & ASSOCIÉS INC. 1339
BISTRO (LE) 1339
BLANCHET (GAÉTAN) & ASSOCIÉS INC. 1339
BOIS MATAG INC. 1339
BOISVERT (ROGER P.) INC. 1339
BO-KOC, INC. 1339
BOUTIQUE AVITAL IMPORT-EXPORT INC. 1339
BOUTIQUE 153 INCORPORÉE (LA) 1339
BOUTIQUE D.P.M. INC. 1339
BOUTIQUE DE COIFFURE STUDIO 16 INC. 1339
BOUTIQUE IMPORT-EXPORT AVITAL INC. 1339
BOUTIQUE L'ENCRIER (MTL) LTÉE 1339
BRASSARD & FRÈRES LIMITÉE 1339
BUANDERIE DU SAGUENAY, LIMITÉE 1339
C L CONSTRUCTION LTD. 1339
C. L. CONSTRUCTION LTÉE 1339
C. & L. TRANSPORT LIMITED 1339
C.M. ALUMINUM PRODUCTS LTD. 1344
CAFÉ 79 INC. 1339
CANADA YULE PRODUCTS LIMITED 1339
CENTRE DU TROUSSEAU G. M. INC. 1339
CHAMPAGNE & LÉTOURNEAU LTÉE 1339
CHANTIERS MARITIMES DE GASPÉ INCORPORÉS (LES) 1339
CHAPUT ET ROY INC. 1339

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

	Page
CIE D'AUTOBUS DE RIVIÈRE-DU-LOUP LTÉE (LA)	1340
CIMENTS ÉMAILLES B. R. INC (LES)	1340
CLUB DE MOTO-NEIGE PETIT ST-JEAN INC.	1340
CLUB DU PONT FLOTTANT DE TRAVERS	1340
CLUB LE GRAND PORTAGE INC.	1340
CLUB LE PARADIS DE L'ORIGNAL	1340
CLUB SPORT VOYAGES INC.	1340
COMFORT UPHOLSTERING CO. LTD.	1340
COMITÉ DES LOISIRS STE-ÉLISABETH	1340
COMPAGNIE ANEX LIMITÉE	1340
COMPAGNIE DE BOIS MARTEL LIMITÉE,	1340
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION MANICOUAGAN LTÉE	1340
COMPAGNIE DE GESTION COGESTIC INC.	1340
COMPAGNIE JEAN CLAUDE BOUCHARD LTÉE (LA)	1340
CONORAMA FURNITURE INC.	1338
CONSTRUCTION B.D.S. LTÉE	1340
CONSTRUCTIONS MODERNES LIMITÉE	1340
CORPORATION D'INDUSTRIES CLÉ DE QUÉBEC	1340
COUVRE-PLANCHERS R. & G. INC.	1340
CRÉDIT BUDGÉTAIRE (JOLIETTE) INC.	1340
CRÉDIT LAVAL LTÉE	1340
CRÊTE & GUIMOND INC.	1340
D.C. DIAMOND DRILLING INC.	1341
D.G.L. SUPER MARKET INC	1340
D.K.T. LEATHER GARMENTS INC	1346
DÉPÔT DU PNEU (SHERBROOKE) INC.	1341
DESMARAIS (NORMAND) INC.	1341
DIONNE INTERNATIONAL LTD.	1341
DISTRIBUTIONS MARCO LTÉE (LES)	1341
DORFER (WATERPROOFING) CO. LTD	1345
DUKE-CHIBOUGAMAU MINES LIMITED (*N.P.L.*)	1341
ÉCHANGE DE STE-THÉRÈSE INC. (L')	1341
ELITE DATA PROCESSING INC.	1345
ELMARK LTD	1341
ELMARK LTÉE	1341
ENTREPRISES BEAUPRÉ LIMITÉE (LES)	1341
ENTREPRISES BOB FUGÈRE INC.	1341
ENTREPRISES CAPITAL ENTERPRISES INC. (LES)	1341
ENTREPRISES CHIBOUGAMAU ENTERPRISES LTD	1341
ENTREPRISES D'AQUITAINE LTÉE (LES)	1341
ENTREPRISES PIONNIER LTÉE (LES)	1341
ENTREPRISES PROJEC LTÉE (LES)	1341
ENTREPRISES S.M.B. INC. (LES)	1341
ENTRETIENS MICROBICIDES LEM INC. (LES)	1341
ÉQUIPEMENTS BOISVERT & VIENS INC. (LES)	1341
EXCAVATIONS P.A.P. INC. (LES)	1341
FERME BEAULIEU, INC.	1341
FERME PARADIS LIMITÉE (LA)	1341
FIESTA TOURS INC.	1341
FORAGES À DIAMANT D.C. INC.	1341
FRÈRES LEBRUN LTÉE (LES)	1341
FROMAGERIE ET DÉLICATESSES CANARDIÈRE INC.	1342
GABELDEL INC.	1342
GAGNON (ROGER) & ASSOCIATES INC.	1342
GAGNON (ROGER) & ET ASSOCIÉS INC.	1342
GASPÉ SHIPBUILDING INCORPORATED (THE)	1339
GAUDREAU & FRÈRES INC.	1342
GAVI-LAN INC.	1342

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

	Page
GESTIONS LAMBERT & PARÉ INC. (LES)	1342
GUIDES OFFICIELS MONTMORENCY LTÉE	1342
GUINDON (CHARLES) INC.	1342
ÎLE PERROT MARINE LTD	1342
ÎLE PERROT MARINE LTÉE	1342
IMMEUBLE & ÉPARGNE INCORPORÉE	1342
IMMEUBLES ARTILLERIE INC. (LES)	1342
IMMEUBLES CHAUVEAU INC. (LES)	1342
IMMEUBLES DUPONT LTÉE (LES)	1342
IMMEUBLES STE-THÉRÈSE OUEST INC	1342
IMMEUBLES T.L.T. INC. (LES)	1342
IMPORTATIONS LIBELLULE INC. (LES)	1342
INDUSTRIE DE CIMENT D'ALMA LTÉE (L')	1342
INDUSTRIES DOLBEAU LTÉE (LES)	1342
INDUSTRIES VENTCO LTÉE (LES)	1342
INKWELL BOUTIQUE (MTL) LTD. (THE)	1339
INTER NATIONAL MAINTENANCE CORP.	1342
JACK PINE LUMBER CO. LTD. (THE)	1342
JONQUIÈRE STEAK HOUSE INC.	1342
JOURNAL ABITIBI-DIMANCHE LTÉE	1342
KEBEC MILLWORKING INC.	1343
KLEEN CAR WASH LTD.	1342
LAFORCE PERREAULT LIMITÉE	1343
LAKE RINFRET MINES LIMITED (*N.P.L.*)	1343
LASALLE MEAT LTD.	1343
LAURENTIDE SKI-TOWS LIMITED	1344
LAVAL MINES LIMITED (*N.P.L.*)	1343
LEMIEUX MINING CORPORATION (*N.P.L.*)	1343
LEMIEUX (PATRICK) LTÉE	1343
LEPREHI INC.	1343
LESSARD MARINE TROIS-RIVIÈRES LTÉE	1343
LIN SPORT SHOP LTD.	1343
LOCATION PARAGON INC.	1343
M. T. PETROLEUM INC.	1343
MAGASINS DE CHAUSSURES S.A.M. INC. (LES)	1343
MALGO CONSTRUCTION INC.	1343
MARCELIN INVESTMENTS LTD.	1343
MARINA DU CAP DIAMANT INC.	1343
MARTEL LUMBER COMPANY LIMITED	1340
MATAG LUMBER INC.	1339
MELL ORANGE INC.	1343
MENUISERIE DU CAP INC.	1343
MENUISERIE KÉBEC INC.	1343
MICRO-FILMS PORTAGE INC.	1343
MINES DU LAC RINFRET LIMITÉE (LES) (*N.P.L.*)	1343
MINES LAVAL LIMITÉE (LES) (*L.R.P.*)	1343
MINI-GRUES BEAUDET INC.	1343
MOBILIER VIC-BEC INC. (LE)	1343
MONTE-PENTES LAURENTIDE LTÉE (LES)	1344
MONTMORENCY OFFICIAL GUIDES LTD.	1342
MUSICO MATAGAMI INC.	1344
NOUVEAUTÉS R.F. INC.	1344
OMNIPRO INC.	1344
OPÉRA CONSTRUCTION INC.	1344
P.A.P. EXCAVATION INC.	1341
PARAGON LEASING INC.	1343
PARÉ (RENÉ) INC.	1344
PER-MAR PUBLISHING COMPANY LIMITED	1344

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

	Page
PÉTROLES C. G. I TÉE (LES)	1344
PHAGY INC.	1344
PICCOLINI INC.	1344
PIONEERS' VALLEY INC.	1346
PLACE DUNANT INC.	1344
PLACEMENTS FERNAND GIGNAC INC. (LES)	1344
PLOMBERIE DE RICHMOND INC.	1344
PLOMBERIE LAFONTAINE INC.	1344
POISSONS DU NORD INC. (LES)	1344
PORTAGE MICRO-FILMS INC.	1343
PRÉMONT SPEEDWAY INC.	1344
PRINCEVILLE SPORTSWEAR INC.	1344
PRODUITS D'ALUMINIUM C.M. LTÉE	1344
PRODUITS DE PAPIER REX PAPER PRODUCTS INC.	1344
QUÉBEC FURNITURE SHOWROOM INC.	1344
QUÉBEC KEY INDUSTRIES CORPORATION	1340
QUÉBEC TERMINAL COMPANY (THE)	1344
R. & G. FLOORING INC.	1340
RANCH D.C. INC.	1344
RAPHAËL INTERNATIONAL INC.	1344
RAPID CONSTRUCTION LTÉE	1344
REALTY & SAVINGS INCORPORATED	1342
RESTAURANT LAMANDE INC.	1344
RESTAURANT LE GRECO INC.	1344
REVUE SPORTIVE DES CORPS POLICIERS INC.	1345
ROLFIB LIMITED	1345
ROLFIB LIMITÉE	1345
ROY & DENIGER LIMITED	1345
ROY & DENIGER LIMITÉE	1345
S.A.M. SHOE STORES INC.	1343
SAGUENAY LAUNDRY, LIMITED	1339
ST-LAWRENCE DRILLING (1966) LTD.	1345
ST-LAWRENCE LUMBER COMPANY	1345
STE-THÉRÈSE WEST REALTIES INC.	1342
SALLE DE QUILLES CHAMPION LTÉE	1345
SHERBROOKE LUMBER & SUPPLY LTD	1345
SIMARD (JACQUES) INC.	1345
SNOW WHITE QUICK WASH CO	1345
SOCIÉTÉ DE FORAGE ST-LAURENT (1966) LTÉE (LA)	1345
SOCIÉTÉ DE PROMOTION ESTHÉTIQUE INC. (LA)	1345
SOCIÉTÉ DORFER (ÉTANCHÉITÉ) LTÉE	1345
SONOTECH INC.	1345
SPÉCIALITÉS ÉLECTRONIQUES ARVIDA INC.	1345
STANBRIDGE STATION SALES INC.	1345
STRUCTURES J.N. LTÉE (LES)	1345
T.V. RADIO-TEX INC.	1345
TAPIS UNIVERSELS LTÉE (LES)	1345
TRADERS COMPANY (THE)	1345
TRAITEMENT DES DONNÉES ÉLITE INC.	1345
TRANSPORT ST-FÉLIX INC.	1345
TRAVEL SPORTING CLUB INC.	1340
TRI-HAR CORP.	1345
TRIO TRANSPORT LTÉE	1345
TRYAR INC.	1345
UNIVERSAL CARPETS LTD.	1345
V.C. ENTERPRISES INC.	1346
VAL-D'OR TOYOTA INC.	1346
VALLÉE DES PIONNIERS INC.	1346

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite* Page

VENTCO INDUSTRIES LTD. 1342
VENUS BEAUTY SALON LTD. 1346
VÊTEMENTS DE CUIR D.K.T. INC. 1346
VIC-BEC FURNITURE INC. 1343
VILLENEUVE (JOS.) LIMITÉE 1346
VULCANISATION COULOMBE LTÉE 1346

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

AGENCES ROY GILLING INC. (LES) 1346
COMPAGNIE IMMOBILIÈRE ROSMUR LTÉE (LA) 1346
ROSMUR REALTY CORP. 1346
ROSMUR REALTY CORP. LTD. 1346
ROY GILLING AGENCIES INC. 1346
ROY GILLING AGENCIES INC. 1346

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

DAVIGNON, COMMISSION SCOLAIRE 1436
GREATER QUÉBEC, COMMISSION SCOLAIRE 1436
LACHENAIE, VILLE 1437
LAC-SAINT-JEAN, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE 1438
LOUIS-HÉMON, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE 1439
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 1440
PIERREFONDS, VILLE 1441
SAINT-JOACHIM-DE-TOURELLE, PAROISSE 1442
SEPT-ÎLES, CITÉ 1443
TROIS-SAUMONS, COMMISSION SCOLAIRE 1444

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DES BREUVAGES KIRI LTÉE, INC. (*Constitution*) 1445

VENTE(S) À LA FOLLE ENCHÈRE

ROY-GAGNON c. TRANSLUX CORPORATION *ET AL.* 1446

VENTE(S) PAR LICITATION

BEAULÉ c. LES HÉRITIERS DE MARIE-ANNE BEAULÉ 1446

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE *ET AL.* c. ROY *ET AL.* 1447

CHICOUTIMI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PERRON 1447

HAUTERIVE

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. HARRISSON 1448

IBERVILLE

ALLIANCE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE c. AUGER 1448
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAPLANTE *ET AL.* 1449
FIDUCIE DU QUÉBEC c. POUPART *ET AL.* 1449

JOLIETTE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (LA) c. DESROCHERS 1450
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE c. TREMBLAY *ET AL.* (*Erratum*) 1515

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

MINGAN

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE (LA) c. VIGNEAULT 1451
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. HÉRITIERS DE PAUL ISABELLE 1451

MONTMAGNY

LAROCHELLE (CYRILLE) INC. c. G. CHABOT 1452

MONTRÉAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. DICHTER 1452
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. YERAMIAN *ET AL.* 1453
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CHRISOVERGIS *ET AL.* 1453
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DUFOUR *ET AL.* 1454
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LALONDE-PAQUETTE 1455
BANQUE ROYALE DU CANADA c. GARNER 1455
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BROSSARD (LA) c. LAMBERT *ET AL.* 1455
COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT (LA) c. BARBARA *ET AL.* 1456
COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT (LA) c. BOUSQUET *ET AL.* 1456
COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD c. LES ENTREPRISES TERRASSE OUEST INC. 1457
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LTÉE c. RICHARD *ET AL.* 1457
LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. VERNEREY 1458
LEHAR INVESTMENT CORP. c. BAYVIEW CONSTRUCTION LTD. 1458
LUMBERLAND INC. c. CONSTRUCTION VITO & PIETRO LTÉE 1459
MARSH & McLENNAN LIMITED c. ZIMVEST PROPERTIES INC. 1459
OMAN c. SPINNER 1460
ROSECRAFT HOLDING CORPORATION *ET AL.* c. LACOTA ENTERPRISES LTD. 1460
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. GOSSELIN *ET AL.* 1462
TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED c. CLERMONT 1462

QUÉBEC

BÉTONTEK LTÉE c. GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE SYNDIC À LA FAILLITE DE YVES LEBEL ET YVES LEBEL INC. 1463
BÉTONTEK LTÉE c. GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE SYNDIC À LA FAILLITE DE YVES LEBEL ET YVES LEBEL INC. 1463
BUREAU c. MORIN 1464
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. POULIN *ET AL.* 1464
CONSTRUCTION JEAN & MARTIN LTÉE c. COUTURE 1465
PILOTE READY MIX INC. c. GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE SYNDIC À LA FAILLITE DE YVES LEBEL ET YVES LEBEL INC. 1465
PILOTE READY MIX INC. c. GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE SYNDIC À LA FAILLITE DE YVES LEBEL ET YVES LEBEL INC. 1465
PILOTE READY MIX INC. c. GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE SYNDIC À LA FAILLITE DE YVES LEBEL ET YVES LEBEL INC. 1465
PILOTE READY MIX INC. c. GINGRAS, ROBITAILLE & MARCOUX LTÉE SYNDIC À LA FAILLITE DE YVES LEBEL ET YVES LEBEL INC. 1465

RICHELIEU

COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY c. BJORKMAN *ET AL.* 1467
COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY c. HANEY *ET AL.* 1468

SAINT-HYACINTHE

BANQUE ROYALE DU CANADA c. RONDEAU 1469
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY c. DUTILLY 1470

TERREBONNE

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. CHARLEBOIS *ET AL.* 1471
BREMMER (ALEX) LIMITÉE c. PILOTTE 1471
LANIEL AUTOMATIC MACHINE CO. (STE-ADÈLE) INC. c. LES PLACEMENTS CAROLE RAMSAY INC. 1472

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE c. LES ENTREPRISES CORPACO INC. *ET AL.* 1472

VENTE(S) POUR TAXES

BERTHIER, COMTÉ 1473
BOISBRIAND, VILLE 1476
COMPTON, COMTÉ 1482
LAC-BROME, VILLE 1482
LAC-ST-JEAN-EST, COMTÉ 1484
LOTBINIÈRE, COMTÉ 1485
MATANE, COMTÉ 1501
MATAPÉDIA, COMTÉ (*Erratum*) 1516
MONT-SAINT-HILAIRE, VILLE 1486
NICOLET, COMTÉ 1497
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, VILLE (*Erratum*) 1516
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, COMTÉ 1502
SAINT-MAURICE, COMTÉ 1513
SHEFFORD, COMTÉ 1505

SOMMAIRE

Page

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 1399

AVIS DIVERS 1399

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES 1402

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 1403

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 1405

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 1347

COMPAGNIES, LOI SUR LES 1321–1406

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 1410

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE 1411

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 1412

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 1412

OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE 1515

PROCLAMATION(S) 1423

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, LOI SUR LA 1426

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, LOI SUR LA 1426

RÉGIE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU QUÉBEC 1435

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 1338

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 1436

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 1445

VENTE(S) À LA FOLLE ENCHÈRE 1446

VENTE(S) PAR LICITATION 1446

VENTE(S) PAR SHÉRIF 1447

VENTE(S) POUR TAXES 1473

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec
Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal
Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos
Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Sherbrooke
Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire
Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Îles-de-la-Madeleine
Papeterie A.M. Hubert Inc.
C.P. 818 Cap aux Meules
Tél.: 986-2900

Valleyfield
Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski
EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)
Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

St-Hyacinthe
Comptoir du Livre Inc.
548 ave Mondor
Tél.: 774-4488

Saint-Boniface (Winnipeg)
Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville
Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn
Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé
Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier